



Société Anonyme au capital de 3.357.631,95 euros  
Siège social : 19, Rue des Bretons 93210 La Plaine Saint Denis  
381 178 797 RCS Bobigny

## PROSPECTUS

### Mise à disposition du public à l'occasion de :

- L'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire, pour un montant 6 104 785,20 euros par émission de 30 523 926 actions, susceptible d'être porté à 7 020 502,80 euros par émission de 35 102 514 d'actions en cas d'exercice de la clause d'extension, au prix unitaire de 0,20 euros, à raison de 15 actions pour 11 actions existantes ;
- L'admission des actions aux négociations sur le marché Alternext de NYSE-Alternext.

**Période de souscription : du 26/05/2011 au 17/06/2011**



Par application des articles L 412-1 et L 621-8 du Code Monétaire et Financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé son visa numéro 11-179 en date du 24 mai 2011 sur le présent prospectus.

Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code Monétaire et Financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.



Groupe

EUROLAND FINANCE

### Prestataire de Service d'Investissement

Des exemplaires de ce Prospectus sont disponibles sans frais :

- au siège social de la société CÉSAR et sur le site Internet de la Société [www.cesar-group.com](http://www.cesar-group.com)
- auprès de la société Euroland Finance,
- sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org))

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>RESUME DU PROSPECTUS</b>	<b>7</b>
1. Informations concernant l'émetteur	7
2. Informations concernant l'opération	11
3. Dilution et répartition du capital	13
4. Modalités pratiques	16
<b>PARTIE I</b>	<b>17</b>
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	<b>17</b>
1.1. Dénomination du responsable du Prospectus	17
1.2. Attestation du responsable du Prospectus	17
<b>2. CONTROLEURS DES COMPTES</b>	<b>19</b>
2.1. Commissaires aux comptes titulaires	19
2.2. Commissaires aux comptes suppléants	19
2.3. Responsable de l'information financière	19
<b>3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</b>	<b>20</b>
<b>4. FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>21</b>
4.1. Risque de liquidité, risque de taux, risque de change	21
4.2. Risques liés à la structure financière	24
4.3. Risque sur actions / gestion de liquidités et des valeurs mobilières de placement	24
4.4. Risques politiques	25
4.5. Risques industriels	25
4.6. Risques technologiques	25
4.7. Risques clients	25
4.8. Saisonnalité du chiffre d'affaires	26
4.9. Risques liés à l'environnement économique général	26
4.10. Risques liés aux licences	26
4.11. Risques de hausse des coûts	27
4.12. Risques de propriété intellectuelle	27
4.13. Risques sur les assurances	27
4.14. Autres risques juridiques	27
4.15. Risques liés à l'environnement concurrentiel	27
4.16. Risque de marché	27
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</b>	<b>28</b>
5.1. <i>Histoire et évolution de la société</i>	28
5.2. <i>Investissements</i>	29
<b>6. APERCU DES ACTIVITES</b>	<b>30</b>
6.1. <i>Présentation de la Société et de ses activités</i>	30
6.2. <i>Principaux marchés</i>	34
6.3. <i>Evènements exceptionnels ayant influencé les activités et les marchés</i>	35
6.4. <i>Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication</i>	35
<b>7. ORGANIGRAMME</b>	<b>36</b>

7.1.	<i>Description du Groupe</i>	36
7.2.	<i>Principales filiales de l'émetteur</i>	36
<b>8.</b>	<b>PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS</b>	<b>37</b>
8.1.	<i>Immobilisations corporelles et toutes charges majeures pesant sur celles-ci</i>	37
8.2.	<i>Question environnementale</i>	37
<b>9.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT</b>	<b>38</b>
9.1.	<i>Examen de la situation financière de CÉSAR</i>	38
9.2.	<b>Résultat d'exploitation au 30 septembre 2010</b>	40
<b>10.</b>	<b>TRESORERIE ET CAPITAUX</b>	<b>44</b>
10.1.	<i>Capitaux propres de l'émetteur</i>	44
10.2.	<i>Source et montant des flux de trésorerie de la Société CÉSAR</i>	46
10.3.	<i>Evolution de la trésorerie de CÉSAR</i>	47
10.4.	<i>Conditions d'emprunt et structure de financement</i>	47
10.5.	<i>Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux</i>	48
10.6.	<i>Sources de financement attendues pour les investissements futurs</i>	48
<b>11.</b>	<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	<b>49</b>
<b>12.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>	<b>50</b>
12.1.	<i>Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice</i>	50
12.2.	<i>Éléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur</i>	51
<b>13.</b>	<b>PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE</b>	<b>52</b>
<b>14.</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE</b>	<b>53</b>
14.1.	<i>Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs</i>	53
14.2.	<i>Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale</i>	54
<b>15.</b>	<b>REMUNERATION ET AVANTAGES</b>	<b>55</b>
15.1.	<i>Directoire</i>	55
15.2.	<i>Conseil de surveillance</i>	57
15.3.	<i>Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers</i>	57
15.4.	<i>Régime complémentaire de retraite, contrat de travail</i>	58
15.5.	<i>Honoraires versés aux commissaires aux comptes au cours des deux derniers exercices</i>	59
<b>16.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	<b>60</b>
16.1.	<i>Mandats des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance</i>	60
16.2.	<i>Conventions de services entre les mandataires sociaux et la Société</i>	60
16.3.	<i>Fonctionnement du directoire et du conseil de surveillance</i>	60
16.4.	<b>Comités d'audit et de rémunération</b>	61
16.5.	<b>Gouvernement d'entreprise</b>	61
<b>17.</b>	<b>SALARIES</b>	<b>69</b>
17.1.	<i>Effectifs</i>	69
17.2.	<i>Intéressement des salariés</i>	69
<b>18.</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	<b>70</b>
18.1.	<i>Répartition du capital et des droits de vote</i>	70
18.2.	<i>Droits de vote des principaux actionnaires</i>	71
18.3.	<i>Contrôle de l'émetteur</i>	71
18.4.	<i>Pacte d'actionnaires et actions de concert</i>	71

<b>19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES</b>	72
<b>20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR</b>	79
20.1. <i>Informations financières historiques</i>	79
20.2. <i>Politique de distribution des dividendes</i>	204
20.3. <i>Procédures judiciaires et d'arbitrage</i>	204
20.4. <i>Changement significatif de la situation financière ou commerciale</i>	204
<b>21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	206
21.1. <i>Capital Social</i>	206
21.2. <i>Acte constitutif et statuts</i>	208
<b>22. CONTRATS IMPORTANTS</b>	213
<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS</b>	214
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	215
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	216
<b>PARTIE II</b>	<b>217</b>
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	217
1.1. <b>Dénomination du responsable du Prospectus</b>	217
1.2. <b>Attestation du responsable du Prospectus</b>	217
1.3. <b>Responsables du contrôle des comptes</b>	217
<b>2. FACTEURS DE RISQUES POUVANT INFLUER SUR LES VALEURS MOBILIERES OFFERTES</b>	218
2.1. <b>Risques afférents aux actions</b>	218
2.2. <b>Risques afférents aux DPS</b>	219
<b>3. INFORMATIONS DE BASE</b>	220
3.1. <b>Déclaration sur le fonds de roulement net</b>	220
3.2. <b>Capitaux propres et endettement</b>	221
3.3. <b>Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'offre</b>	222
3.4. <b>Raisons de l'offre et utilisation du produit</b>	222
<b>4. INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES OFFERTES/ADMISES A LA NEGOCIATION</b>	223
4.1. <b>Nature, catégorie et date de jouissance des valeurs mobilières offertes et admises à la négociation</b>	223
4.2. <b>Droit applicable et tribunaux compétents en cas de litige</b>	223
4.3. <b>Forme et mode d'inscription en compte des Actions</b>	223
4.4. <b>Monnaie de l'émission</b>	223
4.5. <b>Droits et restrictions attachés aux Actions nouvelles</b>	223
4.6. <b>Cadre juridique de l'émission</b>	226
4.7. <b>Date prévue du règlement livraison des Actions</b>	228
4.8. <b>Restrictions à la libre négociabilité des Actions</b>	228
4.9. <b>Règlementation française en matière d'offres publiques</b>	228
4.10. <b>Offres publiques d'acquisition lancées par des tiers sur le capital de l'émetteur durant le dernier exercice et l'exercice en cours</b>	228
4.11. <b>Retenue à la source sur les dividendes versés à des non-résidents</b>	228
<b>5. CONDITIONS DE L'OFFRE</b>	229
5.1. <b>Conditions de l'offre et modalités de souscription</b>	229
5.2. <b>Plan de distribution et allocation des Actions</b>	232

5.3.	Fixation des modalités définitive des Actions et de l'Offre	235
5.4.	Placement	235
6.	<b>ADMISSION A LA NEGOCIATION ET MODALITES DE NEGOCIATION</b>	237
6.1.	Admission aux négociations et modalités de négociation	237
6.2.	Place de cotation des valeurs mobilières de même catégorie	237
6.3.	Offres concomitantes de valeurs mobilières CÉSAR	237
6.4.	Contrat de liquidité	237
6.5.	Stabilisation-Interventions sur le marché	237
7.	<b>DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE</b>	238
8.	<b>DEPENSES LIEES A L'EMISSION</b>	239
9.	<b>DILUTION RESULTANT DE L'EMISSION</b>	240
9.1.	Incidences de l'émission sur la quote-part des capitaux propres	240
9.2.	Incidences de l'émission sur la situation de l'actionnaire	240
9.3.	Incidence de l'émission sur la répartition du capital et des droits de vote	241
10.	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	243
10.1.	Conseillers ayant un lien avec l'offre	243
10.2.	Rapports des contrôleurs légaux des comptes	243
10.3.	Rapports d'experts	243
10.4.	Informations provenant de tiers	243
10.5.	Mise à jour de l'information concernant la Société	243

## Note Liminaire

Dans le présent document, l'expression « CÉSAR », la « Société » ou l'« Emetteur » désigne le Groupe CÉSAR.

Par ailleurs, l'expression « Actions » désigne les actions nouvelles qui seront émises par la Société en vertu du présent Prospectus.

# RESUME DU PROSPECTUS

## AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.

### 1. Informations concernant l'émetteur

✓ *Dénomination sociale et nationalité*

La dénomination sociale de la société est : CÉSAR

CÉSAR est immatriculé au RCS de Bobigny sous le numéro 381 178 797.

Le Code APE de l'activité de l'entreprise est le 6420Z (Activités des sociétés holding).

Code ISIN : FR00105400997

CÉSAR est cotée sur le marché Alternext sde NYSE-Alternext.

✓ *Activité*

César produit et commercialise une gamme complète de produits pour les occasions festives de l'année :

- Déguisements : César vend plus de 4 millions de costumes par an ainsi que des accessoires (masques, perruques, épées, baguettes magiques, bijoux etc..)
- Jouets, cartables, peluches et autres articles

Centré autour d'une holding, le groupe compte cinq filiales de commercialisation, un département export desservant les pays émergents et un site de production à Madagascar. Avec le rachat de Festiveo, le groupe s'ouvre à la distribution sur internet, canal connaissant le plus fort taux de croissance.

✓ *États financiers*

### Informations financières sélectionnées

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers suivants (comptes consolidés établis en application du référentiel IFRS) :

en M€	30/09/2010	31/03/2010	30/09/2009 Retraité*	31/03/2009 Retraité*
	6 mois	12 mois	6 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	11,2	34,6	11,7	40,4
Résultat Opérationnel Courant	(4,5)	(4,3)	(4,7)	(5,8)
Résultat Opérationnel	(4,6)	(5,1)	(6,7)	(30,5)
Résultat Net	(4,5)	(6,4)	(6,8)	(7,2)
Résultat net part du Groupe	(4,5)	(6,4)	(6,8)	(7,2)
Actif immobilisé	5,3	6,2	6,3	6,1
Disponibilités + VMP	2	2,2	2	2,7
Capitaux propres	9,3	8,6	8	15,9
Dettes financières	12,1	8,4	11,6	10,9
Total Bilan	44,1	44,2	45,3	55,4

Sources : comptes consolidés 12 mois ayant fait l'objet de rapport d'audit et comptes consolidés intermédiaires 6 mois ayant fait l'objet d'un examen limité

\*retraité : comptes pro forma incluant la cession du périmètre américain ainsi que le reclassement des avoirs à établir pour retour en application des normes IFRS. Ces corrections sont détaillées dans les annexes des comptes annuels consolidés au 31/03/2010 présentés au chapitre 20.1 et suivants du présent prospectus.

### **Evolution récente de la situation financière et perspectives**

Le chiffre d'affaires 2010/2011 estimé est de 34,5M€, en ligne par rapport à 2009/2010.

Le Chiffre d'Affaires du 4<sup>ème</sup> trimestre 2010/2011 reflète une augmentation significative par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2009/2010 (+63%), grâce aux ventes FOB et Carnaval.

Au titre de l'exercice clos au 31/03/2011, CÉSAR anticipe un EBITDA toujours négatif, bien qu'en amélioration.

### **Déclaration de fonds de roulement**

CÉSAR ne dispose pas, à la date du présent Prospectus, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois.

Les ressources de CÉSAR au 28/02/2011, date d'établissement du tableau des capitaux propres et de l'endettement financier net, sont les suivantes :

- trésorerie disponible au 28/02/2011 : 2.884K€.

Depuis le 28/02/2011 CÉSAR n'a recueilli aucune ressource supplémentaire.

A la date du présent Prospectus, les ressources disponibles de CÉSAR lui permettent de couvrir ses besoins jusqu'au second trimestre 2011.

Le besoin nécessaire pour faire face aux dépenses et engagements au cours des 12 prochains mois suivant la date d'obtention du visa sur le présent Prospectus est estimé à 8M€ après mise en place d'un plan d'économie sur les fournisseurs, d'une restructuration pour réduction des coûts de structure et du transfert d'une partie des achats de costumes de la Chine vers Madagascar.

De façon à assurer ses besoins de trésorerie sur 12 mois la Société a reçu de BISCALUX, son actionnaire de référence, un engagement de souscription en numéraire à hauteur de 4,58M€, soit 75% de la présente opération.

La différence avec les besoins estimés serait financée par :

1. la réalisation d'une augmentation de capital réservée visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier telle qu'autorisée par la 9<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 15 mars 2011. Cette opération sera réservée à quelques investisseurs qualifiés et ne représentera qu'un maximum de 20% du capital de CÉSAR post-opération objet du présent Prospectus. Cette opération, à laquelle participera BISCALUX, sera réalisée en numéraire et/ou par compensation de créances. En cas de réalisation uniquement en numéraire, cette augmentation de capital représenterait de 2,1 à 2,3M€ de ressources nouvelles. En cas de réalisation en totalité par compensation de créances CÉSAR ne disposerait d'aucune ressource nouvelle ;
2. des mesures d'ajustement du Besoin en Fonds de Roulement, notamment le décalage d'une partie minime de ses achats saisonniers par la Société et la négociation de délais de règlement à hauteur de 1,4M€.

Par ailleurs, la Société est en cours de négociation pour obtenir de 8 à 10M€ financés par de nouveaux partenaires bancaires, destinés :

1. augmenter la capacité d'action de CÉSAR et financer son développement pour un montant minimum de 4M€,
2. et pour le surplus à remplacer des lignes de crédit existantes plus onéreuses pour un montant de 4M€.

La mise en place de ces financements, conditionnée par la réalisation de la présente opération, est envisagée autour du 30/06/2011.



### **Capitaux propres et endettement**

Conformément aux recommandations du CESR de février 2005 (CESR/05-054b, paragraphe 127), la situation au 28/02/2011 de l'endettement financier net consolidé et les capitaux propres, est la suivante :

#### **Situation des Capitaux Propres et des dettes financières**

En milliers d'euros	
<b>Total des dettes courantes au 28/02/2011</b>	<b>12 079</b>
- Faisant l'objet de garanties	11 712
- Faisant l'objet de nantissements	0
- Sans garanties ni nantissements	367
<b>Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme) au 28/02/2011</b>	<b>1 294</b>
- Faisant l'objet de garanties	453
- Faisant l'objet de nantissements	
- Sans garanties ni nantissements	840
<b>Capitaux Propres au 28/02/2011 hors résultat de la période</b>	<b>9 267</b>
- Capital Social	6 825
- Primes	49 967
- Réserves	126
- Autres résultats et réserves	-47 650

Les capitaux propres au 28/02/2011 représentent les capitaux propres consolidés au 30/09/2010, auxquels s'ajoutent les mouvements intervenus depuis le 01/10/2010 sur le capital social, primes et réserves sociales de CÉSAR. Ils ne comprennent donc ni le résultat ni les écritures de consolidation impactant les réserves sur le 2<sup>nd</sup> semestre de l'exercice 2010/2011.

### **Echéancier de la dette financière consolidée (hors dettes d'exploitation) avant émission**

Le tableau ci-dessous décrit les montants et l'échéancier de la dette financière consolidée (hors dettes d'exploitation) de CÉSAR au 28/02/2011, exprimés en valeur nominale.

#### **Situation de l'endettement au 28/02/2011**

En milliers d'euros (données consolidées)	
A. Trésorerie	2 753
B. Instruments équivalents	130
C. Titres de placement	
<b>D. Liquidités (A+B+C)</b>	<b>2 884</b>
E. Créances financières à court terme	
F. Dettes bancaires à court terme	11 843
G. Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	235
H. Autres dettes financières à court terme	
<b>I. Dettes financières à court terme (F+G+H)</b>	<b>12 079</b>
<b>J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)</b>	<b>9 195</b>
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	840
L. Obligations émises	
M. Autres emprunts à plus d'un an	453
<b>N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)</b>	<b>1 294</b>
<b>O. Endettement financier net (J+N)</b>	<b>10 489</b>

Chiffres non audités

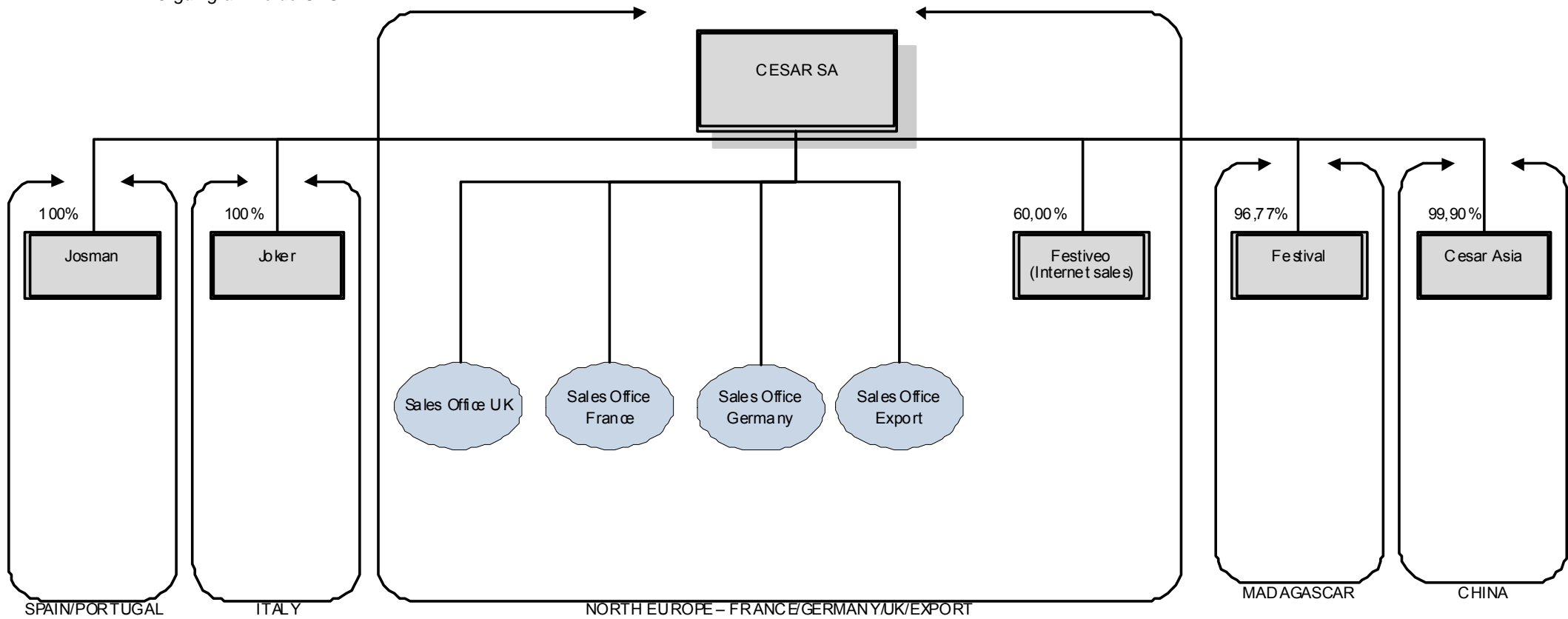
Le tableau ci-dessus ne prend pas en compte le compte-courant d'associé d'un montant de 3 605K€ de BISCALUX (contrôlée par Monsieur Daniel Velasco, Président du Directoire de CÉSAR).

Les dettes financières présentées ci-dessus n'incluent pas les dettes d'exploitation, qui entrent dans le calcul du BFR (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales, avances sur commandes reçues de clients, produits constatés d'avance, etc.).

Par ailleurs, il n'existe pas de dette financière et d'exploitation indirecte ou conditionnelle.

Aucune évolution significative des capitaux propres et de l'endettement financier net du Groupe n'a eu lieu depuis le 28/02/2011.

✓ Organigramme de CÉSAR



Le principal actionnaire de César SA est la société BISCALUX, contrôlée par M. Daniel VELASCO. La société BISCALUX, qui détenait 17,3 % du capital de César SA le 27/01/2011, date à laquelle il a acquis la participation détenue par le fonds FCPR Private Equity II et Butler Capital Partner.

✓ *Résumé des principaux facteurs de risque*

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement.

Les risques liés à l'émission des actions et des droits préférentiels de souscription décrits au chapitre 2 de la seconde partie du présent Prospectus, et notamment:

- La possibilité que le marché des droits préférentiels de souscription n'offre qu'une liquidité limitée;
- Le risque pour les actionnaires n'exerçant pas leurs DPS de voir leur participation diluée ;
- Le risque de dilution complémentaire lié aux BSAR en circulation pouvant entraîner une dilution maximale de 322,7%
- Le risque que le prix des actions puisse baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des DPS ;
- Le risque de perte de valeur des DPS en cas de baisse du prix de marché des actions ;
- Le risque d'être sujet à une grande volatilité;
- La dépendance du prix de marché des droits préférentiels de souscription au prix du marché des actions de CÉSAR ;
- La possibilité de limiter l'émission à 75%. La présente émission fait l'objet d'engagements de souscription à hauteur de 75% de son montant dans les conditions décrites au paragraphe 5.2.2 ;
- En cas d'exercice de la clause d'extension, les actionnaires qui n'auraient pas souscrit à titre réductible seraient dilués ;
- L'absence de garantie de bonne fin.

Les risques liés à l'activité de CÉSAR et à son organisation, décrits au chapitre 4 de la première partie du présent Prospectus, notamment :

- Risque de liquidité

La société ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois, le besoin nécessaire étant estimé à 8M€ et la présente opération pouvant ne représenter qu'une levée de fonds de 4,58M€.

- Risques liés à la structure financière

Au 30 septembre 2010, le montant des emprunts et dettes financières bruts s'élève à 12,1 millions d'euros. Le niveau du ratio endettement/fonds propres peut représenter un risque en cours d'exercice.

- Risques politiques

Il existe des incertitudes liées au risque politique pesant sur la filiale de production de Madagascar, représentant environ 65% des approvisionnements du Groupe

- Risques clients

Les dix premiers représentent 40% du chiffre d'affaires.

- Risques de saisonnalité

Le Groupe César réalise 44.5% de son chiffre d'affaires durant le quatrième trimestre civil.

- Risques liés aux licences

52% du chiffre d'affaires du Groupe César au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 est réalisé par la vente de produits sous licence.

- Risques de hausse des coûts

Liés à l'augmentation du prix du pétrole, de la main d'œuvre et de coûts de transport.

## **2. Informations concernant l'opération**

✓ *Contexte et raisons de l'opération*

CÉSAR subit actuellement une forte pression de ses fournisseurs, CÉSAR doit en effet faire face chaque année, en raison de la saisonnalité de son activité, à des besoins de trésorerie importants à partir du mois de mai jusqu'à janvier.

L'augmentation de capital permettra à CÉSAR de :

- Financer en partie la nouvelle saison d'achats,
- Accroître significativement ses capitaux propres,
- Autoriser la recherche de nouveaux partenaires bancaires afin de sécuriser de manière pérenne le financement de la Société.

✓ *Modalités de l'offre et de l'admission*

**Caractéristiques envisagées de l'émission des Actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription**

Nombre maximum d'actions à émettre	30.523.926 nombre susceptible d'être porté à 35.102.514 en cas d'exercice de la clause d'extension, représentant une dilution de capital potentielle respective de 136,4% ou 156,8%. L'émission pourra également être augmentée d'un maximum de 19.317.485 actions en cas d'exercice des BSAR en circulation avant la fin de la période de souscription.
Valeur nominale des actions nouvelles	0,15€
Prix de souscription des actions	0,20€, soit 39,39% de décote par rapport au cours de clôture de la séance de la veille du conseil et 21,57% de décote par rapport au cours ex-droit de l'action (0,255€). Le niveau de décote a été motivé par plusieurs éléments objectifs : - proposer une valorisation très attractive pour les actionnaires actuels de telle sorte que la participation soit massive, - inciter fortement de nouveaux actionnaires à souscrire dans le cas où des DPS ne seraient pas exercés et, - sécuriser l'opération.
Montant brut de l'émission	6.104.785,20€, susceptibles d'être portées à un maximum de 7.020.502,80€ en cas d'exercice de la clause d'extension
Montant net estimé de l'émission	5.854.785,20€, ou 6.732.944,61€ en cas d'exercice de la clause d'extension
Clause d'extension	En fonction de l'importance de la demande sur l'Offre, CÉSAR pourra décider d'augmenter le nombre d'actions initialement émises dans une limite de 15%, soit 4.578.588 actions.  La mise en œuvre de la clause d'extension est exclusivement destinée à satisfaire des ordres à titres réductibles qui n'auraient pas pu être servis.
Date de jouissance et règlement des Actions	Les actions émises porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, prévue le 01/07/2011, à toutes les distributions décidées par CÉSAR à compter de cette date.
Droit préférentiel de souscription	La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence : - au porteurs d'actions anciennes enregistrés comptablement sur leur compte à l'issue de la journée comptable du 25/05/2011, ou - aux cessionnaires des DPS - aux porteurs d'actions résultant de l'exercice au plus tard le 17/06/2011 des BSAR  Les Titulaires des DPS pourront souscrire : - à titre irréductible à raison de 15 actions nouvelles pour 11 actions anciennes possédées. 11 DPS permettront de souscrire 15 actions nouvelles au prix de 0,20€ par action, - à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant au titre de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.
Valeur théorique du DPS	Sur la base du cours de clôture de l'action le 16/05/2011, soit 0,33€, la valeur théorique du DPS s'élève à 0,075€.
Période de souscription	Les Actions nouvelles feront l'objet d'une souscription entre le 26/05/2011 et le 17/06/2011.
Intention des principaux actionnaires	CÉSAR a reçu un engagement de participation de BISCALUX pour un montant de 4,58M€, soit 75% de l'opération. A ce jour, CÉSAR n'a pas connaissance des intentions des autres actionnaires ou administrateurs quant à l'exercice ou à la cession de leurs Droits Préférentiels de Souscription.
Cotation des actions nouvelles	Sur Nyse-Alternext, dès leur émission prévue le 01/07/2011, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes de CÉSAR (Code ISIN FR00105400997)

Garantie

Le placement ne fera pas l'objet d'une garantie.

Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

L'opération peut être limitée à 75%, le produit brut de l'émission serait alors égal à 4,58M€ et le produit net à 4,42M€.

### 3. Dilution et répartition du capital

✓ *Evolution de la répartition du capital et des droits de vote avant et après Opération*

A la date du présent Prospectus, le capital social de CÉSAR s'élève à 3.357.631,95 euros représenté par 22.384.213 actions d'une valeur nominale de 0,15 euro. Le capital est entièrement libéré.

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
<b>Daniel VELASCO</b>	535 559	2,39%
<b>BISCALUX SA</b>	3 531 392	15,78%
<b>Sous-tota BISCALUX</b>	<b>4 066 951</b>	<b>18,17%</b>
<b>Flottant</b>	18 317 262	81,83%
<b>TOTAL</b>	<b>22 384 213</b>	<b>100%</b>

Depuis le 28/01/2011, date à laquelle BISCALUX a déclaré auprès de CÉSAR un franchissement à la hausse des seuils de 5, 10 et 15%, aucune modification du capital n'a eu lieu.

A la connaissance de CÉSAR, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

*Actionnariat de la société après augmentation de capital  
en cas d'exercice des DPS par l'ensemble des actionnaires*

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
<b>Daniel VELASCO</b>	1 265 866	2,39%
<b>BISCALUX SA</b>	8 346 926	15,78%
<b>Sous-tota BISCALUX</b>	<b>9 612 792</b>	<b>18,17%</b>
<b>Flottant</b>	43 295 346	81,83%
<b>TOTAL</b>	<b>52 908 139</b>	<b>100%</b>

*Actionnariat de la société après augmentation de capital en cas de souscription par  
Biscalux de 75% de l'opération, le reste étant souscrit par le flottant*

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
<b>Daniel VELASCO</b>	535 559	1,01%
<b>BISCALUX SA</b>	26 424 337	49,94%
<b>Sous-tota BISCALUX</b>	<b>26 959 896</b>	<b>50,96%</b>
<b>Flottant</b>	25 948 243	49,04%
<b>TOTAL</b>	<b>52 908 139</b>	<b>100%</b>

*Actionnariat de la société après augmentation de capital en cas de souscription par Biscalux de 75% de l'opération, le reste n'étant pas souscrit*

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
<b>Daniel VELASCO</b>	535 559	1,18%
<b>BISCALUX SA</b>	26 424 337	58,36%
<b>Sous-tota BISCALUX</b>	<b>26 959 896</b>	<b>59,54%</b>
<b>Flottant</b>	18 317 262	40,46%
<b>TOTAL</b>	<b>45 277 158</b>	<b>100%</b>

*Incidence des instruments dilutifs en circulation*

Les actions potentiellement issues de l'exercice des 14.161.156 BSAR en circulation à la date du présent Prospectus représentent 14.161.156 titres.

1 BSAR donne le droit de souscrire une action nouvelle au prix de 0,60€ jusqu'au 21/04/2015 inclus.

De façon à tenir compte de l'augmentation de capital objet du présent Prospectus, un réajustement de la parité d'exercice desdits instruments, prévu au § 4.4.2.5 de la note d'opération visée en date du 23/03/2010 sous le n°10-067, sera appliqué à l'issue de l'opération selon la formule suivante :

$$\text{Valeur de l'action après détachement du DPS} + \text{Valeur du DPS}$$
$$\text{Valeur de l'action après détachement du DPS}$$

Sur la base de la valeur théorique du DPS au jour du présent Prospectus, et d'un cours de l'action au 16/05/2011 de 0,33€ le réajustement théorique de la parité d'exercice des instruments serait le suivant :

$$0,255 \text{ € (Valeur de l'action après détachement du DPS)} + 0,075 \text{ € (Valeur du DPS)}$$
$$0,255 \text{ € (Valeur de l'action après détachement du DPS)}$$
$$= 1,291176$$

Ainsi les 14.161.156 actions normalement issues de l'exercice des BSAR deviendraient 18.332.671 actions.

A titre informatif, il est précisé que BISCALUX et Daniel Velasco détiennent directement ou indirectement 7.153.581 BSAR, soit 9.257.575 actions nouvelles en cas d'exercices de ces derniers après ajustement théorique de la parité.

La souscription à l'augmentation de capital objet du présent Prospectus pourrait entraîner pour BISCALUX le franchissement direct et individuel du seuil de 30% du capital et des droits de vote de CÉSAR qui est susceptible de déclencher le dépôt obligatoire d'une offre publique d'achat. De la même manière, BISCALUX pourraient voir sa participation augmenter de plus de 2% en mois de 12 mois. Cependant, dans sa séance du 10 mai 2011, le Collège de l'Autorité des Marchés Financiers a octroyé à BISCALUX une dérogation au dépôt obligatoire d'un projet d'Offre Publique sur les titres CÉSAR et un avis relatif à cette dérogation sera publié le 25/05/2011.

✓ *Engagements des principaux actionnaires*

CÉSAR a reçu un engagement de participation de BISCALUX pour un montant de 4.578.588,80 euros, soit 75% de l'opération. A ce jour, CÉSAR n'a pas connaissance des intentions des autres actionnaires ou administrateurs quant à l'exercice ou à la cession de leurs Droits Préférentiels de Souscription.

A titre indicatif, la participation Daniel VELASCO se ferait uniquement en numéraire.

✓ Dilution

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe par action serait la suivante :

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)		
	Base non diluée*	Base diluée**
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,41 €	0,49 €
Après émission de 30 523 926 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,29 €	0,37 €
Après émission de 35 102 514 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas d'exercice de la totalité de la clause d'extension	0,28 €	0,36 €
Après émission de 22 892 944 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réduction à 75% de l'offre	0,31 €	0,39 €

\* : sur la base d'un montant de capitaux propres de 9 267 K€ au 28/02/2011

\*\* : incluant l'exercice des BSAR dont la parité a été ajustée pour tenir compte de la réalisation de la présente opération

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de CÉSAR préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci serait la suivante :

Participation de l'actionnaire (en %)		
	Base non diluée	Base diluée
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00%	0,61%
Après émission de 30 523 926 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,42%	0,31%
Après émission de 35 102 514 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas d'exercice de la totalité de la clause d'extension	0,39%	0,30%
Après émission de 22 892 944 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réduction à 75% de l'offre	0,49%	0,35%

\* : sur la base d'un montant de capitaux propres de 9 267 K€ au 28/02/2011

\*\* : incluant l'exercice des BSAR dont la parité a été ajustée pour tenir compte de la réalisation de la présente opération

#### 4. Modalités pratiques

✓ *Calendrier indicatif de l'opération*

10/05/2011	Obtention de la dérogation à l'obligation de réaliser une Offre Publique du fait du franchissement de seuil de détention par BISCALUX
17/05/2011	Directoire fixant les modalités de l'émission.
24/05/2011	Visa de l'AMF sur le Prospectus.
25/05/2011	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus.
25/05/2011	Diffusion par NYSE-Euronext de l'avis d'émission.
26/05/2011	Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des DPS sur NYSE-Alternext.
17/06/2011	Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des DPS.
29/06/2011	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société et de l'avis de NYSE-Euronext indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
01/07/2011	Émission des actions nouvelles - Règlement-livraison.
04/07/2011	Admission des actions nouvelles aux négociations sur NYSE-Alternext.

✓ *Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription*

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 26/05/2011 et le 17/06/2011 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la clôture de la période de souscription, soit à la clôture de la séance de bourse du 17/06/2011.

✓ *Contact investisseur*

Monsieur Gilles MARTOCQ  
19, Rue des Bretons 93210 La Plaine Saint Denis  
Tel : 01 49 98 16 10

✓ *Intermédiaires financiers*

Euroland Finance : Prestataire de Services d'Investissement

✓ *Mise à disposition du Prospectus*

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de CÉSAR, auprès des intermédiaires financiers mentionnés ci-dessus, ainsi que sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la Société ([www.cesar-group.com](http://www.cesar-group.com)).

✓ *Frais liés à l'émission*

Les frais liés à cette émission, estimés à environ 250K€, resteront à la charge de CÉSAR.



# PARTIE I

---

## 1. PERSONNES RESPONSABLES

### 1.1. Dénomination du responsable du Prospectus

Daniel VELASCO  
Président du Directoire

Gilles MARTOCQ  
Membre du Directoire

### 1.2. Attestation du responsable du Prospectus

Nous attestons que, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Prospectus.

Cette lettre contient l'observation suivante :

Compte tenu des informations décrites aux paragraphes 3.1 et 3.2 de la partie II du Prospectus sur la situation financière et le niveau du fonds de roulement, il ressort des prévisions de trésorerie établies par la société pour les douze prochains mois que celle-ci ne pourra pas faire face à ses engagements dans l'hypothèse où elle n'obtiendrait pas les concours attendus, sous forme d'augmentation de capital en numéraire et de financements bancaires. Dans ce contexte, nous maintenons l'observation que nous avons précédemment formulée dans notre rapport du 11 février 2011 sur l'examen limité des comptes semestriels au 30 septembre 2010 – les comptes annuels au 31 mars 2011 étant en cours d'établissement - et reprise dans l'attestation des responsables du Prospectus figurant au paragraphe 1.2 :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'évolution de la situation financière du Groupe et sur les risques éventuels pesant encore sur la continuité d'exploitation, décrits dans l'annexe et en particulier dans les notes relatives à la « Situation de Trésorerie » et aux « Evènements Postérieurs » ».

Les informations financières historiques présentées dans le présent Prospectus ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant au chapitre 20 du présent Prospectus.

Le rapport des cabinets Mazars et Wolff et Associés sur l'information financière semestrielle au 30 septembre 2010, figurant au paragraphe 20.1.1 du présent document contient les observations suivantes :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- l'évolution de la situation financière du Groupe et sur les risques éventuels pesant encore sur la continuité d'exploitation, décrits dans l'annexe et en particulier dans les notes relatives à la « Situation de Trésorerie » et aux « Evènements Postérieurs »
- la note 2 de l'annexe concernant les informations relatives au périmètre de consolidation
- la note relative au traitement comptable des corrections d'erreurs sur exercices antérieurs dont les modalités et l'impact sont décrites note 4. »

Le rapport des cabinets Mazars et Wolff et Associés sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010, figurant au paragraphe 20.1.2 du présent document contient les observations suivantes :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes « mise en œuvre du plan de restructuration », « continuité d'exploitation » et « périmètre de consolidation » de l'annexe relatives à la mise en œuvre du plan de restructuration opérationnelle et du plan de restructuration financière permettant d'assurer le financement de la saison 2010-2011 et sur les risques éventuels pesant sur la continuité d'exploitation,
- la note relative au traitement comptable des corrections d'erreurs sur exercices antérieurs dont les modalités et l'impact sont décrits note 4. »

Le rapport complémentaire des cabinets Constantin Associés et Wolff et Associés sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009, figurant au paragraphe 20.1.3 du présent document contient les observations suivantes :

« Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information donnée dans les notes annexes aux comptes consolidés, relatives à la situation de trésorerie :

- VII.3.J. « Instruments financiers - risque de liquidité » ;
- IX. « Evènements postérieurs à la clôture des comptes annuels » ; »

Le rapport des cabinets Constantin Associés et Patrick Wolff sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008, figurant au paragraphe 20.1.4 du présent document contient les observations suivantes :

« Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information donnée dans les notes annexes aux comptes consolidés :

Partie introductive (I) « Evènements significatifs de l'exercice »,  
Paragraphe VII.A.3.J. « Risque de liquidité »,  
Partie IX « Evènements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels »,

relative à la situation financière du Groupe, et sur les conséquences sur la continuité de l'exploitation qui résulteraient d'un échec des négociations évoquées. »

La Plaine Saint Denis, le 24 mai 2011

Monsieur Daniel VELASCO  
Président du Directoire de César

Monsieur Gilles MARTOCQ  
Membre du Directoire de César

## **2. CONTROLEURS DES COMPTES**

### **2.1. Commissaires aux comptes titulaires**

#### **Mazars, représenté par Monsieur Gilles RAINAUT**

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

Adresse : 61 rue Henri Regnault, 92075 Paris-La Défense

Date de premier mandat : nommé à l'occasion de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2009.

Date de fin de mandat : assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015

#### **SAS WOLFF et Associés par Monsieur Jean-Philippe PERONNY**

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Riom

Adresse : Centre Beaulieu, 19, boulevard Berthelot, 63400 Chamalières

Date de premier mandat : assemblée générale mixte du 28 septembre 2007

Date de fin de mandat : assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013

### **2.2. Commissaires aux comptes suppléants**

#### **Monsieur Philippe CASTAGNAC**

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris

Adresse : 44, rue de la Faisanderie 75116 Paris

Date de premier mandat : assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2009

Date de fin de mandat : assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015

#### **Monsieur Grégory WOLFF**

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Riom

Adresse : Centre Beaulieu, 19, boulevard Berthelot, 63400 Chamalières

Date de premier mandat : assemblée générale mixte du 28 septembre 2007

Date de fin de mandat : assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013

### **2.3. Responsable de l'information financière**

Monsieur Gilles MARTOCQ

19, Rue des Bretons

93210 La Plaine Saint Denis

Tel : 01 49 98 16 10

Monsieur Gilles Martocq

Email : comfi@Cesar-group.com

### 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les comptes présentés sont consolidés et établis en application du référentiel IFRS.

en M€	30/09/2010	31/03/2010	30/09/2009 Retraité*	31/03/2009 Retraité*
	6 mois	12 mois	6 mois	12 mois
<b>Chiffre d'affaires</b>	11,2	34,6	11,7	40,4
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	(4,5)	(4,3)	(4,7)	(5,8)
<b>Résultat Opérationnel</b>	(4,6)	(5,1)	(6,7)	(30,5)
<b>Résultat Net</b>	(4,5)	(6,4)	(6,8)	(7,2)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	(4,5)	(6,4)	(6,8)	(7,2)
<b>Actif immobilisé</b>	5,3	6,2	6,3	6,1
<b>Disponibilités + VMP</b>	2	2,2	2	2,7
<b>Capitaux propres</b>	9,3	8,6	8	15,9
<b>Dettes financières</b>	12,1	8,4	11,6	10,9
<b>Total Bilan</b>	44,1	44,2	45,3	55,4

Sources : comptes consolidés 12 mois ayant fait l'objet de rapport d'audit et comptes consolidés intermédiaires 6 mois ayant fait l'objet d'un examen limité

\*retraité : comptes pro forma incluant la cession du périmètre américain ainsi que le reclassement des avoirs à établir pour retour en application des normes IFRS. Ces corrections sont détaillées dans les annexes des comptes annuels consolidés au 31/03/2010 présentés au chapitre 20.1 et suivants du présent prospectus.

Le résultat opérationnel total de CÉSAR inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents, ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles et atypiques. Les "Autres produits et charges opérationnels non courants", qui regroupent les éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents, sont de nature à perturber le suivi de la performance économique des entreprises du Groupe, tels que définis par la recommandation 2009.R.03 du CNC.

En conséquence, pour le suivi des performances opérationnelles du Groupe, CÉSAR utilise le résultat opérationnel courant, défini, comme la différence entre le résultat opérationnel total et les "Autres produits et charges opérationnels non courants"

#### Cession du Périmètre Américain

Le groupe César a cédé ses activités américaines au groupe Jakks Pacific, le 29 décembre 2008. A l'issue de cette opération, le groupe César, outre son siège situé à La Plaine Saint Denis (93), reste constitué de ses filiales européennes de distribution (France, Italie, Espagne, Allemagne, UK), de son unité de production de Madagascar, principal fournisseur historique de la zone européenne, et de sa filiale de sourcing et d'achats de Hong Kong. Il n'existe pas de garanties particulières, en dehors des sommes bloquées sur un compte séquestre à la clôture de l'opération (2 millions de dollars), intégralement provisionnées dans les comptes de l'exercice au cours duquel la cession a été effectuées. Cette provision est ensuite partiellement reprise au fur et à mesure du déblocage du compte (1,5 millions de dollars de repris à date).

## 4. FACTEURS DE RISQUES

*Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent Prospectus, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société a procédé à une revue de ses risques et elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.*

Les difficultés rencontrées par le Groupe ont conduit la société à engager en 2009 et en 2010 des actions visant à permettre de disposer des moyens financiers nécessaires à assurer la continuité de son exploitation et répondre aux besoins de financement de sa stratégie, notamment le financement de la saison 2010/2011 et celui de la saison 2011/2012.

Les risques auxquels doit faire face ordinairement le Groupe sont accentués par l'incertitude pesant sur les conditions de réussite du plan de restructuration financière. Dans le contexte actuel, le directoire et le conseil de surveillance ont examiné avec attention les perspectives d'exploitation pour les 12 prochains mois, et ont arrêté les comptes semestriels au 30 septembre 2010 selon le principe de continuité d'exploitation.

Ces incertitudes dépendent principalement d'un engagement ferme des partenaires bancaires à accompagner le groupe dans le financement de son besoin en fonds de roulement. Le Groupe considère, après examen des prévisions de trésorerie, que celle-ci sera suffisante pour répondre aux besoins du Groupe, sous réserve de la mise en œuvre du plan de restructuration financière visé au paragraphe 4.1.1 ci-après et l'obtention de financements bancaires. L'arrivée en janvier 2011 d'un nouvel actionnaire de référence, la société BISCALUX, constitue une étape importante dans le redressement du Groupe.

### 4.1. Risque de liquidité, risque de taux, risque de change

#### 4.1.1. Risque de liquidité

Au 31 décembre 2010, les liquidités du Groupe César s'élèvent à 1 911 K€, dont 99 K€ de valeurs mobilières de placement et 1 812 K€ de disponibilités.

Le financement de la saison 2010-2011 a été réalisé grâce en particulier aux opérations suivantes :

- A la réalisation le 21 avril 2010 d'une augmentation de capital de 5,5 millions d'euros.
- A l'obtention de deux crédits court terme pour un montant total de 2,8 million d'euros arrivant à échéance :
  - En juin 2011 pour une tranche de 500 milliers d'euros
  - En décembre 2011 pour une tranche de 2,3 millions d'euros.
- Une amélioration du besoin en fonds de roulement opérationnel par rapport à septembre 2009.

Cependant, le financement de la saisonnalité de l'exercice 2010-2011 reste tendu en fin de saison, ce qui fait peser un risque sur les livraisons aux clients pour le premier trimestre calendaire 2011, et n'est aujourd'hui pas totalement assuré pour le prochain exercice, en particulier pour la période de pointe de besoin de trésorerie en fin d'année calendaire 2011. Ces difficultés, sans mettre en péril la continuité d'exploitation, peuvent perturber le bon déroulement de la saison en retardant les livraisons et avoir un impact négatif sur les résultats.

C'est la raison pour laquelle la société recherche activement de nouveaux moyens de financement pour doter le groupe des moyens de son développement. Le Directoire a convoqué pour le 15 mars 2011 une Assemblée Générale Mixte afin de notamment mettre en œuvre une réduction de capital et d'autoriser le Directoire à mettre en œuvre toutes les mesures permettant d'obtenir ces financements, au besoin par une augmentation de capital au cours du premier semestre 2011.

Dans le cadre de ses financements actuels, le Groupe César n'est pas soumis à l'application de covenants particuliers.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère ne pas disposer à la date de visa sur le présent Prospectus, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois.

Les ressources de CÉSAR au 28/02/2011, date d'établissement du tableau des capitaux propres et de l'endettement financier net, sont les suivantes :

- trésorerie disponible au 28/02/2011 : 2.884K€.

Depuis le 28/02/2011 CÉSAR n'a recueilli aucune ressource supplémentaire.

A la date du présent Prospectus, les ressources disponibles de CÉSAR lui permettent de couvrir ses besoins jusqu'au second trimestre 2011.

Le besoin nécessaire pour faire face aux dépenses et engagements au cours des 12 prochains mois suivant la date d'obtention du visa sur le présent Prospectus est estimé à 8M€ après mise en place d'un plan d'économie sur les fournisseurs, d'une restructuration pour réduction des coûts de structure et du transfert d'une partie des achats de costumes de la Chine vers Madagascar.

De façon à assurer ses besoins de trésorerie sur 12 mois la Société a reçu de BISCALUX, son actionnaire de référence, un engagement de souscription en numéraire à hauteur de 4,58M€, soit 75% de la présente opération.

La différence avec les besoins estimés serait financée par :

1. la réalisation d'une augmentation de capital réservée visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier telle qu'autorisée par la 9<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 15 mars 2011. Cette opération sera réservée à quelques investisseurs qualifiés et ne représentera qu'un maximum de 20% du capital de CÉSAR post-opération objet du présent Prospectus. Cette opération, à laquelle participera BISCALUX, sera réalisée en numéraire et/ou par compensation de créances. En cas de réalisation uniquement en numéraire, cette augmentation de capital représenterait de 2,1 à 2,3M€ de ressources nouvelles. En cas de réalisation en totalité par compensation de créances CÉSAR ne disposerait d'aucune ressource nouvelle ;
2. des mesures d'ajustement du Besoin en Fonds de Roulement, notamment le décalage d'une partie minimale de ses achats saisonniers par la Société et la négociation de délais de règlement à hauteur de 1,4M€.

Par ailleurs, la Société est en cours de négociation pour obtenir de 8 à 10M€ financés par de nouveaux partenaires bancaires, destinés :

1. augmenter la capacité d'action de CÉSAR et financer son développement pour un montant minimum de 4M€,
2. et pour le surplus à remplacer des lignes de crédit existantes plus onéreuses pour un montant de 4M€.

La mise en place de ces financements, conditionnée par la réalisation de la présente opération, est envisagée autour du 30/06/2011.

#### 4.1.2. Risque de taux

L'exposition au risque de taux du Groupe César est corrélée aux taux du marché monétaire (EURIBOR, LIBOR, principalement) pour la plupart des crédits du Groupe.

En millions d'euros :

31-mars-10	Actifs financier (à)		Passifs financier (b)		Exposition nette avant couverture c = (a) - (b)		Instrument de couverture de taux (d)		Exposition nette après couverture e = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux Variable	Taux fixe	Taux Variable	Taux fixe	Taux Variable	Taux fixe	Taux Variable	Taux fixe	Taux Variable
Moins d'un an	NA	2,9	NA	6,5	NA	-3,6	NA	NA	NA	-3,6
De 1 an à 5 ans	NA	NA	1,9	0,0	1,9	NA	NA	NA	1,9	NA
Plus de 5 ans	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
<b>TOTAL</b>	<b>NA</b>	<b>2,9</b>	<b>1,9</b>	<b>6,5</b>	<b>1,9</b>	<b>-3,6</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>1,9</b>	<b>-3,6</b>

Source : Reporting 2009/2010

<b>31-mars-10</b>	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<b>Total</b>
Passifs Financiers	6,5	1,7	0,2	<b>8,4</b>
Actifs Financiers	2,9			<b>2,9</b>
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>3,6</b>	<b>1,7</b>	<b>0,2</b>	<b>5,5</b>
Hors Bilan				
<b>Position nette après gestion</b>	<b>3,6</b>	<b>1,7</b>	<b>0,2</b>	<b>5,5</b>

Source : Comptes consolidés

Au cours de l'exercice 2010-2011 les taux d'intérêts à court terme ont évolué à la baisse portant la moyenne annuelle de l'Euribor 3 mois de 0,963% sur l'exercice 2009-2010 à 0,811% sur l'exercice 2010-2011.

<b>2009-2010 (en millions d'euros)</b>	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôt
Impact d'une variation de +20% des taux d'intérêt	-0,01	OS
Impact d'une variation de -20% des taux d'intérêt	+0,01	OS

Source : Reporting 2009/2010

#### 4.1.3. Risque de change

En millions d'euros :

<b>31-mars-10</b>	<b>Actifs</b>	<b>Passifs</b>	<b>Engagement en devises</b>	<b>Position nette avant couverture</b>	<b>Instrument financiers de couverture</b>	<b>Position nette après couverture</b>
	(à)	(b)	c	d)=(a)-(b)+/-€	e	f=(d)+€
Dollars US	1,2	7,0	NA	-5,8	NA	-5,8
Livre sterling	5,9	0,2	NA	5,7	NA	5,7
Dollar-Hong Kong	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Ariary Malgache	5,5	3,3	NA	2,2	NA	2,2
<b>Total</b>	<b>12,6</b>	<b>10,5</b>	<b>NA</b>	<b>2,1</b>	<b>NA</b>	<b>2,1</b>

Le Groupe César n'utilise pas d'instrument de couverture de change, sa situation financière ne lui ayant pas permis en 2010 de régler les avances de primes. Le Groupe César s'approvisionne majoritairement en Asie et à Madagascar. Les devises utilisées pour ces transactions d'achat sont l'US\$ (pour la partie en provenance de Chine) et l'euro pour la partie en provenance de Madagascar.

## Sensibilité au taux de change

Exercice 2009-2010	Impact en résultat avant impôt (en millions d'euros)	
	Hausse de 10%	Baisse de 10%
Dollars US	-0,8	+0,8
Livre sterling	+0,6	-0,6
Dollar-Hong Kong	NA	
Ariary Malgache	+0,2	-0,2
<b>Total</b>	<b>+0</b>	<b>+0</b>

Source : Reporting 2009/2010

L'exposition du Groupe au risque de change porte principalement sur la parité euro/dollar américain qui a un impact sur le coût de revient des marchandises.

La part des monnaies fluctuantes (Ariary Malgache, Dollar Hong-Kong) représente historiquement moins de 10% du chiffre d'affaires du Groupe. En outre, les mouvements du dollar hongkongais sont généralement corrélés à ceux du dollar américain et dans le cas de ventes FOB Hong Kong, le chiffre d'affaires et les achats sont tous deux réalisés en devises.

En raison de la forte saisonnalité de l'activité, l'estimation de l'exposition au risque de change à la date du 31 mars 2010 n'est pas représentative de l'exposition sur l'ensemble de l'année. En effet, à cette période la saison d'achat et de vente est terminée, et les seuls risques significatifs portent sur la conversion du bilan, et non pas sur des risques opérationnels.

### Suivi des risques

Le suivi du risque de change est effectué au niveau de la direction financière du Groupe César pour le compte des filiales concernées.

Le Groupe César n'utilise pas d'instrument de couverture de change, sa situation financière ne lui ayant pas permis en 2008 et 2009 de régler les avances de primes.

Compte-tenu de la saisonnalité de l'activité du Groupe, les positions de taux et de change fluctuent énormément au cours de l'exercice et de fait ne sont pas significatives au 30/09, les achats de la saison ni la réception des marchandises n'ayant été réalisées.

#### 4.2. Risques liés à la structure financière

Au 30 septembre 2010, le montant des emprunts et dettes financières bruts s'élève à 12,1 millions d'euros. Le niveau du ratio endettement/fonds propres peut représenter un risque en cours d'exercice.

Le Groupe conserve une dette d'exploitation court terme finançant sa saisonnalité principalement sous la forme de mobilisation de créances.

En K€	30-sept-10	31-mars-10
Capitaux propres consolidés	9 332	8 618
Dettes moyen terme	1 444	1 891
Dettes financière nette	10 104	6 164
<b>Gearing</b>	<b>1,1</b>	<b>0,7</b>

Source : Comptes Consolidés

#### 4.3. Risque sur actions / gestion de liquidités et des valeurs mobilières de placement

Aucune action ou titre de société extérieur au Groupe ne figure à l'actif de son bilan. Les valeurs mobilières de placement ne sont que des liquidités, purement saisonnières sur plusieurs jours ou quelques semaines seulement.



Les placements correspondants ne sont que ponctuels et de courte durée, seulement dans des SICAV monétaires sans risque en capital.

Les moyens mis en place pour le contrôle et le suivi des liquidités sont ceux relatifs à une gestion de trésorerie courante : en particulier, rapprochement bancaire, élaboration et coordination des prévisions mensuelles des flux et soldes de trésorerie par les sociétés du Groupe.

#### **4.4. Risques politiques**

Il existe des incertitudes liées au risque politique pesant sur la filiale de production de Madagascar, qui représente environ 65% des approvisionnements du Groupe César. La filiale de Madagascar a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 un chiffre d'affaires de 1.785k€ et un gain de 232k€. La réalisation de ce risque politique pourrait conduire à une éventuelle fermeture du site, ou à des risques de rupture d'approvisionnement pendant une durée déterminée, le temps de mettre en place un éventuel approvisionnement de substitution en Chine, et pourrait avoir un impact sur le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe César.

Néanmoins, le Groupe César tente de diversifier ses sources d'approvisionnement (Chine, Asie du Sud Est, ...).

#### **4.5. Risques industriels**

Le Groupe s'est doté de plusieurs sources de production pour la fabrication de ses produits.

Les contraintes de sécurité et d'hygiène nécessaires pour éviter des contentieux avec les consommateurs et assurer en permanence la qualité des produits vendus, font l'objet d'une surveillance constante notamment de la part de contrôleurs externes nommés par le Groupe César et d'auditeurs envoyés chez les fournisseurs par les clients ou les licenciés.

Le renforcement des contrôles éthiques (réglementation du travail, antipollution, antiterroriste), qui certes constituent un avantage concurrentiel pour le Groupe César qui les respecte, a entraîné des surcoûts à court terme. En particulier, le Groupe a initié au cours de l'exercice 2010-2011 une procédure de classement ICTI pour sa filiale de Madagascar.

Le renforcement régulier de ces contrôles, de même que le renforcement des contrôles éthiques (réglementation du travail, antipollution, antiterroriste), en raison de réglementations plus restrictives et d'une pression accrue des clients et des consommateurs finaux, pourraient entraîner un alourdissement des procédures de fabrication et des surcoûts liés aux procédures de test.

En outre, il se peut qu'en dépit de ces contrôles, un problème de qualité survienne. Celui-ci ou la défaillance d'un fournisseur pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats ou sa situation financière, du fait d'une annulation de commande ou d'une augmentation des charges à supporter par le Groupe.

#### **4.6. Risques technologiques**

Dans le cadre des métiers exercés par César, les évolutions technologiques portent essentiellement sur les équipements de transformation et de conditionnement, et peu sur les produits eux-mêmes. La plupart des investissements technologiques sont réalisés par les fournisseurs externes du Groupe, et font partie des critères de sélection de ces fournisseurs.

Néanmoins, d'autres technologies pourraient apparaître sur le marché et le Groupe ne peut pas être certain que la protection de ses technologies sera efficace ou que des tiers ne pourront pas les contrefaire, ce qui pourrait affecter négativement l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

#### **4.7. Risques clients**

Le Groupe César bénéficie d'une implantation européenne répartie entre 5 pays principaux, et d'une distribution partagée sur plusieurs canaux (grandes surfaces généralistes, grandes surfaces spécialisées, détaillants, grands magasins, autres), lui permettant de lisser relativement les risques éventuels de marché. Ainsi, au 31 mars 2010, le premier client représentait 8,2% du chiffre d'affaires du Groupe, les 5 premiers clients du Groupe environ 27% et les dix premiers 40% (se reporter au paragraphe 6.1. 4 du présent Prospectus pour le détail du chiffre d'affaires de la Société réalisé auprès de ses dix principaux clients). La perte d'un ou plusieurs de ces clients affecterait les résultats, le chiffre d'affaires du Groupe César et sa situation financière. Il convient toutefois de signaler que les trois premiers clients du Groupe sont des enseignes non centralisées, dont plusieurs acheteurs différents sont en contact avec César dans chacun des pays où le Groupe opère, ce qui limite le risque.

En France et en Espagne les créances sont affacturées. Dans les autres filiales de distribution, les principaux clients font l'objet de procédures d'encaissement diverses (Daily, escompte, invoice discounting...), le risque n'étant pas supporté par l'organisme de financement. Pour les principaux clients hors France et Espagne, le Groupe César a contracté une police d'assurance-crédit qui couvre les ventes pour chaque filiale.

#### 4.8. Saisonnalité du chiffre d'affaires

Le Groupe César réalise 44.5% de son chiffre d'affaires annuel durant le quatrième trimestre civil.

2009/10	M€	%
Q1 - 06/09	4,0	11,4%
Q2 - 09/09	9,0	26,1%
Q3 - 12/09	15,4	44,5%
Q4 - 03/10	6,2	17,9%
<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>34,6</b>	<b>100%</b>

Source : Reporting 2009/10

Cette saisonnalité du chiffre d'affaires est due au fait que :

- la prise de commande de l'activité européenne s'effectue tout au long de l'exercice tandis que les livraisons ont essentiellement lieu d'août à janvier, couvrant les événements d'Halloween, Noël et Carnaval ;
- l'activité industrielle du Groupe César est importante pendant huit mois, de février à octobre.

En raison de ce qui précède, la saisonnalité de l'activité a un impact fort sur le besoin de financement (fonds de roulement) du Groupe, ainsi que sur son résultat. Schématiquement, le premier semestre est essentiellement consacré à la mise en place et aux achats des collections, tandis que la facturation et l'encaissement interviennent au second semestre. Les achats sont réalisés avant de recevoir les commandes des clients, ce qui fait porter à la société un risque sur ses stocks.

Le Groupe César a entamé une politique visant à élargir son portefeuille d'événements notamment à travers des fêtes populaires qui avaient été peu à peu abandonnées et qui bénéficient d'un retour en grâce auprès d'une population souvent en manque d'événements festifs (par exemple : Carnaval des Quartiers de Paris, Saint Valentin, mariages, communions et barbecues essentiellement en mai/juin).

#### 4.9. Risques liés à l'environnement économique général

Le Groupe est présent sur des marchés dépendants d'un certain nombre de facteurs, dont les changements comportementaux et les évolutions de la conjoncture économique.

Ainsi, la dégradation économique en Europe depuis 2008 a eu des effets sur l'activité du Groupe, au travers notamment de retards dans la prise de commandes des clients, ou de l'augmentation du taux de retours, se traduisant par un impact négatif sur la situation financière et les résultats du Groupe. L'incertitude liée à la situation économique perdure au jour de l'émission du présent Prospectus, notamment en Espagne où l'environnement économique dégradé pèse sur les conditions tarifaires.

#### 4.10. Risques liés aux licences

Le Groupe César détient à ce jour environ 48 contrats de licence en Europe. Les droits d'utilisation de l'image d'une licence varient entre 2 et 5 ans. 52% du chiffre d'affaires du Groupe César au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 est réalisé par la vente de produits sous licence. La première licence du Groupe représente environ 12% du chiffre d'affaires au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.

En outre, les principaux contrats de licence prévoient la possibilité pour le propriétaire d'une licence de mettre un terme au contrat de licence conclu avec des sociétés du Groupe au cas où la Société ou sa filiale concernée deviendrait insolvable.

César ne peut pas exclure le risque de perdre une ou plusieurs licences, notamment dans le cas où sa situation financière l'empêcherait d'honorer les échéances de règlement, ce qui pourrait affecter défavorablement le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière du Groupe.

#### **4.11. Risques de hausse des coûts**

Le contexte de hausse des coûts de revient consécutif à l'augmentation (i) des cours du pétrole (impactant le prix de revient du textile utilisé), (ii) des coûts de main d'œuvre dans le Sud de la Chine où le Groupe produit une part importante de ses produits, mais également (iii) des coûts de transport pourrait perdurer, ce qui pourrait affecter défavorablement le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière du Groupe.

#### **4.12. Risques de propriété intellectuelle**

Le Groupe César dispose de peu de brevets à son nom.

Pour prévenir des risques de contrefaçon, César procède aux dépôts nationaux et internationaux de ses brevets, marques, dessins et modèles et assure une surveillance régulière des brevets, marques, dessins et modèles similaires pour avoir la possibilité de s'opposer à leur dépôt. De plus, le Groupe César travaille en étroite collaboration avec les donneurs de licence afin de protéger les droits de copyright.

Malgré les moyens mis en œuvre, César ne peut toutefois pas garantir qu'il ne sera pas porté atteinte à ses droits de propriété intellectuelle, ce qui pourrait affaiblir sa position concurrentielle, ses résultats, son chiffre d'affaires et sa situation financière.

#### **4.13. Risques sur les assurances**

Chaque société du Groupe César est assurée en fonction de l'existence des risques identifiés. Il est possible que certains risques non identifiés ne fassent l'objet d'aucune police d'assurance au niveau du Groupe César ou des filiales elles-mêmes.

#### **4.14. Autres risques juridiques**

Les charges qui peuvent résulter de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives pouvant intervenir dans le cours normal de l'activité de César ne sont provisionnées que lorsque lesdites charges sont probables et que leur montant peut être estimé ou quantifié. A la connaissance de César, aucun fait exceptionnel, litige ou affaire contentieuse connue n'est susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de César et du Groupe César.

Les litiges ou les procédures d'arbitrage en cours sont mentionnées au paragraphe 20.3 du présent Prospectus.

#### **4.15. Risques liés à l'environnement concurrentiel**

Le développement des ventes directes depuis la Chine induit une modification du marché, à laquelle César répond en développant ses capacités de ventes FOB (*Free On Board*) depuis l'Asie à travers le renforcement de sa filiale César Asia. Ces ventes directes produisent un effet déflationniste sur les prix, ce qui pourrait affecter le chiffre d'affaires en valeur du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

#### **4.16. Risque de marché**

##### Instruments Financiers dérivés

Un membre non autorisé du personnel a souscrit auprès de BBVA un Swap de Taux avec Option de Knock-Out au nom de la société JOSMAN. Le risque maximum est évalué à la date d'échéance du 7 septembre 2010 à 1.209 milliers d'euros. La société JOSMAN a demandé la nullité de cet acte et les analyses juridiques en cours indiquent que la position de la société devrait prévaloir. En conséquence, il n'a été procédé à aucun enregistrement comptable au titre des engagements pris par le biais de ce contrat

## 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

### 5.1. Histoire et évolution de la société

#### 5.1.1. Raison sociale, nom commercial et siège social de l'émetteur

##### 5.1.1.1. Dénomination sociale

César

##### 5.1.1.2. Siège Social

19, rue des Bretons, 93200 La Plaine Saint Denis  
Tél. : +33 (0)1 49 98 16 10

#### 5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

381 178 797 BOBIGNY

#### 5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la Société

La société a été constituée le 25 janvier 1991 et sa durée est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 13 mars 2090, sauf en cas de prorogation ou de dissolution anticipée de la société.

#### 5.1.4. Forme juridique et législation régissant ses activités

La Société est une Société Anonyme à Conseil de surveillance et Directoire. Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir, notamment par le Code de Commerce et ses textes modificatifs, ainsi que par ses statuts.

Elle est régie par le droit français.

#### 5.1.5. Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1<sup>er</sup> avril et finit le 31 mars.

#### 5.1.6. Historique de la Société et du Groupe

Crée en 1905, César conçoit, fabrique et commercialise des articles de fêtes.

En 1991, Richard Roizen, déjà propriétaire de la société Masport, leader du déguisement et des panoplies sous licence, rachète César Industries, spécialiste du masque.

Il crée le groupe César autour de ces deux entreprises et se lance dans une stratégie de croissance externe :

1994/1995	acquisition de Dekkertoys au Royaume Uni et Josman en Espagne
1997/1998	acquisition de Disguise aux Etats Unis et France Cotillons en France
1998/1999 Madagascar	acquisition de Fawn Eye bureau de négoce à Hong Kong et Festival façonnier à Madagascar
1999/2000	acquisition de Joker leader de la fête en Italie et Hilka en Allemagne
2001	prise de contrôle par Butler Capital Partners ( <a href="http://www.butlercapitalpartners.com">www.butlercapitalpartners.com</a> )
2005	acquisition de Nounours
2008	cession du périmètre américain, constitué des principaux actifs et passifs de Disguise (USA) et Disguise Hong Kong et signature d'un protocole de conciliation entre CÉSAR et ses partenaires bancaires en date du 26 novembre 2008.

2009	le Groupe César vend à Jakks Pacific (dans le top 5 des fabricants de jouets), son pôle américain (Disguise pour le commercial, CÉSAR Asia pour le sourcing). Pour mieux appréhender un environnement économique complexe, le groupe décide en effet de recentrer son activité sur son berceau historique de l'Europe.
2010	César a procédé à l'émission de 14.166.463 ABSAR, d'une valeur nominale de 0.3940 euro, suite aux augmentations de capital réalisées par apports en numéraire et par compensations de créances, sur décisions du Directoire des 22 mars 2010 et 16 avril 2010 prises en vertu de l'autorisation et des pouvoirs conférés par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 9 mars 2010.
2011	Butler Capital Partners annonce la cession de sa participation de 12,66% au capital de la société César à la société BISCALUX, contrôlée par Monsieur Daniel Velasco. CÉSAR annonce son transfert sur Alternext. Ce dernier intervient le 27 avril 2011.

Centré autour d'une holding basée en région parisienne, CÉSAR compte, aujourd'hui, six filiales de commercialisation, un département export qui dessert les pays émergents, un site de production et un bureau de sourcing.

## *5.2. Investissements*

### *5.2.1. Principaux investissements réalisés durant la période couverte*

Le Groupe César a poursuivi au cours de l'exercice 2010-2011 son effort de développement et d'adaptation des catalogues et des produits distribués conformément au plan stratégique.

Par référence à la norme IAS 38, et en raison notamment d'une probabilité raisonnable d'avantages économiques futurs liés à cette phase de développement, les frais de création et de collection relatifs à ces nouveaux produits sous licence ont été inscrits à l'actif du bilan, pour être amortis sur la durée de vie estimée des dites collections à compter de la date de leur commercialisation. Au titre de l'exercice 2009-2010, ces investissements se sont élevés à 455 milliers d'euros.

Ces frais comprennent l'ensemble des frais directement attribuables à la création.

### *5.2.2. Principaux investissements en cours*

En dehors des investissements de création décrits au paragraphe 5.2.1, il n'existe pas d'investissements en cours significatifs, c'est-à-dire représentant :

- pour les immobilisations incorporelles et les écarts d'acquisition, 20% de la valeur d'immobilisation inscrite au bilan,
- pour les immobilisations corporelles, 20% de la valeur brute des immobilisations inscrite au bilan ou 10% des capitaux propres consolidés.

### *5.2.3. Politique d'investissements futurs*

La société a prévu de moderniser au cours des deux prochains exercices le parc de machines utilisé à Madagascar. Il s'agit pour une part d'investissements de renouvellement, qui ne devraient pas excéder les seuils mentionnés ci-dessus, et pour une autre part d'investissements de capacité devant permettre au groupe de poursuivre le processus d'intégration des matières, sans excéder non plus les seuils ci-dessus.

## 6. APERCU DES ACTIVITES

### 6.1. Présentation de la Société et de ses activités

#### 6.1.1. Les produits

César produit et commercialise une gamme complète de produits pour toutes les occasions festives de l'année :

- Déguisements : César vend plus de 3 millions de costumes par an ainsi que des accessoires (masques, perruques, épées, baguettes magiques, bijoux etc..). Les costumes et accessoires représentent plus de 75% du chiffre d'affaires du groupe.
- Jouets, cartables, peluches et autres articles : cette catégorie comprend des cartables et sacs à dos fabriqués par la filiale espagnole Josman, des tentes et maisons en textile non tissé ainsi que des peluches.

Centré autour d'une holding, le groupe compte aujourd'hui cinq filiales de commercialisation, un département export qui dessert les pays émergents et un site de production basé à Madagascar. Avec le rachat de Festiveo, le groupe s'ouvre sur la voie de la distribution sur internet, canal qui connaît un fort taux de croissance.

César bénéficie d'atouts pour assurer la pérennité de son portefeuille de licences et, au travers de son équipe de développement de licences et de son département création, continue de s'assurer un flux de licences à fort potentiel pour l'avenir.

Le savoir-faire du Groupe César, son ancienneté sur le marché et son implantation géographique européenne sont reconnus et appréciés par le monde de la licence, ce qui lui a été témoigné en 2008 par une nomination aux « Licensing Award ».

#### 6.1.2. Les événements festifs et les occasions permanentes

Le marché de César se décompose en deux catégories d'événements :

- Les événements festifs de l'année : Halloween, Carnaval, Noël et Fin d'année.
- Les occasions permanentes : mariages, anniversaires ou goûters qui ont lieu tout au long de l'année.

Pour chacune de ces catégories, les gammes de produits sont élaborées selon une logique de collection (événements festifs), ou sur le mode d'un assortiment de produits génériques (occasions permanentes).

- Le marché d'Halloween : sous l'impulsion de César dans les années 90, cette fête d'origine celtique s'est implantée sur le vieux continent. Aujourd'hui, le marché mature en France, la fête des Sorcières est toujours un marché en croissance en Allemagne et en Angleterre. En Europe et en France, le volume des ventes est resté stable au cours des trois derniers exercices.
- Le marché du Carnaval : Carnaval est très populaire en Europe continentale (Allemagne, Suisse, Autriche, Italie et Espagne) ainsi qu'en Scandinavie. Il est aussi un événement incontournable pour se déguiser pour les petits français, notamment dans les écoles. Grâce à quelques villes françaises comme Dunkerque, Nice ou Angoulême qui ont su perpétuer cette coutume, le Carnaval devient aussi de plus en plus une fête pour adultes au niveau national.
- Le marché de Noël : jeu traditionnel par excellence, le déguisement s'impose de plus en plus dans les linéaires de la distribution européenne comme un incontournable. Il est souvent un cadeau refuge pour des parents et grands-parents qui se retrouvent facilement dans un jeu traditionnel.
- Le Nouvel An : souvent cité par le consommateur comme le jour pour faire la fête, le réveillon

du 31 décembre est sans aucun doute la date où l'on consomme le plus de cotillons et décorations papiers dans le monde.

#### Evolution du chiffre d'affaires mensuel du Groupe César :

2009/10	M€	%
avril	1,3	3%
mai	1,0	2%
juin	1,8	4%
juillet	2,3	5%
août	2,0	5%
septembre	5,6	13%
octobre	7,2	17%
novembre	4,3	10%
décembre	5,7	14%
janvier	7,4	18%
février	1,9	4%
mars	1,8	4%
<b>Chiffre d'affaires Brut</b>	<b>42,1</b>	<b>100%</b>

Source : Reporting 2009/10

#### Passage du Chiffre d'affaire Brut à Net :

M€	2008/09	2009/10
<b>Gross Sales</b>	<b>52,5</b>	<b>42,1</b>
Retours sur ventes	(8,3)	(5,4)
Produits annexes	(0,0)	0,3
Remise fin d'année	(1,5)	(0,7)
Autres remises	(0,0)	(0,0)
Part pub variables	(2,3)	(1,6)
<b>Net Sales</b>	<b>40,4</b>	<b>34,6</b>

Source : Reporting 2009/10

#### 6.1.3. La commercialisation des produits César

Le Groupe César a une couverture internationale équilibrée, le premier pays de destination des ventes (France) représentant 27% de l'activité.

#### Par zone Géographique

En M€	2008/09		2009/10	
France	12,2	30,2%	9,2	26,7%
Allemagne	5,1	12,7%	4,3	12,5%
Grande-Bretagne	8,9	22,0%	5,9	17,1%
Italie	4,3	10,7%	5,2	15,1%
Espagne	7,7	19,0%	7,7	22,3%
Festiveo	0,0	0,0%	0,4	1,2%
Festival (*)	2,2	5,4%	1,8	5,2%
<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>40,4</b>	<b>100,0%</b>	<b>34,6</b>	<b>100,0%</b>

(\*) FOB & Local Madagascar Sales

Source : Reporting 2009/10

Par zone géographique, on constate une baisse du poids relatif dans les ventes du groupe de l'Europe du nord (France, Allemagne et Grande Bretagne) qui passe de 58,4% à 52,2%. L'Europe du Sud (Italie et Espagne) progresse pour atteindre 43,6% contre 37,4% en N-1.

Intégrée au Groupe en 1998, la filiale de Hong Kong, César Asia, permet à César de bénéficier d'une entité de sourcing en Asie, recherchant de nouveaux produits et matières premières aux meilleures conditions. Cette filiale est restée sans activité en 2009-2010, ses actifs ayant été transférés à Jakks Pacifique dans le cadre de la cession du périmètre américain. La société Jakks Pacific, liée à César par un contrat de prestation de services, a fourni à César au cours de l'exercice l'ensemble des prestations de ventes FOB et de sourcing antérieurement réalisées par la filiale.

Le Groupe a recommencé à utiliser, à partir de 2010-2011, la filiale César Asia, afin notamment de bénéficier des meilleurs prix de sourcing et de proposer à ses clients des produits vendus en « FOB » directement des usines chinoises, se plaçant ainsi de façon compétitive sur ses gammes premier prix.

### **Par ligne de produits (Chiffre d'affaires brut)**

En Keuros	2008/09		2009/10	
	K€	%	K€	%
Costumes	32,0	61%	27,9	66%
Role Play	6,7	13%	5,2	12%
Play Environment	3,0	6%	1,6	4%
Plush	4,3	8%	2,9	7%
Schoolbags	3,8	7%	3,2	8%
Party Goods	2,3	4%	1,1	3%
Toys	0,4	1%	0,2	1%
<b>TOTAL</b>	<b>52,5</b>	<b>100%</b>	<b>42,1</b>	<b>100%</b>

Par ligne de produits la répartition des ventes évolue légèrement. La part des costumes augmente de 5 points pour atteindre 66%. Le role play baisse de 1 point à 12% alors que la part du play environnement baisse de 2 points à 4%.

#### *6.1.4. Les réseaux de distribution (chiffre d'affaires brut)*

Les réseaux de distribution du Groupe sont variés et concernent tous les modes de distribution : hypermarchés, grands magasins, grossistes et détaillants.

La distribution des produits repose sur deux modes :

- Le mode indirect, constitué de grossistes (wholesalers) qui distribuent ensuite aux magasins spécialisés (festifs ou jouets) et aux supermarchés.
- Le mode direct regroupant les Grandes et Moyennes Surfaces (Mass Market), les Grandes Surfaces Spécialisées (Toy Chains et Party Chains), les Grands Magasins (High End) et la Vente Par Correspondance, ou par internet (Other).

En M€	2009/10	%
Mass Market	16,1	38%
High End	3,7	9%
Party Chain	1,1	3%
Toys Chain	8,7	21%
Wholesalers	2,7	6%
Hard Discount	0,3	1%
Other	9,5	23%
<b>TOTAL</b>	<b>42,1</b>	<b>100%</b>



Les gammes de produits sont indifféremment réparties dans les circuits de distribution. Néanmoins, les grandes surfaces commandent généralement des assortiments de produits « phares », les plus représentatifs des thèmes de fête qu'elles souhaitent promouvoir.

Dix premiers clients pour 2009/2010 (Source : César)

<b>2009/10</b>	<b>M€</b>	<b>%</b>
Client 1	3,5	8,2%
Client 2	2,5	6,0%
Client 3	2,3	5,4%
Client 4	1,8	4,4%
Client 5	1,3	3,0%
Client 6	1,2	2,8%
Client 7	1,1	2,7%
Client 8	1,1	2,5%
Client 9	0,9	2,1%
Client 10	0,7	1,7%
Client 11	0,4	0,9%
Client 12	0,0	0,0%
Other	25,3	60,2%
<b>Chiffre d'affaires Brut</b>	<b>42,1</b>	<b>100%</b>

Compte tenu de sa taille et de sa position sur le marché du festif, César bénéficie d'une clientèle diversifiée. Les dix premiers clients, leaders du secteur de la distribution, représentent 39% du chiffre d'affaires du Groupe en 2009/2010.

La variété et la multiplicité des réseaux de distribution du Groupe limitent le risque au plan consolidé. A l'échelle d'un pays en revanche, la défaillance d'un client, à fortiori si il est important, peut avoir des conséquences significatives sur l'activité de la filiale concernée. Le groupe a notamment du faire face aux difficultés de Karstadt en Allemagne. Dans ce contexte, le groupe a signé un nouveau contrat d'affacturage avec la société Fortis le 15 juillet 2010, couvrant cette fois ci le risque de défaillance client. Le risque d'impact majeur d'une éventuelle défaillance sur les résultats devrait donc être limité.

## 6.2. Principaux marchés

### 6.2.1. Le marché des articles de fête

Le marché du festif se diversifie car, depuis quelques années, les occasions de faire la fête se multiplient, phénomène amplifié par l'intérêt des grandes marques pour ce marché. En effet, la fête présente l'avantage de provoquer un mouvement de mobilisation collective qui induit, de façon accélérée, le passage à l'acte d'achat. De plus, chaque personne n'étant pas concernée de la même façon, il n'existe pas de risque de lasser le consommateur du fait de la multiplication des événements.

De nouveaux marchés pour les articles de fête s'ouvrent dans des régions autres que l'Europe continentale. Ainsi, la Scandinavie, l'Asie et l'Europe de l'Est représentent des relais de croissance importants.

### 6.2.2. Le positionnement du Groupe César

Le marché sur lequel le Groupe opère ne faisant pas l'objet d'un suivi régulier par un organisme spécialisé, les informations concernant le positionnement concurrentiel du Groupe César reposent sur des estimations faites par le Groupe.

#### **En France :**

Noël reste l'événement phare pour la consommation française du déguisement avec des produits vendus plus chers et dans tous les circuits de distribution.

Pour Carnaval et Halloween, César présente une offre globale qui lui permet de tirer profit de la largeur de sa gamme festive (grimages, déguisements, masques, etc.).

Leader du marché festif, César ne trouve à ses côtés que de plus petites entreprises, souvent familiales et spécialisées sur des niches spécifiques. Corolle, le Panache Blanc, Caritan rejoignent Rubie's dans la liste des concurrents du Groupe.

L'intégration de Nounours au 1<sup>er</sup> avril 2005 a permis à César d'accroître son offre (peluches). La prise de participation majoritaire dans Festivéo (2009) a pour sa part permis au groupe de compléter ses réseaux de distribution, les ventes sur internet prenant une part de plus en plus significative ces dernières années et constituant un relais de croissance.

#### **Reste de l'Europe :**

César dispose d'une position forte sur tous les segments du festif dans la plupart des pays industrialisés.

Le marché européen est très atomisé tant au niveau géographique qu'au niveau des gammes.

#### **Allemagne**

Le marché est marqué par une forte prépondérance de l'événement Carnaval (plus de 65% du chiffre d'affaires Allemagne de César). Halloween dispose d'un potentiel de développement important.

Au 31 mars 2010, près de 95% des produits vendus sont issus des gammes de déguisements, masques, accessoires et grimages, mais seulement 25% sont des produits sous licences, niche de marché en progression.

Sur le segment des costumes et des masques, à côté de César on trouve des entreprises de taille moyenne comme les sociétés Fries ou Andrea Modem. RiethMuller en Allemagne reste le leader incontesté du marché de la gamme papier malgré la concurrence des importateurs.

#### **Espagne**

La répartition entre les événements Carnaval, Fin d'année et les occasions permanentes est relativement bien équilibrée (représentant chacune environ un tiers des ventes du Groupe en Espagne). A l'inverse et pour des raisons culturelles, Halloween n'est pratiquement pas célébré. César à travers sa filiale Josman est leader sur le marché du festif en Espagne. Ses concurrents sont essentiellement des entreprises de

petite taille. Le marché espagnol est fragilisé par la crise économique, dont les effets se font ressentir encore fortement en 2010.

#### Italie

De la même façon qu'en Allemagne, le marché italien se caractérise par une prépondérance de Carnaval (69% des ventes de César en Italie). Les costumes et masques y tiennent une part significative (72% des ventes en 2009-2010).

Les concurrents sont essentiellement des entreprises de taille moyenne comme Fiori Paoli.

#### Royaume Uni

Carnaval n'est pas célébré en Grande-Bretagne. Les fêtes de déguisement sont concentrées sur la fin d'année et les occasions permanentes. Les costumes, accessoires et masques représentent 95 % des ventes de la filiale pour l'exercice clos au 31 mars 2010. Parmi ceux-ci, les ventes de costumes sur le marché textile, dont la part est croissante à moyen terme, ont atteint 33% du chiffre d'affaires de la filiale en 2009-2010. Les produits sous licence connaissent un succès croissant, représentant en 2009-2010 97 % des ventes de la société (65% en 2004).

Les concurrents sont nombreux sur ce marché et il convient de citer Rubies et Christys qui ont des parts de marché estimées supérieures à celle de César.

### *6.3. Evènements exceptionnels ayant influencé les activités et les marchés*

Néant. Le chapitre 9.2.3 rappelle cependant les facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation.

### *6.4. Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication*

Le Groupe César détient à ce jour environ 48 contrats de licence en Europe pour lesquels les droits d'utilisation de l'image varient entre 2 et 5 ans. 52% du chiffre d'affaires du Groupe César au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 est réalisé par la vente de produits sous licence. La première licence du Groupe représente environ 12% du chiffre d'affaires au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Concernant les brevets, le Groupe en dispose de peu à son nom.

Les risques liés à la dépendance du Groupe à l'égard de brevets, de licence ou d'autres droits de propriété intellectuelle sont décrits à la section 4.10 du présent Prospectus.

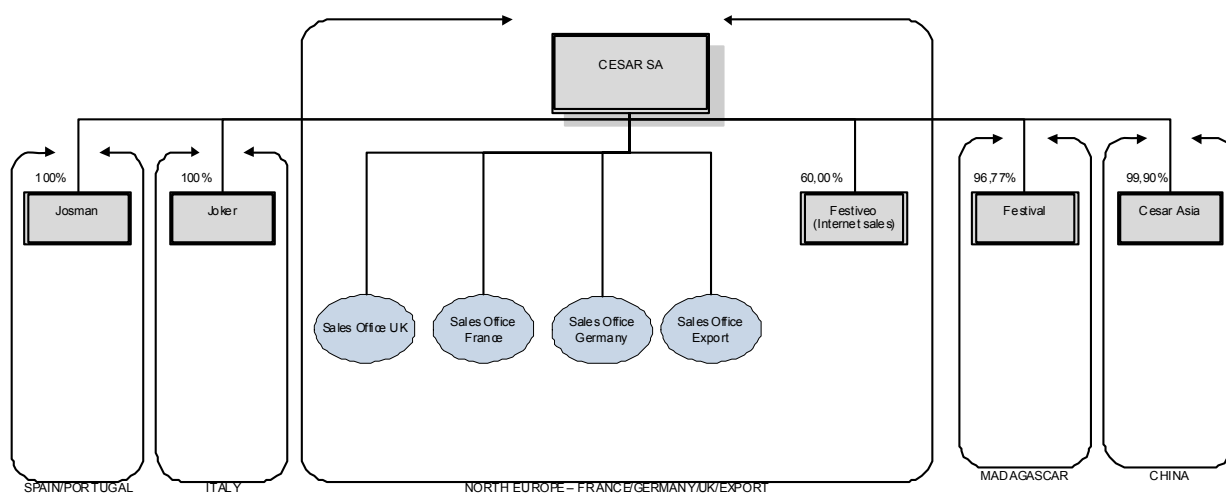
## 7. ORGANIGRAMME

### 7.1. Description du Groupe

Le Groupe César est présent au travers de filiales ou bureaux de commercialisation sur ses principaux marchés, la France, l'Allemagne, la Grande Bretagne, l'Italie et l'Espagne. Il possède en outre une filiale de production à Madagascar et une filiale de sourcing pour les produits et les matières premières basée à Hongkong.

La société César SA assure, outre ses fonctions de holding (qui incluent la direction générale, la direction marketing et la direction financière du Groupe, ainsi que la gestion de la trésorerie), la coordination des achats pour l'ensemble du Groupe et les prestations de design pour le compte des filiales européennes, ainsi que la gestion administrative (comptabilité, achats, ventes, suivi clients...) du périmètre Europe du Nord (France, Allemagne, Royaume-Uni).

### Organigramme du Groupe



Le principal actionnaire de César SA est la société BISCALUX, contrôlée par M. Daniel VELASCO. La société BISCALUX, qui détenait 18,2 % du capital de César SA le 27 janvier 2011, date à laquelle il a notamment acquis la participation détenue par le fonds FCPR Private Equity II et Butler Capital Partner.

### 7.2. Principales filiales de l'émetteur

Se reporter au point A.2 de la partie VII des comptes consolidés figurant à la section 20.1.2 du présent Prospectus pour une description du périmètre du Groupe.

Nom des sociétés	Pays	Détention	Capital Social	Activité
César S.A.	France	100%	6,824,626 EUR	Holding et commercialisation en France, Allemagne et Angleterre
Josman S.I.	Espagne	100%	60,101 EUR	Fabrication & commercialisation de panoplies, masques & sacs
Joker S.r.l.	Italie	100%	102,257 EUR	Commercialisation de panoplies, masques & jouets
Festiveo	France	60%	23,000 EUR	Négoce
Cesar Asia	Chine	99,90%	1,000,000 HKD	Négoce
Festival S.A.	Madagascar	96,77%	34,480,000 MGA	Fabrication de panoplies, tentes & maisons & tissage & teinture de tissus

## 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

### 8.1. Immobilisations corporelles et toutes charges majeures pesant sur celles-ci

Sur l'ensemble du Groupe, seuls les sites de César Industrie (Chacé et Saumur) et de Hilka (Allemagne) sont détenus en propre ou sous forme de crédit bail. Les immobilisations corporelles sont également composées des locaux ci-dessus ainsi que des agencements et mobilier de bureau. En raison de la restructuration opérationnelle survenue au cours de l'exercice 2009, les entrepôts allemands sont désormais inutilisés, et sont mis en vente. Un premier entrepôt a été cédé en juillet 2010 pour 0,3 millions d'euros.

Les sites utilisés par le Groupe en France (La Plaine Saint Denis), Italie (Crevalcore), Espagne (Denia), Hong Kong et Madagascar (Antananarivo) font l'objet de contrats de location (baux commerciaux).

Pays	Utilisation	Type	Surface	Loyer annuel	Devise
Royaume Uni	Bureaux	Bail	140m2	32 312	GBP
Allemagne	Bureaux	Propriétaire	600m2	-	
Allemagne	Entrepôt	Propriétaire	6491m2	-	
France	Bureaux (93)	Bail	499m2	79 766	EUR
France	Bureaux (93)	Bail	197m2	22 191	EUR
France	Entrepôt (49) Bureaux (49)	Crédit Bail	6136m2	118 888	EUR
France	Entrepôt (49) Bureaux (49)	Crédit Bail	8880m2	Inclus ci-dessus	
Italie	Entrepôt Bureaux	Bail	2350m2	134 500	EUR
Espagne	Entrepôt Bureaux	Bail	5726m2	222 074	EUR
Madagascar	Entrepôt Bureaux Ateliers	Bail	11780m2	95 000	EUR

A l'exception de la société Festival (Madagascar), les sociétés ne réalisent pas d'opération de production. En conséquence, les investissements à caractère industriel actuels ou prévus sont peu significatifs.

### 8.2. Question environnementale

Néant

## 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

A titre d'information, les données retraitées présentées dans le présent chapitre consistent en des comptes pro forma incluant la cession du périmètre américain ainsi que le reclassement des avoirs à établir pour retour en application des normes IFRS. Ces corrections sont détaillées dans les annexes des comptes annuels consolidés au 31/03/2010 présentés au chapitre 20.1 et suivants du présent Prospectus.

### 9.1. Examen de la situation financière de CÉSAR

#### Bilans consolidés de César

#### ACTIF

En Keuros	30-sept-10	31-mars-10	30-sept-09	31-mars-09
	6 mois	12 mois	Retraité 6 mois	Retraité 12 mois
Ecarts d'acquisition	36	36	-	-
Immobilisations incorporelles	2 087	2 625	2 452	2 765
Immobilisations corporelles	2 537	2 864	3 127	3 160
Immobilisations financières	596	694	700	135
Actifs d'impôts différés	421	421	262	262
Autres actifs non courants	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>5 677</b>	<b>6 640</b>	<b>6 541</b>	<b>6 322</b>
Stocks et en-cours	15 924	12 110	16 180	15 900
Clients et comptes rattachés	11 752	12 888	11 616	17 650
Autres créances et comptes de régularisation	8 764	10 301	9 014	8 671
Actif financier courant			69	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 957	2 245	1 920	2 686
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>38 397</b>	<b>37 544</b>	<b>38 799</b>	<b>44 907</b>
<b>Actifs classés comme détenus en vue de la vente</b>				<b>4 215</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>44 074</b>	<b>44 184</b>	<b>45 340</b>	<b>55 444</b>

Source : Comptes Consolidés

L'actif immobilisé représente 5,7 millions d'euros en diminution de 14% par rapport à septembre 2009. Il atteint 15% du total bilan soit une légère contraction par rapport à la proportion atteinte un an plus tôt.

Les immobilisations corporelles incluent les frais de collection (IAS 38), la valorisation de la marque Nounours et les licences de logiciels.

Les immobilisations corporelles nettes restent stables.

Les actifs courants sont très légèrement en baisse (-1%)

Les stocks s'élèvent à 15,9 millions d'euros, contre 16,1 millions d'euros fin septembre 2009.

Les créances clients restent stables 11,7 contre 11,7 un an plus tôt.

Les autres créances et comptes de régularisation ressortent à 8,7 millions d'euros à fin septembre 2010 et incluent :

Les créances TVA : 3,4 millions d'euros

Les royalties payées d'avance pour 3,1 millions d'euros et

Les débiteurs divers et les charges constatées d'avance pour 1,5 millions d'euros

## PASSIF

En Keuros	30-sept-10	31-mars-10	30-sept-09	31-mars-09
	6 mois	12 mois	Retraité 6 mois	Retraité 12 mois
Capital	6 825	2 504	12 520	12 520
Primes	49 967	48 806	49 165	49 166
Réserves consolidées	(38 337)	(31 811)	(41 637)	(34 508)
Résultat consolidé	(4 488)	(6 405)	(6 773)	(7 190)
Réserves de conversion	(4 699)	(4 572)	(5 452)	(4 167)
<b>Total capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>9 267</b>	<b>8 522</b>	<b>7 823</b>	<b>15 821</b>
Intérêts minoritaires	64	96	128	127
<b>Total capitaux propres consolidés</b>	<b>9 331</b>	<b>8 618</b>	<b>7 951</b>	<b>15 948</b>
Emprunts et dettes financières - part à plus d'un an	1 444	1 891	1 774	937
Passifs d'impôts différés	44	54	276	66
Provisions pour risques et charges non courants	885	896	1 026	1 215
Autres passifs non courants	-	-	-	-
<b>PASSIF NON COURANT</b>	<b>2 373</b>	<b>2 841</b>	<b>3 076</b>	<b>2 218</b>
Emprunts et dettes financières - part à moins d'un an	10 617	6 518	9 806	9 951
Fournisseurs et comptes rattachés	11 589	10 395	9 061	9 663
Autres dettes et comptes de régularisation	10 164	15 813	15 446	16 871
<b>PASSIF COURANT</b>	<b>32 370</b>	<b>32 726</b>	<b>34 313</b>	<b>36 485</b>
<b>Passifs classés comme détenus en vue de la vente</b>				<b>793</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>44 074</b>	<b>44 184</b>	<b>45 340</b>	<b>55 444</b>

Source : Comptes Consolidés

Entre mars 2010 et septembre 2010, les capitaux propres progressent de 9%. Cette augmentation résulte de l'augmentation de capital réalisée le 21 avril 2010 pour 5,5 millions. Le total des capitaux propres s'établit ainsi à 9,4 millions d'euros, représentant 22% du total bilan, contre 20% six mois auparavant.

Les passifs non courants s'élèvent à fin septembre 2010 à 2,4 millions d'euros, dont 0,7 millions d'euros de crédit bail et 0,9 millions d'euros d'emprunt souscrit par nos filiales Espagnole et Malgache.

Les passifs courants s'établissent à 32,4 millions d'euros au 30 septembre 2010, contre 32,7 millions d'euros fin mars 2010, en raison essentiellement de l'augmentation de la dette financière à moins d'un an. Cette dette correspond pour l'essentiel aux financements des créances (Daily, Escompte et Factor) pour 6,4 millions d'euros et aux concours bancaires pour 4 millions d'euros.

Les autres dettes courantes ressortent à 10,2 millions d'euros à fin septembre et incluent :

- les dettes sociales et fiscales : 6,7 millions d'euros ;
- les avances et acomptes reçues des clients : 0,8 millions d'euros ;
- les autres provisions pour risques et charges : 1,2 millions d'euros ; et
- les autres dettes diverses pour 1,5 millions d'euros.

## **9.2. Résultat d'exploitation au 30 septembre 2010**

Les comptes semestriels 2010/2011 du Groupe César examinés par le Conseil de Surveillance du 10 janvier 2011 sont en ligne avec les objectifs de redressement et confirment la consolidation des améliorations apportées sur l'exercice 2009/2010, qui ont permis au groupe de retrouver une nouvelle efficacité opérationnelle.

Les effets consécutifs aux mesures mises en place l'année dernière, ont engendré une baisse significative des dépenses logistiques, des frais fixes et des charges salariales. La marge sur coûts variables, à 25% du CA, a progressé d'un point par rapport à l'exercice précédent

Le premier semestre 2010/2011 a été impacté négativement par le retard dans la mise en place des financements, obtenus en mai-juin 2010, qui a eu pour conséquence une baisse du chiffre d'affaires du printemps 2010 (-4.7%).

La structure financière, qui a été renforcée par l'augmentation de capital de 5,52 M€ en avril 2010, est aujourd'hui assainie. Les capitaux propres sont en augmentation de 1,5 M€ (+19%) par rapport à septembre 2009 et s'élèvent à 9,3 M€. Le ratio d'endettement net sur fonds propres (gearing) s'établit à 1.08, en baisse par rapport à 2009 (1.24).

La marge de manœuvre du Groupe reste toutefois limitée, en raison de la forte saisonnalité de l'activité, qui nécessite une trésorerie plus importante.

### ***Perspectives confirmées***

Aujourd'hui reconfiguré, César peut confirmer la bonne orientation de son activité sur le moyen terme.

L'exercice 2010/2011 marque un nouveau départ pour le Groupe. Ainsi César anticipe une croissance de l'activité sur le 2ème semestre. On peut notamment observer une forte croissance des ventes sur Internet, une reprise de l'activité à l'export, et un calendrier favorable pour Carnaval.

Cette dynamique ainsi que les effets positifs des efforts mis en œuvre par César permettent au Groupe de confirmer une nouvelle progression de ses résultats pour viser un retour à l'équilibre opérationnel dès cette année, et d'envisager un ratio endettement sur fonds propres significativement inférieur à 1.



### 9.2.1. Comptes de résultats consolidés de César

En Keuros	30-sept-10	31-mars-10	30-sept-09 Retraité	31-mars-09 Retraité
Chiffre d'affaires net	11 173	34 581	11 720	40 371
Coût des ventes	(6 015)	(18 788)	(5 923)	(22 688)
<b>Marge brute</b>	<b>5 158</b>	<b>15 793</b>	<b>5 797</b>	<b>17 683</b>
Frais commerciaux et de distribution	(4 047)	(10 726)	(4 300)	(12 927)
Frais de création artistique et de marketing	(615)	(1 205)	(967)	(1 410)
Frais administratifs	(4 381)	(7 233)	(4 859)	(7 368)
Autres produits et charges d'exploitation	201	383	342	394
Dotations et reprises amort et provisions	(770)	(1 329)	(703)	(2 129)
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>(4 454)</b>	<b>(4 318)</b>	<b>(4 690)</b>	<b>(5 757)</b>
Autres produits et charges opérationnels	(161)	(817)	(1 973)	(24 692)
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>(4 615)</b>	<b>(5 135)</b>	<b>(6 663)</b>	<b>(30 449)</b>
Produits financiers	67	129	13	-
Charges financières	(335)	(991)	(340)	(3 322)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(269)</b>	<b>(862)</b>	<b>(327)</b>	<b>(3 322)</b>
Autres produits et charges financières	384	(271)	643	17 695
Impôt sur les résultats	(22)	(173)	(416)	(3 745)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(4 522)</b>	<b>(6 442)</b>	<b>(6 763)</b>	<b>(19 821)</b>
Résultat net d'impôt des activités arrêtées				12 638
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(4 522)</b>	<b>(6 442)</b>	<b>(6 763)</b>	<b>(7 183)</b>
dont Intérêts minoritaires	(34)	(36)	10	6
<b>dont Part du Groupe</b>	<b>(4 488)</b>	<b>(6 406)</b>	<b>(6 773)</b>	<b>(7 189)</b>
Résultat par action	(0,203044)	(0,784380)	(0,823515)	(0,874663)
Résultat dilué par action	(0,124120)	(0,784380)	(0,823515)	(0,872933)
Nbre actions	22 272 162	8 212 443	8 212 443	8 212 443
Nbre actions diluées	36 434 368	8 212 443	8 212 443	8 228 723

Source : *Plaquette Comptes Consolidés*

#### Chiffres d'affaires :

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2010 ressort à 34 581 milliers d'euros, en diminution de 14%, soit 5 790 milliers euros de moins par rapport à l'exercice précédent. Ce recul s'explique bien sur par la rationalisation de la gamme (arrêt d'environ 30% des références) mais également par une augmentation des ventes FOB en Asie pour lesquelles César n'enregistre que la marge dégagée sur la vente. En revanche, sur le premier semestre les ventes FOB livrées depuis sont facturées par le Groupe.

En ce qui concerne les principales natures de produits, les ventes de costume ont représenté en 2009-2010 66% du chiffre d'affaires, les ventes d'accessoires, 12% du chiffre d'affaires, les peluches 7,0% du chiffre d'affaires et les cartables et sac à dos 8% du chiffre d'affaires.

Le Groupe a effectué trois corrections d'erreur sur les exercices antérieurs conformément à la correction d'erreur présentée dans les comptes clos au 31 mars 2010.

- Régularisation de la comptabilisation des retours de stocks : L'application de la norme IAS 18 conduit à annuler la provision pour retour de marchandises, antérieurement comptabilisée en provision pour risques et charges, en contrepartie du chiffre d'affaires et des stocks. Ce retraitement est sans incidence sur le résultat pour les sociétés qui constataient antérieurement une provision pour risques et charges.
- Jusqu'au 30 septembre 2009, le Groupe constatait une provision pour risques et charges au titre de son obligation de reprendre les marchandises retournées à l'exception de Josman basée en Espagne qui comptabilisait sur l'exercice N+1 les avoirs et rentrée en stock liés aux ventes de l'année N. Conformément à la norme IAS 18 une correction d'erreur a été effectuée.

### Coût des Ventes :

Le coût des ventes consolidé ressort au 31 mars 2010 à 18 788 milliers d'euros, en diminution de 17%, soit 3 900 milliers euros de moins par rapport à l'exercice précédent. En termes de chiffre d'affaires, le coût des ventes s'établit à 54,3% contre 56,2% sur l'exercice précédent. Cette amélioration prend en compte les mesures de restauration opérées depuis deux ans mais également une augmentation des ventes de gammes les plus contributives à la marge.

### Résultat Opérationnel :

Le Résultat Opérationnel consolidé s'élève à – 5 135 milliers d'euros contre - 30 449 milliers d'euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant s'élève à -4 318 milliers d'euros contre -5 757 milliers d'euros l'exercice précédent ; il s'établit à 12% du chiffre d'affaires et constitue une amélioration de la rentabilité opérationnelle liée aux efforts de la restructuration réalisée en 2009/2010.

### Résultat Financier

Le coût global de la dette financière est en baisse significative au 31 mars 2010 à -862 milliers d'euros contre – 3 322 milliers d'euros. Cette évolution est essentiellement liée au remboursement de la dette au Pool bancaire intervenue en novembre 2008.

Les autres produits et charges financières s'élèvent à -271 milliers d'euros contre +17 695 en mars 2009. Rappelons que l'exercice 2009 comprenait d'importants éléments exceptionnels résultant de la réorganisation opérée.

### Résultat Net

Le Résultat Net consolidé du Groupe ressort à -6 442 milliers d'euros au 31 mars 2010 contre - 7 183 milliers d'euros au 31 mars 2009.

#### **9.2.2. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation**

##### - La saisonnalité

La saisonnalité de l'activité, avec des ventes concentrées sur Halloween, Noël et Carnaval se traduit par un volume de facturation significativement plus élevé au second semestre qu'au premier. En conséquence, on observe au 30 septembre une forte variation des comptes de stocks, clients, fournisseurs et factor par rapport à la clôture annuelle au 31 mars, la fin du premier semestre représentant traditionnellement un point haut de besoin en fonds de roulement.

Le Groupe César a, par ailleurs, entamé une politique de dessaisonnalisation visant à élargir toujours davantage la période "festive", notamment à travers des fêtes populaires qui avaient été peu à peu abandonnées et qui bénéficient d'un retour en grâce auprès d'une population souvent en manque d'événements festifs (par exemple : Carnaval des Quartiers de Paris, Saint Patrick, Saint Valentin, mariages, communions et barbecues essentiellement en mai/juin).

#### **9.2.3. Facteurs ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur**

L'environnement macro-économique dans lequel opère César s'est détérioré sur les 24 derniers mois et reste très difficile en 2010.

Les principaux facteurs ayant contribué à la modification de la situation sont les suivants :

- hausse des coûts de revient consécutive à l'augmentation du cours du pétrole (impactant le prix de revient du textile utilisé) et de la main d'œuvre dans le sud de la Chine (tendance constante

- depuis 2008, se poursuivant encore en 2010) ;
- dégradation significative des taux de change USD/HKD et USD/EUR ;
  - normes de sécurité des produits de plus en plus contraignantes entraînant des surcoûts liés aux procédures de test ;
  - renforcement des contrôles éthiques (réglementation du travail, antipollution, antiterroriste), qui certes constituent un avantage concurrentiel pour César qui les respecte, mais qui ont entraîné des surcoûts à court terme ; et
  - plus généralement, ralentissement de la croissance en Europe, notamment en Espagne et au Royaume-Uni.

## 10. TRESORERIE ET CAPITAUX

### 10.1. Capitaux propres de l'émetteur

Conformément aux recommandations du CESR de février 2005 (CESR/05-054b, paragraphe 127), la situation au 28/02/2011 de l'endettement financier net consolidé et les capitaux propres, est la suivante :

Situation des Capitaux Propres et des dettes financières	
En milliers d'euros	
<b>Total des dettes courantes au 28/02/2011</b>	<b>12 079</b>
- Faisant l'objet de garanties	11 712
- Faisant l'objet de nantissements	0
- Sans garanties ni nantissements	367
<b>Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme) au 28/02/2011</b>	<b>1 294</b>
- Faisant l'objet de garanties	453
- Faisant l'objet de nantissements	
- Sans garanties ni nantissements	840
<b>Capitaux Propres au 28/02/2011 hors résultat de la période</b>	<b>9 267</b>
- Capital Social	6 825
- Primes	49 967
- Réserves	126
- Autres résultats et réserves	-47 650

Les capitaux propres au 28/02/2011 représentent les capitaux propres consolidés au 30/09/2010, auxquels s'ajoutent les mouvements intervenus depuis le 01/10/2010 sur le capital social, primes et réserves sociales de CÉSAR. Ils ne comprennent donc ni le résultat ni les écritures de consolidation impactant les réserves sur le 2<sup>nd</sup> semestre de l'exercice 2010/2011.

La dette court terme au 28/02/2011, telle qu'elle apparaît sur le tableau de trésorerie communiqué à Alternext, se décompose comme suit :

Total de la dette courante :	12,1 M€	
Dont		
Affacturage	5,1 M€	} Cession du poste clients
Cession Dailly	2,6 M€	
Escompte effets	0,8 M€	
Crédit bail	0,2 M€	Part à moins d'un an
Concours bancaires CT <i>(garantis par Stocks 200%)</i>	2,9 M€	échéances :   0,5 M€ au 30/06/2011 2,4 M€ au 31/12/2011
Dette résiduelle LMT	0,1 M€	Part à moins d'un an
Autres concours bancaires <i>(non garantis)</i>	0,5 M€	

Il ressort donc de cette analyse que la dette court terme est largement adossée à des postes de bilan. La dette bancaire non garantie est largement compensée par les disponibilités à l'actif 3,4 M€.

**Besoin en Fonds de Roulement à date:**

La situation des comptes de bilan au 28 mars 2011 est présentée dans le tableau ci-dessous (données émanant de la société non-auditées) :

<u>En euros</u>	<b>Total Bilan au 28/03/2011</b>
<b><u>CESAR SA</u></b>	
<b>Clients hors groupe ( net d'affacturage et clients douteux)</b>	<b>3 614 118</b>
<b>Fournisseur Produit - Frais generaux HG</b>	<b>(3 199 052)</b>
<b>Dettes sociales</b>	<b>(1 326 070)</b>
<i>dont soumises a moratoire sur 15 mois</i>	<i>(1 326 070)</i>
<i>Nouvelles charges sur la période</i>	
<b>Autres charges sociales</b>	<b>(1 167 888)</b>
<b>Fournisseur Honoraires et Royalties</b>	<b>(1 603 861)</b>
<b>Salaires sur la période</b>	<b>(277 000)</b>
<b>Excédent/(Besoin) de Trésorerie</b>	
	<b>Trésorerie au au 28/03/2011</b>
<b><u>TRESORERIE FINALE</u></b>	<b>(2 512 000)</b>
<b><u>CONCOURS BANCAIRES</u></b>	<b>2 800 000</b>
<b><u>TRESORERIE DISPONIBLE</u></b>	<b>288 000</b>
<b>Excédent/(Besoin) de Trésorerie JOKER</b>	
<b>Nouveau solde de trésorerie</b>	<b>288 000</b>

La société subit actuellement une pression importante de ses fournisseurs, en particulier des fournisseurs de marchandises en provenance d'Asie. En raison notamment de l'encaissement des comptes clients des filiales italienne et espagnole, les comptes fournisseurs devraient être apurés pour l'essentiel au cours des prochains 90 jours, en utilisant également les lignes de crédit disponibles.

Le Groupe CÉSAR doit faire face chaque année, en raison de la saisonnalité de son activité, à des besoins de trésorerie importants à partir du mois de mai jusqu'à janvier.

## 10.2. Source et montant des flux de trésorerie de la Société CÉSAR

En Keuros	30-sept-10	31-mars-10	30-sept-09	31-mars-09
	6 mois	12 mois	Retraité 6 mois	Retraité 12 mois
Résultat net de l'ensemble consolidé	(4 522)	(6 442)	(6 762)	(7 190)
Résultat net des activités poursuivies				12 638
Résultat net des activités abandonnées				(19 828)
Amortissements et provisions ( hors VMP et actifs circulants)	817	(1 805)	(1 419)	798
Amortissement des Goodwills et Fonds de commerce				19 835
Variation des impôts différés			(37)	3 786
Abandon de créances des Banques				(22 833)
Amortissement des charges à répartir				1 466
Plus et moins-value de cession	(179)	8	(4)	2 600
<b>Marge brute d'autofinancement des activités poursuivies</b>	<b>(3 884)</b>	<b>(8 239)</b>	<b>(8 222)</b>	<b>(14 176)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité poursuivie :				
Stocks	(3 765)	3 940	(679)	4 785
Clients	1 321	8 234	6 496	1 274
Autres créances et comptes de régularisation	1 713	(2 834)	1 789	720
Fournisseurs et comptes rattachés	885	(3 028)	(758)	(1 106)
Autres dettes	(3 204)	1 978	(1 156)	(2 470)
<i>Total variation des postes du BFR d'exploitation</i>	<i>(3 051)</i>	<i>8 291</i>	<i>5 692</i>	<i>3 203</i>
<i>Flux de trésorerie d'exploitation utilisés par les activités abandonnées</i>				21 711
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>(6 935)</b>	<b>52</b>	<b>(2 530)</b>	<b>10 738</b>
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>				
Frais de Développement	(3)	(455)	0	(601)
Acquisition d'immobilisation et augmentation des dépôts	(94)	(1 255)	(1 050)	(716)
Acquisition de Titres de sociétés consolidés		(50)		(75)
Cession d'immobilisation et diminution actifs financiers	452	158	(17)	134
<i>Flux de trésorerie d'investissement utilisés par les activités abandonnées</i>				19 480
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>354</b>	<b>(1 602)</b>	<b>(1 067)</b>	<b>18 222</b>
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement</b>				
Augmentation de capital en numéraire	2 748	(337)	0	
Emissions d'emprunt lié au Refinancement		930	903	
Autres dettes	18			
Remboursement lié au Refinancement	(211)			(12 787)
Remboursement d'emprunts et dettes de crédit bail	(38)	(258)	(96)	61
Financement par Cession Bail				789
<i>Flux de trésorerie de financement provenant des activités abandonnées</i>				(2 184)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>2 517</b>	<b>335</b>	<b>807</b>	<b>(14 121)</b>
Incidence des variations des cours de devises et autres variations	(104)	1 580	(203)	1 059
<b>VARIATION DE TRESORERIE PAR LES FLUX</b>	<b>(4 167)</b>	<b>364</b>	<b>(2 993)</b>	<b>15 898</b>
Trésorerie d'ouverture *	(4 264)	(4 627)	(4 627)	(20 525)
Trésorerie de clôture *	(8 431)	(4 264)	(7 620)	(4 627)
<b>Trésorerie d'ouverture *</b>				
Actifs financiers courants	0		56	
Disponibilités	2 245	4 377	4 321	1 912
Concours bancaires passifs	(2 022)	(2 042)	(2 042)	(4 647)
Dettes factor, Invoice discounting (Dailly), escomptes d'effets	(4 487)	(6 962)	(6 962)	(17 790)
<b>Total Trésorerie d'ouverture</b>	<b>(4 264)</b>	<b>(4 627)</b>	<b>(4 627)</b>	<b>(20 525)</b>
<b>Trésorerie de clôture*</b>				
Actifs financiers courants	0		69	0
Disponibilités	1 956	2 244	1 856	2 686
Concours bancaires passifs	(3 949)	(2 022)	(2 905)	(2 042)
Dettes factor, Invoice discounting (Dailly), escomptes d'effets	(6 439)	(4 486)	(6 639)	(5 271)
<b>Total Trésorerie de clôture</b>	<b>(8 431)</b>	<b>(4 264)</b>	<b>(7 619)</b>	<b>(4 627)</b>

Source César Comptes consolidés

Les flux de trésorerie des sociétés étrangères sont convertis au taux moyen annuel de l'exercice pour les comptes en rapport avec le bilan et au taux moyen trimestriel de l'exercice pour les comptes en rapport avec le compte de résultat.

#### Analyse de l'évolution du flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles

##### Flux net de trésorerie généré par l'activité :

Malgré une nette amélioration du besoin en fonds de roulement, la trésorerie générée par l'activité est en très nette diminution. La marge brute d'autofinancement passe de -14 176 milliers d'euros en 2009 à -8 239 milliers en 2010, elle est principalement impactée par la très nette baisse du résultat liés aux activités cédées

En effet, rappelons que l'exercice 2009 a été marqué par des événements exceptionnels importants non liés à l'activité.

Les principaux facteurs expliquant l'amélioration du besoin en fond de roulement sont les suivants :

- la variation de stock génère des ressources de trésorerie s'élevant 3 940 milliers d'euros, du fait notamment de la réduction des achats et du déstockage.
- La variation des créances clients génère un excédent de 8 234 milliers d'euros
- La réduction du poste fournisseurs entraîne une consommation de trésorerie à hauteur de 3 028 milliers d'euros.

##### Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement :

Les acquisitions d'immobilisation et augmentation des dépôts se sont élevés à 1 255 milliers d'euros contre 716 milliers d'euros en 2009. Ces investissements sont principalement liés à l'acquisition de logiciel et un dépôt fait par la filiale Espagnol dans le cadre de son emprunt.

Par ailleurs les frais de recherche et de développement sont passés de 601 milliers d'euros à 455 milliers d'euros.

##### Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement :

Les investissements financiers à mars 2009 étaient essentiellement liés au remboursement au pool bancaire effectué en novembre 2008.

La variation de trésorerie issue des opérations en capital représente un débours de 337 milliers d'euros lié aux frais d'augmentation de capital effectif à avril 2010.

### **10.3. Evolution de la trésorerie de CÉSAR**

En M€	30-sept-10	31-mars-10	30-sept-09 Retraité	31-mars-09 Retraité
Dettes financières	12,1	8,4	11,6	10,9
Trésorerie	2,0	2,2	2,0	2,7
Dettes financières Nettes	10,1	6,2	9,6	8,2
<b>Dette Nette</b>	<b>10,1</b>	<b>6,2</b>	<b>9,6</b>	<b>8,2</b>

Source : Comptes Consolidés

### **10.4. Conditions d'emprunt et structure de financement**

En M€	30-sept-10	31-mars-10	30-sept-09 Retraité	31-mars-09 Retraité
Crédit Bail	0,7	0,7	0,8	0,7
Dettes MT	1,0	1,2	1,3	0,5
Factoring, Dailly, Escompte	6,5	4,4	6,6	7,5
Concours bancaires courant	3,9	2,1	2,9	2,0
Autres dettes court terme			0,0	0,0
<b>Dettes financières</b>	<b>12,1</b>	<b>8,4</b>	<b>11,6</b>	<b>10,9</b>

Source : Comptes Consolidés

#### *10.5. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux*

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

#### *10.6. Sources de financement attendues pour les investissements futurs*

Compte tenu de leur caractère limité, les investissements sont essentiellement financés par l'augmentation de trésorerie générée par l'activité.

Les investisseurs sont invités à se reporter à la section 4 de la première partie du présent Prospectus, traitant des facteurs de risque de liquidité.



## 11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

César comptabilise 6 000 références dans ses catalogues. Chaque année, environ 30 % des gammes sont créées ou réactualisées par plus de 20 créatifs, basés en Europe.

Par une approche intégrée, les équipes de création du Groupe travaillent aussi bien sur l'élaboration de modèles que sur leur packaging, dans le but de développer une gamme de produits cohérents.

Les services création gardent une certaine autonomie, afin de répondre au mieux aux spécificités de leur marché (le stylisme, le conditionnement ou les modèles varient souvent selon les pays), ce qui ne les empêche pas toutefois de s'inspirer mutuellement et de travailler en synergie, provoquant ainsi de vrais chocs de culture qui visent à dynamiser les gammes de produits.

La politique création du Groupe repose sur :

- L'innovation, avec la confection de modèles imaginés et créés par les stylistes maison. Certains sont particulièrement originaux et connaissent un large succès dans un grand nombre de pays.
- L'adaptation, avec la traduction grandeur nature des costumes des personnages préférés du public, issus des petits et grands écrans.

Evolution des frais de création artistique :

En M€	31-mars-10	31-mars-09 Retraité
Frais de création	1,2	1,4
<b>% du Chiffre d'affaires</b>	<b>3,5%</b>	<b>3,5%</b>

En application la norme IAS 38, et en raison notamment d'une probabilité raisonnable d'avantages économiques futurs liés à cette phase de développement, les frais de création et de collection relatifs à ces nouveaux produits sous licence ont été inscrits à l'actif du bilan, pour être amortis sur la durée de vie estimée des dites collections à compter de la date de leur commercialisation. Au titre de l'exercice 2009-2010, ces investissements sur le périmètre européen sont en augmentation, 455 milliers d'euros contre 711 milliers d'euros au cours de l'exercice 2008-2009.

La société est titulaire à ce jour de 48 de droits de licences dans plusieurs catégories de produits (costumes, peluches, tentes...) à la fois pour des licences ayant une implantation européenne ou mondiale (Marvel, Mattel...) et pour des licences locales (Marsupilami en France, F.Alonso en Espagne...). Le poids des licences est présenté au paragraphe 6.4 du présent document.

## 12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

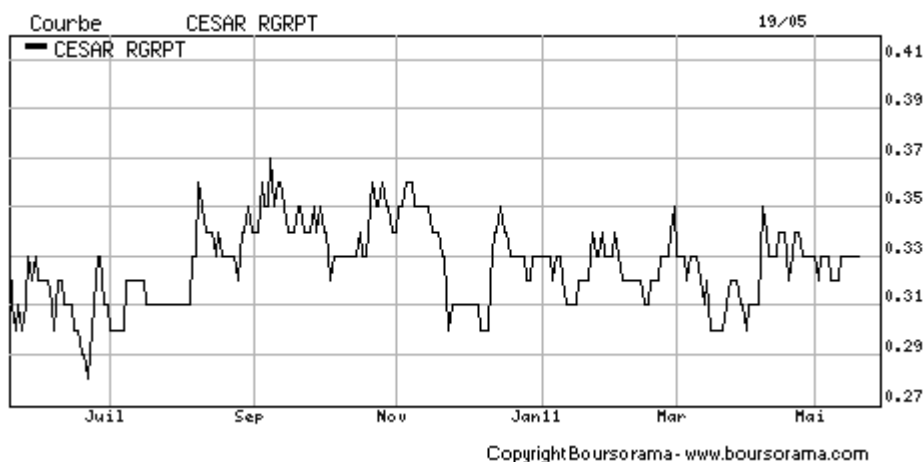
### 12.1. Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice

#### Activité :

Le chiffre d'affaires cumulé sur les neuf premiers mois 1<sup>er</sup> avril – 31 décembre 2010, s'établit à 24,6 millions d'euros, soit en recul de -14% par rapport à l'exercice précédent (28,5 millions d'euros).

#### Cours de Bourse :

En début d'exercice 2008-2009, le contexte de tension sur la trésorerie du groupe avait amené la Société a demandé à Euronext de suspendre le cours de l'action en bourse. Cette suspension a eu lieu le 26 juin 2008 jusqu'au 04 janvier 2009. L'évolution du cours de bourse du 19 mai 2010 au 19 mai 2011 est retracée sur le graphique ci-dessous :



#### Plan Stratégique :

Dans un environnement économique difficile, le Groupe a fait appel en 2008 au Cabinet AlixPartners pour l'aider à faire un point sur son plan stratégique, et à mettre en œuvre les mesures d'adaptation nécessaires à l'amélioration de sa performance opérationnelle. Les travaux de mise en place du plan avec l'accompagnement opérationnel d'AlixPartners ont commencé courant juin 2008 et se sont poursuivis durant l'ensemble de l'année calendaire 2009 ainsi que sur le début de l'année 2010.

Ce plan de redressement reposait sur les éléments suivants :

- Simplification de l'activité et arrêt des gammes non contributives au résultat.
- Amélioration de la marge brute :
  - Amélioration de la chaîne d'approvisionnement
  - Renégociation des conditions commerciales
- Rationalisation du périmètre Europe du Nord :
  - Choix d'une plateforme logistique unique située à Saumur (37)
  - Création d'un back office unique pour la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne à La Plaine Saint Denis (93),
  - Allègement de la structure
  - Utilisation d'un ERP unique
  - Simplification du périmètre juridique.

Pour les exercices 2011 à 2013, la société entend poursuivre l'amélioration de sa marge sur coûts variables et la réduction des charges, et a mis en œuvre un plan de redéploiement qui repose sur les axes de développement stratégiques suivants :

- Développement des ventes sur les nouveaux réseaux de distribution en forte croissance :
  - Internet (y compris par le biais de Festivéo.com)
  - Rayon textile de la GSM
  - Hard discount
- Stimulation de la demande sur les événements phares :
  - Revitalisation du carnaval de proximité
  - Soutien des produits sous licences
- Développement de nouveaux axes :
  - Fertilisation croisée dans les différents pays (ex : vente des sacs à dos sur le marché français)
  - Développement de la capacité à vendre F.O.B.

Publications :

Les comptes ont été arrêtés par le Directoire en date du 19 juillet 2010 et présentés au Conseil de Surveillance en date du 20 juillet 2010. L'Assemblée Générale appelée à statuer sur ces comptes clos au 31 mars 2010 s'est déroulée le 30 septembre 2010

Les comptes consolidés sur l'information financière semestrielle au 30 septembre 2010 sont intégrés dans le présent document au paragraphe 20.

*12.2. Éléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur*

Après un exercice 2009-2010 marqué par la restructuration du Groupe, l'exercice 2010-2011 devrait être marqué par un recours à une croissance modérée et à la rentabilité opérationnelle. Dans un contexte économique difficile, le groupe prévoit un chiffre d'affaires en ligne par rapport à l'exercice précédent.

L'accent mis sur les lignes de produits à forte contribution devrait participer à l'amélioration de la marge.

Il convient enfin de souligner que l'activité des prochains exercices est dépendante du succès des licences détenues par le Groupe, notamment dans le cadre du lancement de films, la promotion des principales licences se faisant entre autres, de la part des studios détenteurs des droits, par le lancement de films (ex : Spiderman IV) qui ont un effet important sur le volume d'affaires réalisé avec les produits concernés par la dite licence.

### **13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE**

La Société n'entend pas faire de prévisions pour l'exercice en cours.

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

La Société est une société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire dont la composition et le fonctionnement sont décrits dans les statuts.

### 14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

#### 14.1.1. Directoire

Les membres du directoire de la Société sont les suivants :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de la première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe au cours des 5 derniers exercices
M. Daniel Velasco	25 février 2011	Assemblée approuvant les comptes clos au 31 mars 2012	Président et membre du directoire	Président de la SAS LUCA Gérant de la SCI D.V. Administrateur unique de la SA BISCALUX
M. Gilles MARTOCQ	17 novembre 2005	10 mai 2012	Membre du Directoire et Directeur Général	Président de SAYSANNA SAS

Les membres du Directoire ont leur adresse professionnelle au siège social de César (19, rue des Bretons - 93210 La Plaine Saint Denis).

#### **Monsieur Daniel Velasco** : Président du Directoire

Co-fondateur du groupe La Grande Récré qui exploite des enseignes en France et à l'Étranger. Il a occupé tous les mandats sociaux du groupe Ludendo notamment Directeur Général et co-président. Il a été membre du conseil de surveillance de la société CÉSAR du 31 janvier 2011 au 25 février 2011. Il est actuellement membre et président du directoire de la société CÉSAR,

#### **Gilles Martocq** :

Débute sa carrière en 1989 chez Mazars, un des principaux cabinets d'audit et de conseil français. Travaille à Paris et à Londres.

Rejoint le groupe SAGA (Groupe Bolloré) en 1994, en tant que Directeur Financier Maroc, puis Directeur Financier de SAGA AIR à Paris.

En 1999, devient Directeur Financier et membre du Directoire du Groupe SIA, designer, producteur et distributeur d'objets décoratifs (CA €120 m).

Rejoint César en octobre 2005 comme Directeur Général Adjoint Finances.

Il a été nommé Directeur Général en 2010.

#### 14.1.2. Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance de la Société sont les suivants :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de la première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe au cours des 5 derniers exercices
M. Franck Rizzin	31 janvier 2011	Assemblée approuvant les comptes clos au 31 mars 2013	Président et membre du Conseil de surveillance	Président de la SAS N.P. CREATIONS Gérant de la SARL KIMINTER Gérant de la SCI RIZVEL
M. Jean Lou BERCHET	31 janvier 2011	Assemblée approuvant les comptes clos au 31 mars 2013	Membre du Conseil de Surveillance	Gérant de la SARL JLB Investissement
M. Marcel Gérard BOUHENIC	31 janvier 2011	Assemblée approuvant les comptes clos au 31 mars 2013	Membre du Conseil de Surveillance	Administrateur de la SELAFA CEJCS Membre du conseil de surveillance de LUDENDO ENTREPRISES Gérant de la SCI GERCLAU Gérant de la SCI ART ET CUISINE Gérant de la SCI PASSY Gérant de la SCI LALO MAILLOT

Messieurs Rizzin et Berchet ont une expertise avérée de gestion, ces derniers exerçant ou ayant exercé des responsabilités opérationnelles dans divers sociétés.

Monsieur Bouhenic, avocat, dispose d'une compétence juridique élargie et exerce plusieurs mandats sociaux.

Les membres du Conseil de Surveillance ont leur adresse professionnelle au siège social de CÉSAR.

Les membres du Conseil de Surveillance respectent les dispositions du code de commerce relatives au cumul des mandats.

#### 14.1.3. Relations au sein des organes de direction et de surveillance

A la connaissance de César, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de César.

En outre, à la connaissance de César, aucun mandataire social n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

Enfin, à la connaissance de César, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

#### 14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A la connaissance de César, il n'existe pas, à la date du présent Prospectus, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de César, des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

## 15. REMUNERATION ET AVANTAGES

Les recommandations du code AFEP-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société César.

### 15.1. Directoire

#### 15.1.1. Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

La rémunération brute versée par les sociétés du Groupe aux dirigeants exerçant ou ayant exercé des fonctions de membre du Directoire au cours de l'exercice clos au 31 mars 2010 s'élève à 507 milliers d'euros contre 1 407 milliers d'euros au 31 mars 2009.

<i>(en milliers d'euros)</i>	FIXE	VARIABLE	AVANTAGE EN NATURE	TOTAL
POUSSET BOUGERE Benoît	167	45	5	216
MARTOCQ Gilles	145	19	5	169
BONNET Pascal	110	8	4	122
TOTAL	422	72	14	507

<b>M. Benoît Pousset - Bougère</b>	<b>2009-2010</b>	<b>2008-2009</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice	216 K€	568 K€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		0
TOTAL	216 K€	568 K€

<b>M. Gilles Martocq</b>	<b>2009-2010</b>	<b>2008-2009</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice	169 K€	224 K€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		0
TOTAL	169K€	224 K€

15.1.2. Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

M. Benoit Pousset - Bougère	2009-2010		2008-2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	167 K€	167 K€	233 K€	233 K€
Rémunération variable / exceptionnelle	45 K€	45 K€	335 K€	335 K€
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	4,98K€	4,98K€	4,4 K€	4,4 K€
<b>TOTAL</b>	<b>216,98 K€</b>	<b>216,98 K€</b>	<b>572,4 K€</b>	<b>572,4 K€</b>

M. Gilles Martocq	2009-2010		2008-2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	145,4 K€	145,4 K€	154 K€	154 K€
Rémunération variable	18,3 K€	18,3 K€	70 K€	70 K€
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	4,98K€	4,98K€	4,4 K€	4,4 K€
<b>TOTAL</b>	<b>168,63 K€</b>	<b>168,63 K€</b>	<b>228,4 K€</b>	<b>228,4 K€</b>

M. Pascal Bonnet	2009-2010		2008-2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	110K€	110K€	100 K€	100 K€
Rémunération variable / exceptionnelle <sup>1</sup>	8,33 K€	8,33 K€	37 K€	37 K€
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	3,65K€	3,65K€	2,9K€	2,9K€
<b>TOTAL</b>	<b>121,98 K€</b>	<b>121,98 K€</b>	<b>139,9 K€</b>	<b>139, K€</b>

M. Joe Anton			2008-2009	
			Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe			168 K€	168 K€
Rémunération variable / exceptionnelle <sup>1</sup>				

(1) La rémunération exceptionnelle versée au titre de l'exercice 2008-2009 est liée à la cession du périmètre américain ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés.



			310 K€	310 K€
Jetons de présence			0	0
TOTAL			478 K	478 K€

Le Conseil de surveillance fixe les rémunérations des membres du Directoire. Leur rémunération variable est établie en fonction d'objectifs qui sont fixés chaque année.

A titre d'avantage en nature, la Société a mis à la disposition des membres du Directoire, un véhicule de fonction.

La Société César SA a souscrit auprès de Cardif Assurance Vie pour les Membres du Directoire, un contrat de retraite supplémentaire à cotisations définies relevant de l'article 83 du Code Général des Impôts.

Par ailleurs, au jour du présent Prospectus, Benoît Pousset-Bougère détient 10 actions de César.

Monsieur Pousset Bougère a quitté ses fonctions de président du directoire le 25 février 2011 et n'a plus aucun droit à des indemnités ou avantages autres que ceux qui lui ont été consentis lors de la cessation de ses fonctions.

Un avenant au contrat de travail de Monsieur Martocq présenté au conseil de surveillance par le Président du Directoire modifiant les modalités de cessation du contrat de travail de Monsieur Martocq a fait l'objet d'une décision de principe favorable du conseil de surveillance en date du 8 janvier 2010 dont les modalités pratiques d'application étaient à mettre en œuvre.

#### 15.2. Conseil de surveillance

Les Membres du Conseil de Surveillance ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat.

#### 15.3. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers

Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et les options levées par ces derniers :

Décision du Directoire 03/04/2003				
Plan A				
Prix d' Exercice ( après regroupement ) : 1.49158996				
	Consenties	Exercées	Annulées	A exercer
B.POUSSET	75 897	75 897	0	0
P.BONNET	18 974	18 974	0	0

Décision du Directoire 25/06/2003				
Plan B				
Prix d' Exercice ( après regroupement ) : 2.50548117				
	Consenties	Exercées	Annulées	A exercer
B.POUSSET	84 608	84 608	0	0
P.BONNET	21 152	21 152	0	0

Il n'existe plus d'options exerçables dans le cadre des Plans attribués.

15.4. Régime complémentaire de retraite, contrat de travail

Dirigeant Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
M. Benoit Pousset - Bougère	X		X		X			X
M. Gilles Martocq	X		X		X			X

Retraite supplémentaire :

La société CÉSAR a souscrit auprès de Cardif Assurance Vie, pour les membres du directoire, un contrat de retraite supplémentaire à cotisations définies relevant de l'article 83 du Code Général des Impôts. Grace à ce contrat, les salariés assurés bénéficient d'un dispositif leur permettant de se constituer au fil du temps une épargne retraite.

Le taux de cotisation est fixé à 5 % sur les tranches A, B et C du salaire annuel, réparti de la façon suivante : 3,75% à la charge du salarié et 1,25% à la charge de la société.

15.5. Honoraires versés aux commissaires aux comptes au cours des deux derniers exercices

	Cabinet Mazars				Cabinet Wolf			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	Année 2009_2010	Année 2008_2009	Année 2009_2010	Année 2008_2009	Année 2009_2010	Année 2008_2009	Année 2009_2010	Année 2008_2009
<b>Audit</b>								
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>138 472</b>		<b>65%</b>	<b>0%</b>	<b>50 000</b>	<b>179 400</b>	<b>28%</b>	<b>100%</b>
-Emetteur	100 000				50 000	179 400		
-Filiales intégrées globalement	38 472							
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</b>	<b>75 000</b>		<b>35%</b>	<b>0%</b>	<b>35 000</b>		<b>41%</b>	<b>0%</b>
-Emetteur	75 000				35 000			
-Filiales intégrées globalement								
	<b>213 472</b>		<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>85 000</b>	<b>179 400</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
-Juridique, fiscal, social								
-Autres								
	0	0	0%		0	0	0%	0%
<b>Total</b>	<b>213 472</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>		<b>85 000</b>	<b>179 400</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## **16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

### *16.1. Mandats des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance*

Ces informations figurent aux sections 14.1.1.1 et 14.1.1.2 du présent Prospectus.

### *16.2. Conventions de services entre les mandataires sociaux et la Société*

Ces informations sont présentées au chapitre XII du rapport de gestion sur les comptes clos au 31 mars 2010, qui renvoie au rapport spécial des Commissaires aux Comptes de l'exercice clos au 31 mars 2010 figurant au chapitre 19 du présent Prospectus.

Les conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice, et ceux approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice, ont fait/feront l'objet d'une approbation par l'assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce.

### *16.3. Fonctionnement du directoire et du conseil de surveillance*

Cf. Chapitre 21.2.2 du présent Prospectus.

#### *16.3.1. Fonctionnement du Directoire.*

Aux termes de l'article 17 des statuts, le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Au cours de l'exercice écoulé, le Directoire s'est réuni à neuf reprises.

Au cours de ces réunions, le Directoire :

- examine les différents documents prévus par les lois et règlements, ainsi que les documents nécessaires à l'information du Conseil de Surveillance, notamment ses rapports au Conseil de Surveillance prévus à l'article L.225-68 al. 4 du Code de commerce,
- examine de manière régulière des tableaux de bord d'activité mensuels qui font l'objet d'un examen par le contrôle de gestion et d'un rapprochement avec le budget ainsi qu'avec les prévisions de trésorerie,
- prend l'ensemble des décisions qu'impose sa fonction comme, par exemple, la convocation des assemblées.

Les pouvoirs du Directoire sont statutairement définis en vertu de l'article de 18 des statuts.

#### *16.3.2. Fonctionnement du conseil de surveillance.*

Aux termes de l'article 27 des statuts, le Conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au minimum une fois tous les deux mois. Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance s'est réuni dix fois.

Chaque membre du Conseil se voit adresser, avec sa convocation au Conseil, l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Ces réunions font l'objet de procès-verbaux circularisés dans les meilleurs délais et approuvés par l'ensemble des membres du Conseil lors d'une séance ultérieure.

Les pouvoirs du Conseil de surveillance sont définis aux articles 18 et 28 des statuts.

#### **16.4. Comités d'audit et de rémunération**

Il n'existe pas de Comité de Rémunérations au sein du Groupe César. Ce comité n'apparaît pas justifié en raison notamment de la taille du Groupe. Cependant, la délégation de pouvoirs donnée au Directoire précise que l'autorisation du Conseil de Surveillance est requise pour toute embauche d'un salarié dont la rémunération brute annuelle est supérieure à 200 k€.

En outre, le Conseil de surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire.

Le rôle du Comité d'Audit est assuré par le Conseil de surveillance de la Société depuis janvier 2010. Les procédures de contrôle interne sont décrites dans le rapport du Président du Conseil de surveillance sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne figurant en paragraphe 16.5 au présent Prospectus.

#### **16.5. Gouvernement d'entreprise**

Compte tenu de sa taille, la Société ne dispose, à ce jour, d'aucun comité spécialisé, ni de procédure permettant de mesurer la performance des organes de direction.

Il est signalé qu'aucun membre du Directoire n'a été nommé par les salariés, ni qu'aucun des administrateurs actuels n'est soumis à ratification d'une prochaine assemblée générale en application de l'article L-225-24 du Code de commerce.

La Société n'applique pas les recommandations AFEP/MEDEF suivantes :

- Mise en place d'administrateurs indépendants.
- Mise en place d'une évaluation du Directoire.
- Création d'un comité de sélection ou des nominations. Au regard de la taille de la société il n'a pas été jugé nécessaire de suivre cette recommandation.

### **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE (EXERCICE 2009/2010)**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux alinéas 7 à 11 de l'article L. 225-68 du Code de commerce et en complément du rapport de gestion, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Il convient de préciser que le Conseil de Surveillance remplit le rôle de Comité d'audit conformément à l'ordonnance du 8 décembre 2008.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux du Responsable du Contrôle Interne et du Directeur Général Adjoint- Finances notamment.

Ce rapport a été finalisé sur la base de la documentation disponible au sein du Groupe au titre du dispositif de contrôle interne et présenté par le Directoire. En outre, des échanges réguliers portant sur le contrôle interne et les risques sont intervenus en cours d'exercice, notamment au sein du Conseil de surveillance. Enfin, le présent rapport a été présenté et approuvé au Conseil lors de sa séance du 6 juillet 2010.

## **I LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

### **1 Présentation du Conseil**

Il convient de rappeler que le Conseil est composé de quatre membres suite à la démission au cours de l'exercice de la société Alpha Business, représentée par M. Marc Limpens :

- la société Butler Capital Partners, représentée par M. Walter Butler,
- M. Michel Védrines,

- M. Pierre Costes,
- M. Frédéric Favreau.

Le Conseil de surveillance est informé de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la Société.

Les documents et les dossiers sont tenus à disposition lors des Conseils ou communiqués sur demande, permettant ainsi la mise en œuvre effective du droit de communication des membres du Conseil de surveillance.

Le Conseil est informé des règles de déontologie applicables aux membres du Conseil de surveillance.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions qui examinent les comptes.

Le procès-verbal de chaque délibération est établi par le Président assisté du secrétaire du Conseil.

A ce titre, le Conseil de surveillance s'est réuni pendant l'exercice aux dates suivantes :

- 15 avril 2009
- 14 mai 2009
- 9 juillet 2009
- 26 août 2009
- 30 septembre 2009
- 14 octobre 2009
- 19 novembre 2009
- 8 janvier 2010
- 22 mars 2010
- 31 mars 2010

Par ailleurs, le Conseil de surveillance a décidé de faire usage de l'alinéa 8 de l'article 27 des statuts de la société et de déterminer les modalités de participation aux différents conseils par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Par délibération du 30 novembre 2007, le Conseil a ainsi élaboré un règlement intérieur, entré en vigueur immédiatement, prévoyant que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, des membres du conseil de surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

Toutefois, le Conseil qui a pour objet la vérification et le contrôle des comptes annuels et consolidés ne pourra en aucun cas être tenu par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Ce règlement constitue la charte de gouvernance du Conseil de surveillance de la société. Il a pour objet de contribuer à la qualité du travail des membres du Conseil de surveillance en favorisant l'application des principes et bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise que commandent l'éthique et l'efficacité.

Ce règlement, adapté aux besoins actuels du Conseil de surveillance, sera modifié au fur et à mesure de l'évolution de la législation, des technologies modernes et des besoins du Conseil.

## **2 Informations relatives à la gouvernance d'entreprise**

La gouvernance de la société relève du rapport Afep-Medef d'octobre 2003, « Le gouvernement d'entreprises des sociétés cotées », des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées, publiées en janvier 2007, et des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé publiées en octobre 2008.

Le Conseil de Surveillance de la société a adopté, le 30 novembre 2007, un règlement intérieur dont les termes correspondent aux principales préconisations en matière de gouvernance d'entreprise et assurent ainsi la transparence au sein de la société.

Nous précisons par ailleurs que la société n'a procédé ni à la mise en place de parachutes dorés, ni à l'attribution de régimes de retraite supplémentaires au profit des mandataires.

Toutefois, la société ne comporte pas de comités spécialisés, les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance exerçant collégalement leurs fonctions.

### **3 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux**

Les rémunérations et avantages en nature des mandataires sociaux sont fixés par le conseil de surveillance, conformément aux dispositions statutaires.

Le Conseil de surveillance fixe ainsi les rémunérations des membres du Directoire et les primes qui leur sont accordées sont en correspondance avec les performances et les actions qu'ils ont pu réaliser au cours de l'exercice.

Par ailleurs, les membres du Directoire bénéficient de contrats de travail conclus antérieurement à leur nomination.

En revanche, les Membres du Conseil de Surveillance ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat.

### **4 Participation des actionnaires à l'assemblée générale**

Je vous indique que l'article 36 des statuts prévoit les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales de la société et notamment que :

*« Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité.*

*Toutefois, sera seul admis à y assister, à s'y faire représenter ou à voter à distance l'actionnaire qui aura au préalable justifié de cette qualité :*

*(a) en ce qui concerne ses actions nominatives, par l'inscription nominative de ces actions à son nom ;*

*(b) en ce qui concerne ses actions au porteur, par leur inscription ou leur enregistrement comptable dans les comptes de titres au porteur tenus par son intermédiaire financier habilité et constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique.*

*Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le troisième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris.*

*Les actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions des versements exigibles n'ont pas accès à l'Assemblée.»*

Pendant l'exercice 2009/2010 l'organisation mise en place des contrôles et de leur évaluation a prouvé sa pertinence et s'avère bien adaptée au Groupe.

### **5 Conventions et engagements « réglementés » et « déclarables »**

#### Conventions et engagements « Réglementés » :

Les procédures d'autorisation préalables sont respectées lorsque des conventions et engagements relèvent des articles L 225-86 à L 225-90-1 du Code de commerce. Conformément à ces textes, les conventions courantes conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à ce contrôle.

Les personnes concernées ne prennent pas part au vote.

Ces conventions et engagements sont transmis aux commissaires aux comptes, pour présentation dans leur rapport spécial à l'assemblée générale.

#### Conventions et engagements dits « Déclarables » :

Il s'agit des conventions et engagements portant sur des opérations « courantes » et conclues à des conditions « normales ».

Conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions et engagements ont été communiqués par le Président aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux comptes.

## **II PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

### Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini au sein du Groupe comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Ce dispositif et les procédures mises en place comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne.

Ce dernier se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

### **1 Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne**

#### Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne du Groupe sont les suivants :

- La couverture exhaustive des activités et des risques,
- La responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- Une définition claire des tâches,
- Une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- Des délégations formalisées et à jour,
- Des normes et procédures, notamment comptables ainsi que de traitement de l'information, formalisées et à jour.

#### Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne du Groupe, un « Responsable du Contrôle Interne », directement rattaché au Directoire, M. Christophe Le Bourhis, pilote le dispositif mis en place.

### **2. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques auxquels est soumise l'entreprise**

#### a) Mesure et surveillance des risques

Le Groupe met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques mesurables adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.



## b) Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

### Elaboration de l'information comptable et financière

La Comptabilité générale gère le plan de comptes et les référentiels associés, centralise les écritures, assure des contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit en temps voulu les états financiers individuels et consolidés ainsi que les déclarations fiscales relevant de sa responsabilité. Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, la Comptabilité générale contribue, sous l'autorité du Directeur Général Adjoint- Finances, à l'élaboration de l'information financière diffusée au public par le Groupe.

Le dispositif de contrôle comptable, partie intégrante du système de contrôle interne, s'appuie sur une méthodologie formalisée visant à s'assurer notamment :

- du respect des dispositions légales et réglementaires (notamment l'existence et la continuité de la piste d'audit) par le système d'information comptable et réglementaire et des référentiels qui lui sont associés,
- de l'exercice d'un contrôle comptable à deux niveaux, constitué d'un premier degré sous la responsabilité des services comptables des filiales et d'un deuxième degré assuré par le contrôle de la Société mère sur ses filiales dans le cadre du processus de consolidation de celles-ci, à travers notamment un reporting mensualisé complet (chiffre d'affaires, carnet de commandes, marges, charges, bilan, tableaux de flux de trésorerie...).

### c) Pouvoirs du Directoire

Je vous précise que les pouvoirs du Directoire sont statutairement limités aux points suivants, en vertu de l'article 18 des statuts qui prévoit que :

*« Toutefois, outre les opérations pour lesquelles l'autorisation du Conseil de surveillance est exigée par la loi, il est stipulé à titre de mesure strictement interne inopposable aux tiers, que certaines décisions ne peuvent être prises par le Directoire et certains actes ou engagements ne peuvent être passés ou signés par le Directoire, son Président ou par un Directeur Général, s'ils n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de surveillance.*

*Il s'agit de :*

- (i) toute proposition de nomination des commissaires aux comptes titulaires ou suppléants ;*
- (ii) toute proposition de distribution de dividendes, d'acomptes sur dividendes ou autres distributions assimilées à concurrence d'un montant supérieur à 10 % du résultat net consolidé (part du groupe) de la Société ;*
- (iii) l'approbation du budget, du plan d'investissement et du plan de financement ;*
- (iv) tout investissement de maintenance ou de renouvellement d'un montant cumulé sur l'année supérieur à 3 M d'euros ;*
- (v) toute sûreté, caution, aval ou garantie d'un montant à fixer par le Conseil de surveillance ;*
- (vi) toute acquisition ou aliénation d'actifs d'un montant unitaire supérieur à 1,5 M d'euros, ou cumulé sur l'année supérieur à 3 M d'euros ;*
- (vii) toute souscription d'emprunts ou lignes de crédit d'un montant unitaire supérieur à 3 M d'euros pour les emprunts d'une durée supérieure à 1 an,*
- (viii) toute prise de participation pour un montant unitaire supérieur à 1,5 M d'euros, ou toute création de nouvelles entités juridiques ;*
- (ix) toute proposition d'émission de valeurs mobilières et de tous autres titres ;*
- (x) tout recrutement de tout cadre dirigeant impliquant pour la Société un salaire brut annuel supérieur à 200.000 euros.*

*Les montants indiqués au présent point seront augmentés de 5 % par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.*

*Lorsqu'une opération exige l'autorisation du Conseil de surveillance et que celui-ci la refuse, le Directoire peut soumettre le différend à l'Assemblée Générale des actionnaires qui décide de la suite à donner au projet. »*

## **CESAR**

Siège Social : 19, rue des Bretons - 93200 La Plaine Saint-Denis  
Société Anonyme au capital de 6 823 328,44 €  
N° Siren : 381 178 797

Rapport des Commissaires aux Comptes établi  
en application de l'article L. 225-235 du Code de  
commerce, sur le rapport du Président du  
conseil de surveillance de la société CESAR

Exercice clos le 31 mars 2010

**WOLFF ET ASSOCIES**

**MAZARS**

## **CESAR**

*Rapport des commissaires  
aux comptes établi en  
application de l'article  
L.225-235 du Code de  
commerce*

*Exercice clos le  
31 mars 2010*

## **Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société CESAR**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CESAR et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

## **CESAR**

*Rapport des commissaires  
aux comptes établi en  
application de l'article  
L.225-235 du Code de  
commerce*

*Exercice clos le  
31 mars 2010*

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

### **Conclusion sans observation sur les informations sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article du Code de commerce.

*Fait à Chamalières et Courbevoie, le 15 septembre 2010*

Les commissaires aux comptes

**WOLFF & ASSOCIES**

  
JEAN-PHILIPPE PERONNY

**MAZARS**

  
GILLES RAINAUT

## 17. SALARIES

### 17.1. Effectifs

L'effectif moyen par période évolue ainsi :

	<b>30-sept.-10</b>	<b>31-mars-10</b>	<b>31-mars-09</b>	<b>31-mars-08</b>
Europe	162	173	207	259
Amérique du Nord	-	-	105	106
Hong Kong	5		60	58
Madagascar	700	700	702	750
<b>Total</b>	<b>867</b>	<b>873</b>	<b>1 074</b>	<b>1 173</b>

*Source César- comptes consolidés*

### 17.2. Intéressement des salariés

Il n'existe pas d'options exerçables dans le cadre des plans attribués.

## 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1. Répartition du capital et des droits de vote

Au 30 septembre 2010, le capital social est de 6.824.626,40 € divisé en 22.383.163 actions, soit 0,3049 € par action, toutes de la même catégorie et entièrement libérées.

#### Répartition du capital et des droits de vote

	2007		2008		2009	
	Nombre de titres	Droits de vote	Nombre de titres	Droits de vote	Nombre de titres	Droits de vote
	Au 31/03/07	Au 31/03/07	Au 31/03/08	Au 31/03/08	Au 31/03/09	Au 31/03/09
Butler Capital Partners (1)	52 421 149	52 421 149	4 361 698	4 361 698	4 361 698	4 361 698
Autres	24 762 527	24 762 527	3 850 745	3 850 745	3 850 745	3 850 745
<b>TOTAL</b>	<b>77 183 676</b>	<b>77 183 676</b>	<b>8 212 443</b>	<b>8 212 443</b>	<b>8 212 443</b>	<b>8 212 443</b>

Au 31 mars 2010, le capital social et les droits de vote de la société César se répartissent comme suit :

	Nombre d'Actions	% du capital social	% droits de vote
Butler Capital Partners (1)	4 361 698	53,11%	53,11%
Autres	3 850 745	46,89%	46,89%
<b>TOTAL</b>	<b>8 212 443</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Au 30 septembre 2010, le capital social est constitué de 22.383.163 actions toutes de même catégorie.

Au 30 septembre 2010, il n'existe plus de stocks options attribuables en vertu des différents plans.

- (1) Les actions détenues par Butler Capital Partners au 30 septembre 2010 sont réparties comme suit :
- a) 2.748.709 actions détenues par le FCPR France Private Equity II géré par Butler Capital Partners représentant 12,28% du capital social et des droits de vote
  - b) 84.968 actions détenues directement par Butler Capital Partners représentant 0,38% du capital social et des droits de vote

Par courrier reçu le 28 janvier 2011, Monsieur Daniel VELASCO a déclaré à l'AMF avoir franchi en hausse directement et indirectement par l'intermédiaire de la société de droit luxembourgeois BISCALUX SA (23, avenue de la Porte Neuve, Luxembourg L-227) qu'il contrôle, les seuils de 5%, 10% et 15% du capital et des droits de vote de la société CÉSAR, par rachat de la participation de Butler Capital Partners.

Il détenait donc, directement et indirectement 3 980 951 actions représentant autant de droits de vote, soit 17,78% du capital et des droits de vote de cette société selon la répartition suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Daniel VELASCO	535 559	2,39
BISCALUX SA	3 445 392	15,39
Total	3 980 951	17,78

Par ailleurs, Daniel VELASCO détient également 7 153 581 BSAR CÉSAR – à raison de 150 000 BSAR détenus directement et 7 003 581 détenus par l'intermédiaire de BISCALUX – acquis auprès de BUTLER CAPITAL PARTNERS SA et FCPR FRANCE PRIVATE EQUITY II au prix de 0,06 euro par BSAR, et

donnant droit de souscrire à autant d'actions CÉSAR au prix de 0,60 € par bon exercé et ce jusqu'au 21 avril 2015.

A la date du présent Prospectus la répartition du capital est la suivante :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
<b>Daniel VELASCO</b>	535 559	2,39%
<b>BISCALUX SA</b>	3 531 392	15,78%
<b>Sous-tota BISCALUX</b>	<b>4 066 951</b>	<b>18,17%</b>
<b>Flottant</b>	18 317 262	81,83%
<b>TOTAL</b>	<b>22 384 213</b>	<b>100%</b>

Il n'existe pas de droit de vote double au sein de la société.

*18.2. Droits de vote des principaux actionnaires*

Ces informations figurent à la section 18.1 du présent Prospectus.

Il n'existe pas de droit de vote double au sein de la Société.

*18.3. Contrôle de l'émetteur*

A la date du présent Prospectus, aucun actionnaire ne détient, seul ou de concert, le contrôle de la société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

*18.4. Pacte d'actionnaires et actions de concert*

A la date du présent Prospectus il n'existe aucun pacte ou accord pouvant entraîner un changement de contrôle.

## **19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES**

Le détail des opérations conclues par César avec des apparentés figure dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos le 31 mars 2010 figurant ci-dessous.

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue depuis la clôture de l'exercice.



## **CESAR**

Siège Social : 19 rue des Bretons – 93200 La Plaine Saint-Denis  
Société Anonyme au capital de 6 823 328,44 €  
N° Siren : 381 178 797

### **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 31 mars 2010

**WOLFF & ASSOCIES**

**MAZARS**

## **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et des engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Convention entre votre société et la société BUTLER CAPITAL PARTNERS**

*Conseil de surveillance du 31 mars 2010*

**Personnes concernées :** la société BUTLER CAPITAL PARTNERS, membre du Conseil de surveillance de votre société,  
Monsieur Michel VEDRINES, membre du Conseil de surveillance de votre société et administrateur de la société BUTLER CAPITAL PARTNERS.

- Abandon par la société BUTLER CAPITAL PARTNERS à hauteur de 8 068,02 euros d'une partie de la créance détenue par elle sur votre société.

#### **Convention entre votre société et le FCPR FRANCE PRIVATE EQUITY II**

*Conseil de surveillance du 31 mars 2010*

Personne concernée : le FCPR FRANCE PRIVATE EQUITY II, géré par la société BUTLER CAPITAL PARTNERS et détenant plus de 10 % des droits de vote de votre société.

- Abandon par le FCPR FRANCE PRIVATE EQUITY II à hauteur de 397 197,60 euros d'une partie de la créance détenue par lui sur votre société.

#### **Convention entre votre société et la société FESTIVEO**

*Conseil de surveillance du 31 mars 2010*

Personne concernée : Monsieur Benoît POUSSET-BOUGERE, Président du Directoire de votre société et Président de la société FESTIVEO.

- Convention de gestion centralisée de trésorerie conclue entre votre société et la société FESTIVEO et rémunération des avances au taux EURIBOR majoré d'une marge de 1,5 % par an. Au 31 mars 2010, les avances financières obtenues par votre société sous forme d'avances en compte courant auprès de la société FESTIVEO s'élevaient à 71 000 €.

#### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### **Cautions et garanties**

- Sûreté accordée par votre société pour les engagements contractés par la société JOKER auprès des Etablissements BANCA POPOLAIRE DELL'EMILIA ROMAGNA, UNICREDITO, RISPARMO CENTRO E FERRARA pour un montant maximal de 4 115 000 €.
- Garantie donnée par votre société à la BANK OF AFRICA en raison des concours à court terme consentis à la société FESTIVAL à hauteur de 900 000 € ou sa contre valeur en devises.

**CESAR**  
Conventions et  
engagements  
réglementés  
Exercice clos le  
31 mars 2010

- Sûreté accordée par votre société pour les engagements contractés par la société JOSMAN auprès des Etablissements CAJA MADRID, CAJA MURCIA, BANKINTER et CAM pour un montant maximal de 3 890 000 €.

#### **Avances financières et rémunération des comptes courants**

- Convention de gestion centralisée de trésorerie conclue entre votre société et ses filiales et rémunération des avances au taux EURIBOR majoré d'une marge de 1,5 % par an.

Au 31 mars 2010, les avances financières obtenues par votre société sous forme d'avances en compte courant auprès de ses filiales s'élevaient aux montants suivants (montants arrondis au millier d'euros) :

. FESTIVAL	148 000 €
. DISGUISE	7 850 000 €
. JOSMAN	778 000 €
. CESAR INC	310 000 €
. CESAR ASIA	1 043 000 €

étant précisé que les avances financières obtenues par votre société auprès des sociétés FESTIVAL et JOSMAN n'ont pas été rémunérées au cours de l'exercice.

Au 31 mars 2010, les avances financières accordées par votre société à ses filiales s'élevaient aux montants suivants :

. CESAR GERMANY	14 271 547 €
. JOKER	1 351 862 €
. CESAR UK	284 670 €

étant précisé que les avances financières accordées par votre société à la société JOKER n'ont pas été rémunérées au cours de l'exercice.

#### **Refacturation des fees (assistance et prestations administratives) et gestion des licences**

- Assistance administrative, financière et commerciale facturée par votre société à ses filiales pour les montants suivants, pour l'exercice 2009/2010 :

. JOSMAN	300 000 €
. FESTIVAL	500 000 €

CESAR  
Conventions et  
engagements  
réglementés  
Exercice clos le  
31 mars 2010

. JOKER	300 000 € (*)
. HILKA	150 000 €
. CESAR UK	225 000 €

(\*) JOKER verse à votre société des royalties comprises dans ce montant au titre de l'exploitation de la marque JOKER, antérieurement acquise par votre société, à hauteur de 150 000 €, et des managements fees à hauteur de 150 000 €.

- Négociation et gestion par votre société des licences groupe se traduisant par le reversement auprès des fournisseurs des droits recouvrés sur les sociétés filiales.

#### **Contrats de travail**

- Poursuite du contrat de travail entre votre société et Monsieur Benoît POUSSET-BOUGERE, Président du Directoire. La rémunération perçue par Monsieur Benoît POUSSET-BOUGERE au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 s'élève à 216 K€.
- Poursuite du contrat de travail de Monsieur Pascal BONNET ultérieurement à sa nomination en qualité de membre du Directoire. La rémunération perçue par Monsieur Pascal BONNET au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 s'élève à 122 K€.
- Poursuite du contrat de travail de Monsieur Gilles MARTOCQ ultérieurement à sa nomination en qualité de membre du Directoire. La rémunération perçue par Monsieur Gilles MARTOCQ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 s'élève à 169 K€.

#### **Conventions et engagements non autorisés préalablement**

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-90 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

CESAR  
Conventions et  
engagements  
réglementés  
Exercice clos le  
31 mars 2010

**Convention entre votre société et la société JOKER**

**Personne concernée :** Monsieur Benoît POUSSET-BOUGERE, Président du  
Directoire de votre société et Président de la société  
JOKER.

- Abandon par votre société à hauteur de 1 612 009,92 euros d'une partie de la  
créance détenue par elle sur la société JOKER.

Cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable en raison d'une  
omission. Cet abandon de créance a été approuvé par le Conseil de surveillance le 19  
novembre 2009.

*Fait à Chamalières et Courbevoie, le 15 septembre 2010*

Les Commissaires aux comptes

**WOLFF & ASSOCIES**

\_\_\_\_\_  
Jean-Philippe PÉRONNY

**MAZARS**

\_\_\_\_\_  
Gilles RAINAUT

## **20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR**

### *20.1. Informations financières historiques*

#### *20.1.1. Informations financières sur les comptes semestriels au 30 septembre 2010*

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE AU 30 SEPTEMBRE 2010**

## **CESAR**

Siège Social : 19, rue des Bretons 93200 La Plaine Saint-Denis

Société Anonyme au capital de 6 824 889,83 €

N° Siret : 381 178 797

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

**Période du 1er avril 2010 au 30 septembre 2010**

WOLFF ET ASSOCIES

MAZARS

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société CESAR, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 30 septembre 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### **I. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.



Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- L'évolution de la situation financière du Groupe et sur les risques éventuels pesant encore sur la continuité d'exploitation, décrits dans l'annexe et en particulier dans les notes relatives à la « Situation de trésorerie » et aux « Événements postérieurs ».
- La note 2 de l'annexe concernant les informations relatives au périmètre de consolidation.
- La note relative au traitement comptable des corrections d'erreurs sur exercices antérieurs dont les modalités et l'impact sont décrits note 4.

## II. Vérification spécifique

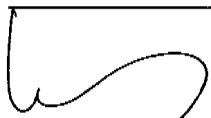
Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

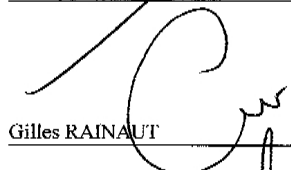
*Fait à Chamalières et à Courbevoie, le 11 février 2011.*

Les Commissaires aux Comptes

**WOLFF ET  
ASSOCIES**

  
\_\_\_\_\_  
Jean-Philippe PERONNY

**MAZARS**

  
\_\_\_\_\_  
Gilles RAINAUT

  
\_\_\_\_\_  
Jean-Marc MARCAIS

## BILAN CONSOLIDE

<b>ACTIF en K€</b>	<b>Notes</b>	<b>30-sept-10</b>	<b>31-mars-10</b>	<b>30-sept-09 retraité</b>
<b>Actif immobilisé</b>				
Ecarts d'acquisition	5.1	36	36	
Immobilisations incorporelles	5.2.3	2 087	2 625	2 452
Immobilisations corporelles	5.2.3	2 537	2 864	3 127
Immobilisations financières	5.2.4	596	694	700
Actifs d'impôts différés	5.3	421	421	262
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>		<b>5 677</b>	<b>6 641</b>	<b>6 541</b>
<b>Actif courant</b>				
Stocks et en-cours	5.4	15 924	12 110	16 180
Clients et comptes rattachés	5.5	11 752	12 888	11 616
Autres créances et comptes de régularisation	5.6	8 764	10 301	9 014
Actif financier courant				69
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.7	1 957	2 245	1 920
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>38 397</b>	<b>37 544</b>	<b>38 799</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>44 074</b>	<b>44 185</b>	<b>45 340</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES en K€</b>				
	<b>Notes</b>	<b>30-sept-10</b>	<b>31-mars-10</b>	<b>30-sept-09 retraité</b>
Capital		6 825	2 504	12 520
Primes		49 967	48 806	49 164
Réserves consolidées		(38 337)	(31 811)	(41 637)
Résultat consolidé		(4 488)	(6 405)	(6 772)
Réserves de conversion		(4 699)	(4 572)	(5 452)
<b>Total capitaux propres (part du groupe)</b>	5.8	<b>9 267</b>	<b>8 522</b>	<b>7 823</b>
Intérêts minoritaires		64	96	128
<b>Total capitaux propres consolidés</b>	5.8	<b>9 331</b>	<b>8 618</b>	<b>7 951</b>
<b>Passif non courant</b>				
Emprunts et dettes financières - part à plus d'un an	5.10	1 444	1 891	1 774
Passifs d'impôts différés	5.3	44	54	276
Provisions pour risques et charges non courants	5.9	885	896	1 026
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>2 373</b>	<b>2 841</b>	<b>3 076</b>
<b>Passif courant</b>				
Emprunts et dettes financières - part à moins d'un an	5.10	10 617	6 518	9 806
Fournisseurs et comptes rattachés	5.11	11 589	10 395	9 061
Autres dettes et comptes de régularisation	5.12	10 164	15 813	15 446
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>32 370</b>	<b>32 726</b>	<b>34 313</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>44 074</b>	<b>44 185</b>	<b>45 340</b>

## COMPTE DE RESULTAT SEMESTRIEL

En K€	Notes	30-sept-10	31-mars-10	30-sept-09 Retraité
Chiffre d'affaires net	6.1	11 173	34 581	11 720
Coût des ventes	6.2	(6 015)	(18 788)	(5 923)
<b>Marge brute</b>		<b>5 158</b>	<b>15 793</b>	<b>5 797</b>
Frais commerciaux et de distribution	6.3	(4 047)	(10 726)	(4 300)
Frais de création artistique et de marketing	6.4	(615)	(1 205)	(967)
Frais administratifs	6.5	(4 381)	(7 233)	(4 859)
Autres produits et charges d'exploitation	6.7	201	383	342
Dotations et reprises amort et prov sur immobilisations	6.8	(770)	(1 329)	(703)
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>		<b>(4 454)</b>	<b>(4 318)</b>	<b>(4 690)</b>
Autres produits opérationnels	6.9	493	6 157	1 871
Autres charges opérationnelles	6.9	(654)	(6 974)	(3 844)
<b>Résultat Opérationnel</b>		<b>(4 615)</b>	<b>(5 135)</b>	<b>(6 663)</b>
Produits financiers	6.10	67	129	13
Charges financières	6.10	(335)	(991)	(340)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>(269)</b>	<b>(862)</b>	<b>(327)</b>
Autres produits et charges financières	6.10	384	(271)	643
Impôt sur les résultats	6.11	(22)	(173)	(416)
<b>Résultat net</b>		<b>(4 522)</b>	<b>(6 441)</b>	<b>(6 763)</b>
dont Intérêts minoritaires		(34)	(36)	10
<b>dont Part du Groupe</b>		<b>(4 488)</b>	<b>(6 405)</b>	<b>(6 773)</b>
Résultat par action en euros		(0,203044)	(0,784298)	(0,823515)
Résultat dilué par action en euros		(0,124120)	(0,784298)	(0,823515)
Nbre actions		22 272 162	8 212 443	8 212 443
Nbre moyen d'actions en circulation dilué		36 434 368	8 212 443	8 212 443

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En K€	30-sept-10	31-mars-10	30-sept-09 Retraité
<b>Résultat net</b>	<b>(4 522)</b>	<b>(6 441)</b>	<b>(6 763)</b>
Ecart de conversion	(124)	(409)	(1 294)
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>(124)</b>	<b>(409)</b>	<b>(1 294)</b>
<b>Résultat global</b>	<b>(4 646)</b>	<b>(6 849)</b>	<b>(8 057)</b>
<b>dont :</b>			
Part du Groupe	(4 614)	(6 810)	(8 058)
Part des minoritaires	(32)	(40)	1

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En Keuros	30-sept-10	31-mars-10	30-sept-09 Retraité
Résultat net de l'ensemble consolidé	(4 522)	(6 442)	(6 762)
Amortissements et provisions ( hors VMP et actifs circulants)	817	(1 805)	(1 419)
Variation des impôts différés			(37)
Plus et moins-value de cession	(179)	8	(4)
<b>Marque brute d'autofinancement des activités poursuivies</b>	<b>(3 884)</b>	<b>(8 239)</b>	<b>(8 222)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité poursuivie :			
Stocks	(3 765)	3 940	(679)
Clients	1 321	8 234	6 496
Autres créances et comptes de régularisation	1 713	(2 834)	1 789
Fournisseurs et comptes rattachés	885	(3 028)	(758)
Autres dettes	(3 204)	1 978	(1 156)
<i>Total variation des postes du BFR d'exploitation</i>	<i>(3 051)</i>	<i>8 291</i>	<i>5 692</i>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>(6 935)</b>	<b>52</b>	<b>(2 530)</b>
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>			
Frais de Développement	(3)	(455)	0
Acquisition d'immobilisation et augmentation des dépôts	(94)	(1 255)	(1 050)
Acquisition de Titres de sociétés consolidés		(50)	
Cession d'immobilisation et diminution actifs financiers	452	158	(17)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>354</b>	<b>(1 602)</b>	<b>(1 067)</b>
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement</b>			
Augmentation de capital en numéraire	2 748	(337)	0
Emissions d'emprunt lié au Refinancement		930	903
Autres dettes	18		
Remboursement lié au Refinancement	(211)		
Remboursement d'emprunts et dettes de crédit bail	(38)	(258)	(96)
Financement par Cession Bail			
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>2 517</b>	<b>335</b>	<b>807</b>
Incidence des variations des cours de devises et autres variations	(104)	1 580	(203)
<b>VARIATION DE TRESORERIE PAR LES FLUX</b>	<b>(4 167)</b>	<b>364</b>	<b>(2 993)</b>
Trésorerie d'ouverture *	(4 264)	(4 627)	(4 627)
Trésorerie de clôture *	(8 431)	(4 264)	(7 620)
<b>Trésorerie d'ouverture * :</b>			
Actifs financiers courants	0		56
Disponibilités	2 245	4 377	4 321
Concours bancaires passifs	(2 022)	(2 042)	(2 042)
<u>Dettes factor, Invoice discounting (Dailly), escomptes d'effets</u>	<u>(4 487)</u>	<u>(6 962)</u>	<u>(6 962)</u>
<b>Total Trésorerie d'ouverture</b>	<b>(4 264)</b>	<b>(4 627)</b>	<b>(4 627)</b>
<b>Trésorerie de clôture* :</b>			
Actifs financiers courants	0		69
Disponibilités	1 956	2 244	1 856
Concours bancaires passifs	(3 949)	(2 022)	(2 905)
<u>Dettes factor, Invoice discounting (Dailly), escomptes d'effets</u>	<u>(6 439)</u>	<u>(4 486)</u>	<u>(6 639)</u>
<b>Total Trésorerie de clôture</b>	<b>(8 431)</b>	<b>(4 264)</b>	<b>(7 619)</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total Capitaux propres part du Groupe	Minoritaires	Total des Capitaux propres
<b>Situation au 31/03/2009</b>	<b>12 520</b>	<b>49 166</b>	<b>(34 507)</b>	<b>(7 190)</b>	<b>(4 167)</b>	<b>15 822</b>	<b>126</b>	<b>15 948</b>
Affectation résultat			(7 190)	7 190				
Augmentation de capital								
Dividendes distribués								
Stock Options		(2)				(2)		
Ajustements IFRS								
Entrée de périmètre								
<b>Transactions avec les actionnaires</b>		<b>(2)</b>	<b>(7 190)</b>	<b>7 190</b>		<b>(2)</b>		<b>(2)</b>
<b>Autres éléments du résultat</b>					<b>(1 285)</b>	<b>(1 285)</b>		<b>(1 285)</b>
<b>Résultat de la période</b>				<b>(8 110)</b>		<b>(8 110)</b>	<b>2</b>	<b>(8 108)</b>
<b>Corrections d'erreur</b>			<b>60</b>	<b>1 338</b>		<b>1 398</b>		<b>1 398</b>
<b>Situation au 30/09/2009 corrigée</b>	<b>12 520</b>	<b>49 164</b>	<b>(41 637)</b>	<b>(6 772)</b>	<b>(5 452)</b>	<b>7 823</b>	<b>128</b>	<b>7 951</b>
<b>Situation au 31/03/2010</b>	<b>2 504</b>	<b>48 806</b>	<b>(31 811)</b>	<b>(6 405)</b>	<b>(4 572)</b>	<b>8 522</b>	<b>96</b>	<b>8 618</b>
Affectation résultat			(6 405)	6 405				
Augmentation de capital	4 321	1 160				5 481		5 481
Dividendes distribués								
Stock Options								
Ajustements IFRS			(121)			(121)		(121)
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>4 321</b>	<b>1 160</b>	<b>(6 526)</b>	<b>6 405</b>		<b>5 360</b>		<b>5 360</b>
<b>Autres éléments du résultat</b>					<b>(126)</b>	<b>(126)</b>	<b>2</b>	<b>(124)</b>
<b>Résultat de la période</b>				<b>(4 488)</b>		<b>(4 488)</b>	<b>(34)</b>	<b>(4 522)</b>
<b>Situation au 30/09/2010</b>	<b>6 825</b>	<b>49 966</b>	<b>(38 337)</b>	<b>(4 488)</b>	<b>(4 698)</b>	<b>9 267</b>	<b>64</b>	<b>9 331</b>

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### I. DATE D'ARRETE

Les Comptes consolidés résumés du Groupe César au 30 septembre 2010 ont été arrêtés par le Directoire en date du 10 janvier 2011, présentés au Conseil de Surveillance le 10 janvier 2011.

### II. METHODES COMPTABLES ET MODALITES ADOPTEES DANS LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS

#### Règles et méthodes comptables

Conformément à la norme IAS 34 (Reporting Financier Intermédiaire), les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers semestriels sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels les plus récents. Ces états financiers semestriels résumés présentent une sélection de notes explicatives et ne comprennent pas l'ensemble des informations demandées pour les états financiers annuels et doivent être lus en liaison avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2010.

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec IAS 34 amène la Direction à recourir à des hypothèses et à des estimations dans la mise en œuvre des principes comptables pour valoriser des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges pour la période présentée. Sont plus particulièrement concerné par ces estimations les provisions pour retour de produits, les stocks, les audits licenciés, et compte séquestre.

Ces appréciations étant révisées régulièrement, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient en être affectés.

#### Saisonnalité

La saisonnalité de l'activité, avec des ventes concentrées sur Halloween, Noël et Carnaval, se traduit par un volume de facturation significativement plus élevé au second semestre de l'exercice qu'au premier. En conséquence, on observe une forte variation des comptes de stocks, clients, fournisseurs et factor par rapport à la clôture annuelle au 31 mars, la fin du premier semestre représentant traditionnellement un point haut de besoin en fonds de roulement.

### III. ACTIVITE

L'activité du premier semestre de l'exercice 2010-2011, peu significative, a souffert des difficultés de trésorerie rencontrées au cours de l'exercice précédent : les approvisionnements de la saison de printemps-été ont été retardés, ce qui a pesé sur la facturation du premier semestre notamment au Royaume-Uni et en Italie. La réalisation de l'augmentation de capital en avril et l'obtention des financements saisonniers juillet ont permis de lancer à temps les approvisionnements de la haute saison (halloween, Noël, Carnaval).

Par ailleurs l'existence d'un carnet de commandes en hausse par rapport à l'année dernière, permet d'anticiper un deuxième semestre en croissance par rapport à l'exercice précédent. Le déroulement de Carnaval devrait en particulier être plus favorable, grâce à une saison plus longue.

### IV. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

#### **Augmentation de capital**

Une augmentation de capital sous forme d'ABSAR, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, a été lancée par CÉSAR le 26 mars 2010 et a rencontré un vif succès. 10.581.072 ABSAR ont été souscrites à titre irréductible et 1.806.331 ABSAR ont été demandées à titre réductible.

Le Directoire a décidé d'exercer l'intégralité de la clause d'extension, ce qui a porté le nombre d'ABSAR émises à 14.166.463.

La totalité des demandes à titre réductible ont ainsi été servies et le complément a été souscrit pour partie par plusieurs investisseurs institutionnels et pour le solde par Butler Capital Partners SA et le FCPR France Private Equity II, géré par Butler Capital Partners SA. Le montant total de la levée de fonds s'établit ainsi à 5.524.920,57 euros, correspondant à un apport de cash pour la société de 2.793.523,98 euros, les souscriptions de Butler Capital Partners SA et le FCPR France Private Equity II, géré par Butler Capital Partners SA, ayant été effectuées par compensation de leurs comptes courants.

Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Paris est intervenu le 21 avril 2010. A compter du 21 avril 2010, le nombre total d'actions composant le capital de CÉSAR a été ainsi porté à 22.378.906. Après prise en compte de la dilution potentielle provenant de l'exercice des 14 166 463 BSAR, le nombre maximum d'actions composant le capital pourrait être porté à 36 545 369.

A l'issue de cette opération, Butler Capital Partners SA et le FCPR France Private Equity II ont procédé à une cession partielle de leur participation, qui a été ramenée de 53% à 12.66%.

#### **Situation de trésorerie**

L'augmentation de capital a permis un débouclage rapide des discussions avec les banques pour la mise en place du crédit saisonnier. En date du 21 juin 2010, un crédit saisonnier a été mis en place dans les conditions suivantes :

2.8 millions d'euros jusqu'au 30 juin 2011

2.3 millions d'euros entre le 1er juillet 2011 et le 31 décembre 2011

Ce crédit est rémunéré à un taux d'intérêt de EURIBOR + 4pts. La mise en place de ce crédit a notamment permis de clore la procédure en assignation déclenchée par l'URSSAF de Paris, au moyen d'un règlement en date du 5 juillet 2010.

#### **Corrections d'erreur**

Le Groupe a effectué trois corrections d'erreur sur les exercices antérieurs conformément à la correction d'erreur présentée dans les comptes clos au 31 mars 2010. Ces corrections d'erreur sont présentées en note 4.1 et 4.2 :

Régularisation de la comptabilisation des retours de stocks : L'application de la norme IAS 18 conduit à annuler la provision pour retour de marchandises, antérieurement comptabilisée en provision pour risques

et charges, en contrepartie du chiffre d'affaires et des stocks. Ce retraitement est sans incidence sur le résultat pour les sociétés qui constataient antérieurement une provision pour risques et charges.

Jusqu'au 30 septembre 2009, le Groupe constatait une provision pour risques et charges au titre de son obligation de reprendre les marchandises retournées à l'exception de Josman basée en Espagne qui comptabilisait sur l'exercice N+1 les avoirs et rentrée en stock liés aux ventes de l'année N. Conformément à la norme IAS 18 une correction d'erreur a été effectuée avec un impact net cumulé en résultat de 557milliers d'euros cf. paragraphe 4.1.

Immeuble de Saumur détenu lease-back : L'immeuble détenu par la société CÉSAR SA et ayant fait l'objet d'un lease back en 2009 aurait du être déprécié au 31 mars 2009 pour un montant total de 1.200 milliers d'euros. La comptabilisation de cette perte de valeur a fait l'objet d'une correction dans les comptes 30 septembre 2009 présentés en comparatif.

Actifs classés comme tenus en vue de la vente :

Suite à la finalisation des opérations de cessions des pôles US et Asie au 31 Mars 2009, aucun actif n'est présenté au bilan en tant que détenu en vue de la vente.

## 1. REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés au 30 septembre 2010 du Groupe César sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel que publié par l'IASB et adopté par l'Union Européenne au 30 septembre 2010, et présenté en détail sur le site internet : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe sont identiques à celles adoptées lors de la préparation des états financiers annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2010, à l'exception des normes et interprétations suivantes qui sont applicables au Groupe à partir du 1er octobre 2010.

Les normes et amendements à des normes existantes, et les interprétations émises par l'IFRIC, tels que listés ci-après, qui ont été adoptés par l'Union européenne et dont l'application est obligatoire pour le Groupe aux exercices ouverts à compter du 1er octobre 2009, sont les suivants :

Norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprises ;

Norme IAS 27 révisée- Etats Financiers consolidés et individuels

IFRIC 16 concernant la couverture concernant la couverture d'un investissement net à l'étranger.

L'application de ces normes, amendements de normes et interprétations sont sans incidences identifiées à ce stade.

Autres normes et interprétations nouvelles, révisées ou amendées.

Les états financiers du Groupe ne sont pas affectés par l'entrée en vigueur des autres normes et interprétations nouvelles, révisées et amendées d'application obligatoire le 1er avril 2010 dans l'Union européenne.

Les états financiers du Groupe ne sont pas affectés par les normes et interprétations nouvelles, révisées ou amendées publiées, mais non encore applicables.

L'application de ces normes, amendements de normes et interprétations sont sans incidences identifiées à ce stade.

## 2. MODALITES DE CONSOLIDATION ET INFORMATIONS SUR LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### Informations relatives au périmètre de consolidation :

Les sociétés CARNAVAL (Ile Maurice), CÉSAR INC (USA), CÉSAR DEUTSCHLAND (Allemagne), TREMOLIERE (Ile Maurice), MUGNAIONI (France) César UK (Royaume unis), dont les activités ont été reprises par d'autres sociétés du groupe, sont maintenues dans le périmètre de consolidation en attente de leur liquidation définitive.

La société CÉSAR SA assure désormais, outre ses fonctions de holding (qui incluent la direction générale, la direction marketing et la direction financière du Groupe, ainsi que la gestion de trésorerie) la coordination des achats pour l'ensemble du Groupe et les prestations de design pour le compte des filiales européennes, ainsi que la gestion administrative (comptabilité, achats, ventes, suivi clients...) du périmètre Europe du Nord (France, Allemagne, Angleterre).

La restructuration des activités de certaines filiales opérationnelles s'est traduite par la reprise partielle des flux au sein de César SA. Pour les filiales allemandes, les opérations de réallocation des flux n'ont pas pu être menées à leur terme pour la clôture ; compte-tenu des travaux réalisés l'impact potentiel n'a pas été jugé significatif pour l'arrêté des comptes semestriels.

La société César Sa a pris une participation dans le capital de la société Festiveo à hauteur de 60% pour un montant de 50 K€ en date du 1<sup>e</sup> Septembre 2009.

La société FESTIVEO est spécialisée dans la vente en ligne de déguisements pour enfants et adultes, ainsi que de mascottes.

L'écart d'acquisition dégagé lors de l'acquisition s'élève à 36 K€.

### Détail du périmètre de consolidation :

<b>Nom des sociétés</b>	<b>Pays</b>	<b>Détention</b>	<b>Capital Social</b>	<b>Activité</b>
Cesar Deutschland GmbH	Allemagne	100%	127,823 EUR	Sans activité
Cesar Germany Holding GmbH	Allemagne	100%	25,000 EUR	Holding détenant toutes les participations du groupe dans les sociétés de droit allemand
Hilmar Krautwurst GmbH & Co KG	Allemagne	100%	511,292 EUR	Fabrication & commercialisation de panoplies, grimages & commercialisation de masques et autres accessoires de Carnaval
Hilmar Krautwurst Verwaltung	Allemagne	100%	102,258 EUR	Société civile de droit allemand
Krautwurst Beteiligungs Mbh	Allemagne	100%	25,565 EUR	Société Partenaire de droit allemand
Cesar Asia	Chine	99.90%	1,000,000 HKD	Négoce
Josman S.l.	Espagne	100%	60,101 EUR	Fabrication & commercialisation de panoplies, masques & sacs
Cesar, Inc.	Etats-Unis	100%	337,812 USD	sans activité
Disguise Holding Corporation	Etats-Unis	100%	25,555,950 USD	Fabrication & commercialisation de cotillons & articles de fêtes
César S.A.	France	100%	12,519,869 EUR	Holding
Festiveo	France	60%	23,000 EUR	Négoce
Cesar UK LTD	Grande Bretagne	100%	2,100,000 GBP	Commercialisation de masques, panoplies & sacs & fabrication de jouets
Carnaval Ltd.	Ile Maurice	100%	3,500,000 MUR	sans activité
LA TREMOLIERE	Ile Maurice	75%	3 500 000 MUR	Sans activité
Joker S.r.l.	Italie	100%	102,257 EUR	Commercialisation de panoplies, masques & jouets
Festival S.A.	Madagascar	96.77%	34,480,000 MGA	Fabrication de panoplies, tentes & maisons & tissage & teinture de tissus



### 3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

#### 3.1 BASES DE PREPARATION

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers est l'euro. Tous les états financiers présentés sont arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction.

#### 3.2 SEGMENTS OPERATIONNELS

En application d'IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquées aux membres du Directoire, principaux décideurs opérationnels du Groupe. Les secteurs opérationnels sont suivis individuellement en termes de reporting interne, suivant des indicateurs communs. Les données chiffrées publiées et issues du reporting interne sont établies en conformité avec le référentiel IFRS appliqué par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Les secteurs d'activité du Groupe ont été revus en 2009 à la suite de la cession du périmètre américain intervenue en Décembre 2008. Ils se décomposent en une activité Europe du Nord qui regroupe les activités de commercialisation en France, Grande-Bretagne et Allemagne ; une activité Europe du Sud qui regroupe les activités de commercialisation en Espagne et en Italie, et une activité à Madagascar qui regroupe les activités de fabrication et les ventes Export. Pour rappel les secteurs d'activités au 31 mars 2009 étaient les suivants :

Etats Unis (plus Asie)  
Europe (plus Madagascar)  
Holding

#### 3.3 FRAIS DE CREATION

Par référence à la norme IAS 38, et en raison notamment d'une probabilité raisonnable d'avantages économiques futurs liés à cette phase de développement, les frais de création et de collection relatifs à ces nouveaux produits sous licence ont été inscrits à l'actif du bilan, pour être amortis sur la durée de vie estimée des dites collections à compter de la date de leur commercialisation.

Ces frais comprennent l'ensemble des frais directement attribuables à la création.

Les frais de création et collections activés en 2006-2007 ont été amortis sur une durée de 36 mois, ceux activés en 2007-2008 sur une durée de 18 mois, ceux activés en 2008-2009 sur une durée de 6 mois et ceux activés en 2009-2010 commenceront à être amortis à la date de mise en vente des marchandises.

La date de début d'amortissement correspond à la date de mise en vente des marchandises pour la nouvelle saison (soit le mois d'octobre pour les ventes d'Halloween), la durée d'amortissement est de 3 ans.

#### 3.4 STOCKS

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués en coût unitaire moyen pondéré, au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks de produits finis sont évalués à leur prix de revient. Les stocks de matières premières sont évalués à leur prix d'achat majoré de frais d'approche. Ces évaluations sont corrigées des marges bénéficiaires réalisées sur les ventes entre sociétés du Groupe.

Une dépréciation est comptabilisée pour les articles dont le coût est supérieur à la valeur nette probable de réalisation.

Tous les articles hors catalogues sont dépréciés au moins à 60% à cela s'ajoute sur tous les produits une dépréciation liée à l'obsolescence qui se calcule de la manière suivante : inventaire supérieur à 4ans 20%, supérieur à 5 ans 30%, supérieur à 6 ans 40% et supérieur à 7 ans 50%.

### 3.5 IMPOTS SUR LES RESULTATS

La charge d'impôt portée au compte de résultat est constituée de l'impôt exigible sur les résultats dû au titre de la période concernée et de toute autre charge ou produit d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilantielle du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs, et leur valeur fiscale. Les impôts différés sont calculés avec les taux d'impôt attendus sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les impôts différés actif et passif sont compensés au niveau de chaque entité. Lorsque le solde correspond à une créance, cette créance est comptabilisée s'il est probable que l'entité disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels elle pourra imputer les actifs d'impôts.

La CVAE a été qualifiée par le Groupe de charge opérationnelle. En conséquence, le montant total de la charge courante est présenté sur cette même ligne.

### 3.6 CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres enregistrent notamment les écarts de conversion. Ces écarts résultent, d'une part, de l'incidence de l'évolution des devises sur les actifs et passifs historiques des sociétés dont les comptes sont libellés en devises et, d'autre part, de la différence entre les taux utilisés pour la conversion des comptes de résultat et ceux utilisés pour la conversion des comptes du bilan.

Au 30 Septembre 2010, le capital social est constitué de 22 272 162.

### 3.7 STOCKS OPTIONS

Au 30 septembre 2010, il n'existe pas d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuables aux employés, celles-ci étant devenues caducs.

### 3.8 COMPTE DE RESULTAT

Le Groupe CÉSAR a opté pour la présentation du compte de résultat par fonction.

Les notes annexes du compte de résultat détaillent néanmoins les charges opérationnelles par nature, en particulier les charges de personnel, les dotations aux amortissements et provisions.

### 3.9 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le produit des ventes est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au Groupe et si le montant des produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le produit des activités ordinaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue. Les remises commerciales et rabais accordés aux clients sont déduits pour déterminer cette juste valeur.

Les sociétés du Groupe César France, César Allemagne, Joker et Josman, s'engagent dans certains cas à reprendre auprès de leurs clients et distributeurs les produits invendus ou périmés.

Conformément à la norme IAS 18, le produit des activités ordinaires provenant de telles ventes est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés. Lorsque le Groupe conserve les risques et avantages inhérents à la propriété des produits, aucun produit des

activités ordinaires n'est reconnu, une dette vis-à-vis du client est comptabilisée en réduction des créances clients et les produits sont conservés en stocks. Le taux de retour retenu pour l'établissement de ces estimations est calculé sur la base de statistiques.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable. Les modalités de détermination des provisions n'ont pas été modifiées au cours des derniers exercices.

### 3.10 RESULTAT PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat par action correspond au résultat net distribuable (Résultat net part du Groupe) divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le calcul du résultat net dilué par action est semblable au calcul du résultat par action ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

### 3.11 ESTIMATIONS

La préparation des comptes consolidés conformément aux principes IFRS généralement admis nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la direction du Groupe et affectant les montants d'actif et de passif figurants au bilan, les actifs et passifs éventuellement mentionnés en annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat.

Pour limiter les incertitudes, ces estimations et hypothèses sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations et retours d'expérience ainsi qu'à d'autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques, afin de procéder à des ajustements d'hypothèses si nécessaire. Les effets des modifications sont immédiatement comptabilisés.

Le contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Ces estimations concernent les valorisations:

- des litiges,
- des retours,
- des stocks,
- des frais de création activés,
- des minimums garantis.

## 4. IMPACT DES CORRECTIONS D'ERREUR SUR LES EXERCICES ANTERIEURS

### 4.1 Correction liée au traitement des droits de retour

Les sociétés du Groupe César France, César Allemagne, Joker et Josman, s'engagent dans certains cas à reprendre auprès de leurs clients et distributeurs les produits invendus ou périmés.

Jusqu'au 30 septembre 2009, le Groupe constatait une provision pour risques et charges au titre de son obligation.

Conformément à la norme IAS 18, le produit des activités ordinaires provenant de telles ventes est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés. Lorsque le Groupe conserve les risques et avantages inhérents à la propriété des produits, aucun produit des activités ordinaires ne devrait être reconnu, une dette vis-à-vis du client devrait être comptabilisée en réduction des créances clients et les produits sont conservés en stocks.

Le taux de retour retenu pour l'établissement de ces estimations est calculé sur la base de statistiques.

L'application de cette norme conduit à annuler la provision pour retour de marchandises, antérieurement comptabilisée en provision pour risques et charges, en contrepartie du chiffre d'affaires et des stocks. Ce

retraitement est sans incidence sur le résultat pour les sociétés qui constataient antérieurement une provision pour risques et charges.

L'application de ce traitement entraîne une correction d'erreur sur l'information comparative au 30 septembre 2009.

Les impacts sont les suivants :

#### **Impacts au bilan**

	<b>30/09/09</b>
Valeur nette comptable des stocks et en-cours :	15 812 K€
Augmentation des stocks :	368 K€
Valeur nette comptable corrigée des stocks et en-cours :	16 180 K€
Valeur nette comptable des impôts différés actifs :	0 K€
Augmentation des impôts différés actifs:	262 K€
Valeur nette comptable corrigée des impôts différés actifs :	262 K€
Valeur nette comptable des impôts différés passifs :	37 K€
Augmentation des impôts différés passifs:	239 K€
Valeur nette comptable corrigée des impôts différés passifs :	276 K€
Valeur nette comptable des autres dettes (courant) :	14 555 K€
Diminution des provisions pour risques :	- 141 K€
Variation des avoirs à établir:	590 K€
Valeur nette comptable corrigée des autres dettes :	15 004 K€
Impact sur les capitaux propres :	-58 K€

#### **Impact au compte de résultat**

	<b>30/09/2009</b>
Chiffre d'affaires net :	9 441 K€
Augmentation du chiffre d'affaires :	2 279 K€
Chiffre d'affaires net corrigé :	11 720 K€
Coût des ventes :	4 439K€
Augmentation du coût des ventes :	1 484 K€
Coût des ventes corrigé :	5 923 K€

L'impact sur la marge brute de la correction d'erreur s'élève à 796 K€ soit 557 K€ après impôts.

#### **4.2 Correction liée au traitement du lease back immobilier de 2009**

L'immeuble détenu par la société CÉSAR SA et ayant fait l'objet d'un lease back en 2009 aurait du être déprécié au 31 Mars 2009 pour un montant total de 1.2 M€. La comptabilisation de cette perte de valeur a fait l'objet d'une correction d'erreur dans les comptes clos au 30 septembre 2009 présentés en comparatif.

Les impacts sont les suivants :

#### **Impact au bilan**

Valeur nette comptable des constructions au 30 septembre publié :	2 258 K€
Correction de la valeur brute :	2 263 K€
Correction de dépréciation et amortissement :	(2 721) K€
Valeur nette comptable corrigée des constructions au 30 septembre 2009 :	1 800 K€

Soit une ligne « Immobilisations corporelles » corrigée au 30 septembre 2009 de (395) K€ (3 522 K€ avant correction d'erreur).

Impact sur les capitaux propres : - 1 176 K€

### **Impact au compte de résultat**

Dotation et reprises amortissements et provisions sur immobilisations : 781 K€

### **Synthèse des impacts au compte de résultat**

<b>Résultat publié au 30/09/2009 (a)</b>	<b>(8 110)</b>
<b>Corrections derreur (b) = (c) + (d)</b>	<b>1 338</b>
<b>Retour Espagne (c)</b>	<b>557</b>
<b>Avoirs à émettre</b>	<b>1 248</b>
-dotation 30/09/2009	(239)
-reprise 31/03/2009	1 487
<b>Variation de stocks</b>	<b>(452)</b>
-Variation de stocks 30/09/2009	158
-Extourne de la variation de stocks 31/03/2009	(610)
<b>Impôt différé passif</b>	<b>(239)</b>
<b>Crédit Bail (d)</b>	<b>781</b>
-Annulation de la dépréciation	800
-Amortissements	(19)
<b>Résultat retraité (e) = (a) + (b)</b>	<b>(6 773)</b>

## 5. NOTES RELATIVES AUX COMPTES DE BILAN

### 5.1 LES ECARTS D'ACQUISITION

en K€	Brut	Provisions	Net
Total écarts d'acquisition au 31 Mars 2010	33 078	(33 042)	36
Variation de périmètre			-
<b>Total écarts d'acquisition au 30 septembre 2010</b>	<b>33 078</b>	<b>(33 042)</b>	<b>36</b>

### 5.2 Les Immobilisations

#### 5.2.1 Les immobilisations en valeur brutes

L'évolution des immobilisations incorporelles et corporelles en valeur brute s'analyse comme suit :

en K€	Ouverture Mars 2010	Augmen- tations	Diminutions ou sorties *	Reclasst	Var. Change	Clôture Septembre 2010
Frais d'établissement	140				(1)	139
Concessions, brevets & droits similaires	2 770	3			1	2 774
Frais de recherche et développement	6 207				(7)	6 200
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	149	30			(1)	178
<b>Total Immobilisations incorporelles - valeur brute</b>	<b>9 266</b>	<b>33</b>			<b>(8)</b>	<b>9 291</b>
Terrains	294		(54)			240
Constructions	9 023		(521)		3	8 505
Installations tech, matériel & outillage	6 233	17	(39)		(2)	6 209
Matériel de transport	139				1	140
Mobilier, matériel bureau, informatique	2 290	13			(21)	2 282
Autres immobilisations corporelles	2 036	29			13	2 078
Immobilisations corporelles en cours	13	1	(1)			13
Avances et acomptes s/immo. corp.	4					4
<b>Total Immobilisations corporelles - valeur brute</b>	<b>20 032</b>	<b>60</b>	<b>(615)</b>		<b>(6)</b>	<b>19 471</b>

Le groupe détient des constructions à SAUMUR par le biais d'un contrat de lease-back auprès de KBC. Au 30/09/2010 les données relatives à ce lease-back sont les suivantes :

La valeur nette comptable 622 milliers d'euros (capital)

Montants des loyers payés depuis le départ : 294 milliers d'euros (dont capital 178 milliers d'euros)

Loyers futurs

-1 an 119 milliers d'euros (dont capital 80 milliers d'euros)

1 an -5 ans 431 milliers d'euros (dont capital 333 milliers d'euros)

+5 ans 227 milliers d'euros (dont capital 208 milliers d'euros)

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2010 le montant des loyers est : 59 milliers d'euros (dont capital 38 milliers d'euros)

Sous-location : Immeuble Chacé

Principales dispositions

Base détermination loyers :

40 trimestrialités à terme à échoir (date de fin le 11 avril 2018)

Intérêts : taux du swap emprunteur IRS 10 ans (4,50%)

Option d'achat :

à la fin du contrat = 1€ HT

avant fin 8ème année = Valeur résiduelle augmentée de 4%

après 9ème année = Valeur résiduelle augmentée de 2%

### 5.2.2 Les Amortissements

L'évolution des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles s'analyse comme suit :

en K€	Ouverture Mars 2010	Dotations	Reprises	Reclasst	Var. Change	Clôture septembre 2010
Amt/Prov. frais d'établissement	(140)				1	(139)
Amt/Prov. conc, brevets & dts similaires	(1681)	(102)				(1783)
Amt/Prov. Frais de recherche et développement	(4 770)	(456)			7	(5 219)
Amt/Prov. Fond de commerce						
Amt/Prov. autres immobilisations incorp.	(49)	(15)				(64)
<b>Total Immobilisations incorporelles - Amortissements</b>	<b>(6 640)</b>	<b>(573)</b>			<b>8</b>	<b>(7 205)</b>
Provisions sur terrains						
Amt/Prov. constructions	(7 512)	(123)	420		1	(7 214)
Amt/Prov install tech, matériel & outil.	(5 622)	(47)	24		9	(5 636)
Amt/Prov matériel de transport	(19)	(7)	(1)		(1)	(128)
Amt/Prov mob mat bur informatique	(2 222)	(15)			21	(2 216)
Amt/Prov. autres immobilisations corp.	(1692)	(34)			(14)	(1740)
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes s/immo. corp.						
<b>Total Immobilisations corporelles - Amortissements</b>	<b>(17 168)</b>	<b>(226)</b>	<b>443</b>		<b>16</b>	<b>(16 935)</b>

La dotation aux amortissements est répartie par destination dans les lignes du compte de résultat en fonction de la nature et de l'utilisation des actifs.

### 5.2.3 Les immobilisations nettes

L'évolution des immobilisations incorporelles et corporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

en K€	Ouverture Mars 2010	Acq/dot	Cess/ Reprises	Reclasst	Var. Change	Clôture septembre 2010
Frais d'établissement						
Concessions, brevets & droits similaires	1 089	(99)			1	991
Frais de recherche et développement	1 436	(456)			1	981
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	100	15				115
<b>Total Immobilisations incorporelles - Valeur nette</b>	<b>2 625</b>	<b>(540)</b>				<b>2 087</b>
Terrains	294	-	54	-	-	240
Constructions	1 511	(123)	(101)		4	1 291
Installations tech, matériel & outillage	611	(30)	(15)		7	573
Matériel de transport	20	(7)	(1)			12
Mobilier, matériel bureau, informatique	68	(2)				66
Autres immobilisations corporelles	344	(5)			(1)	338
Immobilisations corporelles en cours	13	1	(1)			13
Avances et acomptes s/immo. corp.	4					4
<b>Total Immobilisations corporelles - Valeur nette</b>	<b>2 864</b>	<b>(166)</b>	<b>(172)</b>		<b>10</b>	<b>2 537</b>

## 5.2.4 Les Immobilisations financières

en K€	Brut	Provisions	Net
<b>Immobilisations financières 31 Mars 2010</b>	<b>694</b>		<b>694</b>
Augmentation / Diminution	(98)		(98)
Variation de change			
Reclass			
<b>Immobilisations financières 30 Septembre 2010</b>	<b>596</b>		<b>596</b>

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées de dépôts versés.

## 5.3 LES IMPOTS DIFFERES

en K€	30-sept-10	31-mars-10
Impôts différés actifs	421	421
Impôts différés passifs	(44)	(54)
<b>Impôts différés Nets</b>	<b>377</b>	<b>367</b>

Les impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporaires entre la base imposable et la valeur consolidée des actifs et passifs. La règle du report variable est appliquée et les effets de modification des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les actifs d'impôts différés, concernant notamment les déficits fiscaux reportables sont pris en compte à l'exception de ceux dont la récupération dans un avenir prévisible est jugée improbable, en fonction par exemple des business plan. Au 30 septembre 2010 les impôts différés concernent la filiale Espagnole.

## 5.4 LES STOCKS ET EN-COURS

Les stocks se détaillent comme suit :

en K€	30-sept-10	31-mars-10
Valeur brute des stocks et en-cours	18 168	14 691
Provisions pour dépréciation de stocks	(2 244)	(2 581)
<b>Stocks et en-cours nets</b>	<b>15 924</b>	<b>12 110</b>

Au 30 septembre 2010, le Groupe a enregistré une provision à hauteur de 2.2 millions d'euros, dont 1.6 million d'euros au titre de l'Europe du Nord et 0.6 million d'euros à Madagascar.

La valeur brute des stocks au 30 Septembre 2010 est de 18 168 milliers d'euros, leur évolution étant la résultante :

- d'achats stockés en préparation des événements Halloween et Noël (+ 4,35 millions d'euros)
- de solderies sur la zone Europe du Nord (- 0,85 millions d'euros)

Suite aux solderies (chiffre d'affaires 0,5 millions d'euros pour une valeur de stock de 0,85 millions d'euros) une reprise de la provision existante sur ces produits déstockés a été constatée, la provision existante couvrant la perte générée lors de ces opérations de solderies (0,35 millions d'euros).



## 5.5 LES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

<b>en K€</b>	<b>30-sept-10</b>	<b>31-mars-10</b>
Clients et comptes rattachés	13 195	14 059
Provisions pour créances douteuses	(1 443)	(1 171)
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>11 752</b>	<b>12 888</b>

La juste valeur des clients et comptes rattachés est considérée comme identique à leur valeur nette comptable en raison du fort degré de liquidité des postes.

Le Groupe procède à des opérations d'affacturage aux termes desquelles les créances commerciales concernées sont données à un factor contre règlement de leur montant et sous déduction de commissions et agios.

Le Groupe a signé un nouveau contrat d'affacturage avec la société Fortis le 15 juillet 2010, incluant l'assurance crédit.

Les créances commerciales cédées selon cette formule s'élèvent en clôture d'exercice à un montant de 1 966 milliers d'euros. Les financements nets obtenus s'élèvent à cette même date à 1 174 milliers d'euros. En raison de la nature des contrats, les créances concernées par ce financement sont présentées dans le poste « clients », et le financement correspondant au passif du bilan dans le poste « emprunts et dettes financières ».

## 5.6 AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

<b>en K€</b>	<b>30-sept.-10</b>	<b>31-mars-10</b>
Fournisseurs débiteurs	299	165
Acomptes aux personnels	18	109
Impôts sur les sociétés	88	95
TVA active	3 357	4 982
Débiteurs divers	1 623	1 650
Royalties payées d'avance	3 103	2 856
Charges constatées d'avance	276	444
<b>TOTAL</b>	<b>8 764</b>	<b>10 301</b>

Ces créances sont à échéance de moins d'un an. La juste valeur des autres débiteurs est considérée comme identique à leur valeur nette comptable en raison du fort degré de liquidité de ces postes.

## 5.7 TRESORERIE ACTIVE

<b>En Keuros</b>	<b>30-sept-10</b>	<b>31-mars-10</b>
Disponibilités	1 957	2 245
<b>Total Trésorerie Active</b>	<b>1 957</b>	<b>2 245</b>

## 5.8 CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres fait l'objet d'un tableau présenté en page 7.

## 5.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES NON COURANTS

	Ouverture Mars 2010	Dot	Reprise utilisée	Reprise sans objet	Reclasst	Var. Change	Clôture septembre 2010
- Provisions pour pensions et retraites	896	2	(13)				885
<b>Sous Total Provisions pour risques et charges non courants</b>	<b>896</b>	<b>2</b>	<b>(13)</b>				<b>885</b>

La provision pour « pensions et retraites » concerne les sociétés françaises pour un montant de 104 milliers d'euros et la société allemande HILKA pour 781 milliers d'euros.

## 5.10 LES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

	30-sept-10	31-mars-10
Emprunts convertibles		-
Emprunts Financiers à plus d'un an	954	1 115
Dettes et intérêts sur Crédit Bail	688	726
Intérêts capitalisés emprunts à plus d'un an	3	50
<b>Sous total dettes financières</b>	<b>1 645</b>	<b>1 891</b>
Concours bancaires courants	3 949	2 022
Dettes Factor et Autres dettes adossées à des créances	6 437	4 444
Dépôts et cautionnement reçus	18	-
Intérêts courus non échus	12	52
<b>Sous total trésorerie passive</b>	<b>10 416</b>	<b>6 518</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 061</b>	<b>8 409</b>

Les dettes financières sont rémunérées à taux variable sur l'ensemble des filiales du Groupe et sont libellées en euros.

Les emprunts financiers à plus d'un an ne sont pas assortis de covenants bancaires.

## 5.11 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	30-sept-10	31-mars-10
Dettes Fournisseurs	9 140	8 189
Factures à recevoir	2 449	2 206
<b>TOTAL</b>	<b>11 589</b>	<b>10 395</b>

La juste valeur des fournisseurs et comptes rattachés est considérée comme approximant leur valeur nette comptable en raison du fort degré de liquidité de ces postes.

## 5.12 AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

	30-sept-10	31-mars-10
- Dettes sociales	3 903	3 776
- Dettes fiscales	2 706	4 393
- Charges à payer	124	285
- Autres dettes	1 221	3 440
- Avances et acomptes reçus	814	2 684
- Produits constatés d'avance et autres comptes de régul.	15	-
- Impôts sur les bénéfices	212	93
- Autres provisions pour risques et charges courants	1 169	1 142
<b>TOTAL</b>	<b>10 164</b>	<b>15 813</b>

L'ensemble des autres dettes a une échéance de moins d'un an.

La CCSF a décidé d'accorder à César SA, au cours de sa séance du 16 novembre 2010, un plan sur une durée de 15 mois pour l'apurement de son passif fiscal et social arriéré d'un montant de 1 267 milliers d'euros.

Détail des autres provisions pour risques et charges courantes :

En Keuros	Ouverture Mars 2010	Dot Exploi	Rep exploit	Reprises sans objet	Reclass	Var. Change	Clôture septembre 2010
Provisions pour risques clients	174						174
Provisions pour restructuration	202		(37)				165
<b>Total</b>	<b>376</b>		<b>(37)</b>				<b>339</b>
Provisions pour charges licenciés	500	64					564
Provisions pour charges ESCROW	20						20
Provisions pour charges ESCROW US	246						246
<b>Total</b>	<b>766</b>	<b>64</b>					<b>830</b>
<b>Sous Total Provisions pour risques et charges courants</b>	<b>1 142</b>	<b>64</b>	<b>(37)</b>				<b>1 169</b>

## 6. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 6.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

En Keuros	30-sept-10	30-sept-09
Chiffres d'affaires	11 173	11 720
<b>Total du Chiffre d'Affaires</b>	<b>11 173</b>	<b>11 720</b>

CÉSAR produit et commercialise une gamme complète de produits pour toutes les occasions festives de l'année :

Déguisements : CÉSAR vend plus de 3 millions de costumes par an ainsi que des accessoires (masques, perruques, baguettes magiques, bijoux etc...)

Jouets, cartables, peluches et autres articles : cette catégorie comprend des cartables et sacs à dos fabriqués par la filiale Espagnole Josman, des tentes et maisons en textile non tissé ainsi que des peluches.

Le marché de CÉSAR se décompose en deux catégories d'événements :

Les événements festifs de l'année : Halloween, Carnaval, Noël et Fin d'année.

Les occasions permanentes : mariages, anniversaires ou goûter qui ont lieu tout au long de l'année.

## 6.2 DETAIL DU COUT DES VENTES

<b>En Keuros</b>	<b>30-sept-10</b>	<b>30-sept-09</b>
Achats, frais d'approche et sous-traitance	5 758	8 504
Frais de personnel	570	733
Reprises et dotations de provision pour stocks	(313)	(3 313)
<b>Total détail du coût des Ventes</b>	<b>6 015</b>	<b>5 923</b>

Provisions pour stocks : cf. paragraphe 3.4

## 6.3 DETAIL DES FRAIS COMMERCIAUX ET DE DISTRIBUTION

<b>En Keuros</b>	<b>30-sept-10</b>	<b>30-sept-09</b>
Frais de personnel	1 544	1 272
Royalties	636	1 076
Frais publicitaires et assimilés	670	802
Autres frais commerciaux	1 198	1 150
<b>Total des frais commerciaux et de distribution</b>	<b>4 047</b>	<b>4 300</b>

## 6.4 DETAIL DES FRAIS DE CREATION ARTISTIQUE ET DE MARKETING

CES FRAIS CONCERNENT LES DEPENSES ENGAGEES POUR LE RENOUVELLEMENT HABITUEL DES GAMMES.

<b>En Keuros</b>	<b>30-sept-10</b>	<b>30-sept-09</b>
Frais de personnel	438	806
Fournitures et matériels	61	14
Autres frais de création	115	147
<b>Total des frais de création artistique et de marketing</b>	<b>615</b>	<b>967</b>

## 6.5 DETAIL DES FRAIS ADMINISTRATIFS

Frais de personnel	1 815	1 903
Locations immobilières et mobilières	440	711
Commissions et honoraires	788	623
Autres frais administratifs	1 319	1 542
Rep. et dot. Pour dépréciation créances	19	80
<b>Total des frais administratifs</b>	<b>4 381</b>	<b>4 859</b>

## 6.6 SYNTHÈSE DES FRAIS DE PERSONNEL

En Keuros	30-sept-10	30-sept-09
Salaires	3 386	3 246
Charges sociales	886	1 495
Autres frais relatifs au personnel	95	(27)
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>4 366</b>	<b>4 714</b>
dont Frais de personnel production	570	733
dont Frais de personnel Commercial	1 544	1 272
dont Frais de personnel Création	438	806
dont Frais de personnel Administratif	1 815	1 903
<b>Total</b>	<b>4 366</b>	<b>4 714</b>

## 6.7 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

En Keuros	30-sept-10	30-sept-09
Autres produits d'exploitation	265	187
Autres charges d'exploitation	(36)	(38)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(64)	(100)
Reprise des provisions pour risques et charges	37	293
<b>Total des autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>201</b>	<b>342</b>

## 6. DETAIL DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

En K€	Nature	30-sept-10	30-sept-09
Autres Immo.incorporelles	Expl.	577	477
Immobilisations corporelles	Expl.	193	226
<b>Total des dotations et reprises aux amortissements</b>		<b>770</b>	<b>703</b>

## 6. DETAIL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

En Keuros	30-sept-10	30-sept-09
Produits Cessions Immobilisations	350	10
Autres produits exceptionnels	143	424
Reprise de provisions		1 437
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>493</b>	<b>1 871</b>
VNC des immobilisations cédées	(171)	(9)
Autres charges exceptionnelles	(232)	(2 072)
Dotations aux provisions	(251)	(1 763)
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>(654)</b>	<b>(3 844)</b>

Le résultat de cession de 179 milliers d'euros correspond à la vente d'un des 3 entrepôts situés à Coburg.

Les « Autres produits et charges opérationnels » sont constitués d'éléments inhabituels et concernent essentiellement les frais de restructuration de la zone nord européenne et un abandon de créance concédé à Jakks Pacific repreneur de l'activité en Asie pour un montant de 90 milliers d'euros

## 6.10 DETAIL DU COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES

En Keuros	30-sept-10	30-sept-09
Revenus d'intérêts	67	3
Autres produits		10
<b>Total des produits financiers liés à l'endettement</b>	<b>67</b>	<b>13</b>
Intérêts sur emprunts long terme	(35)	(46)
Intérêts sur Dettes Court Terme	(270)	(196)
Escomptes Clients	(30)	(97)
Autres charges financières		
<b>Total des charges financières liées à l'endettement</b>	<b>(335)</b>	<b>(340)</b>
Gains (pertes) de change net	450	672
Intérêts sur comptes courants	(12)	27
Autres charges financières	(54)	(56)
Autres produits financiers		
<b>Autres produits et charges financières</b>	<b>384</b>	<b>643</b>

## 6.11 IMPOT SUR LES SOCIETES

En Keuros	30-sept-10	30-sept-09
Impôts exigibles	(33)	(27)
Impôts différés	11	(389)
<b>Total des impôts sur les sociétés</b>	<b>(22)</b>	<b>(416)</b>

## 6.12 Preuve d'impôt

En Keuros	30-sept-10	30-sept-09 retraité
Résultat net	(4 522)	(6 763)
Impôt sur les bénéfiques	(22)	416
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(4 544)</b>	<b>(6 347)</b>
Amortissement et provisions non déductibles		
Décalages permanents		
Autres éléments non déductibles	56	(1 304)
<b>Base d'imposition</b>	<b>(4 488)</b>	<b>(7 651)</b>
Taux d'impôt	33,33%	33,33%
<b>Impôt théorique</b>	<b>(1 496)</b>	<b>(2 550)</b>
Pertes fiscales de l'exercice non activées	1 684	3 186
Déficits fiscaux reportables annulés		
Utilisation des pertes fiscales antérieures	(51)	
Différentiel sur taux d'imposition nationaux	(115)	(266)
Autres		46
<b>Total des divergences</b>	<b>1 518</b>	<b>2 966</b>
<b>Impôt consolidé</b>	<b>22</b>	<b>416</b>
Charge d'impôt comptabilisée dans les comptes de résultat consolidé	(22)	(416)

La ligne « autres » est essentiellement constituée par les impôts différés sur les retraitements de consolidation.

## 6.13 SEGMENTS OPERATIONNELS

sept-10	EUROPE DU NORD	EUROPE DU SUD	MADAGASCAR	Total	Eliminations	Total
Ventes nettes	6 721	3 237	4 753	14 711	-3 538	11 173
Résultat opérationnel courant	(4 151)	(541)	242	(4 450)	-4	(4 454)
<b>Resultat net</b>	<b>(4 056)</b>	<b>(552)</b>	<b>120</b>	<b>(4 488)</b>	<b>0</b>	<b>(4 488)</b>

## EFFECTIF MOYEN DU GROUPE

	30-sept.-10	30-sept.-09
Europe	162	197
Amérique du Nord	-	-
Hong Kong	5	-
Madagascar	700	700
<b>Total</b>	<b>867</b>	<b>897</b>

## 7. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

### 7.1 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité lié aux échéances des emprunts et aux covenants exigés par les Banques n'existe plus compte tenu de l'accord conclu avec le Pool Bancaire au cours de l'exercice précédent. Toutefois, un risque de liquidité lié au financement de l'activité saisonnière subsiste.

La ventilation des passifs financiers par échéance au 30 septembre 2010 se présente comme suit :

	TOTAL	A moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts convertibles				
Emprunts Financiers à plus d'un an	953	69	884	
Dettes et intérêts sur Crédit Bail	688	146	333	209
Intérêts capitalisés emprunts à plus d'un an	3	3		
Concours bancaires courants	3 949	3 949		
Dettes Factor et Autres dettes adossées à des créances	6 437	6 437		
Dépôts et cautionnement reçus	18			18
Intérêts courus non échus	12	12		
<b>TOTAL</b>	<b>12 060</b>	<b>10 616</b>	<b>1 217</b>	<b>227</b>

### 7.2 RISQUE DE CHANGE

Il existe un risque de change dû aux approvisionnements en US dollars en Asie. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

### 7.3 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit se définit comme l'impact qu'auraient des défaillances des contreparties sur les flux futurs d'entrées ou de sorties de trésorerie en fonction des actifs financiers détenus.

Chaque filiale opérationnelle a mis en place une politique de suivi de son risque crédit client, et les créances pour lesquelles il existe un risque font l'objet d'une dépréciation. A la clôture, il n'y a pas de concentration significative du risque de crédit.

## 8 ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 8.1 ENGAGEMENTS DE LICENCES DONNES

Le solde des montants dus au titre des contrats de licences au 30 Septembre 2010 correspond aux contrats de licences dont les termes ne sont pas atteints et dont les minima garantis devraient être couverts par les ventes futures.

### 8.2 CAUTIONS ET GARANTIES DONNEES

Il s'agit des engagements maximum donnés par CÉSAR SA pour le compte de ses filiales.

#### Cautions et garanties

	Sociétés	En K euros
Banques italiennes	JOKER	4 115
Banques malgaches	FESTIVAL	900
Banques anglaises	CESAR UK	
Banques espagnoles	JOSMAN	3 890
		<b>8 905</b>



### 8.3 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

En 2007 un membre non autorisé du personnel a souscrit auprès de BBVA un Swap de Taux avec Option de Knock-Out au nom de la société JOSMAN. Le risque est évalué à la date d'arrêté des comptes à 1 573 milliers d'euros et pourrait théoriquement un maximum de 3 000 milliers d'euros. La société JOSMAN a demandé la nullité de cet acte et les analyses juridiques réalisées indiquent que la position de la société devrait prévaloir. En conséquence, il n'a été procédé à aucun enregistrement comptable au titre des engagements pris par le biais de ce contrat.

Le calcul du risque est le suivant :

Strike : 16,36 (valeur de l'action BBVA à l'origine du swap)

Knock-Out : 17,996 (110% du strike)

A ce jour le Knock-Out n'a pas été atteint.

Valeur de l'action au 02/12/2010 = 7,78

<b>Date</b>	<b>Montant du nominal en €</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Valeur en K€</b>
26/09/2007	16,36	183 374	3 000
02/12/2010	7,78	183 374	1 427
<b>Différence</b>			<b>1 573</b>

### 9. PASSIFS EVENTUELS

Il n'existe pas de passifs éventuels au 30 septembre 2010.

### 10. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES SEMESTRIELS

La Commission des Chefs des Services Financiers, des Organismes de Sécurité Sociale et de l'Assurance Chômage de la Seine-Saint-Denis a décidé, le 16 novembre 2010, d'accorder à la SA César, un plan sur une durée de 15 mois pour l'étalement de son passif fiscal et social, d'un montant total de 1 267 milliers d'euros.

Une assemblée générale mixte a été convoquée le 21 janvier 2011 en vu notamment de statuer sur :

-Les modifications statutaires

- Une réduction de capital

- Une délégation de compétence du Directoire en vu d'émettre des actions ou des valeurs mobilières

- Et le transfert de la cotation de la société Euronext sur Alternext

**20.1.2. Informations financières pour l'exercice clos le 31 mars 2010**

**CESAR**

Siège Social : 19, rue des Bretons - 93200 La Plaine Saint Denis  
Société Anonyme au capital de 6 823 328,44 €  
N° Siren : 381 178 797

**Rapport des Commissaires aux Comptes sur les  
comptes consolidés**

Exercice clos le 31 mars 2010

WOLFF & ASSOCIES

MAZARS

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CESAR, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes « mise en œuvre du plan de restructuration », « continuité d'exploitation » et « périmètre de consolidation » de l'annexe relatives à la mise en œuvre du plan de restructuration opérationnelle et du plan de restructuration financière permettant d'assurer le financement de la saison 2010-2011 et sur les risques éventuels pesant sur la continuité d'exploitation,
- la note relative au traitement comptable des corrections d'erreurs sur exercices antérieurs dont les modalités et l'impact sont décrits note 4.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué ci-dessus dans la première partie de ce rapport, la note « Événements significatifs de l'exercice » de l'annexe décrit les risques susceptibles d'affecter la continuité d'exploitation.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard des risques, mentionnés ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation dans un contexte de forte saisonnalité.

- Les corrections d'erreurs s'inscrivent dans un environnement de profonde réorganisation opérationnelle du groupe engagée au cours de l'exercice précédent. Nos travaux ont consisté à nous assurer du bien fondé, de la correcte traduction de ces corrections d'erreurs et de la validité des informations données, dans ce contexte de renforcement des processus de contrôle.
- Votre société est amenée à procéder à des estimations comptables dont les modalités sont décrites dans les notes de l'annexe et portant notamment sur la dépréciation des stocks, l'évaluation des retours de marchandises, le traitement des royalties et l'activation des frais de création. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations dans le contexte décrit de réalisation du plan 2010-2011.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**CESAR**  
*Comptes Consolidés*  
*Exercice clos le*  
*31 mars 2010*

### **III - Vérification spécifique**

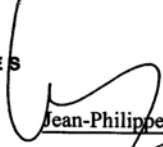
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

*Fait à Chamalières et Courbevoie, le 15 septembre 2010*

Les commissaires aux comptes

**WOLFF & ASSOCIES**

  
Jean-Philippe PERONNY

**MAZARS**

  
Gilles RAINAUT

## BILAN ACTIF

En K€	Notes	31-mars-10	31-mars-09	01-avr-08
<b>Actif immobilisé</b>				
Ecarts d'acquisition	5.1	36		33 042
Immobilisations incorporelles	5.2.3	2 625	2 765	5 330
Immobilisations corporelles	5.2.3	2 864	3 160	5 805
Immobilisations financières	5.2.4	694	135	1 912
Actifs d'impôts différés	5.3	421	262	4 372
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>		<b>6 641</b>	<b>6 322</b>	<b>50 461</b>
Stocks et en-cours	5.4	12 110	15 900	24 376
Clients et comptes rattachés	5.5	12 888	17 650	22 760
Autres créances et comptes de régularisation	5.6	10 301	8 671	12 470
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.7	2 245	2 686	2 052
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>37 544</b>	<b>44 907</b>	<b>61 658</b>
<b>Actifs classés comme détenus en vue de la vente</b>	<b>5.8</b>		<b>4 215</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>44 185</b>	<b>55 444</b>	<b>112 119</b>

## BILAN PASSIF

En K€	Notes	31-mars-10	31-mars-09	01-avr-08
Capital		2 504	12 520	12 520
Primes		48 806	49 166	49 191
Réserves consolidées		(31 811)	(34 508)	(14 539)
Résultat consolidé		(6 405)	(7 190)	(19 973)
Réserves de conversion		(4 572)	(4 167)	(8 539)
<b>Total capitaux propres (part du groupe)</b>	5.9	<b>8 522</b>	<b>15 821</b>	<b>18 660</b>
Intérêts minoritaires		96	127	200
<b>Total capitaux propres consolidés</b>	5.9	<b>8 618</b>	<b>15 948</b>	<b>18 860</b>
Emprunts et dettes financières - part à plus d'un an	5.11	1 891	937	5 947
Passifs d'impôts différés	5.3	54	66	1 464
Provisions pour risques et charges non courants	5.10	896	1 215	1 671
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>2 841</b>	<b>2 218</b>	<b>9 081</b>
Emprunts et dettes financières - part à moins d'un an	5.11	6 518	9 951	52 318
Fournisseurs et comptes rattachés	5.12	10 395	9 663	15 532
Autres dettes et comptes de régularisation	5.13	15 813	16 871	16 328
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>32 726</b>	<b>36 485</b>	<b>84 178</b>
<b>Passifs classés comme détenus en vue de la vente</b>	5.14		<b>793</b>	
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>44 185</b>	<b>55 444</b>	<b>112 119</b>

## COMPTE DE RESULTAT

En K€	Notes	31-mars-10	31-mars-09
Chiffre d'affaires net	6.1	34 581	40 371
Coût des ventes	6.2	(18 788)	(22 688)
<b>Marge brute</b>		<b>15 793</b>	<b>17 683</b>
Frais commerciaux et de distribution	6.3	(10 726)	(12 927)
Frais de création artistique et de marketing	6.4	(1 205)	(1 410)
Frais administratifs	6.5	(7 233)	(7 368)
Autres produits et charges d'exploitation	6.7	383	394
Dotations et reprises amort et prov sur immobilisations	6.8	(1 329)	(2 129)
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>		<b>(4 318)</b>	<b>(5 757)</b>
Autres produits opérationnels	6.9	6 157	3 729
Autres charges opérationnelles	6.9	(6 974)	(28 421)
<b>Résultat Opérationnel</b>		<b>(5 135)</b>	<b>(30 449)</b>
Produits financiers	6.10	129	
Charges financières	6.10	(991)	(3 322)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>(862)</b>	<b>(3 322)</b>
Autres produits et charges financières		(271)	17 695
Impôt sur les résultats	6.11	(173)	(3 745)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>(6 442)</b>	<b>(19 821)</b>
Résultat net d'impôt des activités arrêtées	6.12		12 638
<b>Résultat net</b>		<b>(6 442)</b>	<b>(7 183)</b>
dont Intérêts minoritaires		(36)	6
<b>dont Part du Groupe</b>		<b>(6 405)</b>	<b>(7 189)</b>
Résultat par action		(0,000784)	(0,000875)
Résultat dilué par action		(0,000784)	(0,000873)
Nbre actions		8 212 443	8 212 443
Nbre moyen d'actions en circulation dilué		8 212 443	8 228 723



## ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En K€	31-mars-10	31-mars-09
<b>Résultat net</b>	<b>(6 441)</b>	<b>(7 184)</b>
Ecart de conversion	(409)	4 371
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>(409)</b>	<b>4 371</b>
<b>Résultat global</b>	<b>(6 850)</b>	<b>(2 813)</b>
Dont :		
Part du Groupe	(6 810)	(2 818)
Part des Minoritaires	(40)	5

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En Keuros	31-mars-10	31-mars-09 retraité
Résultat net de l'ensemble consolidé	(6 442)	(7 190)
Résultat net des activités abandonnées	0	12 638
Résultat net des activités poursuivies	0	(19 828)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	0	0
Amortissements et provisions ( hors VMP et actifs circulants)	(1 805)	798
Amortissement des Goodwills et Fonds de commerce	0	19 835
Variation des impôts différés consolidés	0	3 786
Plus et moins-value de cession	8	2 600
Abandon de créances des Banques	0	(22 833)
Amortissement des charges à répartir	0	1 466
Effet de change et autres éléments sur dettes fin. **	0	0
<b>Marge brute d'autofinancement des activités poursuivies</b>	<b>(8 239)</b>	<b>(14 176)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité poursuivie :		
Stocks	3 940	4 785
Clients	8 234	1 274
Autres créances et comptes de régularisation	(2 834)	720
Fournisseurs et comptes rattachés	(3 028)	(1 106)
Autres dettes	1 978	(2 470)
<i>Total variation des postes du BFR d'exploitation des activités poursuivies</i>	<i>8 291</i>	<i>3 203</i>
<i>Flux de Trésorerie d'exploitation utilisés par les activités abandonnées</i>	<i>0</i>	<i>21 711</i>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>52</b>	<b>10 738</b>
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		
Frais de Développement	(455)	(601)
Acquisition d'immobilisation et augmentation des dépôts	(1 255)	(716)
Acquisition de Titres de sociétés consolidés	(50)	(75)
Cession d'immobilisation et diminution actifs financiers	158	134
Flux de Trésorerie d'investissement utilisés par les activités abandonnées	0	19 480
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(1 602)</b>	<b>18 222</b>
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		
Augmentation de capital en numéraire	(337)	0
Emissions d'emprunt lié au Refinancement	930	0
Remboursement lié au Refinancement	0	(12 787)
Remboursement d'emprunts et dettes de crédit bail	(258)	61
Remboursement d'emprunts autres entités du Groupe	0	0
Financement par Cession Bail	0	789
Flux de Trésorerie de Financement provenant des activités abandonnées	0	(2 184)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>335</b>	<b>(14 121)</b>
Incidence des variations des cours de devises et autres variations	1 580	1 059
<b>VARIATION DE TRESORERIE PAR LES FLUX</b>	<b>364</b>	<b>15 898</b>
Trésorerie d'ouverture *	(4 627)	(20 525)
Trésorerie de clôture *	(4 264)	(4 627)

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total Capitaux propres part du	Minoritaires	Total des Capitaux propres
<b>Situation au 31/03/2007</b>	<b>11 767</b>	<b>48 748</b>	<b>(16 054)</b>	<b>1 492</b>	<b>(3 770)</b>	<b>42 182</b>	<b>196</b>	<b>42 378</b>
Affectation résultat			1 492	(1 492)				
Augmentation de capital	753	626				1 379		1 379
Dividendes distribués								
Stock Options		(183)				(183)		(183)
Ajustements IFRS			(2)			(2)		(2)
Ajustement divers			25			25	(25)	
Variation de change					(4 769)	(4 769)		(4 769)
Résultat de la période				(19 530)		(19 530)	29	(19 501)
<b>Situation au 31/03/2008</b>	<b>12 520</b>	<b>49 191</b>	<b>(14 539)</b>	<b>(19 530)</b>	<b>(8 539)</b>	<b>19 103</b>	<b>200</b>	<b>19 303</b>
<b>Correction d'erreur</b>				<b>(443)</b>		<b>(443)</b>		<b>(443)</b>
<b>Situation au 31/03/2008</b>	<b>12 520</b>	<b>49 191</b>	<b>(14 539)</b>	<b>(19 972)</b>	<b>(8 539)</b>	<b>18 661</b>	<b>200</b>	<b>18 860</b>
Affectation résultat			(19 530)	19 530				
Augmentation de capital								
Dividendes distribués								
Stock Options		(24)				(24)		(24)
Ajustements IFRS								
Entrée de périmètre			4			4	(79)	(75)
<b>Transactions avec les</b>		<b>(24)</b>	<b>(19 526)</b>	<b>19 530</b>		<b>(21)</b>	<b>(79)</b>	<b>(99)</b>
<b>Autres éléments du résultat</b>					<b>4 372</b>	<b>4 372</b>	<b>(1)</b>	<b>4 371</b>
<b>Résultat de la période</b>				<b>(5 781)</b>		<b>(5 781)</b>	<b>6</b>	<b>(5 775)</b>
<b>Situation au 31/03/2009</b>	<b>12 520</b>	<b>49 166</b>	<b>(34 065)</b>	<b>(5 781)</b>	<b>(4 167)</b>	<b>17 674</b>	<b>126</b>	<b>17 800</b>
<b>Correction d'erreur</b>			<b>(443)</b>	<b>(1 409)</b>		<b>(1 852)</b>		<b>(1 852)</b>
<b>Situation au 31/03/2009</b>	<b>12 520</b>	<b>49 166</b>	<b>(34 507)</b>	<b>(7 190)</b>	<b>(4 167)</b>	<b>15 822</b>	<b>126</b>	<b>15 948</b>
Affectation résultat			(7 190)	7 190				
Variation de capital	(10 016)	(360)	10 016			(360)		(360)
Dividendes distribués								
Stock Options								
Ajustements IFRS			(232)			(232)		(232)
Entrée de périmètre			102			102	10	112
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>(10 016)</b>	<b>(360)</b>	<b>2 696</b>	<b>7 190</b>		<b>(490)</b>	<b>10</b>	<b>(480)</b>
<b>Autres éléments du résultat</b>					<b>(405)</b>	<b>(405)</b>	<b>(4)</b>	<b>(409)</b>
<b>Résultat de la période</b>				<b>(6 405)</b>		<b>(6 405)</b>	<b>(36)</b>	<b>(6 441)</b>
<b>Situation au 31/03/2010</b>	<b>2 504</b>	<b>48 806</b>	<b>(31 811)</b>	<b>(6 405)</b>	<b>(4 572)</b>	<b>8 522</b>	<b>96</b>	<b>8 618</b>

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

### DATE D'ARRETE

Les Comptes consolidés du Groupe César au titre de l'exercice 2009-2010 ont été arrêtés par le Directoire en date du 19 juillet, présentés au Conseil de Surveillance le 20 juillet 2010.

### ACTIVITE

Le groupe CÉSAR confirme la bonne résistance de son chiffre d'affaires, pour l'exercice 2009/2010 à 34,6 millions d'euros intégrant comme annoncé la suppression des lignes de produits non-contributives.

Le marché Français, s'est plutôt bien maintenu à périmètre de gammes identique.

En adaptant son offre à un marché allemand très traditionnel, César est de nouveau considéré comme un acteur local ancré dans le marché du Carnaval Allemand.

Ben 10 reste la licence la plus vendue au Royaume Unie et son fort volume a compensé la forte diminution des ventes de la licence Lazy Town qui arrive en fin cycle auprès du consommateur anglais.

Grâce à la notoriété de cette même licence, les filiales Espagnole et Italienne ont pu compenser les effets négatifs de la crise. (cf. chapitre 6 du rapport de Gestion)

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

#### **Mise en œuvre du plan de restructuration**

Le groupe César a mis en œuvre le plan de restructuration qui avait été prévu dans le cadre du Protocole de Conciliation approuvé par le Tribunal de Commerce de Bobigny en novembre 2008, caractérisé par :

Le recentrage de l'activité sur les filières profitables, (arrêt d'environ 35% des gammes)

L'amélioration de la marge brute au travers d'une modification de l'approvisionnement et d'une renégociation avec les principales centrales d'achat.

La simplification et l'allègement de l'organisation européenne par :

la fermeture de l'entrepôt allemand et le traitement des marchandises sur une plate forme Europe du nord établie à Saumur,

la fermeture des back-offices situés à Peterborough, Cobourg et Saumur et la centralisation des activités d'achats, de comptabilité, de service clients et de marketing sur la Plaine Saint Denis, les structures commerciales et marketing terrain restant locales.

En application de ce plan, les filiales françaises ont fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine vers la société César SA, et les filiales allemandes et anglaise sont en cours de liquidation, ce qui a permis de simplifier sensiblement l'organisation juridique du Groupe César.

A l'issue de cette restructuration, les effectifs européens du Groupe sont passés de 220 à 135 personnes en fin d'exercice.

Les frais de restructuration enregistrés au cours de l'exercice se sont élevés à 1 998 milliers d'euros dont 981 milliers d'euros liés aux plans sociaux et 1 017 milliers d'euros liés aux autres frais de restructuration (honoraires, réorganisation logistique et administrative).

#### **Situation de trésorerie :**

Le financement de la saison 2009-2010 a été réalisé grâce en particulier aux opérations suivantes :

- Au déblocage d'une partie des fonds placés sur un compte séquestre au titre de la garantie de passif sur la cession du périmètre américain, pour 1 million de dollars US.

- A l'obtention de deux crédits courts terme pour un montant total de 1.7 million d'euros à échéance Janvier et Février 2010.

- Une amélioration du besoin en fonds de roulement de 8 291 milliers d'euros.

### **Réduction de capital:**

Le directoire suivant les termes de la résolution à titre extraordinaire de l'assemblée générale mixte en date du 9 mars 2010, a procédé à la réduction du capital social de 10 015 milliers d'euros par minoration de la valeur nominale de 8 212 443 actions pour résorption partielle du poste déficitaire de report à nouveau.

### **Continuité d'exploitation :**

Afin d'assurer la continuité d'exploitation et le financement de la saison 2010-2011, la société a mis en œuvre sur le début de l'exercice 2010-2011 une augmentation de capital qui lui permet de finaliser son plan de restructuration et également d'obtenir la mise en place de crédits saisonniers. Cf. Note 13 « Evènements postérieurs à la clôture ».

Par ailleurs, et afin de répondre à ses besoins de trésorerie, la société a mis en vente les locaux détenus en Allemagne et inoccupés à la suite de la réorganisation logistique. Un premier bâtiment a fait l'objet d'une offre d'achat à hauteur de 335 milliers d'euros, et la cession définitive est attendue pour le mois de juillet 2010. Les autres bâtiments sont également mis en vente (compte tenu du caractère non significatif de la valeur comptable de cet actif, il n'a pas été déclassé en « actifs destinés à être cédés » ainsi que les autres bâtiments pour lesquels la vente dans le délai d'un an n'est pas hautement probable).

Enfin, dans un contexte où l'impact de la saisonnalité est très marqué au second semestre calendaire, la gestion de la trésorerie reste tendue et fait l'objet en permanence de mesures d'adaptation par rapport au carnet de commandes.

### **Corrections d'erreur**

Le Groupe a effectué trois corrections d'erreur sur les exercices antérieurs. Ces corrections d'erreur sont présentées en note 4.1 et 4.2 :

Régularisation de la comptabilisation des retours de stocks : L'application de la norme IAS 18 conduit à annuler la provision pour retour de marchandises, antérieurement comptabilisée en provision pour risques et charges, en contrepartie du chiffre d'affaires et des stocks. Ce retraitement est sans incidence sur le résultat pour les sociétés qui constataient antérieurement une provision pour risques et charges.

Jusqu'au 31 mars 2009, le Groupe constatait une provision pour risques et charges au titre de son obligation de reprendre les marchandises retournées à l'exception de Josman basée en Espagne qui comptabilisait sur l'exercice N+1 les avoirs et rentrée en stock liés aux ventes de l'année N. Conformément à la norme IAS 18 une correction d'erreur a été effectuée avec un impact net cumulé en résultat de 614 K€ Cf. paragraphe 4.1.

Immeuble de Saumur détenu en lease-back : L'immeuble détenu par la société CÉSAR SA et ayant fait l'objet d'un lease back en 2009 aurait dû être déprécié au 31 mars 2009 pour un montant total de 1.2 M€. La comptabilisation de cette perte de valeur a fait l'objet d'une correction d'erreur dans les comptes clos au 31 mars 2009 présentés en comparatif.

## **1. REFERENTIEL COMPTABLE**

Les comptes consolidés au 31 mars 2010 du Groupe César sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel que publié par l'IASB et adopté par l'Union Européenne au 31 mars 2010, et présenté en détail sur le site internet [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe sont identiques à celles adoptées lors de la préparation des états financiers annuels du Groupe pour l'exercice 2009, à l'exception des normes et interprétations suivantes qui sont applicables au Groupe à partir du 1er mars 2009 :

IAS 1 révisée « Présentation des états financiers ». Cette norme introduit un certain nombre de changements dans le format et dans la dénomination des états financiers ainsi que dans les informations à fournir.

Amendements à IFRS 7 « Amélioration des informations à fournir »

IFRS 8 « Information sectorielle ». Cette norme, qui remplace IAS 14, conduit à présenter une information sectorielle basée sur le reporting interne du Groupe.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations suivants (adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne) :

IFRS 3 Révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels » applicables aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009;

Amendement à IFRS 5 « Annual improvements » de mai 2008 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 ;

Amendement IAS 39 « Eléments couverts éligibles » d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 ;

Deuxième projet annuel d'amélioration des IFRS (avril 2009) applicable aux exercices ouverts au plus tôt à compter du 1er janvier 2010 ;

Amendements à IFRS 2 « Transactions cash-settled intra groupe » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010 ;

Amendement à IAS 32 « Classement des droits de souscription émis » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er février 2010 ;

IAS 24 révisée « Parties liées » applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011 (texte non encore adopté par l'Union européenne) ;

IFRS 9 « Instruments financiers » applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 (texte non encore adopté par l'Union européenne) ;

IFRIC 12 « Concessions de services », applicable pour les exercices ouverts à compter du 29 mars 2009 ;

IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010 ;

IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 ;

IFRIC 17 « Distributions en nature aux actionnaires » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er novembre 2009;

IFRIC 18 « Transferts d'actifs en provenance des clients » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er novembre 2009;

IFRIC 19 « Extension de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010 (texte non encore adopté par l'Union européenne).

Ces normes et interprétations sont en cours d'analyse. Cependant, leur adoption pour les exercices ultérieurs ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les Etats Financiers consolidés.

## 2. MODALITES DE CONSOLIDATION ET INFORMATIONS SUR LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### Informations relatives au périmètre de consolidation :

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes de toutes les filiales dans lesquelles le Groupe CÉSAR détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif. Le Groupe estime détenir le contrôle exclusif dès lors qu'il a la capacité à diriger les politiques opérationnelles et financières de ses filiales, indépendamment du pourcentage de détention.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées. La part des résultats et des capitaux propres revenant aux sociétés du Groupe est isolée de celle revenant aux minoritaires.

Toutes les transactions intervenues dans la période entre les sociétés intégrées sont éliminées.

Les activités américaines du Groupe César ont été cédées au cours de l'exercice précédent. Les actifs et passifs des activités américaines qui ont été cédés étaient présentés au 31 mars 2009 sur des lignes séparés du bilan consolidé conformément à la norme IFRS 5. Par ailleurs, le résultat et les flux de trésorerie des activités cédées étaient également présentés respectivement sur une ligne séparée du compte de résultat et du tableau d'analyse de la variation de trésorerie. Les sociétés DISGUISE HOLDING CORPORATION et CÉSAR ASIA LTD sont maintenues dans le périmètre de consolidation dans les actifs et passifs courants en attente de leur liquidation définitive.

Les filiales françaises ont fait l'objet d'un Transfert Universel de Patrimoine vers la société César SA, et les filiales allemandes et anglaises sont en cours de liquidation, ce qui a permis de simplifier sensiblement l'organisation juridique du Groupe César.

La restructuration des activités de certaines filiales opérationnelles s'est traduite par la reprise partielle des flux au sein de César SA. Pour les filiales allemandes, les opérations de réallocation des flux n'ont pas pu être menées à leur terme pour la clôture ; compte-tenu des travaux réalisés l'impact potentiel n'a pas été jugé significatif pour l'arrêté des comptes.

La société CÉSAR SA assure désormais, outre ses fonctions de holding (qui incluent la direction générale, la direction marketing et la direction financière du Groupe, ainsi que la gestion de trésorerie) la coordination des achats pour l'ensemble du Groupe et les prestations de design pour le compte des filiales européennes, ainsi que la gestion administrative (comptabilité, achats, ventes, suivi clients...) du périmètre Europe du Nord.

Les sociétés CARNAVAL (Ile Maurice), CÉSAR INC (USA), CÉSAR DEUTSCHLAND (Allemagne), TREMOLIERE (Ile Maurice), MUGNAIONI (France), dont les activités ont été reprises par d'autres sociétés du groupe, sont maintenues dans le périmètre de consolidation en attente de leur liquidation définitive.

La société César Sa a pris une participation dans le capital de la société Festiveo à hauteur de 60% pour un montant de 50 K€ en date du 1<sup>er</sup> Septembre 2009

La société FESTIVEO est spécialisée dans la vente en ligne de déguisements pour enfants et adultes, ainsi que de mascottes.

L'écart d'acquisition provisoire dégagé lors de l'acquisition s'élève à 36 K€.

Détail du périmètre de consolidation :

<b>Nom des sociétés</b>	<b>Pays</b>	<b>Détention</b>	<b>Capital Social</b>	<b>Activité</b>
Cesar Deutschland GmbH	Allemagne	100%	127,823 EUR	Sans activité
Cesar Germany Holding GmbH	Allemagne	100%	25,000 EUR	Holding détenant toutes les participations du groupe dans les sociétés de droit allemand
Hilmar Krautwurst GmbH & Co KG	Allemagne	100%	511,292 EUR	Fabrication & commercialisation de panoplies, grimages & commercialisation de masques et autres accessoires de Carnaval
Hilmar Krautwurst Verwaltung Krautwurst Beteiligungs Mbh	Allemagne	100%	102,258 EUR	Société civile de droit allemand
Cesar Asia	Chine	99.90%	25,565 EUR	Société Partenaire de droit allemand
Josman S.I.	Espagne	100%	1,000,000 HKD	Négoce
Cesar, Inc.	Etats-Unis	100%	60,101 EUR	Fabrication & commercialisation de panoplies, masques & sacs sans activité
Disguise Holding Corporation	Etats-Unis	100%	337,812 USD	Fabrication & commercialisation de cotillons & articles de fêtes
César S.A.	France	100%	25,555,950 USD	Holding
Festiveo	France	60%	12,519,869 EUR	Négoce
Cesar UK LTD	Grande Bretagne	100%	23,000 EUR	Négoce
Carnaval Ltd.	Ile Maurice	100%	2,100,000 GBP	Commercialisation de masques, panoplies & sacs & fabrication de jouets sans activité
LA TREMOLIERE	Ile Maurice	75%	3,500,000 MUR	Sans activité
Joker S.r.l.	Italie	100%	3 500 000 MUR	Commercialisation de panoplies, masques & jouets
Festival S.A.	Madagascar	96.77%	102,257 EUR	Commercialisation de panoplies, masques & jouets
			34,480,000 MGA	Fabrication de panoplies, tentes & maisons & tissage & teinture de tissus

### 3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

#### 3.1 Bases de préparation

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers est l'euro. Tous les états financiers présentés sont arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction.

#### 3.2 SEGMENTS OPERATIONNELS

En application d'IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquées aux membres du Directoire, principaux décideurs opérationnels du Groupe. Les secteurs opérationnels sont suivis individuellement en termes de reporting interne, suivant des indicateurs communs. Les données chiffrées publiées et issues du reporting interne sont établies en conformité avec le référentiel IFRS appliqué par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Les secteurs d'activité du Groupe ont été revus en 2009 à la suite de la cession du périmètre américain intervenue en Décembre 2008. Ils se décomposent en une activité Europe du Nord qui regroupe les activités de commercialisation en France, Grande-Bretagne et Allemagne ; une activité Europe du Sud qui regroupe les activités de commercialisation en Espagne et en Italie, et une activité à Madagascar qui regroupe les activités de fabrication et les ventes Export. Pour rappel les secteurs d'activités au 31 mars 2009 étaient les suivants :

Etats Unis (plus Asie)  
Europe (plus Madagascar)  
Holding

Le « Résultat opérationnel des activités » correspond au « Résultat opérationnel » tel que défini en note 3.19. Il est l'indicateur principal utilisé en interne pour évaluer les performances des opérationnels et allouer les ressources.

Le « Résultat Net des activités » est déterminé à partir du « Résultat opérationnel des activités » auquel s'ajoutent les charges et produits financiers ainsi que les charges d'impôts correspondantes.

Le « Résultat net des activités » correspond au « Résultat net consolidé – Part du Groupe »

#### 3.3 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES EXPRIMES EN DEVICES

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe libellés en devises étrangères, et ne faisant pas l'objet de couverture, sont convertis en euros, en appliquant le cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les produits et charges du compte de résultat et les flux du tableau des flux de trésorerie ont été convertis au cours moyen trimestriel de la devise pour la période considérée.

Les écarts de conversion qui en résultent font l'objet d'une inscription en capitaux propres

#### 3.4 OPERATIONS EN DEVICES

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de change correspondant sont inscrits en charges ou produits financiers.



Les différences de change entre le montant des dividendes versés par certaines filiales étrangères, convertis au cours moyen des périodes concernées, et le montant des dividendes reçus par la mère, convertis au taux du jour de l'encaissement, sont portés dans les capitaux propres au poste écart de conversion.

### 3.5 FRAIS DE CREATION

Le Groupe César a poursuivi au cours de l'exercice 2009-2010 son effort de développement et d'adaptation des catalogues et des produits distribués conformément au plan stratégique.

Par référence à la norme IAS 38, et en raison notamment d'une probabilité raisonnable d'avantages économiques futurs liés à cette phase de développement, les frais de création et de collection relatifs à ces nouveaux produits sous licence ont été inscrits à l'actif du bilan, pour être amortis sur la durée de vie estimée des dites collections à compter de la date de leur commercialisation.

Ces frais comprennent l'ensemble des frais directement attribuables à la création.

Les frais de création et collections activés en 2006-2007 ont été amortis sur une durée de 36 mois, ceux activés en 2007-2008 sur une durée de 18 mois et ceux activés en 2008-2009 sur une durée de 6 mois.

La date de début d'amortissement correspond à la date de mise en vente des marchandises pour la nouvelle saison (soit le mois d'octobre pour les ventes d'Halloween), la durée d'amortissement est de 3 ans.

### 3.6 REGROUPEMENT D'ENTREPRISE – ECART D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des éventuels coûts connexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe CÉSAR dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date de prise de participation.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de valeur au moins une fois par an. Pour ce test annuel, la méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chaque U G T (Unités Génératrices de Trésorerie) aux actifs nets correspondant, y compris les écarts d'acquisition. Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Au regard de l'organisation du groupe, chaque société du périmètre constitue une Unité Génératrice de Trésorerie.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée, par le biais d'une provision pour dépréciation, pour la différence entre ces deux montants. La dépréciation de l'écart d'acquisition n'est pas réversible.

Les écarts d'acquisition ont été dépréciés au 31 mars 2009 en totalité.

### 3.7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur, diminuée du coût de cession, et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée, par le biais d'une dépréciation, pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable ainsi dépréciée.

#### Autres Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles regroupent les investissements en logiciels informatiques. Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées, le cas échéant.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués en fonction de la durée de consommation prévisionnelle des avantages économiques liés à leur utilisation. Ces durées sont estimées de la façon suivante selon les biens :

- terrains	N/A	N/A		
- agencements et aménagements de terrains	Linéaire			5 à 15 ans
- constructions	Linéaire	20 ans		
- installations techniques, outillages et matériels industriels	Linéaire		5 à 10 ans	
- matériels de transport	Linéaire		4 à 5 ans	
- installations et agencements divers	Linéaire			5 à 10 ans
- matériels de bureau et informatique	Linéaire			3 à 5 ans
- mobilier	Linéaire		5 à 10 ans	

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat sur une ligne spécifique, incluse dans le Résultat Opérationnel Courant.

Conformément à la norme IAS 17, les biens pris en location - financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer à la société la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les actifs détenus en vertu de ces contrats sont amortis sur leur durée d'utilisation.

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement, sont comptabilisés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

Les constructions sont pour partie constituées du retraitement des contrats de crédit-bail.

Les installations techniques sont constituées principalement de machines et outillages industriels affectés aux façonnages.

### 3.8 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont comptabilisés à leur juste valeur. Si cette juste valeur n'est pas déterminable de façon précise, ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Les immobilisations financières sont, pour l'essentiel, composées de dépôts et cautionnements inscrits à leur valeur d'origine.

Les immobilisations financières font l'objet de dépréciation si elle s'avère nécessaire en comparaison de leur valeur historique avec leur valeur probable de réalisation.

### 3.9 STOCKS

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués en coût unitaire moyen pondéré, au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks de produits finis sont évalués à leur prix de revient. Les stocks de matières premières sont évalués à leur prix d'achat majoré de frais d'approche. Ces évaluations sont corrigées des marges bénéficiaires réalisées sur les ventes entre sociétés du Groupe.

Une dépréciation est comptabilisée pour les articles dont le coût est supérieur à la valeur nette probable de réalisation.

Tous les articles hors catalogues sont dépréciés au moins à 60% à cela s'ajoute sur tous les produits une dépréciation liée à l'obsolescence qui se calcule de la manière suivante : inventaire supérieur à 4ans 20%, supérieur à 5 ans 30%, supérieur à 6 ans 40% et supérieur à 7 ans 50%.

### 3.10 IMPOTS SUR LES RESULTATS

La charge d'impôt portée au compte de résultat est constituée de l'impôt exigible sur les résultats dû au titre de la période concernée et de toute autre charge ou produit d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilantielle du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs, et leur valeur fiscale. Les impôts différés sont calculés avec les taux d'impôt attendus sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les impôts différés actif et passif sont compensés au niveau de chaque entité. Lorsque le solde correspond à une créance, cette créance est comptabilisée s'il est probable que l'entité disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels elle pourra imputer les actifs d'impôts.

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC.

Le groupe comptabilise la taxe professionnelle en charges opérationnelles. Le groupe a conclu à ce stade que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Le groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport au traitement comptable retenu pour la taxe professionnelle.

### 3.11 CREANCES ET DETTES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale sous déduction des éventuelles dépréciations liées à des risques d'irrecouvrabilité.

Les créances et dettes en devise sont évaluées au taux de change de la dite devise à la date de clôture de l'exercice social.

Les avances sur licences sont inscrites en « débiteurs divers ». Elles sont amorties en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur une durée ne pouvant excéder la durée du contrat.

### 3.12 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Les comptes de régularisation actif sont constitués des charges comptabilisées d'avance rattachées à des exercices suivants.

### 3.13 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur d'origine, diminuée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

A chaque clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont ventilés au bilan en :

dettes financières non courantes pour la part exigible à plus d'un an ;  
dettes financières courantes pour la part remboursable à moins d'un an.

### 3.14 CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres enregistrent notamment les écarts de conversion. Ces écarts résultent, d'une part, de l'incidence de l'évolution des devises sur les actifs et passifs historiques des sociétés dont les comptes sont libellés en devises et, d'autre part, de la différence entre les taux utilisés pour la conversion des comptes de résultat et ceux utilisés pour la conversion des comptes du bilan.

Au 31 Mars 2010, le capital social est constitué de 8 212 443 actions toutes de même catégorie entièrement libérées.

### 3.15 PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers ou qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé, ou d'un début d'exécution.

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées sur la base de l'évaluation la plus probable de la dépense nécessaire.

Les provisions pour risques et charges sont réparties en « courant et non courant ». A ce titre, les impôts différés passif et la provision pour indemnités de départ à la retraite sont notamment qualifiés de « passif non courant ».

### 3.16 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES LONG TERME

#### 3.16.1 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

En accord avec les lois sociales des pays dans lesquels il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites, de préretraites ou d'indemnités de départ. Pour les régimes de base et autres

régimes à cotisations définies, le Groupe CÉSAR comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues.

Les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation, charges sociales comprises, est ensuite actualisée.

**Les engagements de retraite sont constatés sur les sociétés françaises et allemandes.**

**Au 31 mars 2010, l'engagement de l'Allemagne a été valorisé par un actuariaire et celui de la France a été révisé en fonction de l'évolution des effectifs (plans sociaux).**

### 3.16.2 INDEMNITES DE DEPART

Les membres du Directoire bénéficient de plus au titre de leur contrat de travail d'une clause de sortie représentant sous certaines conditions 12 ou 18 mois de rémunération. Les montants relatifs à ces clauses de sortie ne sont pas comptabilisés dans les comptes consolidés mais figure en *note 9 – REMUNERATIONS ET AUTRES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI DES ORGANES DE DIRECTION*.

### 3.17 STOCKS OPTIONS

Au 31 mars 2010 il n'existe plus d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuables aux employés, celles-ci étant devenues caducs.

### 3.18 COMPTE DE RESULTAT

Le Groupe CÉSAR a opté pour la présentation du compte de résultat par fonction.

Les notes annexes du compte de résultat détaillent néanmoins les charges opérationnelles par nature, en particulier les charges de personnel, les dotations aux amortissements et provisions.

### 3.19 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le produit des ventes est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au Groupe et si le montant des produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le produit des activités ordinaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue. Les remises commerciales et rabais accordés aux clients sont déduits pour déterminer cette juste valeur.

Les sociétés du Groupe César France, César Allemagne, Joker et Josman, s'engagent dans certains cas à reprendre auprès de leurs clients et distributeurs les produits invendus ou périmés.

Conformément à la norme IAS 18, le produit des activités ordinaires provenant de telles ventes est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés. Lorsque le Groupe conserve les risques et avantages inhérents à la propriété des produits, aucun produit des activités ordinaires n'est reconnu, une dette vis-à-vis du client est comptabilisée en réduction des créances clients et les produits sont conservés en stocks. Le taux de retour retenu pour l'établissement de ces estimations est calculé sur la base de statistiques.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable. Les modalités de détermination des provisions n'ont pas été modifiées au cours des derniers exercices.

### 3.20 RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel est constitué de la différence entre l'ensemble des charges et des produits ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence et de l'impôt.

### 3.21 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les « Autres produits et charges opérationnels » sont des produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents, présentés de manière distincte dans le compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe.

### 3.22 RESULTAT PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat par action correspond au résultat net distribuable (Résultat net part du Groupe) divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le calcul du résultat net dilué par action est semblable au calcul du résultat par action ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

### 3.23 ESTIMATIONS

La préparation des comptes consolidés conformément aux principes IFRS généralement admis nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la direction du Groupe et affectant les montants d'actif et de passif figurants au bilan, les actifs et passifs éventuellement mentionnés en annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat.

Pour limiter les incertitudes, ces estimations et hypothèses sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations et retours d'expérience ainsi qu'à d'autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques, afin de procéder à des ajustements d'hypothèses si nécessaire. Les effets des modifications sont immédiatement comptabilisés.

Le contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Ces estimations concernent :

- les litiges,
- les retours,
- les stocks,
- les frais de création activés,
- les minimums garantis.

## 4. IMPACT DES CORRECTIONS D'ERREUR SUR LES EXERCICES ANTERIEURS

### 4.1 Correction liée au traitement des droits de retour

Les sociétés du Groupe César France, César Allemagne, Joker et Josman, s'engagent dans certains cas à reprendre auprès de leurs clients et distributeurs les produits invendus ou périmés.

Jusqu'au 31 mars 2009, le Groupe constatait une provision pour risques et charges au titre de son obligation.

Conformément à la norme IAS 18, le produit des activités ordinaires provenant de telles ventes est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés. Lorsque le Groupe conserve les risques et avantages inhérents à la propriété des produits, aucun produit des activités ordinaires ne devrait être reconnu, une dette vis-à-vis du client devrait être comptabilisée en réduction des créances clients et les produits sont conservés en stocks.

Le taux de retour retenu pour l'établissement de ces estimations est calculé sur la base de statistiques.

L'application de cette norme conduit à annuler la provision pour retour de marchandises, antérieurement comptabilisée en provision pour risques et charges, en contrepartie du chiffre d'affaires et des stocks. Ce retraitement est sans incidence sur le résultat pour les sociétés qui constataient antérieurement une provision pour risques et charges.

L'application de ce traitement entraîne une correction d'erreur du bilan d'ouverture du 1<sup>er</sup> avril 2008 ainsi que l'information comparative au 31 mars 2009.

Les impacts sont les suivants :

Impacts au bilan

	<b>31/03/09</b>	<b>01/04/08</b>
Valeur nette comptable des stocks et en-cours :	12 664 K€	21 897 K€
Augmentation des stocks :	3 236 K€	2 479 K€
Valeur nette comptable corrigée des stocks et en-cours :	15 900 K€	24 376 K€
Valeur nette comptable des créances client :	17 484 K€	22 594 K€
Augmentation des créances client :	166 K€	166 K€
Valeur nette comptable corrigée des créances client :	17 650 K€	22 760 K€
Valeur nette comptable des autres créances :	8 733 K€	12 532 K€
Augmentation des autres créances :	(62) K€	(62) K€
Valeur nette comptable corrigée des autres créances :	8 671 K€	12 470 K€
Valeur nette comptable des impôts différés actifs :	0 K€	4 209 K€
Augmentation des impôts différés actifs :	262 K€	163 K€
Valeur nette comptable corrigée des impôts différés actifs :	262 K€	4 372 K€
Valeur nette comptable des autres dettes (courant) :	12 593 K€	13 139 K€
Diminution des provisions pour risques :	(945) K€	(1 246) K€
Variation des avoirs à établir :	5 223 K€	4 435 K€
Valeur nette comptable corrigée des autres dettes :	16 871 K€	16 328 K€
Impact sur les capitaux propres :	443 K€	443 K€
	233 K€	

Impact au compte de résultat

	<b>31/03/09</b>
Chiffre d'affaires net :	39 483 K€
Diminution du chiffre d'affaires :	888 K€
Chiffre d'affaires net corrigé :	40 371 K€
Coût des ventes :	21 468 K€
Augmentation du coût des ventes :	(1 220) K€
Coût des ventes corrigé :	22 688 K€

L'impact sur la marge brute de la correction d'erreur s'élève à (332) K€ soit (233) K€ après impôts.

4.2 Correction liée au traitement du lease back immobilier de 2009

L'immeuble détenu par la société CÉSAR SA et ayant fait l'objet d'un lease back en 2009 aurait du être déprécié au 31 mars 2009 pour un montant total de 1.2 M€. La comptabilisation de cette perte de valeur a fait l'objet d'une correction d'erreur dans les comptes clos au 31 mars 2009 présentés en comparatif.

Les impacts sont les suivants :

Impact au bilan

Valeur nette comptable des constructions au 31 mars 2009 publié :	3 221 K€
Correction de la valeur brute :	2 263 K€
Correction de dépréciation et amortissement :	(3 501) K€

Valeur nette comptable corrigée des constructions au 31 mars 2009 : 1 982 K€  
 Soit une ligne « Immobilisations corporelles » corrigée au 31 mars 2009 de 3 561 K€ (4 335 K€ avant correction d'erreur).

Impact au compte de résultat au 31 mars 2009

Dotation et reprises amortissements et provisions sur immobilisations : (1 176) K€

5. NOTES RELATIVES AUX COMPTES DE BILAN

5.1 LES ECARTS D'ACQUISITION

	<u>Brut</u>	<u>Provisions</u>	<u>Net</u>
<b>Total écarts d'acquisition au 31 Mars 2009</b>	<b>33 042</b>	<b>(33 042)</b>	-
Variation de périmètre	36		36
<b>Total écarts d'acquisition au 31 Mars 2010</b>	<b>33 078</b>	<b>(33 042)</b>	<b>36</b>

5.2 Les Immobilisations

5.2.1 Les immobilisations en valeur brutes

L'évolution des immobilisations incorporelles et corporelles en valeur brute s'analyse comme suit :

en K€	Ouverture 2009	Augmen- tations	Diminutions ou sorties *	Reclasst	Var. Change	Clôture 2010
Frais d'établissement	67			73	(0)	140
Concessions, brevets & droits similaires	2 628	200	(69)	13	(2)	2 770
Frais de recherche et développement	2 230	455		3 521	1	6 207
Fonds commercial					(0)	
Autres immobilisations incorporelles		89		60		149
<b>Total Immobilisations incorporelles - valeur brute</b>	<b>4 925</b>	<b>744</b>	<b>(69)</b>	<b>3 667</b>	<b>(1)</b>	<b>9 266</b>
Terrains	232			62		294
Constructions	8 446		(11)	629	(41)	9 023
Installations tech, matériel & outillage	3 185	153	(43)	3 037	(99)	6 233
Matériel de transport	129	14			(4)	139
Mobilier, matériel bureau, informatique	446	30		1 843	(29)	2 290
Autres immobilisations corporelles	1 481	216	(9)	346	2	2 036
Immobilisations corporelles en cours	22			(8)	(1)	13
Avances et acomptes s/imm. corp.	4					4
<b>Total Immobilisations corporelles - valeur brute</b>	<b>13 945</b>	<b>413</b>	<b>(63)</b>	<b>5 909</b>	<b>(172)</b>	<b>20 032</b>

Le groupe détient des constructions à SAUMUR par le biais d'un contrat de lease-back auprès de KBC. Au 31/03/2010 les données relatives à ce lease-back sont les suivantes :



La valeur nette comptable 660 milliers d'euros (capital)

Montants des loyers payés depuis le départ : 235 milliers d'euros (dont capital 140 milliers d'euros)

Loyers futurs

-1 an	119 milliers d'euros (dont capital 78 milliers d'euros)
+1 an -5 ans	536 milliers d'euros (dont capital 413 milliers d'euros)
+5 ans	183 milliers d'euros (dont capital 170 milliers d'euros)

Au titre de l'exercice clos le 31/03/2010 le montant des loyers est : 119 milliers d'euros (dont capital 73 milliers d'euros)

Sous-location NEANT

Principales dispositions

Base détermination loyers :

40 trimestrialités à terme à échoir (date de fin le 11 avril 2018)

Intérêts : taux du swap emprunteur IRS 10 ans (4,50%)

Option d'achat :

à la fin du contrat = 1€ HT

avant fin 8ème année = Valeur résiduelle augmentée de 4%

après 9ème année = Valeur résiduelle augmentée de 2%

Les Amortissements

L'évolution des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles s'analyse comme suit :

en K€	Ouverture 2009	Dotations	Reprises	Reclassé	Var. Change	Clôture 2010
Amt/Prov. frais d'établissement	(67)			(74)	1	(140)
Amt/Prov. conc, brevets & dts similaires	(1 486)	(251)		(13)	69	(1 681)
Amt/Prov. Frais de recherche et développement	(606)	(602)		(3 571)	9	(4 770)
Amt/Prov. Fond de commerce						
Amt/Prov. autres immobilisations incorp.				(51)	1	(49)
<b>Total Immobilisations incorporelles - Amortissements</b>	<b>(2 159)</b>	<b>(853)</b>		<b>(3 708)</b>	<b>80</b>	<b>(6 640)</b>
Provisions sur terrains				-		
Amt/Prov. constructions	(6 465)	(311)	5	(766)	25	(7 512)
Amt/Prov install tech, matériel & outill.	(2 606)	(106)	43	(3 026)	73	(5 622)
Amt/Prov matériel de transport	(111)	(12)			4	(119)
Amt/Prov mob mat bur informatique	(382)	(26)		(1 841)	27	(2 222)
Amt/Prov. autres immobilisations corp.	(1 285)	(21)	1	(379)	(8)	(1 692)
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes s/Immo. corp.						
<b>Total Immobilisations corporelles - Amortissements</b>	<b>(10 849)</b>	<b>(476)</b>	<b>49</b>	<b>(6 013)</b>	<b>121</b>	<b>(17 168)</b>

La dotation aux amortissements est répartie par destination dans les lignes du compte de résultat en fonction de la nature et de l'utilisation des actifs.

## 5.2.2 Les immobilisations nettes

L'évolution des immobilisations incorporelles et corporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

en K€	Ouverture 2009	Acq/Dot	Cess/ Reprises	Reclasst	Var.Change	Clôture 2010
Frais d'établissement				(1)	1	
Concessions, brevets & droits similaires	1 142	(51)	(69)	(0)	67	1 089
Frais de recherche et développement	1 623	(147)		(50)	10	1 436
Autres immobilisations incorporelles		89		10	1	100
<b>Total Immobilisations incorporelles - Valeur nette</b>	<b>2 765</b>	<b>(109)</b>	<b>(69)</b>	<b>(42)</b>	<b>79</b>	<b>2 625</b>
Terrains	296			(2)		294
Constructions	1 981	(311)	(6)	(137)	(16)	1 511
Installations tech, matériel & outillage	579	47		11	(26)	611
Matériel de transport	18	2				20
Mobilier, matériel bureau, informatique	64	4		2	(2)	68
Autres immobilisations corporelles	196	195	(8)	(33)	(6)	344
Immobilisations corporelles en cours	22			(8)	(1)	13
Avances et acomptes s/imm. corp.	4					3
<b>Total Immobilisations corporelles - Valeur nette</b>	<b>3 160</b>	<b>(63)</b>	<b>(14)</b>	<b>(168)</b>	<b>(51)</b>	<b>2 864</b>

## 5.2.3 Les Immobilisations financières

en K€	Brut	Provisions	NET
<b>Immobilisations financières 31 Mars 2009</b>	<b>286</b>		<b>286</b>
Augmentation / Diminution	416		<b>416</b>
Variation de change	(8)		<b>(8)</b>
Reclass			
<b>Immobilisations financières 31 Mars 2010</b>	<b>694</b>		<b>694</b>

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées de dépôts versés.

## 5.3 LES IMPOTS DIFFERES

en K€	31-mars-10	31-mars-09
Impôts différés actifs	421	262
Impôts différés passifs	(54)	(66)
<b>Impôts différés Nets</b>	<b>367</b>	<b>196</b>

Les impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporaires entre la base imposable et la valeur consolidée des actifs et passifs. La règle du report variable est appliquée et les effets de modification des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les actifs d'impôts différés, concernant notamment les déficits fiscaux reportables sont pris en compte à l'exception de ceux dont la récupération dans un avenir prévisible est jugée improbable, en fonction par exemple des business plan. Au 31 mars 2010 les impôts différés concernent la filiale Espagnole.

## 5.4 LES STOCKS ET EN-COURS

Les stocks se détaillent comme suit :

en K€	31-mars-10	31-mars-09
Valeur brute des stocks et en-cours	14 691	21 543
Provisions pour dépréciation de stocks	(2 581)	(5 643)
<b>Stocks et en-cours nets</b>	<b>12 110</b>	<b>15 900</b>

Au 31 mars 2010, le Groupe a enregistré une provision à hauteur de 2.6 millions d'euros, dont 1.6 million d'euros au titre de l'Europe du Nord, 0.5 million d'euros en Espagne et 0.5 million d'euros à Madagascar.

Le stock brut se décompose par catégorie de produits comme suit :

Catégories	Allemagne	César industrie	Nounours	Angleterre	Italie	Espagne
Peluches			100%		10%	
Costumes	65%	62%		98%	64%	72%
Accessoires	14%	11%			10%	11%
Tentes	1%	11%			8%	6%
Artifice	1%	5%			0%	
Masques	2%	4%		2%	2%	1%
Maquillage	17%	2%			2%	1%
Papier	0%	1%			2%	
Autres (dont Sac a dos)		3%			2%	8%

## 5.5 LES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

en K€	31-mars-10	31-mars-09
Clients et comptes rattachés	14 059	18 682
Provisions pour créances douteuses	(1 171)	(1 032)
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>12 888</b>	<b>17 650</b>

La juste valeur des clients et comptes rattachés est considérée comme identique à leur valeur nette comptable en raison du fort degré de liquidité des postes.

Le Groupe procède à des opérations d'affacturage aux termes desquelles les créances commerciales concernées sont données à un factor contre règlement de leur montant et sous déduction de commissions et agios.

Les créances commerciales cédées selon cette formule s'élèvent en clôture d'exercice à un montant de 2 954 milliers d'euros. Les financements nets obtenus s'élèvent à cette même date à 1 513 milliers d'euros. En raison de la nature des contrats, les créances concernées par ce financement sont présentées dans le poste « clients », et le financement correspondant au passif du bilan dans le poste « emprunts et dettes financières ».

## 5.6 AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

en K€	31-mars-10	31-mars-09
Fournisseurs débiteurs	165	734
Acomptes aux personnels	109	34
Organismes sociaux	-	3
Impôts sur les sociétés	95	40
TVA active	4 982	4 346
Débiteurs divers	1 650	832
Royalties payées d'avance	2 856	1 607
Créances Factor		62
Charges constatées d'avance	444	1 013
<b>TOTAL</b>	<b>10 301</b>	<b>8 671</b>

Ces créances sont à échéance de moins d'un an. La juste valeur des autres débiteurs est considérée comme identique à leur valeur nette comptable en raison du fort degré de liquidité de ces postes.

## 5.7 TRESORERIE ACTIVE

En Keuros	31-mars-10	31-mars-09
Disponibilités	2 245	2 686
<b>Total Trésorerie Active</b>	<b>2 245</b>	<b>2 686</b>

## 5.8 ACTIFS CLASSES COMME DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs classés comme détenus en vue de la vente se présentent de la façon suivante au 31 mars 2009 :

31-mars-09			
En Keuros	César US	César Asie	Total
Immobilisations incorporelles			
Matériel de transport			
Compte séquestre	451	937	1 388
Lettre de crédit		151	151
Clients	670	9	679
Crédit d'impôt			
Charges constatées d'avance	295		295
Disponibilités	1 685	7	1 692
Autres	9	1	10
<b>Actifs abandonnés</b>	<b>3 110</b>	<b>1 105</b>	<b>4 215</b>

Suite à la finalisation des opérations de cessions, aucun actif n'est présenté au bilan au 31 mars 2010 en tant que détenu en vue de la vente.

## 5.9 CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres fait l'objet d'un tableau présenté en page 8.

Le capital social est constitué de 8 212 443 actions existant à ce jour, laquelle valeur nominale a été ramenée de 1,5245 à 0,3049 par décision de l'Assemblée Générale mixte du 9 mars 2010.

Une augmentation de capital sous forme d'ABSAR a été lancée par CÉSAR le 26 mars 2010 et a rencontré un vif succès (cf. paragraphe 13 « Evénements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels »).

### Gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de son capital est de s'employer à maintenir un niveau de capital permettant de développer son activité et de maximiser la valeur pour les actionnaires.

#### 5.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES NON COURANTS

	31-mars-09	Dotation	Reprise utilisée	Reprise sans objet	Var.Change	31-mars-10
- Provisions pour pensions et retraites	1 215	-	(319)		-	896
<b>Sous Total Provisions pour risques et charges non courants</b>	<b>1 215</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>319</b>	<b>-</b>	<b>896</b>

La provision pour « pensions et retraites » concerne les sociétés françaises pour un montant de 102 milliers d'euros et la société allemande HILKA pour 794 milliers d'euros.

#### 5.11 LES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

	31-mars-10	31-mars-09
Emprunts convertibles	-	-
Emprunts Financiers M.T	1 115	299
Dettes et intérêts sur Crédit Bail	726	638
Intérêts capitalisés emprunts MT	50	
<i>Sous total dettes financières</i>	1 891	937
Concours bancaires courants	2 022	2 042
Dettes Factor et Autres dettes adossées à des créances	4 444	7 889
Dépôts et cautionnement reçus	-	10
Intérêts courus non échus	52	10
<i>Sous total trésorerie passive</i>	6 518	9 951
<b>TOTAL</b>	<b>8 409</b>	<b>10 888</b>

Après la restructuration de la dette bancaire au cours de l'exercice précédent, le poste « Emprunts Financiers Moyen Terme » ressort à 1 115 milliers d'euros au 31 Mars 2010 contre 299 milliers d'euros au 31 Mars 2009. La nouvelle dette n'est pas assortie de conventions bancaires.

L'augmentation des « Emprunts Financiers Moyen Terme » par rapport au 31/03/2009 est due au nouvel emprunt Josman du 31/07/2009 chez Banco Popular de 750 milliers d'euros à échéance du 28/07/2014.

Un dépôt bloqué en espèces de 500 milliers d'euros a été constitué chez Banco Popular durant toute la durée de l'emprunt.

L'emprunt est remboursable en 4 annuités de 100 milliers d'euros à compter du 08/07/2010 et une dernière échéance de 350 000€ au 28/07/2014.

Les dettes financières sont rémunérées à taux variable sur l'ensemble des filiales du Groupe et sont libellées en euros.

## 5.12 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	31-mars-10	31-mars-09
Dettes Fournisseurs	8 189	6 133
Factures à recevoir	2 206	3 530
<b>TOTAL</b>	<b>10 395</b>	<b>9 663</b>

La juste valeur des fournisseurs et comptes rattachés est considérée comme approximant leur valeur nette comptable en raison du fort degré de liquidité de ces postes.

## 5.13 AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

	31-mars-10	31-mars-09
- Dettes sociales	3 776	1 644
- Dettes fiscales	4 393	3 289
- Charges à payer	285	215
- Autres dettes	3 440	8 283
- Avances et acomptes reçus	2 684	1 384
- Produits constatés d'avance et autres comptes de régu.	-	90
- Dettes sur acquisitions d'immobilisations	-	-
- Impôts sur les bénéfices	93	147
- Provisions pour litiges	-	-
- Autres provisions pour risques et charges courants	1 142	1 819
- Provisions pour impôt	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>15 813</b>	<b>16 871</b>

L'ensemble des autres dettes a une échéance de moins d'un an.

### Détail des autres provisions pour risques et charges courantes :

	31-mars-09	Dotation	Reprise utilisée	Reprise sans objet	Reclass	Var.Chan ge	31-mars-10
<b>En Keuros</b>							
Provisions pour risques clients	699		(189)	(134)			376
Provisions pour charges licenciés	1 000	350		(850)			500
Provisions pour charges ESCROW	120		(100)				20
Provisions pour charges ESCROW US				(1 143)	1 389		246
<b>Sous Total Provisions pour risques et charges courants</b>	<b>1 819</b>	<b>350</b>	<b>(289)</b>	<b>(2 127)</b>	<b>1 389</b>		<b>1 142</b>

Les autres provisions pour risques et charges sont constituées de :

Dotations : Risque d'audit identifié au titres des contrats de licence 150 milliers d'euros (Lazy Town), 100 milliers d'euros au titres des pénalités pour retard de règlement des partenaires sociaux et 100 milliers d'euros risque divers.

Reprises sans objet : une provision de 1 000 milliers d'euros au titre des risques d'audit sur divers contrats de licences. avait été constaté en 2008/09, une reprise de provision de 850 milliers a été enregistrée sur l'exercice ce qui ramène le solde à 150 milliers d'euros.

Suite à la finalisation des opérations de cessions, aucun Actif et Passif ne sont présentés au 31 mars 2010 comme détenu en vue de la vente. Seul subsiste à hauteur de 246 milliers d'euros le risque de

non recouvrement du compte séquestre déposé auprès de la Banque Wells Fargo dans le cadre de la cession des activités américaines.

#### 5.14 PASSIFS CLASSES COMME DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Les passifs classés comme détenus en vue de la vente se présentent de la façon suivante au 31 mars 2009 :

<b>31-mars-09</b>			
<b>En Keuros</b>	<b>César US</b>	<b>César Asie</b>	<b>Total</b>
Provisions pour risques et charges	451	937	1 388
CIT / Factor	(638)		(638)
Fournisseurs et charges à payer	169	3	172
Dettes IS		(129)	(129)
Autres			
<b>Passifs abandonnés</b>	<b>(18)</b>	<b>811</b>	<b>793</b>

Suite à la finalisation des opérations de cessions, aucun passif n'est présenté au bilan au 31 mars 2010 comme détenu en vue de la vente.

#### 6. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

##### 6.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

###### CHIFFRES D'AFFAIRE

<b>En Keuros</b>	<b>31-mars-10</b>	<b>31-mars-09</b>
Chiffres d'affaires	34 581	40 371
<b>Total du Chiffre d'Affaires</b>	<b>34 581</b>	<b>40 371</b>

CÉSAR produit et commercialise une gamme complète de produits pour toutes les occasions festives de l'année :

Déguisements : CÉSAR vend plus de 3 millions de costumes par an ainsi que des accessoires (masques, perruques, baguettes magiques, bijoux etc...)

Jouets, cartables, peluches et autres articles : cette catégorie comprend des cartables et sacs à dos fabriqués par la filiale Espagnole Josman, des tentes et maisons en textile non tissé ainsi que des peluches.

Le marché de CÉSAR se décompose en deux catégories d'événements :

Les événements festifs de l'année : Halloween, Carnaval, Noël et Fin d'année.

Les occasions permanentes : mariages, anniversaires ou goûter qui ont lieu tout au long de l'année.

##### 6.2 DETAIL DU COUT DES VENTES

###### COUT DES VENTES

<b>En Keuros</b>	<b>31-mars-10</b>	<b>31-mars-09</b>
Achats, frais d'approche et sous-traitance	19 731	23 712
Frais de personnel	1 310	1 625
Reprises et dotations de provision pour stocks	(2 253)	(2 649)
<b>Total détail du coût des Ventes</b>	<b>18 788</b>	<b>22 688</b>

Provisions pour stocks : cf. paragraphe 3.9

### 6.3 DETAIL DES FRAIS COMMERCIAUX ET DE DISTRIBUTION

#### FRAIS COMMERCIAUX ET DE DISTRIBUTION

En Keuros	31-mars-10	31-mars-09
Frais de personnel	3 235	3 641
Royalties	2 284	3 601
Frais publicitaires et assimilés	1 633	2 080
Autres frais commerciaux	3 575	3 605
<b>Total des frais commerciaux et de distribution</b>	<b>10 726</b>	<b>12 927</b>

### 6.4 DETAIL DES FRAIS DE CREATION ARTISTIQUE ET DE MARKETING

*Ces frais concernent les dépenses engagées pour le renouvellement habituel des gammes.*

#### FRAIS DE CREATION ARTISTIQUE ET DE MARKETING

En Keuros	31-mars-10	31-mars-09
Frais de personnel	1 027	1 401
Fournitures et matériels	165	20
Autres frais de création	13	(11)
<b>Total des frais de création artistique et de marketing</b>	<b>1 205</b>	<b>1 410</b>

### 6.5 DETAIL DES FRAIS ADMINISTRATIFS

#### FRAIS ADMINISTRATIFS

En Keuros	31-mars-10	31-mars-09
Frais de personnel	2 638	3 512
Locations immobilières et mobilières	1 107	950
Commissions et honoraires	820	(383)
Autres frais administratifs	2 511	3 111
Rep. et dot. Pour dépréciation créances	158	177
<b>Total des frais administratifs</b>	<b>7 233</b>	<b>7 368</b>

### 6.6 SYNTHÈSE DES FRAIS DE PERSONNEL

#### SYNTHÈSE DES FRAIS DE PERSONNEL

En Keuros	31-mars-10	31-mars-09
Salaires	5 599	7 611
Charges sociales	2 575	2 467
Autres frais relatifs au personnel	37	100
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>8 211</b>	<b>10 178</b>
dont Frais de personnel production	1 310	1 625
dont Frais de personnel Commercial	3 235	3 641
dont Frais de personnel Création	1 027	1 401
dont Frais de personnel Administratif	2 638	3 512
<b>Total</b>	<b>8 211</b>	<b>10 179</b>



## 6.7 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

En Keuros	31-mars-10	31-mars-09
Autres produits d'exploitation	114	458
Autres charges d'exploitation	(103)	(61)
Dotation aux provisions pour risques et charges	(203)	(249)
Reprise des provisions pour risques et charges	575	246
<b>Total des autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>383</b>	<b>394</b>

## 6.8 DETAIL DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

En K€	Nature	31-mars-10	31-mars-09
Autres Immo. incorporelles	Expl.	(853)	(537)
Immobilisations corporelles	Expl.	(476)	(1 592)
<b>Total des dotations et reprises aux amortissements</b>		<b>(1 329)</b>	<b>(2 129)</b>

## 6.9 DETAIL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

En Keuros	31-mars-10	31-mars-09
Produits Cessions Immobilisations	20	59
Autres produits relatifs à la Cession des Actifs	869	
Abandon créance Butler Capital Partners	405	
Annulation CCP 2009 Allemagne	132	
Autres produits exceptionnels	99	2 366
Reclassification	436	
Reprise de provisions	4 196	1 304
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>6 157</b>	<b>3 729</b>
VNC des immobilisations cédées	(14)	(110)
Charges Relatives à la Cession des Actifs	(1 644)	
Charges Relatives à la Restructuration du Pôle Européen	(1 998)	
Charges Relatives aux litiges Licenciés	(631)	
Résiliation bail Uk	(311)	
Autres charges exceptionnelles	(501)	(3 358)
Reclassification	(436)	
Dotations aux provisions	(1 439)	(24 953)
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>(6 974)</b>	<b>(28 421)</b>

Les « Autres produits et charges opérationnels » sont constitués d'éléments inhabituels et concernent essentiellement les frais de restructuration de la zone nord européenne et les frais liés aux minima garantis non atteints sur certains contrats de licence.

## 6.10 DETAIL DU COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES

En Keuros	31-mars-10	31-mars-09
Revenus d'intérêts	129	
<b>Total des produits financiers liés à l'endettement</b>	<b>129</b>	
Intérêts sur emprunts long terme	(103)	(771)
Intérêts sur Dettes Court Terme	(570)	(2 324)
Escomptes Clients	(318)	(227)
Autres charges financières		
<b>Total des charges financières liées à l'endettement</b>	<b>(991)</b>	<b>(3 322)</b>
Gains (pertes) de change net	(392)	(4 427)
Dotation et Reprise de provisions	105	(97)
Autres charges financières	(86)	(659)
Autres produits financiers	102	22 878
<b>Autres produits et charges financières</b>	<b>(271)</b>	<b>17 695</b>

La perte de change de 392 milliers d'euros est liée à l'évolution de l'USD et du HKD, devises d'approvisionnement, et de la livre sterling.

## 6.11 IMPOT SUR LES SOCIETES

En Keuros	31-mars-10	31-mars-09
Impôts exigibles	(229)	(49)
Impôts différés	56	(3 696)
<b>Total des impôts sur les sociétés</b>	<b>(173)</b>	<b>(3 745)</b>

## 6.12 RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES ARRETES

Le résultat net des activités cédées se présente de la façon suivante au 31 mars 2009.

<b>En K€</b>	<b>Compte de résultat des activités cédées au 31/03/2009</b>
Chiffre d'affaires net	69 492
Coût des ventes	(39 136)
<b>Marge brute</b>	<b>30 356</b>
Frais commerciaux et de distribution	(12 929)
Frais de création artistique et de marketing	(2 411)
Frais administratifs	(9 216)
Autres produits et charges d'exploitation	(77)
Dotations et reprises amort et prov sur	(727)
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>4 996</b>
Autres produits et charges opérationnels	8 918
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>13 914</b>
Produits financiers	8
Charges financières	(1 496)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(1 488)</b>
Autres produits et charges financières	(1 165)
Impôt sur les résultats	1 377
<b>Résultat net des activités cédées</b>	<b>12 638</b>

Le compte de résultat des activités destinées à la vente a été établi selon la méthodologie suivante : agrégation des comptes d'exploitation des filiales concernées par conversion des comptes sociaux en devise convertis sur la base des taux de change moyens trimestriels, élimination des opérations inter compagnies entre les filiales destinées à la vente, prise en compte des écritures de consolidation concernant ces filiales.

### 6.13 Preuve d'impôt

En Keuros	31-mars-10	31-mars-09
	12 mois	12 mois
Résultat net des activités poursuivies	(6 441)	(20 053)
Impôt sur les bénéfices des activités poursuivies	(173)	5 122
Résultat des activités abandonnées		12 638
Impôt sur les bénéfices des activités abandonnées		(1 377)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(6 614)</b>	<b>(3 670)</b>
Taux d'impôt	33,33%	33,33%
<b>Impôt théorique</b>	<b>(2 204)</b>	<b>(1 223)</b>
Pertes fiscales de l'exercice non activées	3 687	7 005
Déficits fiscaux reportables annulés		3 538
Utilisation des pertes fiscales antérieures		(9 580)
Amortissements et provisions non déductibles		8 347
Différentiel sur taux d'imposition nationaux	134	(2 525)
Autres	(1 790)	(3 093)
<b>Total des divergences</b>	<b>2 031</b>	<b>3 692</b>
<b>Impôt consolidé</b>	<b>(173)</b>	<b>2 468</b>
Charge d'impôt comptabilisée dans les comptes de résultat consolidé	(173)	3 845
Impôt attribuable aux activités abandonnées	0	(1 377)

Il existe une convention d'intégration fiscale entre les sociétés françaises, dont la société CÉSAR SA est tête de groupe.

La ligne « autres » est essentiellement constituée par les impôts différés sur les retraitements de consolidation.

### 6.14 SEGMENTS OPERATIONNELS

Ces chiffres sont présentés après éliminations des opérations intra-groupe.

	EUROPE DU NORD	EUROPE DU SUD	MADAGASCAR	Total
Ventes nettes	20 196	13 182	1 203	34 581
Résultat opérationnel courant	(6 821)	1 986	517	(4 318)
<b>Resultat NET</b>	<b>(8 692)</b>	<b>2 056</b>	<b>232</b>	<b>(6 405)</b>

## 7 EVOLUTION DES DEVISES

### 7.1 Evolution du cours de l'US dollar

Le taux de l'US dollar appliqué pour la conversion des comptes de bilan et de résultat des sociétés américaines évolue dans les conditions suivantes : pour 1 Euro =

<b>Périodes</b>	<b>31-mars-10</b>	<b>31-mars-09</b>
Taux de clôture appliqué aux comptes de bilan	\$1.34790	\$1.33080
Taux moyens trimestriels appliqués aux comptes de résultat	\$1.38381	\$1.25687

### 7.2 Cours des autres devises au cours de la période

[Pour les comptes de bilan : pour 1 Euro =](#)

<b>Périodes</b>		<b>31-mars-10</b>	<b>31-mars-09</b>
Livre Sterling	Grande Bretagne	0.889800	0.930800
Dollar Hong Kong	Hong Kong	10.453000	10.314000
Roupie Mauricienne	Ile Maurice	40.731889	44.433536
Ariary Malgache	Madagascar	2.7969	2.6404

[Pour le compte de résultat : pour 1 Euro =](#)

<b>Périodes</b>		<b>31-mars-10</b>	<b>31-mars-09</b>
Livre Sterling	Grande Bretagne	0.885940	0.834500
Roupie Mauricienne	Ile Maurice	42.018870	42.018871
Ariary Malgache	Madagascar	2.8321	2.4624
Dollar Hong Kong	Hong Kong	10.800540	10.772550

## 8. EFFECTIF MOYEN DU GROUPE

### EFFECTIFS MOYENS DU GROUPE

	<b>31-mars-10</b>	<b>31-mars-09</b>
Europe	173	207
Amérique du Nord		105
Hong Kong		60
Madagascar	700	702
<b>Total</b>	<b>873</b>	<b>1 074</b>

Au 31 mars 2010, l'Amérique du Nord et Hong-Kong n'ont plus de salariés compte tenu de la cession du périmètre d'activité américain. Toutefois, il est prévu d'ouvrir un nouveau bureau d'achat à Hong Kong au cours de l'exercice 2010-2011.

## 9. REMUNERATIONS DES ORGANES DE DIRECTION

### Directoire :

Au 31 Mars 2010, le Directoire se compose de trois membres.

La rémunération brute versée par les sociétés du Groupe aux dirigeants exerçant des fonctions de membres du Directoire au cours de la période close au 31 Mars 2010 s'élève à 494 milliers d'euros

(dont 72 milliers d'euros de rémunération exceptionnelle) auxquels s'ajoutent 14 milliers d'euros d'avantages en nature, contre 1407 milliers d'euros au 31 Mars 2009 (dont 560 milliers d'euros de rémunération exceptionnelle).

L'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite au titre des membres du Directoire s'élève à 38 milliers d'euros comptabilisés en provisions pour risques et charges non courantes dans les comptes consolidés au 31 mars 2010.

Les clauses de sortie dont bénéficient sous certaines conditions les membres du Directoire représentent 12 ou 18 mois de leur rémunération. Les montants relatifs à ces clauses de sortie ne sont pas comptabilisés dans les comptes consolidés et représentent un engagement maximum de 482 milliers d'euros au 31 mars 2010.

#### Conseil de Surveillance :

Les Membres du Conseil de Surveillance ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat.

### 10. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

#### 10.1 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité lié aux échéances des emprunts et aux covenants exigés par les Banques n'existe plus compte tenu de l'accord conclu avec le Pool Bancaire au cours de l'exercice précédent. Toutefois, un risque de liquidité lié au financement de l'activité saisonnière subsiste.

La ventilation des passifs financiers par échéance au 31 mars 2010 se présente comme suit :

	<b>TOTAL</b>	<b>A moins d'1 an</b>	<b>De 1 an à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>
Total des emprunts à MT	1 115	131	984	
Concours bancaires courants/ dettes fact	6 466	6 466		
Intérêts courus sur emprunts MT et dette	102	102		
Emprunts en crédit-bail retraités	726	127	599	
<b>Total des emprunts et dettes</b>	<b>8 409</b>	<b>6 826</b>	<b>1 583</b>	

#### 10.2 RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché n'existe plus compte tenu de l'accord conclu avec le pool bancaire qui a conduit à l'apurement total de la dette au cours du second semestre de l'exercice 2009.

#### 10.3 RISQUE DE CHANGE

Il existe un risque de change dû aux approvisionnements en US\$ en Asie. Le Groupe négocie actuellement avec ses Banques la mise en place de lignes de couverture.

#### 10.4 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit se définit comme l'impact qu'auraient des défaillances des contreparties sur les flux futurs d'entrées ou de sorties de trésorerie en fonction des actifs financiers détenus.

Chaque filiale opérationnelle a mis en place une politique de suivi de son risque crédit client, et les créances pour lesquelles il existe un risque font l'objet d'une dépréciation. A la clôture, il n'y a pas de concentration significative du risque de crédit.

La ventilation des créances clients brutes avant dépréciation par échéance au 31/03/2010 se présente comme suit :

En K€	Total	Non Echues	Echues				
			<30 jours	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	>120 jours
31-mars-10	14 059	1 861	2 778	4 626	1 464	1 320	2 010

## 11. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 11.1 ENGAGEMENTS DE LICENCES DONNES

Le solde des montants dus au titre des contrats de licences au 31 Mars 2010 correspond aux contrats de licences dont les termes ne sont pas atteints et dont les minima garantis devraient être couverts par les ventes futures.

### 11.2 CAUTIONS ET GARANTIES DONNEES

Il s'agit des engagements maximum donnés par CÉSAR SA pour le compte de ses filiales.

#### Cautions et garanties

	Sociétés	En K euros
Banques italiennes	JOKER	4 115
Banques malgaches	FESTIVAL	900
Banques anglaises	CESAR UK	
Banques espagnoles	JOSMAN	3 890
		8 905

### 11.3 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

En 2007 un membre non autorisé du personnel a souscrit auprès de BBVA un Swap de Taux avec Option de Knock-Out au nom de la société JOSMAN. Le risque est évalué à la date d'arrêt des comptes à 1 274 milliers d'euros et pourrait théoriquement un maximum de 3000 milliers d'euros. La société JOSMAN a demandé la nullité de cet acte et les analyses juridiques réalisées indiquent que la position de la société devrait prévaloir. En conséquence, il n'a été procédé à aucun enregistrement comptable au titre des engagements pris par le biais de ce contrat.

Le calcul du risque est le suivant :

Strike : 16,36 (valeur de l'action BBVA à l'origine du swap)

Knock-Out : 17,996 (110% du strike)

A ce jour le Knock-Out n'a pas été atteint.

Valeur de l'action au 21/06/2010 = 9,410

Date	Montant du nominal en €	Nombre d'actions	Valeur en K€
26/09/2007	16,36	183 374	3 000
21/06/2010	9,41	183 374	1 726
<b>Différence</b>			<b>1 274</b>

## 12 PASSIFS EVENTUELS

### 12.1 Clause de sortie des membres du Directoire

Cf. Note 9 Rémunérations ET AUTRES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI des organes de Direction.

## 13. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES ANNUELS

### 13.1 Augmentation de capital

Une augmentation de capital sous forme d'ABSAR, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, a été lancée par CÉSAR le 26 mars 2010 et a rencontré un vif succès.

10.581.072 ABSAR ont été souscrites à titre irréductible et 1.806.331 ABSAR ont été demandées à titre réductible.

Le Directoire a décidé d'exercer l'intégralité de la clause d'extension, ce qui a porté le nombre d'ABSAR émises à 14.166.463.

La totalité des demandes à titre réductible ont ainsi été servies et le complément a été souscrit pour partie par plusieurs investisseurs institutionnels et pour le solde par Butler Capital Partners SA et le FCPR France Private Equity II, géré par Butler Capital Partners SA.

Le montant total de la levée de fonds s'établit ainsi à 5.524.920,57 euros, correspondant à un apport de cash pour la société de 2.793.523,98 euros, les souscriptions de Butler Capital Partners SA et le FCPR France Private Equity II, géré par Butler Capital Partners SA, ayant été effectuées par compensation de leurs comptes courants.

Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Paris est intervenu le 21 avril 2010. A compter du 21 avril 2010, le nombre total d'actions composant le capital de CÉSAR sera ainsi porté à 22.378.906. Après prise en compte de la dilution potentielle provenant de l'exercice des 14 166 463 BSAR, le nombre maximum d'actions composant le capital pourrait être porté à 36 545 369.

A l'issue de cette opération, Butler Capital Partners SA et le FCPR France Private Equity II ont procédé à une cession partielle de leur participation, qui a été ramenée de 53% à 12.66%.

### 13.2 Situation de trésorerie

L'augmentation de capital devrait permettre à la Société d'assurer la continuité de son exploitation et de mettre en œuvre sa stratégie de retournement. Elle a notamment permis un débouclage rapide des discussions avec les banques pour la mise en place du crédit saisonnier. En date du 21 juin 2010, un crédit saisonnier a été mis en place dans les conditions suivantes :

2.8 millions d'euros jusqu'au 30 juin 2011

2.3 millions d'euros entre le 1er juillet 2011 et le 31 décembre 2011

Ce crédit est rémunéré à un taux d'intérêt de EURIBOR + 4pts. La mise en place de ce crédit a notamment permis de clore la procédure en assignation déclenchée par l'URSSAF de Paris, au moyen d'un règlement en date du 5 juillet 2010.

Par ailleurs, et afin de répondre à ses besoins de trésorerie, la société a mis en vente les locaux détenus en Allemagne et inoccupés à la suite de la réorganisation logistique. Un premier bâtiment a fait l'objet d'une offre d'achat à hauteur de 335 milliers d'euros, et la cession définitive est attendue pour le mois de juillet 2010. Les autres bâtiments sont également mis en vente.



### **20.1.3 Informations financières pour l'exercice clos le 31 mars 2009**

#### **20.1.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de César en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 mars 2009**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

#### **SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

#### **EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CÉSAR S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information donnée dans les notes annexes aux comptes consolidés, relatives à la situation de trésorerie :

VII.3.J. « Instruments financiers - risque de liquidité » ;

IX. « Evénements postérieurs à la clôture des comptes annuels » ;

#### **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes annexes aux comptes consolidés précisent les circonstances dans lesquelles le Groupe a apprécié la valeur des actifs, et plus spécifiquement, les écarts d'acquisition, les stocks et les impôts différés. Les modalités sont décrites en notes VII.B.1.A), VII.B.1.C) et VII.B.1.D).

Nous avons procédé à l'appréciation des approches et méthodes d'évaluation retenues, ainsi que des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. VERIFICATION SPECIFIQUE**

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Levallois-Perret et Chamalières, le 14 septembre 2009

Les Commissaires aux Comptes

**CONSTANTIN ASSOCIES**  
Jean Paul SEURET

**WOLFF & ASSOCIES**  
Jean-Philippe PERONNY

## **I. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :**

### **Cession du Périmètre Américain**

Le groupe César a cédé ses activités américaines au groupe Jakks Pacific, le 29 décembre 2008. A l'issue de cette opération, le groupe César, outre son siège situé à La Plaine Saint Denis (93), reste constitué de ses filiales européennes de distribution (France, Italie, Espagne, Allemagne, UK) et de son unité de production de Madagascar, principal fournisseur historique de la zone européenne.

Conformément aux recommandations de la norme IFRS 5, les comptes présentés dans la présente plaquette reprennent et permettent d'appréhender les résultats, actifs, passifs et la trésorerie du groupe correspondant à ce nouveau périmètre. En application de la norme, les comptes historiques ont également fait l'objet d'un retraitement pro-forma.

Les caractéristiques principales de cette cession sont les suivants :

Cette cession a pris la forme d'un contrat d'achat d'actifs (Asset Purchase Agreement), formalisé par la signature d'un accord signé entre les deux sociétés le 22 novembre 2008. Certains actifs et passifs n'ont pas été repris par Jakks Pacific, dont les plus notables sont :

les dettes et créances intra-groupe

la trésorerie et l'endettement

les comptes clients détenus à la date de clôture par la filiale américaine Disguise et ayant fait l'objet d'un contrat d'affacturage avec la société CIT.

Cette opération se traduit, dans les comptes au 31 mars 2009, par les principales incidences suivantes :

Prix de cession : 27 792 milliers USD, soit 21 025 milliers d'euros

BFR (négatif) cédé : (9 933) milliers USD, soit (7 464) milliers d'euros

Plus-value de cession avant frais liés à la cession et après prise en compte des survaleurs et autres actifs sous-jacents : 11 001 milliers d'euros

Frais directs de cession : 1 766 milliers d'euros

Impact sur la trésorerie, avant imputation du BFR cédé, remboursement des banques et prise en compte des frais liés à la cession: 37 725 milliers de USD.

### **Restructuration de la dette**

Cette opération a également permis au Groupe César de réduire son endettement.

La restructuration de la dette bancaire, entérinée par un Protocole de Conciliation en date du 26 novembre 2008 homologué par une décision du Tribunal de Commerce de Bobigny rendue le 3 décembre 2008, a conduit la Groupe César à constater un profit exceptionnel financier de 22 833 milliers d'euros et un remboursement de 12.000 milliers d'euros, dans les comptes au 31 mars 2009.

La dette Moyen et Long Terme du Groupe se trouve ramenée à 503 K€ postérieurement à cet accord de conciliation, auxquels il convient de rajouter 733 k€ de crédit-bail.

## **II. BILAN ACTIF**

<b>En Keuros</b>	<b>31-mars-09</b>	<b>31-mars-08</b>
<b>Actif immobilisé</b>		
Ecart d'acquisition	0	33 042
Immobilisations incorporelles	2 765	5 330
Immobilisations corporelles	4 336	5 805
Immobilisations financières	135	1 912
Actifs d'impôts différés	0	4 209
Autres actifs non courants	0	0
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>7 236</b>	<b>50 298</b>
Stocks et en-cours	12 664	21 897
Clients et comptes rattachés	17 484	22 594
Autres créances et comptes de régularisation	8 733	12 532
Valeurs mobilières de placement	56	139
Disponibilités	2 630	1 912
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>41 567</b>	<b>59 075</b>
<b>Actifs classés comme détenus en vue de la vente</b>	<b>4 215</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>53 018</b>	<b>109 373</b>

## **III. BILAN PASSIF**

<b>En Keuros</b>	<b>31-mars-09</b>	<b>31-mars-08</b>
Capital	12 520	12 520
Primes	49 166	49 191
Réserves consolidées	(34 065)	(14 539)
Résultat consolidé	(5 781)	(19 530)
Réserves de conversion	(4 167)	(8 539)
<b>Total capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>17 673</b>	<b>19 103</b>
Intérêts minoritaires	127	200
<b>Total capitaux propres consolidés</b>	<b>17 800</b>	<b>19 303</b>
Emprunts et dettes financières - part à plus d'un an	937	5 947
Passifs d'impôts différés	66	1 464
Provisions pour risques et charges non courants	1 215	1 671
Autres passifs non courants	0	0
<b>PASSIF NON COURANT</b>	<b>2 218</b>	<b>9 082</b>
Emprunts et dettes financières - part à moins d'un an	9 951	52 318
Fournisseurs et comptes rattachés	9 663	15 532
Autres dettes et comptes de régularisation	12 593	13 139
<b>PASSIF COURANT</b>	<b>32 207</b>	<b>80 988</b>
<b>Passifs classés comme détenus en vue de la vente</b>	<b>793</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>53 018</b>	<b>109 373</b>

#### **IV. COMPTE DE RESULTAT**

<b>En Keuros</b>	<b>31-mars-09</b>	<b>31-mars-08</b>
Chiffre d'affaires net	39 483	42 657
Coût des ventes	(21 468)	(24 105)
<b>Marge brute</b>	<b>18 015</b>	<b>18 552</b>
Frais commerciaux et de distribution	(12 927)	(12 126)
Frais de création artistique et de marketing	(1 410)	(2 108)
Frais administratifs	(7 368)	(7 645)
Autres produits et charges d'exploitation	394	1 976
Dotations et reprises amort et prov sur immobilisations	(953)	(772)
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>(4 249)</b>	<b>(2 123)</b>
Autres produits et charges opérationnels	(24 692)	(16 865)
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>(28 941)</b>	<b>(18 988)</b>
Produits financiers	0	12
Charges financières	(3 322)	(4 766)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(3 322)</b>	<b>(4 754)</b>
Autres produits et charges financières	17 695	2 278
Impôt sur les résultats	(3 845)	(1 817)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(18 413)</b>	<b>(23 281)</b>
Résultat net d'impôt des activités arrêtées	<b>12 638</b>	<b>3 780</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(5 775)</b>	<b>(19 501)</b>
dont Intérêts minoritaires	(6)	(29)
dont Part du Groupe	<b>(5 781)</b>	<b>(19 530)</b>
Résultat par action	(0.703201)	(2.374567)
Résultat dilué par action	(0.701810)	(2.195627)
Nbre actions	8 212 443	8 212 443
Nbre actions diluées	8 228 723	8 881 747

## **V. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

<b>En Keuros</b>	<b>31-mars-09</b>	<b>31-mars-08</b>
Résultat net de l'ensemble consolidé	(5 775)	(19 501)
Résultat net des activités poursuivies	(18 413)	
Résultat net des activités abandonnées	12 638	
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements et provisions ( hors VMP et actifs circulants)	(378)	2 330
Amortissement des Goodwills et Fonds de commerce	19 835	10 000
Variation des impôts différés consolidés	3 786	2 919
Plus et moins-value de cession	2 600	(208)
Abandon de créances des Banques	(22 833)	
Amortissement des charges à répartir	1 466	
Effet de change et autres éléments sur dettes fin. **	0	(849)
<b>Marge brute d'autofinancement des activités poursuivies</b>	<b>(13 937)</b>	<b>(5 309)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité poursuivie :		
Stocks	3 565	4 972
Clients	2 162	(1 714)
Autres créances et comptes de régularisation	720	(5 575)
Fournisseurs et comptes rattachés	(1 106)	1 959
Autres dettes	(2 377)	3 066
<i>Total variation des postes du BFR d'exploitation des activités poursuivies</i>	<i>2 964</i>	
<i>Flux de Trésorerie d'exploitation utilisés par les activités abandonnées</i>	<i>21 711</i>	
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>10 738</b>	<b>(2 601)</b>
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		
Frais de Développement	(601)	(2 536)
Acquisition d'immobilisation et augmentation des dépôts	(716)	(2 583)
Acquisition de Titres de sociétés consolidés	(75)	
Cession d'immobilisation et diminution actifs financiers	134	292
Flux de Trésorerie Liés aux activités abandonnées	19 480	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>18 222</b>	<b>(4 827)</b>
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		
Augmentation de capital en numéraire	0	1 379
Emissions d'emprunt lié au Refinancement	0	30 826
Remboursement lié au Refinancement	(12 787)	(15 562)
Remboursement d'emprunts et dettes de crédit bail	61	(2 747)
Remboursement d'emprunts autres entités du Groupe	0	338
Financement par Cession Bail	789	
Flux de Trésorerie de Financement provenant des activités abandonnées	(2 184)	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(14 121)</b>	<b>14 234</b>
Incidence des variations des cours de devises et autres variations	1 059	655
<b>VARIATION DE TRESORERIE PAR LES FLUX</b>	<b>15 898</b>	<b>7 461</b>
Trésorerie d'ouverture *	(20 525)	(27 986)
Trésorerie de clôture *	(4 627)	(20 525)

\* La Trésorerie comprend les lignes de crédits bancaires adossées aux créances clients et la trésorerie des activités destinées à être cédées (cf notes B-1-G et B-1-J)

\*\* Les retraitements sont constitués de reclassements notamment dus aux effets de change sur la dette en dollars de César SA

## **VI. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total Capitaux propres part du Groupe	Minoritaires	T Capitaux
<b>Situation au 31/03/2007</b>	<b>11 767</b>	<b>48 748</b>	<b>(16 054)</b>	<b>1 492</b>	<b>(3 770)</b>	<b>42 182</b>	<b>196</b>	
Affectation résultat	0	0	1 492	(1 492)	0	0	0	
Augmentation de capital	753	626	0	0	0	1 379	0	
Dividendes distribués							0	
Stock Options	0	(183)	0	0	0	(183)	0	
Ajustements IFRS	0	0	(2)	0	0	(2)	0	
Ajustement divers	0	0	25	0	0	25	(25)	
Variation de change	0	0	0	0	(4 769)	(4 769)	0	
Résultat de la période	0	0	0	(19 530)	0	(19 530)	29	
<b>Situation au 31/03/2008</b>	<b>12 520</b>	<b>49 191</b>	<b>(14 539)</b>	<b>(19 530)</b>	<b>(8 539)</b>	<b>19 103</b>	<b>200</b>	
Affectation résultat	0	0	(19 530)	19 530	0	0	0	
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	
Dividendes distribués							0	
Stock Options	0	(24)	0	0	0	(24)	0	
Ajustements IFRS	0	0	0	0	0	0	0	
Entrée de périmètre	0	0	4	0	0	4	(79)	
Variation de change	0	0	0	0	4 372	4 372	(0)	
Résultat de la période	0	0	0	(5 781)	0	(5 781)	6	
<b>Situation au 31/03/2009</b>	<b>12 520</b>	<b>49 166</b>	<b>(34 065)</b>	<b>(5 781)</b>	<b>(4 167)</b>	<b>17 673</b>	<b>127</b>	

## **VII ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES**

Les Comptes consolidés du Groupe César au titre de l'exercice 2008-2009 ont été arrêtés par le Directoire en date du 25 août 2009, présentés au Conseil de Surveillance le 26 août 2009.

### **a. INFORMATIONS RELATIVES AU REFERENTIEL COMPTABLE, AUX MODALITES DE CONSOLIDATION ET AUX METHODES ET REGLES D'EVALUATION**

#### **I. REFERENTIEL COMPTABLE**

Les comptes consolidés du groupe César sont établis au 31 mars 2009 conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne en application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002.

Le groupe n'a pas anticipé l'application de normes et interprétations publiées mais dont l'application n'est obligatoire que pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Les normes concernées sont les suivantes :

IAS 1 révisée - présentation des états financiers

IAS 23 révisée - coûts des emprunts

IAS 32 - amendement relatif aux instruments financiers remboursables au gré du porteur et aux obligations à la suite d'une liquidation

IFRS 2 - amendements relatifs aux conditions d'acquisition et aux annulations

IFRS 8 - Segments opérationnels

IFRIC 11 - Actions propres et transactions intra groupes

IFRIC 13 - Programmes de fidélisation des clients

IFRIC 14 - Limitation de l'actif au titre des prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction

Ces normes et interprétations sont en cours d'analyse. Cependant, leur adoption pour les exercices ultérieurs ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les Etats Financiers consolidés.

## 2. MODALITES DE CONSOLIDATION ET INFORMATIONS SUR LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### Informations relatives au périmètre de consolidation :

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes de toutes les filiales dans lesquelles le Groupe CÉSAR détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif. Le Groupe estime détenir le contrôle exclusif dès lors qu'il a la capacité à diriger les politiques opérationnelles et financières de ses filiales, indépendamment du pourcentage de détention.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées. La part des résultats et des capitaux propres revenant aux sociétés du Groupe est isolée de celle revenant aux minoritaires.

Toutes les transactions intervenues dans la période entre les sociétés intégrées sont éliminées.

Comme mentionné précédemment en partie I « Evènements significatifs de l'exercice », les activités américaines du Groupe César ont été cédées. Les sociétés DISGUISE HOLDING CORPORATION et CÉSAR ASIA LTD sont maintenues dans le périmètre de consolidation en attente de leur liquidation définitive.

La norme IFRS 5 définit une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenu en vue de la vente et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Les actifs et passifs des activités américaines qui ont été cédés sont présentés sur des lignes séparés du bilan consolidé. Par ailleurs, le résultat et les flux de trésorerie des activités cédées sont présentés respectivement sur une ligne séparée du compte de résultat et du tableau d'analyse de la variation de trésorerie, et ce pour les périodes présentées.

Les sociétés CARNAVAL (Ile Maurice), CÉSAR INC (USA), CÉSAR DEUTSCHLAND (Allemagne), TREMOLIERE (Ile Maurice), MUGNAIONI (France), dont les activités ont été reprises par d'autres sociétés du groupe, sont maintenues dans le périmètre de consolidation en attente de leur liquidation définitive.

Dans le cadre de la restructuration du Groupe en France et des opérations de Transmission Universelle de Patrimoine, T.U.P., les quelques parts de minoritaires ont été rachetées. Cela concerne les sociétés : CÉSAR Industries Sas, FRANCE COTILLONS SAS et TAGADA INTERNATIONAL SAS. Les parts des minoritaires dans la société Josman (Espagne) ont été également acquises au cours du deuxième semestre de l'exercice.

Ces acquisitions ont représenté 75 milliers d'euros.



### Détail du périmètre de consolidation :

<b>Nom des sociétés</b>	<b>Pays</b>	<b>Détention</b>	<b>Capital Social</b>	<b>Activité</b>
CÉSAR SA	France	100%	12.519.869 EUR	Holding
CÉSAR DEUTSCHLAND Gmbh	Allemagne	100%	127.823 EUR	sans activité
CÉSAR GERMANY HOLDING Ltd	Allemagne	100%	25.000 EUR	Holding détenant toutes les participations du groupe dans les sociétés de droit allemand
HILMAR KRAUTWURST GmbH & Co KG	Allemagne	100%	511.292 EUR	Fabrication & commercialisation de panoplies, grimaces & commercialisation de masques et autres accessoires de Carnaval
HILMAR KRAUTWURST Verwaltung	Allemagne	100%	102.258 EUR	Société civile de droit allemand
KRAUTWURST Beteiligungs Mbh	Allemagne	100%	25.565 EUR	Société Partenaire de droit allemand
CÉSAR ASIA Ltd	Chine	99.90 %	1.000.000 HKD	Négoce
JOSMAN S.I.	Espagne	100%	60.101 EUR	Fabrication & commercialisation de panoplies, masques & sacs
CÉSAR INC	Etats-Unis	100%	337.812 USD	sans activité
DISGUISE HOLDING CORPORATION	Etats-Unis	100%	25.555.950 USD	Fabrication & commercialisation de cotillons & articles de fêtes
CÉSAR INDUSTRIES	France	100%	4.320.000 EUR	Fabrication & commercialisation de masques
FRANCE COTILLONS SAS	France	100%	770.000 EUR	Fabrication & commercialisation de cotillons & articles de fêtes
MUGNAIONI COTILLONS SARL	France	100%	8.000 EUR	sans activité
SNJ MASPORT SAS	France	100%	263.580 EUR	Fabrication & commercialisation de panoplies, tentes & jouets
TAGADA INTERNATIONAL SAS	France	100%	184.800 EUR	Fabrication & commercialisation de cotillons & articles de fêtes
NOUNOURS SA	France	100%	1.718.917 EUR	Vente d'articles en peluche
CÉSAR UK Ltd	Grande Bretagne	100%	2.100.000 GBP	Commercialisation de masques, panoplies & sacs & fabrication de jouets pour enfants
CARNAVAL Ltd	Ile Maurice	100%	3.500.000 MUR	sans activité
LA TREMOLIERE	Ile Maurice	75%	3.500.000 MUR	sans activité
JOKER srl	Italie	100%	102.257 EUR	Commercialisation de panoplies, masques & jouets
FESTIVAL SA	Madagascar	96.77%	34.480.000 MGA	Fabrication de panoplies, tentes & maisons & tissage & teinture de tissus

### **3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION**

#### ***A CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES EXPRIMES EN DEVISES***

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe libellés en devises étrangères, et ne faisant pas l'objet de couverture, sont convertis en euros, en appliquant le cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les produits et charges du compte de résultat et les flux du tableau des flux de trésorerie ont été convertis au cours moyen trimestriel de la devise pour la période considérée.

Les écarts de conversion qui en résultent font l'objet d'une inscription en capitaux propres

Conformément à l'option prévue dans l'IFRS 1, le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition du 1<sup>er</sup> janvier 2004 a été considéré comme nul et assimilé aux « réserves consolidées ».

## **B OPERATIONS EN DEVISES**

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de change correspondant sont inscrits en charges ou produits financiers.

Les différences de change entre le montant des dividendes versés par certaines filiales étrangères, convertis au cours moyen des périodes concernées, et le montant des dividendes reçus par la mère, convertis au taux du jour de l'encaissement, sont portés dans les capitaux propres au poste écart de conversion.

## **C FRAIS DE CREATION**

Le Groupe César a poursuivi au cours de l'exercice 2008-2009 son effort de développement et d'adaptation des catalogues et des produits distribués conformément au plan stratégique.

Par référence à la norme IAS 38, et en raison notamment d'une probabilité raisonnable d'avantages économiques futurs liés à cette phase de développement, les frais de création et de collection relatifs à ces nouveaux produits sous licence ont été inscrits à l'actif du bilan, pour être amortis sur la durée de vie estimée des dites collections à compter de la date de leur commercialisation.

Ces frais comprennent l'ensemble des frais directement attribuables à la création.

Concomitamment à la cession des activités américaines, les frais de collection relatifs au périmètre américain ont été dépréciés en totalité.

## **D REGROUPEMENT D'ENTREPRISE – ECART D'ACQUISITION**

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des éventuels coûts connexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe CÉSAR dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date de prise de participation.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de valeur au moins une fois par an. Pour ce test annuel, la méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chaque U G T (Unités Génératrices de Trésorerie) aux actifs nets correspondant, y compris les écarts d'acquisition. Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies en regard de l'organisation du groupe, et notamment des pôles de gestion de la création, des achats et de la gestion administrative et financière qui correspondent aux zones de commercialisation européenne et américaine.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée, par le biais d'une provision pour dépréciation, pour la différence entre ces deux montants. La dépréciation de l'écart d'acquisition n'est pas réversible.

A l'issue de la restructuration des activités du Groupe, dont la cession du pôle américain, l'ensemble des écarts d'acquisition est déprécié au 31 mars 2009 .

## **E IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur, diminuée du coût de cession, et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée, par le biais d'une provision pour dépréciation, pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable ainsi dépréciée.

#### Autres Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles regroupent les investissements en logiciels informatiques. Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées, le cas échéant.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués en fonction de la durée de consommation prévisionnelle des avantages économiques liés à leur utilisation. Ces durées sont estimées de la façon suivante selon les biens :

- terrains	N/A	N/A		
- agencements et aménagements de terrains	Linéaire			5 ans
- constructions	Linéaire	20 ans		
- installations techniques, outillages et matériels industriels	Linéaire	5 à 10 ans		
- matériels de transport	Linéaire	4 à 5 ans		
- installations et agencements divers	Linéaire		5 à 10 ans	
- matériels de bureau et informatique	Linéaire		3 à 5 ans	
- mobilier	Linéaire	5 à 10 ans		

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat sur une ligne spécifique, incluse dans le Résultat Opérationnel Courant.

Les actifs financés par des contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés selon le principe de l'enregistrement du bien en immobilisations à l'actif du bilan et la comptabilisation de l'emprunt correspondant au passif du bilan. La redevance enregistrée en charges d'exploitation dans les comptes individuels est annulée au profit de la comptabilisation d'un amortissement, d'une charge financière et d'un remboursement progressif de l'emprunt.

Les constructions sont pour partie constituées du retraitement des contrats de crédit-bail. Les installations techniques sont constituées principalement de machines et outillages industriels affectés aux façonnages.

#### Immobilisations financières

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont comptabilisés à leur juste valeur. Si cette juste valeur n'est pas déterminable de façon précise, ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Les immobilisations financières sont, pour l'essentiel, composées de dépôts et cautionnements inscrits à leur valeur d'origine.

Les immobilisations financières font l'objet de dépréciation si elle s'avère nécessaire en comparaison de leur valeur historique avec leur valeur probable de réalisation.

## **F STOCKS**

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Les stocks de produits finis sont évalués à leur prix de revient. Les stocks de matières premières sont évalués à leur prix d'achat majoré de frais d'approche. Ces évaluations sont corrigées des marges bénéficiaires réalisées sur les ventes entre sociétés du Groupe.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée pour les articles dont le coût est supérieur à la valeur nette probable de réalisation.

## **G IMPOTS SUR LES RESULTATS**

Les impôts différés sont calculés avec les taux d'impôt attendus sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les impôts différés actif et passif sont compensés au niveau de chaque entité. Lorsque le solde correspond à une créance, cette créance est comptabilisée s'il est probable que l'entité disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels elle pourra imputer les actifs d'impôts.

## **H CREANCES ET DETTES**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale sous déduction des éventuelles dépréciations liées à des risques d'irrécouvrabilité.

Les créances et dettes en devise sont évaluées au taux de change de la dite devise à la date de clôture de l'exercice social.

Les avances sur licences sont inscrites en « débiteurs divers ». Elles sont amorties en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur une durée ne pouvant excéder la durée du contrat.

## **I COMPTES DE REGULARISATION ACTIF**

Les comptes de régularisation actif sont constitués des charges comptabilisées d'avance rattachées à des exercices suivants.

## **J INSTRUMENTS FINANCIERS**

En octobre 2008, l'IASB a publié des amendements relatifs aux normes IAS 39, Instruments Financiers, et IFRS 7, Instruments Financiers : informations à fournir. Ces amendements autorisent le reclassement des actifs financiers dans certaines catégories comptables et sont applicables rétroactivement à compter du 1er juillet 2008. Le Groupe n'est pas concerné par cet amendement.

### Risque du marché

Le risque de marché n'existe plus compte tenu de l'accord conclu avec le pool bancaire qui a conduit à l'apurement total de la dette au cours du second semestre de l'exercice.

### Risque de change

Il existe un risque de change dû aux approvisionnements en US\$ en Asie. Le Groupe négocie actuellement avec ses Banques la mise en place de lignes de couverture.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité lié aux échéances des emprunts et aux covenants exigés par les Banques, n'existe plus compte tenu de l'accord conclu avec le Pool Bancaire.

Toutefois, un risque de liquidité lié au financement de l'activité saisonnière subsiste (cf. chapitre IX – Evènements postérieurs à la clôture).

## **K EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES**

Les dettes financières sont ventilées au passif du bilan en « Passif non courant » pour la part des dettes à plus d'un an, et en « Passif courant » pour la part à moins d'un an.

Les dettes financières auprès des établissements bancaires sont valorisées selon la méthode du « coût amorti ». Elles sont inscrites au passif du bilan à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par comparaison des conditions auxquelles elles ont été contractées avec les conditions du marché d'une dette ayant des caractéristiques identiques.

### **L CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres enregistrent notamment les écarts de conversion. Ces écarts résultent, d'une part, de l'incidence de l'évolution des devises sur les actifs et passifs historiques des sociétés dont les comptes sont libellés en devises et, d'autre part, de la différence entre les taux utilisés pour la conversion des comptes de résultat et ceux utilisés pour la conversion des comptes du bilan.

La variation des capitaux propres fait l'objet d'un tableau approprié en page 9, partie VI.

Au 31 mars 2009, le capital social est constitué de 8 212 443 actions toutes de même catégorie.

### **Options de souscription d'actions**

La restructuration de la dette bancaire entérinée le 26 novembre 2008 a eu comme conséquence l'annulation des BSA souscrits au bénéfice des banques.

Le nombre de stocks options émises au profit des cadres et salariés du Groupe encore susceptible d'être exercées est de 16 280 stock options. En tenant compte de la caducité des options attribuées à des salariés ayant quitté le groupe, l'évolution du nombre d'options détenues par les salariés est la suivante à la date de publication des comptes :

	<b>Nombre Initial</b>	<b>Départs</b>	<b>Caduques</b>	<b>Exercées</b>	<b>Nombre Final</b>
Nombre	642 024	146 633	32 973	446 138	16 280

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Date d'attribution	Prix d'exercice en euro	Décote Surcote	Identité des détenteurs de ces instruments	Période d'exercabilité		Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments
					Par détenteur	Nb d'actions auxquelles donnent droit ces instruments	
Options de souscription d'actions AGM 25/06/2003	23/04/2004	Tranche C : 6.69 €	NS	Salariés ne possédant pas plus de 10% du capital	23/04/2006-23/04/2009	16 280	<b>0,20%</b>
<b>Dilution totale</b>						<b>16 280</b>	<b>0,20%</b>

### **M PROVISIONS**

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers ou qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé, ou d'un début d'exécution.

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées sur la base de l'évaluation la plus probable de la dépense nécessaire.

Les provisions pour risques et charges sont réparties en « courant et non courant ». A ce titre, les impôts différés passif et la provision pour indemnités de départ à la retraite sont notamment qualifiés de « passif non courant ». L'essentiel des autres provisions pour risques et charges est qualifiée de « passif courant », notamment la « provision pour retour » constatée au titre de la perte de marge attendue des retours potentiels de marchandises.

### ***N ENGAGEMENTS DE RETRAITE***

En accord avec les lois sociales des pays dans lesquels il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites, de préretraites ou d'indemnités de départ. Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe CÉSAR comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues.

Les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation, charges sociales comprises, est ensuite actualisée.

### ***O STOCKS OPTIONS***

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux employés sont comptabilisées dans les états financiers à la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les salariés en contrepartie des options reçues.

La juste valeur des options attribuées a été déterminée en utilisant le modèle Black-Scholes-Morton en tenant compte notamment du prix d'exercice de l'option, de sa durée de vie, du prix des actions sous-jacentes et de la volatilité attendue du prix de l'action. Ces valeurs sont intangibles sur la durée du plan. Elles sont comptabilisées linéairement sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur des services rendus dans le cadre des plans de souscription d'actions est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation du poste prime d'émission au fur et à mesure de leur consommation. La période de consommation des services correspond par hypothèse à la période d'acquisition des droits. Ce principe de comptabilisation n'a pas d'impact sur les capitaux propres.

### ***P COMPTE DE RESULTAT***

Le Groupe CÉSAR a opté pour la présentation du compte de résultat par fonction.

Les notes annexes du compte de résultat détaillent néanmoins les charges opérationnelles par nature, en particulier les charges de personnel, les dotations aux amortissements et provisions.

### ***Q CHIFFRE D'AFFAIRES***

Le produit des activités ordinaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue. Il est constaté dans le résultat au moment du transfert de propriété des produits.

Les remises commerciales et rabais accordés aux clients sont déduits pour déterminer cette juste valeur.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable. Les modalités de détermination des provisions n'ont pas été modifiées au cours des derniers exercices.

### ***R RESULTAT OPERATIONNEL***

Le résultat opérationnel est constitué de la différence entre l'ensemble des charges et des produits ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence et de l'impôt.

### ***S AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS***

Les « Autres produits et charges opérationnels » sont des produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents, présentés de manière distincte dans le compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe.

## **T RESULTAT DILUE**

Le résultat par action correspond au résultat net distribuable (Résultat net part du Groupe) divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le calcul du résultat net dilué par action est semblable au calcul du résultat par action ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

## **U ESTIMATIONS**

La préparation des comptes consolidés conformément aux principes IFRS généralement admis nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la direction du Groupe et affectant les montants d'actif et de passif figurants au bilan, les actifs et passifs éventuellement mentionnés en annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat.

Pour limiter les incertitudes, ces estimations et hypothèses sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations et retours d'expérience ainsi qu'à d'autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques, afin de procéder à des ajustements d'hypothèses si nécessaire. Les effets des modifications sont immédiatement comptabilisés.

Le contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

## **EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX COMPTES DE BILAN ET DE RESULTAT**

### **1 NOTES RELATIVES AUX COMPTES DE BILAN A LES ECARTS D'ACQUISITION**

	<b>Valeur en K€</b>
<b>Total écarts d'acquisition au 31 Mars 2008 net</b>	<b>33 042</b>
Variation de Change (DISGUISE)	<b>1 299</b>
Dépréciation complémentaire	<b>(19 835)</b>
Dépréciation complémentaire des actifs vendus	<b>(14 506)</b>
<b>Total écarts d'acquisition au 31 Mars 2009 net</b>	<b>-</b>

Conformément à la norme IAS 36, la société a procédé à des tests de dépréciation au 31 mars 2009 compte tenu des indices de pertes de valeur identifiés liées aux difficultés rencontrées par le Groupe. Ces tests ont consisté à actualiser pour les activités européennes du Groupe les flux prévisionnels de trésorerie attendus pour les années à venir, corrigés d'une valeur de sortie à l'issue de la période d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé est le taux WACC calculé par référence à la moyenne de la rémunération attendue des capitaux propres et des dettes financières actuels.

L'ensemble des flux prévisionnels de trésorerie est regroupé sous une seule UGT pour l'Europe. Compte tenu de la cession du pôle américain, les flux prévisionnels liés à la gestion du siège sont dorénavant déduits en totalité des flux prévisionnels liés à l'activité des filiales européennes.

La dépréciation d'un montant de 34 341 milliers d'euros constatée dans les comptes annuels clos le 31 mars 2009 correspond à la différence entre la valeur nette comptable des écarts d'acquisition et celle obtenue par la mise en œuvre de la méthode qui précède.

### **B LES IMMOBILISATIONS**

*Les immobilisations en valeur brutes*

	Ouverture	Augmen- tations	Diminutions ou sorties	Reclasst	Var.Change	Actifs cédés	Clôture
Frais d'établissement	130				11	(74)	67
Concessions, brevets & droits similaires	2 292	382	(32)		(1)	(13)	2 628
Frais de recherche et développement	4 965	711			84	(3 530)	2 230
Autres immobilisations incorporelles	51				10	(61)	0
Avances et acomptes s/imm. Incorp.	0					0	0
<b>Total Immobilisations incorporelles - valeur brute</b>	<b>7 438</b>	<b>1 093</b>	<b>(32)</b>	<b>0</b>	<b>104</b>	<b>(3 678)</b>	<b>4 925</b>
Terrains	294	0	(62)				232
Constructions	9 385	800	(3 563)		190	(628)	6 184
Installations tech, matériel & outillage	6 477	250	(1 005)		489	(3 026)	3 185
Matériel de transport	138	2	(11)			0	129
Mobilier, matériel bureau, informatique	2 714	9	(837)		401	(1 841)	446
Autres immobilisations corporelles	1 994	44	(202)		(13)	(342)	1 481
Immobilisations corporelles en cours	14	28	(20)				22
Avances et acomptes s/imm. corp.	16	0	(13)		1		4
<b>Total Immobilisations corporelles - valeur brute</b>	<b>21 032</b>	<b>1 133</b>	<b>(5 713)</b>	<b>0</b>	<b>1 068</b>	<b>(5 837)</b>	<b>11 683</b>

### Les Amortissements et Les immobilisations nettes

L'évolution de la valeur brute et des amortissements des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

	Ouverture	Dotations	Reprises	Reclasst	Var.Change	Actifs cédés
Amt/Prov. frais d'établissement	(130)	0			(11)	
Amt/Prov. conc, brevets & dts similaires	(1 356)	(117)	32	(57)	(1)	
Amt/Prov. Frais de recherche et développement	(584)	(3 497)			(55)	3 5
Amt/Prov. autres immobilisations incorp.	(38)	(6)			(7)	
<b>Total Immobilisations incorporelles - Amortissements</b>	<b>(2 108)</b>	<b>(3 620)</b>	<b>32</b>	<b>(57)</b>	<b>(74)</b>	<b>3 6</b>
Amt/Prov. constructions	(5 614)	(152)	2 273		(99)	6
Amt/Prov install tech, matériel & outil.	(5 591)	(242)	612		(411)	3 0
Amt/Prov matériel de transport	(97)	(16)	1		1	
Amt/Prov mob mat bur informatique	(2 131)	(165)	359		(286)	1 8
Amt/Prov. autres immobilisations corp.	(1 794)	(64)	155	57	19	3
Provisions sur terrains						
<b>Total Immobilisations corporelles - Amortissements</b>	<b>(15 227)</b>	<b>(639)</b>	<b>3 400</b>	<b>57</b>	<b>(776)</b>	<b>5 8</b>
	Ouverture	Acq/Dot	Cess/ Reprises	Reclasst	Var.Change	Actifs cédés
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	
Concessions, brevets & droits similaires	936	265	0	(57)	(2)	
Frais de recherche et développement	4 381	(2 786)	0	0	29	
Autres immobilisations incorporelles	13	(6)	1	0	2	(1
Avances et acomptes s/imm. Incorp.						
<b>Total Immobilisations incorporelles - Valeur nette</b>	<b>5 330</b>	<b>(2 527)</b>	<b>1</b>	<b>(57)</b>	<b>29</b>	<b>(1</b>
Terrains	294	0	(62)	0	0	
Constructions	3 772	648	(1 290)	0	91	
Installations tech, matériel & outillage	886	8	(393)	0	78	
Matériel de transport	41	(14)	(10)	0	1	
Mobilier, matériel bureau, informatique	583	(156)	(478)	0	115	
Autres immobilisations corporelles	200	(20)	(47)	57	6	
Immobilisations corporelles en cours	14	28	(20)	0	0	
Avances et acomptes s/imm. corp.	16	0	(13)	0	1	
<b>Total Immobilisations corporelles - Valeur nette</b>	<b>5 805</b>	<b>494</b>	<b>(2 313)</b>	<b>57</b>	<b>292</b>	

La dotation aux amortissements est répartie par destination dans les lignes du compte de résultat en fonction de la nature et de l'utilisation des actifs.



### Les Immobilisations financières

	Brut	Provisions	Actifs destinés à la vente	Proforma
<b>Immobilisations financières 31 Mars 2008</b>	<b>1 912</b>	<b>0</b>	<b>(1 449)</b>	<b>463</b>
Augmentation / Diminution	(1 838)		1 510	<b>(328)</b>
Variation de change	212		(212)	-
<b>Immobilisations financières 31 Mars 2009</b>	<b>286</b>	<b>0</b>	<b>(151)</b>	<b>135</b>

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées de dépôts versés.

### C LES IMPOTS DIFFERES

	31-mars-09	Actifs destinés à la Vente	Proforma 31/03/2009	31-mars-08
Impôts différés actifs	-	-	-	4 209
Impôts différés passifs	(66)	-	(66)	(1 464)
<b>Impôts différés Nets</b>	<b>(66)</b>	<b>0</b>	<b>(66)</b>	<b>2 745</b>

Confère note M page 32.

### D LES STOCKS ET ENCOURS

Les stocks se détaillent comme suit :

	31-mars-09	Actifs destinés à la Vente	Proforma 31/03/2009	31-mars-08
Valeur brute des stocks et en-cours	18 307	-	18 307	30 210
Provisions pour dépréciation de stocks	(5 643)	-	(5 643)	(8 313)
<b>Stocks et en-cours nets</b>	<b>12 664</b>	<b>-</b>	<b>12 664</b>	<b>21 897</b>

Les évaluations de stocks sont corrigées des marges bénéficiaires réalisées sur les ventes entre les sociétés du Groupe.

Au 31 mars 2008, le Groupe avait pris en compte l'évolution de sa stratégie commerciale sous forme de provision sur stocks à hauteur de 6 452 milliers d'euros. Au 31 mars 2009, une provision exceptionnelle complémentaire de 2 603 milliers d'euros a été comptabilisée sur les filiales italiennes et espagnoles.

### E LES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	31-mars-09	Actifs destinés à la Vente	Proforma 31/03/2009	31-mars-08
Clients et comptes rattachés	19 226	710	18 516	23 490
Provisions pour créances douteuses	(1 063)	(31)	(1 032)	(896)
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>18 163</b>	<b>679</b>	<b>17 484</b>	<b>22 594</b>

La juste valeur des clients et comptes rattachés est considérée comme identique à leur valeur nette comptable en raison du fort degré de liquidité des postes.

Le Groupe procède à des opérations d'affacturage aux termes desquelles les créances commerciales concernées sont données à un factor contre règlement de leur montant et sous déduction de commissions et agios.

Les créances commerciales financées selon cette formule s'élèvent en clôture d'exercice à un montant de 3 138 milliers d'euros. En raison de la nature des contrats, les créances concernées par ce financement sont

présentées dans le poste « clients », et le financement correspondant au passif du bilan dans le poste « emprunts et dettes financières ».

### F AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

	31-mars-09	Actifs destinés à la vente	Proforma 31/03/2009	31-mars-08
<b>En Keuros</b>				
Fournisseurs débiteurs	734	-	734	785
Acomptes aux personnels	34	-	34	48
Organismes sociaux	3	-	3	8
Impôts sur les sociétés	40	-	40	186
TVA active	4 346	-	4 346	3 647
Débiteurs divers	2 221	1 389	832	118
Royalties payées d'avance	1 705	36	1 669	3 683
Autres produits à recevoir	62	-	62	1 831
Charges constatées d'avance	1 272	259	1 013	2 227
<b>TOTAL</b>	<b>10 417</b>	<b>1 684</b>	<b>8 733</b>	<b>12 532</b>

Ces créances sont à échéance de moins d'un an. La juste valeur des autres débiteurs est considérée comme identique à leur valeur nette comptable en raison du fort degré de liquidité de ces postes.

### G TRESORERIE ACTIVE

	31-mars-09	Actifs destinés à la Vente	Proforma 31/03/2009	31-mars-08
<b>En Keuros</b>				
Valeurs Mobilières de Placement - Brut	147	0	147	175
Provision pour dépréciation	(91)	0	(91)	(36)
Valeurs Mobilières de Placement - Net	56	0	56	139
Disponibilités	4 321	1 691	2 630	1 912
<b>Total Trésorerie Active</b>	<b>4 377</b>	<b>1 691</b>	<b>2 686</b>	<b>2 051</b>

Les valeurs mobilières de placement concernent essentiellement la société CÉSAR SA pour 127 milliers d'euros en valeur brute et se rapportent au compte de liquidité détenu auprès de la Société Gilbert Dupont.

### H CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres fait l'objet d'un tableau présenté page 9 de la présente annexe.

Le capital social est constitué de 8 212 443 actions de valeur nominale de 1.5245 euro.

La diminution du poste « Ecart de conversion » par rapport à l'exercice précédent est liée à l'évolution de l'US dollar par rapport à l'euro en liaison avec les actifs des sociétés américaines exprimés en US \$.

En relation avec la norme IFRS2 relative au traitement des stocks options, une reprise d'un montant de 24 milliers d'euros a été enregistrée dans les capitaux propres en contrepartie d'un produit en charges de personnel d'un montant équivalent.

### I PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES NON COURANTS

	31-mars-08	Dotation	Reprise	Var.Change	Passifs destinés à la Vente	31-mars-09
- Provisions pour pensions et retraites	1 291	15	(91)	-	-	1 215
- Provisions pour pénalités	321	-	321	-	-	-
- Autres provisions pour risques non courants	60	-	(60)	-	-	-
<b>Sous Total Provisions pour risques et charges non courants</b>	<b>1 671</b>	<b>15</b>	<b>(472)</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>1 215</b>

La provision pour « pensions et retraites » concerne les sociétés françaises pour un montant de 391 milliers d'euros et la société allemande HILKA pour 824 milliers d'euros.

## J LES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

	31-mars-09	Dont Moins d'un an	Dont Plus d'un an	31-mars-08	Dont Moins d'un an	Dont Plus d'un an
Emprunts convertibles	-	-	-	3 546	258	3 288
Emprunts Financiers M.T	503	226	277	31 400	28 741	2 659
Dettes et intérêts sur Crédit Bail	733	73	660	172	172	-
Intérêts courus et capitalisés emprunts MT	-	-	-	424	424	-
<i>Sous total dettes financières</i>	1 236	299	937	35 542	29 594	5 947
Concours bancaires courants	2 042	2 042	-	4 647	4 647	-
Dettes Factor	6 952	6 952	-	17 766	17 766	-
Dépôts et cautionnement reçus	10	10	-	146	146	-
Intérêts courus non échus	10	10	-	164	164	-
<i>Sous total trésorerie passive</i>	9 014	9 014	-	22 723	22 723	-
<b>TOTAL</b>	<b>10 250</b>	<b>9 313</b>	<b>937</b>	<b>58 265</b>	<b>52 318</b>	<b>5 947</b>

	31-mars-09	Passifs destinés à la Vente	Proforma 31/03/2009	31-mars-08
Emprunts convertibles	-	-	-	3 546
Emprunts Financiers M.T	503	-	503	31 400
Dettes et intérêts sur Crédit Bail	733	-	733	172
Intérêts capitalisés emprunts MT	-	-	-	424
<i>Sous total dettes financières</i>	1 236	-	1 236	35 542
Concours bancaires courants	2 042	-	2 042	4 647
Dettes Factor, Dailly et autres mobilisations de créances	6 952	(638)	7 590	17 766
Dépôtset cautionnement reçus	10	-	10	146
Intérêts courus non échus	10	-	10	164
<i>Sous total trésorerie passive</i>	9 014	(638)	9 652	22 723
<b>TOTAL</b>	<b>10 250</b>	<b>(638)</b>	<b>10 888</b>	<b>58 265</b>

Après la restructuration de la dette bancaire (remboursement de 12 millions d'euros et produits financier exceptionnel de 22 833 milliers d'euros), les postes « Emprunts convertibles » et « Emprunts Financiers Moyen Terme » ressortent à 503 milliers d'euros au 31 mars 2009 contre 34 946 milliers d'euros au 31 mars 2008.

Les dettes financières sont rémunérées à taux variable sur l'ensemble des filiales du Groupe et sont libellées en euros.

## K FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	31-mars-09	Passifs destinés à la Vente	ProForma 31/03/2009	31-mars-08
Dettes Fournisseurs	6 508	375	6 133	11 747
Factures à recevoir	3 377	(153)	3 530	3 785
<b>TOTAL</b>	<b>9 885</b>	<b>222</b>	<b>9 663</b>	<b>15 532</b>

La juste valeur des fournisseurs et comptes rattachés est considérée comme approximant leur valeur nette comptable en raison du fort degré de liquidité de ces postes.

## L AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

	31-mars-09	Passifs destinés à la Vente	ProForma 31/03/2009	31-mars-08
- Dettes sociales	1 644	-	1 644	1 997
- Dettes fiscales	3 289	-	3 289	2 597
- Charges à payer	165	(50)	215	549
- Autres dettes	3 644	-	3 644	4 045
- Avances et acomptes reçus	1 384	-	1 384	1 950
- Produits constatés d'avance et autres comptes de régul.	90	-	90	65
- Dettes sur acquisitions d'immobilisations	-	-	-	-
- Impôts sur les bénéfices	17	(130)	147	332
- Provisions pour litiges	-	-	-	-
- Autres provisions pour risques courants	3 569	1 389	2 180	1 605
- Provisions pour impôt	-	-	-	-
- Autres provisions pour charges courantes	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>13 802</b>	<b>1 209</b>	<b>12 593</b>	<b>13 139</b>

L'ensemble des autres dettes a une échéance de moins d'un an.

La variation des provisions pour risques et charges courants est la suivante :

	31-mars-08	Dotation	Reprise	Var.Change	Passifs destinés à la Vente	31-mars-09
<b>En Keuros</b>						
- Provisions pour pénalités	-	-	-	-	-	-
- Autres provisions pour risques	-	-	-	-	-	-
- Provisions pour impôt	-	-	-	-	-	-
- Provisions pour perte de marge sur retours et autres provisions pour risques	1 605	5 270	(5 815)	0	-	1 060
- Autres provisions pour charges	-	2 509	-	-	1 389	1 120
<b>Sous Total Provisions pour risques et charges courants</b>	<b>1 605</b>	<b>7 779</b>	<b>(5 815)</b>	<b>0</b>	<b>1 389</b>	<b>2 180</b>

Les « autres provisions pour charges », 2 509 milliers d'euros dotés sur l'exercice, sont constituées d'une provision de 1 000 milliers d'euros couvrant un risque suite à un audit de certains licenciés. Elles comprennent également pour 1 509 milliers d'euros, le risque de non recouvrement à hauteur de 100% du compte séquestre déposé auprès de la Banque Wells Fargo dont 1 389 milliers d'euros sont imputés aux passifs destinés à la vente.

La « provision pour perte de marge sur retours » est au 31 mars 2009 de 361 milliers d'euros et ne concerne que les sociétés européennes.

## 2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### A CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE DE COMMERCIALISATION

En Keuros	31-mars-09	31-mars-08
Réalisé sur les marchés Européens	39 483	42 657
Réalisé sur les marchés Américains ( périmètre cédé)	69 492	87 702
<b>Total du Chiffre d'Affaires y compris périmètre cédé</b>	<b>108 974</b>	<b>130 359</b>

### B DETAIL DU COUT DES VENTES

En Keuros	31-mars-09 destinés à la Vente	31-mars-09 ProForma	31-mars-08 destinés à la Vente	31-mars-08 ProForma
Achats, frais d'approche et sous-traitance	62 272	38 560	23 712	68 597
Frais de personnel	2 627	1 002	1 625	3 648
Reprises et dotations de provision pour stocks	(4 680)	(426)	(4 253)	677
Reprises et dotations de provision pour perte de marge	384	384	70	957
<b>Total détail du coût des Ventes</b>	<b>60 603</b>	<b>39 136</b>	<b>21 468</b>	<b>48 887</b>

## C DETAIL DES FRAIS COMMERCIAUX ET DE DISTRIBUTION

En Keuros	31-mars-09	destinés à la	31-mars-09	31-mars-08	destinés à la	31-mars-08
		Vente	ProForma		Vente	ProForma
Frais de personnel	5 385	1 744	3 641	5 946	2 225	3 721
Royalties	11 135	7 534	3 601	12 510	9 258	3 252
Frais publicitaires et assimilés	2 788	708	2 080	2 863	816	2 047
Autres frais commerciaux	6 547	2 943	3 604	7 006	3 900	3 106
<b>Total des frais commerciaux et de distribution</b>	<b>25 855</b>	<b>12 929</b>	<b>12 927</b>	<b>28 325</b>	<b>16 199</b>	<b>12 126</b>

## D DETAIL DES FRAIS DE CREATION ARTISTIQUE ET DE MARKETING

Ces frais concernent les dépenses engagées pour le renouvellement habituel des collections.

En Keuros	31-mars-09	destinés à la	31-mars-09	31-mars-08	destinés à la	31-mars-08
		Vente	Proforma		Vente	Proforma
Frais de personnel	2 593	1 192	1 401	1 009	(121)	1 130
Fournitures et matériels	229	209	20	85	39	46
Autres frais de création	999	1 010	- 11	2 394	1461	933
<b>Total des frais de création artistique et de marketing</b>	<b>3 821</b>	<b>2 411</b>	<b>1 410</b>	<b>3 488</b>	<b>1 379</b>	<b>2 108</b>

## E DETAIL DES FRAIS ADMINISTRATIFS

En Keuros	31-mars-09	destinés à la	31-mars-09	31-mars-08	destinés à la	31-mars-08
		Vente	ProForma		Vente	ProForma
Frais de personnel	7 155	3 643	3 512	8 243	4 021	4 222
Locations immobilières et mobilières	2 115	1 165	950	2 735	1 611	1 124
Commissions et honoraires	2 812	3 195	(383)	1 706	2 665	-959
Autres frais administratifs	4 324	1 213	3 111	5 092	1 612	3 480
Rep. et dot. Pour dépréciation créances	177	0	177	(223)		-223
<b>Total des frais administratifs</b>	<b>16 584</b>	<b>9 216</b>	<b>7 368</b>	<b>17 554</b>	<b>9 909</b>	<b>7 645</b>

## F SYNTHESE DES FRAIS DE PERSONNEL

En Keuros	31-mars-09	destinés à la	31-mars-09	31-mars-08	destinés à la	31-mars-08
		Vente	ProForma		Vente	ProForma
Salaires	14 479	6 868	7 611	15 157	6 654	8 503
Charges sociales	3 153	686	2 467	3 592	1 155	2 437
Autres frais relatifs au personnel	128	28	100	96	(3)	99
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>17 760</b>	<b>7 582</b>	<b>10 178</b>	<b>18 845</b>	<b>7 806</b>	<b>11 039</b>
dont Frais de personnel production	2 627	1 002	1 625	3 648	1 682	1 966
dont Frais de personnel Commercial	5 385	1 744	3 641	5 946	2 225	3 721
dont Frais de personnel Création	2 593	1 192	1 401	1 009	-121	1 130
dont Frais de personnel Administratif	7 155	3 643	3 512	8 243	4 021	4 222
<b>Total</b>	<b>17 760</b>	<b>7 582</b>	<b>10 178</b>	<b>18 845</b>	<b>7 806</b>	<b>11 039</b>

## G AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

En Keuros	31-mars-09	destinés à la	31-mars-09	31-mars-08	destinés à la	31-mars-08
		Vente	ProForma		Vente	ProForma
Autres produits d'exploitation	458		458	2 034	63	1 971
Autres charges d'exploitation	(138)	(77)	(61)	(169)	(113)	(56)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(248)		(248)	(202)		(202)
Reprise des provisions pour risques et charges	246		246	263		263
<b>Total des autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>317</b>	<b>(77)</b>	<b>394</b>	<b>1 926</b>	<b>(50)</b>	<b>1 976</b>

## H DETAIL DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Détail des dotations et reprises		Nature	31-mars-09	destinés à la	31-mars-09	31-mars-08	destinés à	31-mars-08
En Keuros				Vente	ProForma		la Vente	ProForma
Autres Immo.incorporelles	Expl.		(906)	(369)	(537)	(752)	(367)	(385)
Immobilisations corporelles	Expl.		(774)	(358)	(416)	(916)	(529)	(387)
<b>Total des dotations et reprises aux amortissements</b>			<b>(1 680)</b>	<b>(727)</b>	<b>(953)</b>	<b>(1 668)</b>	<b>(896)</b>	<b>(772)</b>

## I DETAIL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

En Keuros	31-mars-09		31-mars-08		31-mars-08	
	destinés à la Vente	ProForma	destinés à la Vente	ProForma	destinés à la Vente	ProForma
Produits Cessions Immobilisations	59	-	59	48	3	45
VNC immos cédées	(110)	-	(110)	(256)	(2)	(254)
Dotations aux provisions	(40 986)	(15 975)	(25 011)	(15 688)	55	(15 743)
Reprise de provisions	1 304	-	1 304	7	-	7
Autres produits opérationnels	31 897	29 474	2 423	256	56	200
Autres charges opérationnelles	(7 939)	(4 581)	(3 358)	(2 847)	(1 726)	(1 121)
<b>Total</b>	<b>(15 775)</b>	<b>8 918</b>	<b>(24 692)</b>	<b>(18 480)</b>	<b>(1 614)</b>	<b>(16 865)</b>

Les « Autres produits et charges opérationnels » sont constitués d'éléments inhabituels.

Au niveau du périmètre européen, les « autres produits et charges exceptionnels » d'un montant de (24 692) milliers d'euros, sont principalement constitués de :

dépréciations des écarts d'acquisition et Fonds de Commerce pour (19 828) milliers d'euros,  
dotation nette sur stocks de (2 043) milliers d'euros concernant principalement les sociétés Josman (Espagne) et Joker (Italie),  
dotation aux provisions chez CÉSAR Sa à hauteur de 1000 milliers d'euros, pour un risque suite à un audit de licenciés,

Au niveau du périmètre US cédé, les « autres produits et charges exceptionnels » d'un montant de 8 918 milliers d'euros, se ventilent essentiellement comme suit :

profit exceptionnel suite à la cession de ce périmètre à hauteur de 26 225 milliers d'euros (après dépréciation du compte bloqué à la Wells Fargo),  
dépréciation des écarts d'acquisition et Fonds de Commerce à hauteur de (14 530) milliers d'euros,  
dépréciation des frais de collection de (2 695) milliers d'euros,

## J RESULTAT OPERATIONNEL

	31-mars-09	31-mars-08 ProForma	31-mars-08
Réalisé sur les marchés Européens	(3 704)	(3 583)	110
Réalisé par la société CESAR SA (Holding)	(545)	1 460	(3 370)
Sous Total réalisé sur le Périmètre Européen	(4 249)	(2 123)	(3 260)
Réalisé sur les marchés Américains	4 996	10 382	11 519
<b>Total du Résultat Opérationnel Courant yc activités cédées</b>	<b>747</b>	<b>8 259</b>	<b>8 259</b>

Les données du 31 mars 2008 sont des données proforma IFRS 5, fonction des zones d'implantation des sociétés consolidées. Précédemment le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel étaient déterminés par zone de commercialisation, notamment pour les activités FOB de la société César Asia.

## K DETAIL DU COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES

En Keuros	31-mars-09	destinés à la	31-mars-09	31-mars-08	destinés à la	31-mars-08
		Vente	ProForma		Vente	ProForma
Revenus d'intérêts	8	8	0	47	35	12
Autres produits	-	-	0	-	-	-
Dividendes reçus	-	-	-	-	-	-
Reprise de provision pour risques financiers	-	-	-	-	-	-
<b>Total des produits financiers liés à l'endettement</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>47</b>	<b>35</b>	<b>12</b>
Intérêts sur emprunts long terme	(1 123)	(352)	(771)	(3 147)	(847)	(2 300)
Intérêts sur Dettes Court Terme	(3 468)	(1 144)	(2 324)	(4 024)	(1 873)	(2 151)
Escomptes Clients	(227)	-	(227)	(315)	-	(315)
Autres charges financières	-	-	-	-	-	0
<b>Total des charges financières liées à l'endettement</b>	<b>(4 818)</b>	<b>(1 496)</b>	<b>(3 322)</b>	<b>(7 486)</b>	<b>(2 720)</b>	<b>(4 766)</b>
Gains de change net	(5 872)	(1 445)	(4 427)	2 371	(177)	2 548
Dotation et Reprise de provisions	(97)	-	(97)	(240)	-	(240)
Autres charges financières	(389)	270	(659)	(400)	-	(400)
Autres produits financiers	22 888	10	22 878	394	23	371
<b>Autres produits et charges financières</b>	<b>16 530</b>	<b>(1 165)</b>	<b>17 695</b>	<b>2 125</b>	<b>(154)</b>	<b>2 278</b>

Les « Autres produits financiers », 22 888 milliers d'euros, sont constitués à hauteur de 22 833 milliers d'euros du produit réalisé par CÉSAR SA à la suite de la signature du protocole avec le Pool Bancaire en novembre 2008.

La perte de change de 5 872 milliers d'euros est liée à l'évolution de l'USD et du HKD et aux opérations d'abandons de créances intra-groupe entre le périmètre américain et le périmètre européen.

## L IMPOTS SUR LES SOCIETES

En Keuros	31-mars-09	destinés à la	31-mars-09	31-mars-08	destinés à la	31-mars-08
		Vente	ProForma		Vente	ProForma
Impôts exigibles	117	166	(49)	(1 029)	(921)	(108)
Impôts différés	(2 585)	1 211	(3 796)	(2 936)	(1 226)	(1 710)
<b>Total des impôts sur les sociétés</b>	<b>(2 468)</b>	<b>1 377</b>	<b>(3 845)</b>	<b>(3 965)</b>	<b>(2 147)</b>	<b>(1 817)</b>

## M PREUVE DE L'IMPOT

En Keuros	31-mars-09	31-mars-08
	12 mois	12 mois
Résultat net des activités poursuivies	(18 413)	(19 501)
Impôt sur les bénéfices des activités poursuivies	3 845	3 965
Résultat des activités abandonnées	12 638	
Impôt sur les bénéfices des activités abandonnées	(1 377)	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(3 307)</b>	<b>(15 536)</b>
Amortissements et provisions non déductibles	25 040	10 000
Décalages permanents	0	0
Autres éléments non déductibles	3 697	(366)
<b>Base d'imposition</b>	<b>25 430</b>	<b>(5 902)</b>
Taux d'impôt	33.33%	33.33%
<b>Impôt théorique</b>	<b>8 476</b>	<b>(1 967)</b>
Pertes fiscales de l'exercice non activées	7 005	2 518
Déficits fiscaux reportables annulés	3 538	2 942
Utilisation des pertes fiscales antérieures	(9 580)	0
Différentiel sur taux d'imposition nationaux	(2 525)	(304)
Autres *	(4 446)	76
<b>Total des divergences</b>	<b>(6 008)</b>	<b>5 932</b>
<b>Impôt consolidé</b>	<b>2 468</b>	<b>3 965</b>
Charge d'impôt comptabilisée dans le compte de résultat consolidé	3 845	
Impôt attribuable aux activités abandonnées	(1 377)	

\* dont produit de cession de l'activité de César Asia non imposé pour 3 393 K€

Il existe une convention d'intégration fiscale entre les sociétés françaises, dont la société CÉSAR SA est tête de groupe.

Compte tenu des perspectives d'évolution des sociétés déficitaires, les pertes reportables sur les bénéfices fiscaux futurs n'ont pas fait l'objet de constatation d'impôt différé actif au 31 mars 2009 et les soldes antérieurs ont été extournés.

### 3. INFORMATIONS PERMETTANT LA COMPARABILITE DES COMPTES ACTIVITES CEDEES ET COMPTES PRO-FORMA

Conformément à la norme IFRS 5, sont présentés ci-dessous les comptes pro forma au 31 mars 2009 et au 31 mars 2008.

Du fait de l'organisation de ses activités, le Groupe a déterminé que les pôles d'activité et les zones géographiques présentés dans l'information sectorielle correspondent à la définition des composants donnée dans IFRS 5.

Le compte de résultat des activités destinées à la vente a été établi selon la méthodologie suivante :  
agrégation des comptes d'exploitation des filiales concernées par conversion des comptes sociaux en devise convertis sur la base des taux de change moyens trimestriels,  
élimination des opérations inter compagnies entre les filiales destinées à la vente,  
prise en compte des écritures de consolidation concernant ces filiales.

Le résultat net d'impôt des activités cédées, soit le périmètre américain, est isolé sur une ligne spécifique du compte de résultat, comme le prévoit la norme.

Le résultat net des activités cédées peut être détaillé comme suit :

En Keuros	Compte de résultat des activités cédées au 31/03/2009	Compte de résultat des activités cédées au 31/03/2008
Chiffre d'affaires net	69 492	87 702
Coût des ventes	(39 136)	(48 887)
<b>Marge brute</b>	<b>30 356</b>	<b>38 815</b>
Frais commerciaux et de distribution	(12 929)	(16 199)
Frais de création artistique et de marketing	(2 411)	(1 380)
Frais administratifs	(9 216)	(9 908)
Autres produits et charges d'exploitation	(77)	(50)
Dotations et reprises amort et prov sur immobilisations	(727)	(896)
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>4 996</b>	<b>10 382</b>
Autres produits et charges opérationnels	8 918	(1 615)
	0	0
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>13 914</b>	<b>8 767</b>
Produits financiers	8	35
Charges financières	(1 496)	(2 720)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(1 488)</b>	<b>(2 685)</b>
	0	0
Autres produits et charges financières	(1 165)	(154)
Impôt sur les résultats	1 377	(2 148)
	0	0
<b>Résultat net des activités cédées</b>	<b>12 638</b>	<b>3 780</b>



Le tableau de Flux de Trésorerie proforma s'établit comme suit :

En Keuros	31-mars-09	31-mars-08 proforma
Résultat net de l'ensemble consolidé	(5 775)	(19 501)
Résultat net des activités poursuivies	(18 413)	(23 281)
Résultat net des activités abandonnées	12 638	3 780
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements et provisions ( hors VMP et actifs circulants)	(378)	1 256
Amortissement des Goodwills et Fonds de commerce	19 835	10 000
Variation des impôts différés consolidés	3 786	1 710
Plus et moins-value de cession	2 600	(208)
Abandon de créances des Banques	(22 833)	
Amortissement des charges à répartir	1 466	
Effet de change et autres éléments sur dettes fin. **	0	(849)
<b>Marge brute d'autofinancement des activités poursuivies</b>	<b>(13 937)</b>	<b>(11 372)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité poursuivie :		
Stocks	3 565	2 285
Clients	2 162	(1 525)
Autres créances et comptes de régularisation	720	(4 961)
Fournisseurs et comptes rattachés	(1 106)	3 960
Autres dettes	(2 377)	1 118
<i>Total variation des postes du BFR d'exploitation des activités poursuivies</i>	<i>2 964</i>	<i>877</i>
<i>Flux de Trésorerie d'exploitation utilisés par les activités abandonnées</i>	<i>21 711</i>	<i>7 894</i>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>10 738</b>	<b>(2 601)</b>
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		
Frais de Développement	(601)	(629)
Acquisition d'immobilisation et augmentation des dépôts	(716)	(496)
Acquisition de Titres de sociétés consolidés	(75)	
Cession d'immobilisation et diminution actifs financiers	134	256
Flux de Trésorerie Liés aux activités abandonnées	19 480	(3 958)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>18 222</b>	<b>(4 827)</b>
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		
Augmentation de capital en numéraire	0	1 379
Emissions d'emprunt lié au Refinancement	0	30 826
Remboursement lié au Refinancement	(12 787)	(12 361)
Remboursement d'emprunts et dettes de crédit bail	61	(2 504)
Remboursement d'emprunts autres entités du Groupe	0	(252)
Financement par Cession Bail	789	0
Flux de Trésorerie de Financement provenant des activités abandonnées	(2 184)	(2 854)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(14 121)</b>	<b>14 234</b>
Incidence des variations des cours de devises et autres variations	1 059	655
<b>VARIATION DE TRESORERIE PAR LES FLUX</b>	<b>15 898</b>	<b>7 461</b>
Trésorerie d'ouverture *	(20 525)	(27 986)
Trésorerie de clôture *	(4 627)	(20 525)

\* La Trésorerie comprend les lignes de crédits bancaires adossées aux créances clients et la trésorerie des activités destinées à être cédées (cf notes B-1-G et B-1-J)

\*\* Les retraitements sont constitués de reclassements notamment dus aux effets de change sur la dette en dollars de César SA

#### 4. INFORMATION SECTORIELLE

En novembre 2006, l'IASB a adopté la norme IFRS 8, Segments opérationnels. Cette norme remplace la norme IAS 14, Information sectorielle. Cette norme, qui traite des informations à fournir au titre des segments opérationnels, s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 avec une application anticipée possible.

Le Groupe CÉSAR n'a pas anticipé l'application de cette nouvelle norme au 31 mars 2009. L'impact de cette dernière sur les secteurs opérationnels tels que définis dans le Groupe est en cours d'évaluation, mais ne devrait pas avoir d'effet significatif au regard de la structure du Groupe au 31 mars 2009, après cession des activités américaines.

En application de la norme IAS 14 « Informations sectorielles », le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité, le second niveau par secteur géographique.

Le Groupe CÉSAR n'exerce son activité que sur un seul marché : les articles de fête. Même si ce marché peut être détaillé par produits (costumes, masques, cotillons.....), ces derniers ne sont pas individuellement assimilables à des secteurs d'activité tels que définis par le règlement.

Les postes ci-dessous sont ventilés par zone d'implantation des sociétés consolidées.

##### Pour le 31 Mars 2009

	Amérique	Reste du Monde	Europe	CESAR SA	Total
Chiffre d'affaires	69 492		39 480	1	108 973
Résultat Opérationnel Courant	4 996		(3 704)	(545)	747
Résultat Opérationnel	13 914		(37 808)	8 867	(15 027)
Ecart d'acquisition	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	834	1 588	1 913	4 336

##### Pour le 31 Mars 2008

	Amérique	Reste du Monde	Europe	CESAR SA	Total
Chiffre d'affaires*	87 702		42 656	1	130 359
Résultat Opérationnel Courant*	10 382		(3 583)	1 460	8 259
Résultat Opérationnel*	8 767		(20 245)	1 257	(10 221)
Ecart d'acquisition	11 249	7 603	14 189	0	33 042
Immobilisations corporelles	1 017	1 043	987	2 758	5 805

\* retraités selon la norme IFRS 5

## 5. INFORMATIONS PERMETTANT LA COMPARABILITE DES COMPTES

### A EVOLUTION DU COURS DE L'US DOLLAR :

Le taux de l'US dollar appliqué pour la conversion des comptes de bilan et de résultat des sociétés américaines évolue dans les conditions suivantes : pour 1 Euro =

<b>Périodes</b>	<b>31-mars-09</b>	<b>31-mars-08</b>
Taux de clôture appliqué aux comptes de bilan	\$1,33080	\$1,58120
Taux moyens trimestriels appliqués aux comptes de résultat	\$1,25687	\$1,04729

### B COURS DES AUTRES DEVICES AU COURS DE LA PERIODE

[Pour les comptes de bilan : pour 1 Euro =](#)

<b>Périodes</b>		<b>31-mars-09</b>	<b>31-mars-08</b>
Livre Sterling	Grande Bretagne	0.930800	0.795800
Dollar Hong Kong	Hong Kong	10.314000	12.307500
Ariary Malgache	Madagascar	2 640.4190	2 649.2010
Roupie Mauricienne	Ile Maurice	44.433536	41.129362

[Pour le compte de résultat : pour 1 Euro =](#)

<b>Périodes</b>		<b>31-mars-09</b>	<b>31-mars-08</b>
Livre Sterling	Grande Bretagne	0.834500	0.706151
Dollar Hong Kong	Hong Kong	10.772550	10.309388
Ariary Malgache	Madagascar	2 462.3730	2 563.7080
Roupie Mauricienne	Ile Maurice	42.018871	42.241682

## VIII AUTRES INFORMATIONS

### A EFFECTIFS MOYENS DU GROUPE

	<b>31-mars-09</b>	<b>31-mars-08</b>
Europe	207	259
Amérique du Nord *	105	106
Hong Kong *	60	58
Madagascar	702	750
<b>Total</b>	<b>1 074</b>	<b>1 173</b>

\* A compter du 01/01/2009, l'Amérique du Nord et Hong-Kong n'ont plus de salariés compte tenu de la cession du périmètre d'activité américain.

## B REMUNERATIONS DES ORGANES DE DIRECTION

### Directoire :

Au 31 mars 2009, le Directoire se compose de trois membres au lieu de quatre membres au 31 mars 2008. La rémunération brute versée par les sociétés du Groupe aux dirigeants exerçant des fonctions de membres du Directoire au cours de la période close au 31 mars 2009 s'élève à 1407 milliers d'euros, dont 560 milliers d'euros de rémunérations exceptionnelles, contre 829 milliers d'euros au 31 mars 2008.

### Conseil de Surveillance :

Les Membres du Conseil de Surveillance ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat.

## C ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 1. ENGAGEMENTS DE LICENCES

Le solde des avances sur licences restant au 31 mars 2009 correspond aux contrats de licences dont les termes ne sont pas atteints et dont les minima garantis devraient être couverts par les ventes futures.

Le solde de ces avances est au 31 mars 2009 de 1 705 milliers d'euros, soit essentiellement 1 519 milliers d'euros concernant la société CÉSAR SA.

Ces montants figurent en Autres Créances.

### 2. ENGAGEMENTS ET CAUTIONS

Il s'agit des engagements maximum donnés par CÉSAR SA pour le compte de ses filiales.

#### ENGAGEMENTS DONNES

##### Cautions et garanties

	Sociétés	Devise	En K devise	Tx clôture	En K euros
Banques italiennes	JOKER	EUR	4 425	1,0000000	4 425
Banques malgaches	FESTIVAL	MGA	2 135 673	0,0003787	809
Banques anglaises	CESAR UK	GBP	4 774	1,0743447	5 129
Banques espagnoles	JOSMAN	EUR	3 640	1,0000000	3 640
	Total cautions et garanties				14 003

### 3. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Un membre non autorisé du personnel a souscrit auprès de BBVA un Swap de Taux avec Option de Knock-Out au nom de la société JOSMAN. Le risque maximum est évalué à la date d'arrêt des comptes à 1 395 milliers d'euros. La société JOSMAN a demandé la nullité de cet acte et les analyses juridiques en cours indiquent que la position de la société devrait prévaloir. En conséquence, il n'a été procédé à aucun enregistrement comptable au titre des engagements pris par le biais de ce contrat.

### 4. CONTRAT DE LOCATION DES LOCAUX DE CESAR UK

La société César UK est titulaire d'un bail au titre duquel 14 annuités restent à courir. Le local n'étant plus occupé aujourd'hui par la société, il existe un risque en cas de non occupation par un autre locataire au titre des loyers non échus restant à courir jusqu'à la fin du bail. Aucune provision n'a été constatée sur les loyers résiduels, le transfert du bail vers un autre locataire étant actuellement en cours de discussion.

## IX EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES ANNUELS

### Situation de Trésorerie :

La poursuite de la dégradation de l'environnement économique et financier depuis le début de l'année 2009 a des répercussions importantes sur le marché du jouet et des articles festifs. Il en résulte notamment un niveau de retours important, et un allongement ponctuel des délais de recouvrement en Italie et en Espagne, ce qui affecte la capacité du Groupe César à financer son pic saisonnier de trésorerie. Dans ce cadre, le Groupe César a mis en œuvre un plan d'actions spécifique intégrant notamment la recherche de financement court terme en France auprès d'établissements de crédit au moyen d'une ligne de financement sur stocks. En Italie et en Espagne, le Groupe négocie également la levée du gel des lignes de crédit court terme enregistré depuis 6 mois.

La société a fait appel au Médiateur du Crédit afin d'accélérer l'obtention des lignes de financement en France.

#### Plan Stratégique :

Dans un environnement économique difficile, le Groupe a fait appel au Cabinet ALIXPARTNERS pour l'aider à faire un point sur son plan stratégique 2010, et à mettre en œuvre les mesures d'adaptation nécessaires à l'amélioration de sa performance opérationnelle. Le plan élaboré repose notamment sur la rationalisation du pôle européen, pôle actuellement déficitaire. Un plan de sauvegarde de l'emploi a dans ce cadre été mis en œuvre en France, et des réorganisations importantes ont été engagées en Allemagne et au Royaume-Uni, dont les activités opérationnelles seront transférées en France.

Les suppressions de postes dans le cadre de ce plan sont au nombre d'environ 42 pour l'Allemagne et le Royaume-Uni, et de 44 pour la France. 28 postes seraient créés en France, à Saint-Denis et Saumur.

#### Transmission Universelle de Patrimoine:

Partie intégrante de la réorganisation du groupe, et afin d'en simplifier la structure, une fusion par Transmission Universelle de Patrimoine entre les sociétés françaises a été réalisée, et est devenue effective le 19 mai 2009. La société fondante est la société CÉSAR SA. Les sociétés CÉSAR Industries, France COTILLONS, MASPORT, TAGADA INTERNATIONAL et NOUNOURS sont liquidées de fait.

**20.1.4 Informations financières pour l'exercice clos le 31 mars 2008**

**20.1.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de César en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 mars 2008**

CONSTANTIN ASSOCIES  
26, rue de Marignan  
75008 - PARIS

SAS WOLFF & ASSOCIES  
19, boulevard Berthelot  
63400 - CHAMALIERES

**CESAR S.A.**

19, rue des Bretons

93200 – LA PLAINE SAINT DENIS

**RAPPORT COMPLEMENTAIRE  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008**

## **SOMMAIRE**

RAPPORT COMPLEMENTAIRE

COMPTES CONSOLIDES

- 0 -

CONSTANTIN ASSOCIES  
26, rue de Marignan  
75008 - PARIS

SAS WOLFF & ASSOCIES  
19, boulevard Berthelot  
63400 - CHAMALIERES

**RAPPORT COMPLEMENTAIRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES CONSOLIDES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008**

**CESAR S.A.**

19, rue des Bretons

93200 – LA PLAINE SAINT DENIS

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

L'assemblée générale ordinaire de ce jour a modifié en séance les comptes consolidés de la société CESAR SA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2008. Cette modification porte sur le reclassement de dettes financières de « non courant » à « courant » pour un montant de 27.425.000 euros.

Nous vous confirmons l'opinion exprimée dans notre rapport émis le 22 septembre 2008, qui vous a été communiqué dans les délais et, que nous rappelons ci-après :

**I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

.../....



Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information donnée dans les notes annexes aux comptes consolidés :

- Partie introductive (I) « Evènements significatifs de l'exercice »,
- Paragraphe VII.A.3.J. « Risque de liquidité »,
- Partie IX « Evènements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels »,

relative à la situation financière du Groupe, et sur les conséquences sur la continuité de l'exploitation qui résulteraient d'un échec des négociations évoquées.

## II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes annexes aux comptes consolidés (partie (I) « Evènements significatifs de l'exercice ») précisent les circonstances dans lesquelles le Groupe a apprécié la valeur des actifs, et plus spécifiquement, les écarts d'acquisition, les stocks et les impôts différés. Les modalités sont décrites en notes VII.B.1.A), VII.B.1.C) et VII.B.1.D). Ces valeurs ont été appréciées dans un contexte de poursuite d'activité qui dépend des résultats des négociations évoquées en partie (I) des notes annexes aux comptes consolidés.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches et méthodes d'évaluation retenues, ainsi que des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

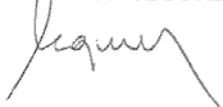
Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 14 octobre 2008

Les Commissaires aux Comptes

**CONSTANTIN ASSOCIES**

Jean-Paul SEGURET



**WOLFF & ASSOCIES**

Jean-Philippe PERONNY



## Comptes consolidés de César en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 mars 2008

### I. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Dans un environnement économique difficile et malgré une progression de son chiffre d'affaires de plus de 9%, le Groupe CÉSAR n'a pas atteint les objectifs de forte hausse de sa rentabilité qu'il s'était fixés pour l'exercice 2007-2008. Cette situation est liée essentiellement aux surcoûts liés à la chaîne d'approvisionnement, à la faiblesse de l'activité au cours du quatrième trimestre comptable et à des retours de marchandises importants au titre de Carnaval.

En conséquence, le Groupe a fait appel à un Cabinet spécialisé le Cabinet ALIXPARTNERS, pour l'aider à faire un point sur son plan stratégique César 2010, et à mettre en œuvre les mesures d'adaptation nécessaires à l'amélioration de sa performance opérationnelle.

Le plan élaboré repose notamment sur :

- la rationalisation du périmètre européen, pôle actuellement déficitaire mais sur lequel les travaux entrepris permettent d'établir un potentiel de rebond significatif de la rentabilité;
- le développement des synergies entre les USA et l'Asie.

Parallèlement, deux éléments ont contribué à la dégradation de la trésorerie du Groupe, à savoir :

- la baisse des encaissements depuis le premier trimestre 2008 en raison des retours évoqués précédemment,
- le renouvellement des licences avec les principaux studios, dont la négociation a été pour certains anticipée par les studios, et que César a pu renouveler avec succès, sécurisant ainsi pour une durée de 4 années la plupart du temps son principal actif représenté par les licences.

Cette dégradation de la trésorerie a conduit la direction du Groupe à engager des discussions avec son pool bancaire européen afin de reporter le paiement de certaines échéances de prêts, et à demander à Euronext la suspension du cours de l'action à compter du 26 juin 2008.

Les banques ont accepté le 10 juillet 2008 la mise en place d'un moratoire jusqu'au 1er octobre 2008 afin de permettre la poursuite des discussions entre le Groupe et le pool bancaire en vue de conforter sa structure financière et de mettre en place son plan de recentrage stratégique. La mise en œuvre du plan de recentrage et la situation tendue de trésorerie nécessitent de nouveaux moyens de financement, en dette ou capital, que la société s'emploie activement à rechercher. L'échec de ces négociations pourrait avoir des conséquences sur la continuité d'exploitation. Dans cette éventualité, du fait de l'exigibilité de la dette bancaire, le groupe pourrait être amené à déclarer un état de cessation de paiement dont les conséquences ne peuvent être chiffrées.

Une demande de report de publication des comptes a été sollicitée auprès de l'AMF au-delà du 31 juillet 2008. Cette demande a été acceptée par l'AMF en date du 22 juillet 2008.

Les comptes ont été arrêtés par le Directoire en date du 25 août 2008 et présentés au Conseil de Surveillance en date du 26 août 2008. L'Assemblée Générale appelée à statuer est fixée au 14 octobre 2008.

Les événements ci-dessous ont eu un impact significatif sur les comptes consolidés (avec un effet quasiment à due concurrence dans les comptes sociaux à travers la provision pour dépréciation des titres ou des créances détenues) de l'exercice clos le 31 mars 2008 :

1. Dépréciation exceptionnelle à hauteur de 6.5 M€ de certains articles en stocks au 31 mars 2008 en relation avec le plan stratégique mis en place avec le Cabinet ALIXPARTNERS (non reconduction des lignes de produits),
2. Dépréciation exceptionnelle à hauteur de 10 M€ du goodwill lié aux activités européennes du Groupe en relation avec la faiblesse de rentabilité constatée dans cette même zone au titre de l'exercice 2007/2008 et le plan stratégique.

3. Neutralisation à concurrence de 2.9 M€ des impôts différés actifs précédemment comptabilisés au titre des déficits reportables de la France (NOUNOURS) et de l'Allemagne (HILKA).

## II. BILAN ACTIF

En Keuros	31-mars-08	31-mars-07
<b>Actif immobilisé</b>		
Ecarts d'acquisition	33 042	45 153
Immobilisations incorporelles	5 330	3 521
Immobilisations corporelles	5 805	7 497
Immobilisations financières	1 912	734
Actifs d'impôts différés	4 209	5 808
Autres actifs non courants	0	0
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>50 298</b>	<b>62 712</b>
Stocks et en-cours	21 897	27 604
Clients et comptes rattachés	22 594	21 606
Autres créances et comptes de régularisation	12 532	8 751
Valeurs mobilières de placement	140	1 874
Disponibilités	1 912	2 160
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>59 075</b>	<b>61 995</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>109 373</b>	<b>124 707</b>

## III. BILAN PASSIF

En Keuros	31-mars-08	31-mars-07
Capital	12 520	11 767
Primes	49 191	48 748
Réserves consolidées	(14 539)	(16 054)
Résultat consolidé	(19 530)	1 492
Réserves de conversion	(8 539)	(3 770)
<b>Total capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>19 103</b>	<b>42 182</b>
Intérêts minoritaires	200	196
<b>Total capitaux propres consolidés</b>	<b>19 303</b>	<b>42 378</b>
Emprunts et dettes financières - part à plus d'un an	5 947	15 639
Passifs d'impôts différés	1 464	6
Provisions pour risques et charges non courants	1 671	1 704
Autres passifs non courants	0	0
<b>PASSIF NON COURANT</b>	<b>9 082</b>	<b>17 350</b>
Emprunts et dettes financières - part à moins d'un an	52 318	40 432
Fournisseurs et comptes rattachés	15 532	14 525
Autres dettes et comptes de régularisation	13 139	10 023
<b>PASSIF COURANT</b>	<b>80 988</b>	<b>64 980</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>109 373</b>	<b>124 707</b>

#### IV. COMPTE DE RESULTAT

En Keuros	31-mars-08	31-mars-07
Chiffre d'affaires net	130 360	120 657
Coût des ventes	(72 992)	(62 880)
<b>Marge brute</b>	<b>57 367</b>	<b>57 777</b>
Frais commerciaux et de distribution	(28 325)	(25 368)
Frais de création artistique et de marketing	(3 488)	(2 692)
Frais administratifs	(17 554)	(18 315)
Autres produits et charges d'exploitation	1 926	570
Dotations et reprises amort et prov sur immobilisations	(1 668)	(1 575)
<b>Résultat Opérationnel avant Dépréciation des Survaleurs et Impact des Activités Arrêtées</b>	<b>8 259</b>	<b>10 397</b>
Autres produits et charges opérationnels	(2 028)	(4 400)
	<b>6 231</b>	<b>5 998</b>
Dépréciation des Survaleurs et Impact des Activités Arrêtées	(16 452)	0
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>(10 221)</b>	<b>5 998</b>
Produits financiers	47	189
Charges financières	(7 486)	(5 366)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(7 439)</b>	<b>(5 177)</b>
Autres produits et charges financières	2 125	1 289
Impôt sur les résultats	(3 965)	(616)
<b>Résultat net des activités</b>	<b>(19 501)</b>	<b>1 495</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(19 501)</b>	<b>1 495</b>
dont Intérêts minoritaires	29	3
<b>dont Part du Groupe</b>	<b>(19 530)</b>	<b>1 492</b>
Résultat par action	(2.374522)	0.019359
Résultat dilué par action	(2.195585)	0.016625
Nbre actions	8 212 443	77 183 676
Nbre actions diluées	8 881 747	89 880 467

## V. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En Keuros	31-mars-08	31-mars-07
Résultat net de l'ensemble consolidé	(19 501)	1 494
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements et provisions pour risques et charges	2 330	978
Amortissement des Goodwills	10 000	0
Variation des impôts différés consolidés	2 919	213
Plus et moins-value de cession	(208)	(292)
Effet de change et autres éléments sur dettes fin. **	(849)	(415)
<b>Marque brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>(5 309)</b>	<b>1 979</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité ( Valeur Nette )		
Stocks	4 972	103
Clients	(1 714)	(419)
Autres créances et comptes de régularisation	(5 575)	(337)
Fournisseurs et comptes rattachés	1 959	(1 718)
Autres dettes	3 066	(1 048)
<i>Total variation des postes du BFR d'exploitation</i>	<i>2 708</i>	<i>(3 420)</i>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>(2 601)</b>	<b>(1 440)</b>
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		
Frais de Développement	(2 536)	(2 511)
Acquisition d'immobilisation	(2 583)	(1 361)
Cession d'immobilisation et diminution actifs financiers	292	1 475
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(4 827)</b>	<b>(2 397)</b>
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		
Augmentation de capital en numéraire	1 379	77
Distribution de dividendes	0	(6)
Emission d'emprunt lié au Refinancement	32 000	0
Frais liés au refinancement	(1 174)	0
Remboursement lié au Refinancement	(15 562)	0
Autres Emprunts contractés par les filiales	338	0
Remboursement d'emprunts et dettes de crédit bail	(2 747)	(9 538)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>14 234</b>	<b>(9 466)</b>
Incidence des variations des cours de devises et autres variations	655	(22)
<b>VARIATION DE TRESORERIE PAR LES FLUX</b>	<b>7 461</b>	<b>(13 325)</b>
Trésorerie d'ouverture	(27 986)	(14 661)
Trésorerie de clôture	(20 525)	(27 986)
dont Valeurs Mobilières de placement	140	1 874
dont Disponibilités	1 912	2 160
dont Trésorerie passive *	(22 577)	(32 021)

\* La trésorerie passive est notamment constituée de lignes de crédits bancaires adossées aux créances clients.

\*\* Les retraitements sont constitués de reclassements notamment dus aux effets de change sur la dette en dollars de CESAR SA

## VI. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total Capitaux propres part du Groupe	Minoritaires	Total des Capitaux propres
<b>Situation au 31/03/2006</b>	<b>11 743</b>	<b>48 649</b>	<b>(17 059)</b>	<b>1 004</b>	<b>(912)</b>	<b>43 425</b>	<b>216</b>	<b>43 641</b>
Affectation résultat	0	0	1 004	(1 004)	0	0	0	0
Augmentation de capital	24	53	0	0	0	77	0	77
Stock Options	0	0	0	0	0	0	(20)	(20)
Ajustements IFRS	0	46	0	0	0	46	0	46
Variation de change	0	0	0	0	(2 858)	(2 858)	(2)	(2 860)
Résultat de la période	0	0	0	1 492	0	1 492	3	1 494
<b>Situation au 31/03/2007</b>	<b>11 767</b>	<b>48 748</b>	<b>(16 054)</b>	<b>1 492</b>	<b>(3 770)</b>	<b>42 182</b>	<b>196</b>	<b>42 378</b>
Affectation résultat	0	0	1 492	(1 492)	0	0	0	0
Augmentation de capital	753	626	0	0	0	1 379	0	1 379
Stock Options	0	(183)	0	0	0	(183)	0	(183)
Ajustements IFRS	0	0	25	0	0	25	(25)	0
Variation de change	0	0	0	0	(4 769)	(4 769)	0	(4 769)
Résultat de la période	0	0	0	(19 530)	0	(19 530)	29	(19 501)
<b>Situation au 31/3/2008</b>	<b>12 520</b>	<b>49 191</b>	<b>(14 539)</b>	<b>(19 530)</b>	<b>(8 539)</b>	<b>19 103</b>	<b>200</b>	<b>19 303</b>

## VII. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

### A. INFORMATIONS RELATIVES AU REFERENTIEL COMPTABLE, AUX MODALITES DE CONSOLIDATION ET AUX METHODES ET REGLES D'EVALUATION

#### 1. REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés du Groupe CÉSAR et de ses filiales au titre de l'exercice 2007/2008 sont établis en conformité avec le référentiel « IFRS » (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Ils ont été arrêtés par le Directoire en date du 25 août 2008, présentés au Conseil de Surveillance le 26 août 2008.

#### 2. MODALITES DE CONSOLIDATION ET INFORMATIONS SUR LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les transactions internes sont éliminées en consolidation.

##### Informations relatives au périmètre de consolidation :

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes de toutes les filiales importantes dans lesquelles le Groupe CÉSAR détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif. Le Groupe estime détenir le contrôle exclusif dès lors qu'il a la capacité à diriger les politiques opérationnelles et financières de ses filiales, indépendamment du pourcentage de détention.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées. La part des résultats et des capitaux propres revenant aux sociétés du Groupe est isolée de celle revenant aux minoritaires.

Toutes les transactions intervenues dans la période entre les sociétés intégrées sont éliminées.

Les sociétés CARNAVAL (Ile Maurice), CÉSAR INC (USA), CÉSAR DEUTSCHLAND (Allemagne), TREMOLIERE (Ile Maurice), MUGNAIONI (France), dont les activités ont été reprises par d'autres sociétés du groupe, sont maintenues dans le périmètre de consolidation du groupe en attente de leur liquidation

définitive. Ces sociétés ne participent plus à l'activité du Groupe dans la mesure où leur chiffre d'affaires est devenu marginal.

La société AUX NATIONS dont les activités ont été arrêtées, est exclue du périmètre de consolidation.

Nom des sociétés	Pays	Détention	Capital Social	Activité
CÉSAR DEUTSCHLAND GmbH	Allemagne	100%	127.823 EUR	sans activité
CÉSAR GERMANY HOLDING Ltd	Allemagne	100%	25.000 EUR	Holding détenant toutes les participations du groupe dans les sociétés de droit allemand
HILMAR KRAUTWURST GmbH & Co KG	Allemagne	100%	511.292 EUR	Fabrication & commercialisation de panoplies, grimages & commercialisation de masques et autres accessoires de Carnaval
HILMAR KRAUTWURST Verwaltung	Allemagne	100%	102.258 EUR	Société civile de droit allemand
KRAUTWURST Beteiligungs Mbh	Allemagne	100%	25.565 EUR	Société Partenaire de droit allemand
CÉSAR ASIA Ltd	Chine	99.99 %	1.000.000 HKD	Négoce
JOSMAN S.I.	Espagne	97%	60.101 EUR	Fabrication & commercialisation de panoplies, masques & sacs sans activité
CÉSAR INC	Etats-Unis	100%	337.812 USD	Fabrication & commercialisation de cotillons & articles de fêtes
DISGUISE HOLDING CORPORATION	Etats-Unis	100%	25.555.950 USD	Holding
CÉSAR SA	France	100%	12.519.869 EUR	Fabrication & commercialisation de masques
CÉSAR INDUSTRIES	France	100%	4.320.000 EUR	Fabrication & commercialisation de cotillons & articles de fêtes sans activité
FRANCE COTILLONS SAS	France	99.99%	770.000 EUR	Fabrication & commercialisation de cotillons & articles de fêtes sans activité
MUGNAIONI COTILLONS SARL	France	100%	8.000 EUR	Fabrication & commercialisation de panoplies, tentes & jouets
SNJ MASPORT SAS	France	99.78%	263.580 EUR	Fabrication & commercialisation de cotillons & articles de fêtes
TAGADA INTERNATIONAL SAS	France	99.88%	184.800 EUR	Vente d'articles en peluche
NOUNOURS SA	France	100%	1.718.917 EUR	Commercialisation de masques, panoplies & sacs & fabrication de jouets pour enfants
CÉSAR UK Ltd	Grande Bretagne	100%	2.100.000 GBP	sans activité
CARNAVAL Ltd	Ile Maurice	100%	3.500.000 MUR	sans activité
LA TREMOLIERE	Ile Maurice	75%	3.500.000 MUR	Commercialisation de panoplies, masques & jouets
JOKER srl	Italie	100%	102.257 EUR	Fabrication de panoplies, tentes & maisons & tissage & teinture de tissus
FESTIVAL SA	Madagascar	96.77%	34.480.000 MGA	

### **3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION**

#### ***A) CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES EXPRIMES EN DEVISES***

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe libellés en devises étrangères, et ne faisant pas l'objet de couverture, sont convertis en euros, en appliquant le cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les produits et charges du compte de résultat et les flux du tableau des flux de trésorerie ont été convertis au cours moyen trimestriel de la devise pour la période considérée.

Les écarts de conversion qui en résultent font l'objet d'une inscription en capitaux propres

Conformément à l'option prévue dans l'IFRS 1, le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition du 1er janvier 2004 a été considéré comme nul et assimilé aux « réserves consolidées ».

### **B) OPERATIONS EN DEVISES**

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de change correspondant sont inscrits en charges ou produits financiers.

Les différences de change entre le montant des dividendes versés par certaines filiales étrangères, convertis au cours moyen des périodes concernées, et le montant des dividendes reçus par la mère, convertis au taux du jour de l'encaissement, sont portés dans les capitaux propres au poste écart de conversion.

### **C) FRAIS DE CREATION**

Le Groupe César a poursuivi au cours de l'exercice 2007-2008 son effort de développement et d'adaptation des catalogues et des produits distribués conformément au plan stratégique.

Par référence à la norme IAS 38, et en raison notamment d'une probabilité raisonnable d'avantages économiques futurs liés à cette phase de développement, les frais de création et de collection relatifs à ces nouveaux produits sous licence ont été inscrits à l'actif du bilan, pour être amortis sur la durée de vie estimée des dites collections à compter de la date de leur commercialisation.

Ces frais comprennent l'ensemble des frais directement attribuables à la création.

### **D) REGROUPEMENT D'ENTREPRISE – ECART D'ACQUISITION**

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des éventuels coûts connexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe CÉSAR dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date de prise de participation.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de valeur au moins une fois par an. Pour ce test annuel, la méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chaque U G T (Unités Génératrices de Trésorerie) aux actifs nets correspondant, y compris les écarts d'acquisition. Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies en regard de l'organisation du groupe, et notamment des pôles de gestion de la création, des achats et de la gestion administrative et financière qui correspondent aux zones de commercialisation européenne et américaine.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée, par le biais d'une provision pour dépréciation, pour la différence entre ces deux montants. La dépréciation de l'écart d'acquisition n'est pas réversible.

Ainsi, au cours de l'exercice, une provision pour dépréciation de 10 000 milliers d'euros a été comptabilisée pour constater la perte de valeur sur l'U G T Europe.



## **E) IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur, diminuée du coût de cession, et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée, par le biais d'une provision pour dépréciation, pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable ainsi dépréciée.

### Autres Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles regroupent les investissements en logiciels informatiques ainsi que les frais de création liés aux produits innovants résultant du renouvellement de la collection.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans. Les frais de création sont amortis sur la durée de vie estimée des collections.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées, le cas échéant.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués en fonction de la durée de consommation prévisionnelle des avantages économiques liés à leur utilisation. Ces durées sont estimées de la façon suivante selon les biens :

- terrains	N/A	N/A		
- agencements et aménagements de terrains	Linéaire			5 ans
- constructions	Linéaire	20 ans		
- installations techniques, outillages et matériels industriels	Linéaire		5 à 10 ans	
- matériels de transport	Linéaire		4 à 5 ans	
- installations et agencements divers	Linéaire			5 à 10 ans
- matériels de bureau et informatique	Linéaire			3 à 5 ans
- mobilier	Linéaire		5 à 10 ans	

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat sur une ligne spécifique, incluse dans le Résultat Opérationnel Courant.

Les actifs financés par des contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés selon le principe de l'enregistrement du bien en immobilisations à l'actif du bilan et la comptabilisation de l'emprunt correspondant au passif du bilan. La redevance enregistrée en charges d'exploitation dans les comptes individuels est annulée au profit de la comptabilisation d'un amortissement, d'une charge financière et d'un remboursement progressif de l'emprunt.

Les constructions sont pour partie constituées du retraitement des contrats de crédit-bail. Les installations techniques sont constituées principalement de machines et outillages industriels affectés aux façonnages.

### Immobilisations financières

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont comptabilisés à leur juste valeur. Si cette juste valeur n'est pas déterminable de façon précise, ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Les immobilisations financières sont, pour l'essentiel, composées de dépôts et cautionnements inscrits à leur valeur d'origine.

Les immobilisations financières font l'objet de dépréciation si elle s'avère nécessaire en comparaison de leur valeur historique avec leur valeur probable de réalisation.

## **F) STOCKS**

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Les stocks de produits finis sont évalués à leur prix de revient. Les stocks de matières premières sont évalués à leur prix d'achat majoré de frais d'approche. Ces évaluations sont corrigées des marges bénéficiaires réalisées sur les ventes entre sociétés du Groupe.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée pour les articles dont le coût est supérieur à la valeur nette probable de réalisation.

Au cours de l'exercice 2007-2008, César a procédé à une revue détaillée de sa stratégie commerciale et de son organisation, et a confié une mission au cabinet ALIXPARTNERS, en vue :

D'identifier les marges d'amélioration opérationnelle du groupe  
De proposer et de mettre en œuvre ces leviers d'optimisation.

L'ensemble des recommandations formulées dans cette étude a été approuvé par le Conseil de Surveillance. Dans ce cadre, le groupe a été amené à modifier et simplifier les offres de produits destinées aux différents marchés, et à adapter son offre commerciale à sa nouvelle stratégie. En conséquence, plusieurs lignes de produits ont été considérées comme ne faisant plus partie de la stratégie de développement du groupe, et intégralement provisionnées au 31 mars 2008 suite à une analyse détaillée de chacune des références en stock à la clôture.

Le coût de ces activités arrêtées s'élève à 6 452 milliers d'Euros sous forme de provision sur stocks.

## **G) IMPOTS SUR LES RESULTATS**

Les impôts différés sont calculés avec les taux d'impôt attendus sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les impôts différés actif et passif sont compensés au niveau de chaque entité. Lorsque le solde correspond à une créance, cette créance est comptabilisée s'il est probable que l'entité disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels elle pourra imputer les actifs d'impôts.

## **H) CREANCES ET DETTES**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale sous déduction des éventuelles dépréciations liées à des risques d'irrécouvrabilité.

Les créances et dettes en devise sont évaluées au taux de change de la dite devise à la date de clôture de l'exercice social.

Les avances sur licences sont inscrites en « débiteurs divers ». Elles sont amorties en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur une durée ne pouvant excéder la durée du contrat.

## **I) COMPTES DE REGULARISATION ACTIF**

Les comptes de régularisation actif sont constitués des charges comptabilisées d'avance rattachées à des exercices suivants.

## **J) INSTRUMENTS FINANCIERS**

### Risque du marché

L'endettement bancaire net, essentiellement souscrit à taux variable, expose le Groupe CÉSAR à un risque lié à l'évolution dans le temps des taux d'intérêt.

Afin de se préserver d'une augmentation des taux, le Groupe a mis en place en septembre 2007 les instruments de couverture suivants :

Caractéristiques	Nominal	Contrepartie
Cap 4.70 % E3M 20/12/07 – 20/09/10 à 0.2275 %	9 000 000 €	KBC
Cap 4.70 % E3M 20/10/07 – 20/12/08 à 0.1075 %	3 500 000 €	KBC
Cap 4.70 % E3M 20/10/07 – 20/09/10 à 0.22 %	9 000 000 €	NATIXIS
Cap 4.70 % E3M 20/10/07 – 20/12/08 à 0.11 %	3 500 000 €	NATIXIS
	25 000 000 €	

### Risque de change

Le Groupe CÉSAR n'utilise pas d'instruments de couverture de change. En effet, le Groupe CÉSAR s'approvisionne majoritairement en Asie. Les devises utilisées pour ces transaction sont l'US\$ dont le Groupe bénéficie à travers ses activités nord-américaine.

### Risque de liquidité

Le Groupe CÉSAR a contracté en juin 2007 deux emprunts pour un montant total de 32 Millions d'euros auprès d'un pool bancaire européen. Ces emprunts sont assortis de clauses (covenants) dont le non respect entraîne l'exigibilité de la dette. Parmi ces clauses figure l'obligation pour le Groupe de respecter les ratios suivants :

- R1 Dettes financières nettes consolidées / Excédent Brut d'Exploitation <ou = 2.5
- R2 Dettes financières nettes consolidées / Capitaux propres < ou = 1
- R3 Excédent Brut d'Exploitation / coût endettement net >ou = 3.25

Ces ratios n'ont pas été respectés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008 et ont entraîné une négociation avec les banques concernées

Les banques ont accepté le 10 juillet 2008 la mise en place d'un moratoire jusqu'au 1er octobre 2008 afin de permettre la poursuite de discussions en vue de conforter la structure financière du Groupe et de mettre en place un plan de recentrage stratégique, et afin, également, de permettre à la société de rechercher les financements additionnels ( dette ou capital) nécessaire aux financements de ses besoins dans ce cadre.

## **K) EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES**

Les dettes financières sont ventilées au passif du bilan en « Passif non courant » pour la part des dettes à plus d'un an, et en « Passif courant » pour la part à moins d'un an.

Les dettes financières auprès des établissements bancaires sont valorisées selon la méthode du « coût amorti ». Elles sont inscrites au passif du bilan à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par comparaison des conditions auxquelles elles ont été contractées avec les conditions du marché d'une dette ayant des caractéristiques identiques.

Un contrat de refinancement bancaire a été mis en place en juin 2007 comme suit :

- un prêt de 12 M€ pour le refinancement partiel de l'endettement à court terme et du fonds de roulement, remboursable sur 3 ans à compter de la mise en place,

- un prêt de 20 M€ pour le refinancement partiel de la dette à moyen ou court terme ainsi qu'au financement de certains besoins opérationnels, remboursable sur les 6 prochains exercices,
- une modification du contrat de prêt relatif aux créances liées à l'exercice des BSA.

Ils sont rémunérés au taux EURIBOR 3 mois + 2 points (marge dégressive en fonction de l'évolution du rapport de la dette par rapport au résultat opérationnel courant).

Ils sont garantis par le nantissement des titres des filiales DISGUISE et CÉSAR ASIA.

Parallèlement, il a été procédé au remboursement d'emprunts précédemment souscrits, à concurrence de 8 434 022 € et 8 400 527 US\$.

## L) CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres enregistrent notamment les écarts de conversion. Ces écarts résultent, d'une part, de l'incidence de l'évolution des devises sur les actifs et passifs historiques des sociétés dont les comptes sont libellés en devises et, d'autre part, de la différence entre les taux utilisés pour la conversion des comptes de résultat et ceux utilisés pour la conversion des comptes du bilan.

La variation des capitaux propres fait l'objet d'un tableau approprié en page 9.

Au 31 mars 2008, le capital social est constitué de 8 212 443 actions toutes de même catégorie.

L'assemblée du 28 septembre 2007 a décidé le regroupement à raison d'une pour dix des actions composant le capital social, chacune d'un nominal de 1.5245 €.

### Options de souscription d'actions (au 31 mars 2008)

L'exercice par les salariés de la majeure partie des stocks options autorisées par les différents plans, a donné lieu à l'émission de 430 384 actions nouvelles. Le nombre de stocks options émises au profit des cadres et salariés du Groupe encore susceptible d'être exercées est de 27 105 stock options.

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Date d'attribution	Prix d'exercice en euro	Décote Surcote	Identité des détenteurs de ces instruments	Période d'exercabilité		Di pote po résu l'exe instr
					Par détenteur	Nb d'actions auxquelles donnent droit ces instruments	
Options de souscription d'actions AGM 25/06/2003	23/04/2004	Tranche C : 6.69 €	NS	Salariés ne possédant pas plus de 10% du capital	23/04/2006- 23/04/2009	19 080	0.
Options de souscription d'actions AGM 25/06/2003	23/07/2004	Tranche D : 6.74 €	NS	Salariés ne possédant pas plus de 10% du capital	23/07/2006- 23/07/2009	8 025	0.
BSA	28/11/2002	8.0 €	NS	Banques créancières	01/01/2004- 31/07/2015	642 199	7.
<b>Dilution totale</b>						<b>669 304</b>	<b>8.</b>

## **Bons de souscription d'actions (BSA) (au 31 mars 2008)**

Au cours de la période allant du 1er avril 2007 au 31 mars 2008, l'exercice par les banques de 618 359 Bons de Souscription d'Actions a donné lieu à l'émission de 636 907 actions nouvelles, soit après le regroupement de 63 691 actions.

Le solde des Bons de Souscription d'Actions détenus par les Banques est de 6 234 941 BSA donnant lieu, en cas d'exercice, à 642.199 actions nouvelles. Néanmoins, sur la base du cours de l'US\$ à la clôture de la période, soit 1.5812 US\$ pour 1 €, le nombre d'actions à émettre serait ramené à 453 024.

## **M) PROVISIONS**

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers ou qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé, ou d'un début d'exécution.

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées sur la base de l'évaluation la plus probable de la dépense nécessaire.

Les provisions pour risques et charges sont réparties en « courant et non courant ». A ce titre, les impôts différés passif et la provision pour indemnités de départ à la retraite sont notamment qualifiés de « passif non courant ». L'essentiel des autres provisions pour risques et charges est qualifiée de « passif courant », notamment la « provision pour retour » constatée au titre de la perte de marge attendue des retours potentiels de marchandises.

## **N) ENGAGEMENTS DE RETRAITE**

En accord avec les lois sociales des pays dans lesquels il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites, de préretraites ou d'indemnités de départ. Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe CÉSAR comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues.

Les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation, charges sociales comprises, est ensuite actualisée.

## **O) STOCKS OPTIONS**

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux employés sont comptabilisées dans les états financiers à la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les salariés en contrepartie des options reçues.

La juste valeur des options attribuées a été déterminée en utilisant le modèle Black-Scholes-Morton en tenant compte notamment du prix d'exercice de l'option, de sa durée de vie, du prix des actions sous-jacentes et de la volatilité attendue du prix de l'action. Ces valeurs sont intangibles sur la durée du plan. Elles sont comptabilisées linéairement sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur des services rendus dans le cadre des plans de souscription d'actions est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation du poste prime d'émission au fur et à mesure de leur consommation. La période de consommation des services correspond par hypothèse à la période d'acquisition des droits. Ce principe de comptabilisation n'a pas d'impact sur les capitaux propres.

## **P) COMPTE DE RESULTAT**

Le Groupe CÉSAR a opté pour la présentation du compte de résultat par fonction.

Les notes annexes du compte de résultat détaillent néanmoins les charges opérationnelles par nature, en particulier les charges de personnel, les dotations aux amortissements et provisions.

#### **Q) CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le produit des activités ordinaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue. Ainsi, les remises commerciales et rabais accordés aux clients sont déduits pour déterminer cette juste valeur.

#### **R) RESULTAT OPERATIONNEL AVANT DEPRECIATION DES SURVALEURS ET IMPACT DES ACTIVITES ARRÊTEES**

Le résultat opérationnel avant dépréciation des survaleurs et impact des activités arrêtées est défini par différence entre résultat opérationnel, tel que défini ultérieurement, et les « Autres produits et charges opérationnels » et les « dépréciations des survaleurs et impacts des activités arrêtées ».

#### **S) RESULTAT OPERATIONNEL**

Le résultat opérationnel est constitué de la différence entre l'ensemble des charges et des produits ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence et de l'impôt.

#### **T) AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS**

Les « Autres produits et charges opérationnels » sont des produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents, présentés de manière distincte dans le compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe.

#### **U) RESULTAT DILUE**

Le résultat par action correspond au résultat net distribuable (Résultat net part du Groupe) divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le calcul du résultat net dilué par action est semblable au calcul du résultat par action ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

#### **V) ESTIMATIONS**

La préparation des comptes consolidés conformément aux principes IFRS généralement admis nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la direction du Groupe et affectant les montants d'actif et de passif figurants au bilan, les actifs et passifs éventuellement mentionnés en annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que la réalité se révèle différente de ces estimations et hypothèses.

## B .EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX COMPTES DE BILAN ET DE RESULTAT

### 1. NOTES RELATIVES AUX COMPTES DE BILAN

#### A) LES ECARTS D'ACQUISITION

	Brut	Provisions	Net
Total écarts d'acquisition au 31 mars 2007	45 153		45 153
Variation de Change (DISGUISE)	(2 111)		(2 111)
Dépréciation		(10 000)	(10 000)
Total écarts d'acquisition au 31 mars 2008	43 042	(10 000)	33 042

Ventilation des écarts d'acquisition par zone :

Zone Européenne	19 912
Zone Américaine	13 130
Total écarts d'acquisition au 31 mars 2008	33 042

L'écart d'acquisition afférent aux sociétés CÉSAR ASIA (Chine) et FESTIVAL (Madagascar) a été réparti entre les zones européennes et américaines au prorata des ventes de ces deux sociétés dans les zones concernées au cours de l'exercice 2007/2008.

La provision de 10 000 milliers d'euros concerne l'U G T Europe. Son calcul résulte de la comparaison des flux prévisionnels de trésorerie actualisés ( dans le cadre du plan de réorganisation 2009-2011 élaboré par le management avec l'assistance du Cabinet AlixPartners) pour les activités européennes du groupe CÉSAR à la valeur comptable initiale.

#### B) LES IMMOBILISATIONS

(1) Les immobilisations en valeur brutes

	Ouverture	Augmen- tations	Diminutions ou sorties *	Reclasst	Var.Change	Clôture
Frais d'établissement	141	0	0	0	(11)	130
Concessions, brevets & droits similaires	2 099	196	0	0	(3)	2 292
Frais de recherche et développement	2 511	2 537	0	0	(82)	4 965
Autres immobilisations incorporelles	207	0	(141)	0	(15)	51
Avances et acomptes s/imm. Incorp.	0	0	0	0	0	0
<b>Total Immobilisations incorporelles - valeur brute</b>	<b>4 960</b>	<b>2 733</b>	<b>(141)</b>	<b>0</b>	<b>(111)</b>	<b>7 438</b>
Terrains	287	7	0	0	0	294
Constructions	10 755	100	(1 261)	(22)	(187)	9 385
Installations tech, matériel & outillage	6 871	285	(152)	210	(737)	6 477
Matériel de transport	141	0	(19)	14	2	138
Mobilier, matériel bureau, informatique	2 846	133	(16)	135	(384)	2 714
Autres immobilisations corporelles	2 514	45	(109)	(325)	(131)	1 994
Immobilisations corporelles en cours	14	16	(16)	0	0	14
Avances et acomptes s/imm. corp.	11	17	0	(12)	0	16
<b>Total Immobilisations corporelles - valeur brute</b>	<b>23 439</b>	<b>603</b>	<b>(1 573)</b>	<b>0</b>	<b>(1 437)</b>	<b>21 032</b>

## (2) Les Amortissements et Les immobilisations nettes

	Ouverture	Dotations	Reprises	Reclasst	Variation Change	Clôture
Amt/Prov. frais d'établissement	(144)	(4)	6	0	12	(130)
Amt/Prov. conc, brevets & dts similaires	(1 144)	(219)	0	0	7	(1 356)
Amt/Prov. Frais de recherche et développement	(67)	(550)	0	0	33	(584)
Amt/Prov. autres immobilisations incorp.	(84)	(13)	47	0	12	(38)
<b>Total Immobilisations incorporelles - Amortissements</b>	<b>(1 439)</b>	<b>(786)</b>	<b>53</b>	<b>0</b>	<b>64</b>	<b>(2 108)</b>

Amt/Prov. constructions	(5 858)	(486)	592	3	135	(5 614)
Amt/Prov install tech, matériel & outil.	(5 932)	(397)	142	(62)	658	(5 591)
Amt/Prov matériel de transport	(95)	(19)	18	0	(1)	(97)
Amt/Prov mob mat bur informatique	(1 946)	(325)	16	(222)	346	(2 131)
Amt/Prov. autres immobilisations corp.	(2 114)	(200)	108	281	130	(1 794)
Provisions sur terrains	0	0	0	0	0	0
<b>Total Immobilisations corporelles - Amortissements</b>	<b>(15 944)</b>	<b>(1 427)</b>	<b>876</b>	<b>0</b>	<b>1 268</b>	<b>(15 227)</b>

	Ouverture	Acq/Dot	Cess/ Reprises	Reclasst	Variation Change	Clôture
Frais d'établissement	(3)	(4)	6	0	0	0
Concessions, brevets & droits similaires	960	(23)	0	0	(1)	936
Frais de recherche et développement	2 439	1 987	0	0	(49)	4 381
Autres immobilisations incorporelles	125	(13)	(94)	0	(3)	13
Avances et acomptes s/imm. Incorp.	0	0	0	0	0	0
<b>Total Immobilisations incorporelles - Valeur nette</b>	<b>3 520</b>	<b>1 947</b>	<b>(87)</b>	<b>0</b>	<b>(49)</b>	<b>5 330</b>

Terrains	287	7	0	0	0	294
Constructions	4 898	(386)	(669)	(19)	(52)	3 772
Installations tech, matériel & outillage	941	(112)	(10)	148	(79)	886
Matériel de transport	46	(19)	(1)	14	1	41
Mobilier, matériel bureau, informatique	901	(192)	0	(87)	(38)	583
Autres immobilisations corporelles	400	(155)	(1)	(44)	0	200
Immobilisations corporelles en cours	14	16	(16)	0	0	14
Avances et acomptes s/imm. corp.	11	17	0	(12)	0	16
<b>Total Immobilisations corporelles - Valeur nette</b>	<b>7 497</b>	<b>(824)</b>	<b>(697)</b>	<b>0</b>	<b>(168)</b>	<b>5 805</b>



### (3) Les Immobilisations financières

	<b>Brut</b>	<b>Provisions</b>	<b>Net</b>
<b>Immobilisations financières 31 Mars 2007</b>	<b>734</b>	<b>0</b>	<b>734</b>
Augmentation / Diminution	1 501		1 501
Variation de change	(323)		(323)
<b>Immobilisations financières 31 Mars 2008</b>	<b>1 912</b>	<b>0</b>	<b>1 912</b>

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées de dépôts versés.

### (C) LES IMPOTS DIFFERES

	<b>31-mars-08</b>	<b>31-mars-07</b>
Impôts différés actifs	4 209	5 808
Impôts différés passifs	(1 464)	(6)
<b>Impôts différés Nets</b>	<b>2 745</b>	<b>5 802</b>

Les impôts différés passif concernent essentiellement la société américaine DISGUISE.

Les impôts différés actif concernent exclusivement les sociétés européennes en raison notamment de leurs déficits fiscaux reportables actuels, pour la seule partie dont l'imputation sur les bénéfices futurs a été jugée probable.

L'état des déficits reportables non activés est le suivant :

Société	Montant des déficits cumulés en K€	Taux d'imposition Courant	Total des Impôts différés actif	Impôts différés actif comptabilisés	Impôts différés actif non comptabilisés
HILKA	8 881	26.00 %	2 309		2 309
CÉSAR SA	59 198	33.33 %	19 732	1 900	17 832
NOUNOURS	6 595	33.33 %	2 198		2 198
CÉSAR UK	5 312	30.00 %	1 593	1 593	
JOKER	1 565	33.00 %	521	317	204

### D) LES STOCKS ET ENCOURS

	<b>31-mars-08</b>	<b>31-mars-07</b>
Valeur brute des stocks et en-cours	30 210	29 663
Provisions pour dépréciation de stocks	(8 313)	(2 059)
<b>Stocks et en-cours nets</b>	<b>21 897</b>	<b>27 604</b>

Comme indiqué ci-avant, une provision pour dépréciation de nature « exceptionnelle » a été constituée suite à l'arrêt de lignes de produits, pour un montant de 6 452 K€.

Les évaluations de stocks sont corrigées des marges bénéficiaires réalisées sur les ventes entre les sociétés du Groupe.

## **E) LES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

	<b>31-mars-08</b>	<b>31-mars-07</b>
Clients et comptes rattachés	23 490	22 733
Provisions pour créances douteuses	(896)	(1 127)
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>22 594</b>	<b>21 606</b>

Le Groupe procède à des opérations d'affacturage aux termes desquelles les créances commerciales concernées sont données à un factor contre règlement de leur montant et sous déduction de commissions et agios.

Les créances commerciales financées selon cette formule s'élèvent en clôture d'exercice à un montant de 6 066 milliers d'euros. En raison de la nature des contrats, les créances concernées par ce financement sont présentées dans le poste « clients », et le financement correspondant au passif du bilan dans le poste « emprunts et dettes financières ».

## **F) AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION**

	<b>31-mars-08</b>	<b>31-mars-07</b>
Fournisseurs débiteurs	785	172
Acomptes aux personnels	48	42
Organismes sociaux	8	25
Impôts sur les sociétés	186	699
TVA active	3 647	2 451
Débiteurs divers	118	552
Royalties payées d'avance	3 683	1 839
Autres produits à recevoir	1 831	18
Charges constatées d'avance	2 227	2 954
<b>TOTAL</b>	<b>12 532</b>	<b>8 751</b>

Ces créances sont à échéance de moins d'un an.

## **G) VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

	<b>31-mars-08</b>	<b>31-mars-07</b>
Valeurs Mobilières de Placements - Brut	175	1 874
Provision pour dépréciation	(35)	0
<b>Total Valeurs Mobilières de Placements - Net</b>	<b>140</b>	<b>1 874</b>

Les valeurs mobilières de placement concernent uniquement la société CÉSAR SA pour 140 milliers d'euros.

## **H) CAPITAUX PROPRES**

La variation des capitaux propres fait l'objet d'un tableau présenté page 9 de la présente annexe.

Le capital social est constitué de 8 212 443 actions de valeur nominale de 1.5245 euro. 430 384 stocks options ont été exercés par des salariés au cours de l'exercice, pour donner lieu à l'émission de 430 384 actions nouvelles au prix global de 862 milliers d'euros.

La diminution du poste « Ecart de conversion » par rapport à l'exercice précédent est liée à l'évolution défavorable de l'US dollar par rapport à l'euro en liaison avec les actifs des sociétés américaines exprimés en US \$.

En relation avec la norme IFRS2 relative au traitement des stocks options, une reprise d'un montant de 183 milliers d'euros a été enregistrée dans les capitaux propres en contrepartie d'un produit en charges de personnel d'un montant équivalent.

### J) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES NON COURANTS

	31-mars-07	Dotation	Reprise	Var.Change	Autres	31-mars-08
- Provisions pour pensions et retraites	1 426	38	(175)	-	-	1 291
- Provisions pour pénalités	249	54	(9)	-	27	321
- Autres provisions pour risques non courantes	30	30	-	-	-	60
<b>Total Provisions pour risques et charges non courants</b>	<b>1 704</b>	<b>123</b>	<b>(145)</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>1 671</b>

La provision pour « pensions et retraites » concerne essentiellement les sociétés françaises pour un montant de 445 milliers d'euros et la société allemande HILKA pour 844 milliers d'euros.

### J) LES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

#### (1) Echancier et détail des dettes financières

	31-mars-08		31-mars-07		31-mars-07		31-mars-08	
	Moins d'un an	Dont Plus d'un an	Moins d'un an	Dont Plus d'un an	Moins d'un an	Dont Plus d'un an	Moins d'un an	Dont Plus d'un an
Emprunts convertibles	3 546	258	4 350	-	4 350	-	4 350	-
Emprunts Financiers M.T	31 400	28 741	18 087	7 383	18 087	7 383	10 703	2 659
Dépôts reçus	146	146	45	43	45	43	-	2
Dettes et intérêts sur Crédit Bail	172	172	1 138	554	1 138	554	-	584
Intérêts courus et capitalisés emprunts MT	424	424	431	431	431	431	-	-
<i>Sous total dettes financières</i>	<i>35 688</i>	<i>29 740</i>	<i>24 050</i>	<i>8 411</i>	<i>24 050</i>	<i>8 411</i>	<i>15 639</i>	<i>5 947</i>
Concours bancaires courants	4 647	4 647	22 918	22 918	22 918	22 918	-	-
Dettes Factor	17 766	17 766	8 989	8 989	8 989	8 989	-	-
Intérêts courus non échus	164	164	114	114	114	114	-	-
<i>Sous total trésorerie passive</i>	<i>22 577</i>	<i>22 577</i>	<i>32 021</i>	<i>32 021</i>	<i>32 021</i>	<i>32 021</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<b>TOTAL</b>	<b>58 265</b>	<b>52 318</b>	<b>56 071</b>	<b>40 432</b>	<b>56 071</b>	<b>40 432</b>	<b>15 639</b>	<b>5 947</b>

Le poste « Emprunts convertibles » d'un montant de 3 546 milliers d'euros correspond à la partie des emprunts à moyen terme que les banques, ayant opté pour les Bons de souscription à l'occasion des négociations conclues en janvier 2003, sont susceptibles d'utiliser pour libérer les 642.199 actions CÉSAR SA résultant de l'exercice des BSA qu'elles détiennent.

Le poste « Emprunts Financiers Moyen Terme » correspond au refinancement de 32 000 milliers d'euros mis en place en juin 2007 diminué des remboursements effectués sur la période. Conformément à la norme IAS 39, les frais d'émission sont présentés en diminution de la dette financière. Conformément à la norme IAS 1 (paragraphes 60D et 65), la part d'emprunt ayant donné lieu au waiver a été reclassée en dette à moins d'un an pour un montant de 27 425 milliers d'euros.

Le prêt de 12 000 milliers d'euros compris dans le refinancement ci-dessus de 32 000 milliers d'euros doit faire l'objet d'un clean down de 7 millions d'euros pendant 15 jours ouvrés durant l'exercice fiscal.

Les dettes « Factor » figurant au passif du bilan résultent des cessions des factures clients.

#### (2) Ventilation des Emprunts et Dettes Financières par devise et par taux

	Total	Libellés en Dollars	Libellés en Autres Devises
Total des emprunts à MT	5 947	3 528	2 420
Concours bancaires courants et dettes factor	51 750	5 090	46 660
Intérêts capitalisés sur emprunts MT	424	41	382
Emprunts en crédit-bail retraités	144	122	22
<b>Total des emprunts et dettes financières</b>	<b>58 265</b>	<b>8 780</b>	<b>49 484</b>

L'ensemble des dettes financières est rémunéré à taux variable sur l'ensemble des filiales du Groupe.

## K) FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	31-mars-08	31-mars-07
Dettes Fournisseurs	11 747	11 024
Factures à recevoir	3 785	3 501
<b>TOTAL</b>	<b>15 532</b>	<b>14 525</b>

## L) AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

	31-mars-08	31-mars-07
- Dettes sociales	1 997	2 739
- Dettes fiscales	2 597	1 856
- Charges à payer	549	328
- Autres dettes	4 045	1 264
- Avances et acomptes reçus	1 950	1 874
- Produits constatés d'avance et autres comptes de réquil.	65	99
- Dettes sur acquisitions d'immobilisations	-	-
- Impôts sur les bénéfices	332	556
- Provisions pour litiges	-	-
- Autres provisions pour risques courants	1 605	1 307
- Provisions pour impôt	-	-
- Autres provisions pour charges courantes	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>13 139</b>	<b>10 023</b>

L'ensemble des autres dettes a une échéance de moins d'un an.

La variation des provisions pour risques et charges courants est la suivante :

	31-mars-07	Dotation	Reprise	Var.Change	Autres	31-mars-08
- Provisions pour pénalités	0	0	0	0	0	0
- Autres provisions pour risques	0	0	0	0	0	0
- Provisions pour impôt	0	0	0	0	0	0
- Provisions pour perte de marge sur retours	1 004	1 684	(1 476)	0	0	1 213
- Autres provisions pour risques	303	372	(255)	0	(27)	392
- Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0
<b>Sous Total Provisions pour risques et charges courants</b>	<b>1 307</b>	<b>2 056</b>	<b>(1 731)</b>	<b>-</b>	<b>(27)</b>	<b>1 605</b>

Les « autres provisions pour risques courants » sont constituées, à hauteur de 1 213 milliers d'euros des pertes de marge potentielles liées au retour de marchandises estimés à la clôture de l'exercice.

## 2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### A) CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE DE COMMERCIALISATION

	31-mars-08	31-mars-07
Réalisé sur les marchés Européens	45 052	46 070
Réalisé sur les marchés Américains	85 308	74 587
<b>Total du Chiffre d'Affaires</b>	<b>130 360</b>	<b>120 657</b>

## **B) DETAIL DU COUT DES VENTES**

	31-mars-08	31-mars-07
Achats, frais d'approche et sous-traitance	(68 597)	(58 869)
Frais de personnel	(3 648)	(4 293)
Reprises et dotations de provision pour stocks	(678)	197
Reprises et dotations de provision pour perte de marge	(70)	85
<b>Total détail du coût des Ventes</b>	<b>(72 992)</b>	<b>(62 880)</b>

## **C) DETAIL DES FRAIS COMMERCIAUX ET DE DISTRIBUTION**

	31-mars-08	31-mars-07
Frais de personnel	(5 946)	(5 983)
Royalties	(12 510)	(9 809)
Frais publicitaires et assimilés	(2 863)	(2 769)
Autres frais commerciaux	(7 006)	(6 806)
<b>Total des frais commerciaux et de distribution</b>	<b>(28 325)</b>	<b>(25 368)</b>

## **D) DETAIL DES FRAIS DE CREATION ARTISTIQUE ET DE MARKETING**

Ces frais concernent les dépenses engagées pour le renouvellement habituel des collections.

	31-mars-08	31-mars-07
Frais de personnel	(1 009)	(1 595)
Fournitures et matériels	(194)	(169)
Autres frais de création	(2 287)	(928)
<b>Total des frais de création artistique et de marketing</b>	<b>(3 488)</b>	<b>(2 692)</b>

## **E) DETAIL DES FRAIS ADMINISTRATIFS**

	31-mars-08	31-mars-07
Frais de personnel	(8 243)	(7 687)
Locations immobilières et mobilières	(2 735)	(2 905)
Commissions et honoraires	(1 706)	(2 309)
Autres frais administratifs	(5 092)	(8 187)
Rep. et dot. Pour dépréciation créances	223	2 773
<b>Total des frais administratifs</b>	<b>(17 554)</b>	<b>(18 315)</b>

## **F) SYNTHESE DES FRAIS DE PERSONNEL**

	31-mars-08	31-mars-07
Salaires	(15 157)	(15 224)
Charges sociales	(3 536)	(4 205)
Autres frais relatifs au personnel	(153)	(129)
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>(18 848)</b>	<b>(19 558)</b>
dont Frais de personnel production	(3 648)	(4 293)
dont Frais de personnel Commercial	(5 946)	(5 983)
dont Frais de personnel Création	(1 009)	(1 595)
dont Frais de personnel Administratif	(8 243)	(7 687)
<b>Total</b>	<b>(18 848)</b>	<b>(19 558)</b>

## **G) AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION**

	31-mars-08	31-mars-07
Autres produits d'exploitation	2 034	605
Autres charges d'exploitation	(169)	(308)
Dotation aux provisions pour risques et charges	(203)	(83)
Reprise des provisions pour risques et charges	263	356
<b>Total des autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>1 926</b>	<b>570</b>

#### H) DETAIL DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Détail des dotations et reprises	Nature	31-mars-08	31-mars-07
Autres Immo.incorporelles	Expl.	(752)	(307)
Immobilisations corporelles	Expl.	(916)	(1 267)
<b>Total des dotations et reprises aux amortissements</b>		<b>(1 668)</b>	<b>(1 575)</b>

#### I) DETAIL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

	31-mars-08	31-mars-07
Produits Cessions Immobilisations	48	969
VNC immos cédées	(256)	(565)
Dotations aux provisions	(290)	(804)
Reprise de provisions	7	715
Autres produits opérationnels	256	317
Autres charges opérationnelles	(1 792)	(5 032)
<b>Total</b>	<b>(2 028)</b>	<b>(4 400)</b>

Les « Autres produits et charges opérationnels » sont constitués d'éléments inhabituels.

#### J) DETAIL DES ACTIVITES ARRÊTEES ET DES DEPRECIATIONS DES SURVALEURS

	31-mars-08	31-mars-07
Coût des activités arrêtées	(6 452)	0
Dépréciation des Survaleurs	(10 000)	0
<b>Total</b>	<b>(16 452)</b>	<b>0</b>

Le coût de 6 452 milliers d'euros des lignes de produits considérées comme ne faisant plus partie de la stratégie de développement du groupe, a été entièrement provisionné. Il s'agit de la provision sur stocks de nature exceptionnelle évoqué plus haut.

Une provision pour dépréciation des écarts d'acquisition de 10 000 milliers d'euros a été constituée suite aux difficultés enregistrées au cours de l'exercice, principalement en France et en Allemagne, de nature à obérer les flux de trésorerie prévisionnels de la zone européenne.

#### K) RESULTAT OPERATIONNEL AVANT DEPRECIATION DES SURVALEURS ET IMPACT DES ACTIVITES ARRETEES

	31-mars-08	31-mars-07
Réalisé sur les marchés Européens	110	3 294
Réalisé sur les marchés Américains	11 519	11 249
Réalisé par la société CESAR SA (Holding)	(3 370)	(4 146)
<b>Résultat opérationnel avant dépréciation des survaleurs et impact des activités arrêtées</b>	<b>8 259</b>	<b>10 397</b>

La répartition par zone géographique du résultat opérationnel avant dépréciation des survaleurs et impact des activités arrêtées de l'exercice 2007/2008 a été réalisée à partir des éléments analytiques suivants :

	31-mars-08	31-mars-07
<b>CESAR ASIA</b>		
Ventes Hors Groupe - Zone US	93.7%	91.5%
Ventes Hors Groupe - Zone Europe	6.3%	8.5%
Coût des ventes - Zone US	78.9%	75.9%
Coût des ventes - Zone Europe	21.1%	24.1%
<b>FESTIVAL</b>		
Ventes Hors Groupe - Zone US	0.0%	0.0%
Ventes Hors Groupe - Zone Europe	100.0%	100.0%
Coût des ventes - Zone US	1.4%	8.5%
Coût des ventes - Zone Europe	98.6%	91.5%

La Société Festival est la Filiale de Fabrication de costumes située à Madagascar.

#### **L) DETAIL DU COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES**

	31-mars-08	31-mars-07
Revenus d'intérêts	47	59
Autres produits	-	130
Dividendes reçus	-	-
Reprise de provision pour risques financiers	-	-
<b>Total des produits financiers liés à l'endettement</b>	<b>47</b>	<b>189</b>
Intérêts sur emprunts long terme	(3 147)	(2 547)
Intérêts sur Dettes Court Terme	(4 024)	(2 556)
Escomptes Clients	(315)	(262)
Autres charges financières	0	0
<b>Total des charges financières liées à l'endettement</b>	<b>(7 486)</b>	<b>(5 366)</b>
Gains de change	4 386	2 507
Pertes de change	(2 015)	(760)
Dotation et Reprise de provisions	(240)	0
Autres charges financières	(400)	(757)
Autres produits financiers	394	299
<b>Autres produits et charges financières</b>	<b>2 125</b>	<b>1 289</b>

Le produit net de change est notamment constitué par l'écart de change de la dette libellée en US\$ dans CÉSAR SA à hauteur de 1 747 Milliers d'euros euros.

Les intérêts sur emprunts long terme comprennent 898 Milliers d'euros liés au retraitement à leur juste valeur (Norme IAS 39) des emprunts renégociés en juin 2007.

#### **M) IMPOTS SUR LES SOCIETES**

	31-mars-08	31-mars-07
Impôts exigibles	(1 029)	(462)
Impôts différés	(2 936)	(154)
<b>Total des impôts sur les sociétés</b>	<b>(3 965)</b>	<b>(616)</b>

## N) PREUVE DE L'IMPOT

en Keuros

	31-mars-08 12 mois	31-mars-07 12 mois
Résultat net consolidé	(19 501)	1 494
Impôts sur les bénéfices	3 965	616
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(15 536)</b>	<b>2 110</b>
Amortissements et provisions non déductibles	10 000	(1 106)
Décalages permanents	0	0
Autres éléments non déductibles	(366)	(1 631)
<b>Base d'imposition</b>	<b>(5 902)</b>	<b>(627)</b>
Taux d'impôt	33.33%	33.33%
<b>Impôt théorique</b>	<b>(1 967)</b>	<b>(209)</b>
Pertes fiscales de l'exercice non activée	2 518	1 825
Déficits fiscaux reportables annulés en France et Allemagne	2 942	0
Différentiel sur taux d'imposition nationaux*	(304)	(346)
Autres	776	(655)
<b>Total des divergences</b>	<b>5 932</b>	<b>825</b>
<b>Impôt consolidé</b>	<b>3 965</b>	<b>616</b>

### 3. INFORMATION SECTORIELLE

En application de la norme IAS 14 « Informations sectorielles », le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité, le second niveau par secteur géographique.

Le Groupe CÉSAR n'exerce son activité que sur un seul marché : les articles de fête. Même si ce marché peut être détaillé par produits (costumes, masques, cotillons.....), ces derniers ne sont pas individuellement assimilables à des secteurs d'activité tels que définis par le règlement.

Les postes ci-dessous sont ventilés :

pour le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel par zone de commercialisation ;

et pour les autres informations par zone d'implantation des sociétés consolidées.



**Pour le 31 Mars 2008**

	Amérique	Reste du Monde	Europe	CESAR SA	Total
Chiffre d'affaires	85 308		45 052	6	130 366
Résultat opérationnel avant dépréciation des survaleurs et impact des activités arrêtées	11 519		110	(3 370)	8 259
Résultat Opérationnel	9 861		(16 709)	(3 373)	(10 221)
Ecart d'acquisition	11 249	7 603	14 189	0	33 042
Immobilisations corporelles	1 017	1 043	987	2 758	5 805

**Pour le 31 Mars 2007**

	Amérique	Reste du Monde	Europe	CESAR SA	Total
Chiffre d'affaires	74 587		46 002	68	120 657
Résultat opérationnel avant dépréciation des survaleurs et impact des activités arrêtées	11 085		3 458	(4 146)	10 397
Résultat Opérationnel	9 163		1 331	(4 496)	5 998
Ecart d'acquisition	13 356	7 603	24 194	0	45 153
Immobilisations corporelles	1 724	834	1 850	3 088	7 497

**C. INFORMATIONS PERMETTANT LA COMPARABILITE DES COMPTES****1. EVOLUTION DU COURS DE L'US DOLLAR :**

Le taux de l'US dollar appliqué pour la conversion des comptes de bilan et de résultat des sociétés américaines évolue dans les conditions suivantes : pour 1 Euro =

Périodes	31-mars-08	30-sept-07	31-mars-07
Taux de clôture appliqué aux comptes de bilan	\$1.58120	\$1.41790	\$1.33180
Taux moyens trimestriels appliqués aux comptes de résultat	\$1.04729	\$1.38905	\$1.20470

**2. COURS DES AUTRES DEVISES AU COURS DE LA PERIODE**

[Pour les comptes de bilan : pour 1 Euro =](#)

Périodes		31-mars-08	31-mars-07
Livre Sterling	Grande Bretagne	0,795800	0,679800
Dollar Hong Kong	Hong Kong	12,307500	10,407000
Roupie Mauricienne	Ile Maurice	41,129362	42,877029
Ariary Malgache	Madagascar	2 649,920100	2 593,330000

[Pour le compte de résultat : pour 1 Euro =](#)

Périodes		31-mars-08	31-mars-07
Livre Sterling	Grande Bretagne	0,706151	0,677862
Roupie Mauricienne	Ile Maurice	42,241682	41,318105
Ariary Malgache	Madagascar	2 563,708000	2 691,690000
Dollar Hong Kong	Hong Kong	10,309388	9,870425

## VIII AUTRES INFORMATIONS

### A. EFFECTIFS MOYENS DU GROUPE

	31-mars-08	31-mars-07
Europe	259	285
Amérique du Nord	106	140
Hong Kong	58	56
Madagascar	750	797
<b>Total</b>	<b>1 173</b>	<b>1 278</b>

### B. REMUNERATIONS DES ORGANES DE DIRECTION

#### Directoire :

Au 31 mars 2008, le Directoire se compose de quatre membres.

La rémunération brute versée par les sociétés du Groupe aux dirigeants exerçant ou ayant exercé des fonctions de membres du Directoire au cours de la période close au 31 mars 2008 s'élève à 829 milliers d'euros contre 971 milliers d'euros au 31 mars 2007.

#### Conseil de Surveillance :

Les Membres du Conseil de Surveillance ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat.

### C. ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### 1. ENGAGEMENTS DE LICENCES

Le solde des avances sur licences restant au 31 mars 2008 correspond aux contrats de licences dont les termes ne sont pas atteints et dont les minima garantis devraient être couverts par les ventes futures.

Le solde de ces avances est au 31 mars 2008 de 3 683 milliers d'euros, soit essentiellement 1 700 milliers d'euros concernant la société DISGUISE HOLDING CORPORATE, 1 650 milliers d'euros la société CÉSAR SA, 202 milliers d'euros la société JOSMAN et 131 milliers d'euros la société CÉSAR UK Ltd.

Ces montants figurent en Autres Créances.

#### 2. ENGAGEMENTS ET CAUTIONS

Il s'agit des engagements maximum donnés par CÉSAR SA pour le compte de ses filiales.

##### ENGAGEMENTS DONNES

##### Cautions et garanties

	Sociétés	Devise	En K devise	Tx clôture	En K euros
Banques italiennes	JOKER	EUR	3 620	1.0000000	3 620
Banques américaines	DISGUISE	USD	65 000	0.6324311	41 108
Banques malgaches	FESTIVAL	MGA	2 135 673	0.0003775	806
Banques anglaises	CESAR UK	GBP	4 920	1.2565970	6 182
Banques chinoises	CESAR ASIA	USD	5 000	0.6324311	3 162
Banques chinoises	CESAR ASIA	HKD	52 000	0.0812513	4 225
Banques espagnole	JOSMAN	EUR	2 140	1.0000000	2 140
Total cautions et garanties					61 244

##### Nantissements des titres

		En K devise	Tx clôture	En K euros
NATIXIS et KBC BANK NV	EUR	32 000	1.0000000	32 000
Nantissement des titres CESAR ASIA et DISGUISE				

### D. CONTROLES FISCAUX

Un contrôle fiscal portant sur la TVA a débuté fin juin 2008 chez César SA.

Aucune autre société du Groupe ne fait l'objet d'un contrôle fiscal en cours ou terminé sur l'exercice 2007/2008.

## IX. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES ANNUELS

Situation de Trésorerie : Les difficultés de trésorerie ont conduit le Groupe à demander au pool bancaire européen à l'origine des deux prêts de 32 M€ un moratoire jusqu'au 1er octobre 2008, qui a été accepté. La dégradation de trésorerie et le non respect des clauses (covenants) prévus au contrat bancaire ont conduit les Commissaires aux Comptes à déclencher une procédure d'alerte phase II jusqu'à l'annonce en date du 15 juillet 2008 des accords intervenus avec le pool bancaire.

Cours de Bourse : Le contexte de tension sur la Trésorerie et les discussions à l'issue alors incertaine avec les banques ont amené la Direction du Groupe à demander à Euronext de suspendre le cours de l'action le 26 juin 2008.

Plan Stratégique : Dans un environnement économique difficile, le Groupe a fait appel au Cabinet ALIXPARTNERS pour l'aider à faire un point sur son plan stratégique 2010, et à mettre en œuvre les mesures d'adaptation nécessaires à l'amélioration de sa performance opérationnelle. Le plan élaboré repose notamment sur : la rationalisation du pôle européen, pôle actuellement déficitaire, et le développement de synergies entre les USA et l'Asie.

### Stock options

En tenant compte de la caducité des options attribuées à des salariés ayant quitté le groupe, l'évolution du nombre d'options détenues par les salariés est la suivante à la date de publication des comptes :

	Nombre Initial	Départs	Caduques	Exercées	Nombre Final
Nbre d'options attribuées	642 024	135 808	32 973	446 138	27 105

### *20.2. Politique de distribution des dividendes*

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. La même option entre le paiement en numéraire ou en actions peut être également accordée par l'assemblée générale ordinaire, pour les acomptes sur dividendes.

Les dividendes non encaissés sont prescrits dans un délai de cinq ans et versés alors à l'État.

Il n'est pas envisagé dans l'immédiat de reprise de la politique de distribution.

Les derniers dividendes distribués l'ont été au cours de l'exercice 1999.

### *20.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage*

#### Bail en Grande Bretagne :

La société César UK était titulaire d'un bail au titre duquel 14 annuités restaient à courir.

Le local n'étant plus occupé aujourd'hui par la société, il existait au 30 septembre 2009 un risque en cas de non occupation par un autre locataire au titre des loyers non échus restant à courir jusqu'à la fin du bail. Un accord de principe a été obtenu de la part du bailleur en décembre 2009 et a été provisionné dans les comptes semestriels arrêtés au 30 septembre 2009 à hauteur de 150k€. La signature définitive de cet accord est intervenue en février 2010.

#### Instruments Financiers dérivés

Un membre non autorisé du personnel a souscrit auprès de BBVA un Swap de Taux avec Option de Knock-Out basé sur le cours de l'action BBVA au nom de la société JOSMAN (un Swap de taux est un instrument de couverture de taux permettant de convertir un taux variable en taux fixe durant une période donnée et de se couvrir ainsi d'une éventuelle hausse de taux, l'option est dite Knock-out lorsqu'elle est assortie d'une barrière désactivante).

Durant toute la période le cours de l'action BBVA n'a pas atteint cette barrière. Le risque maximum est évalué à la date d'arrêt des comptes semestriels d'échéance du 7 Septembre 2010 à 1.573.209 euros. La société JOSMAN a demandé la nullité de cet acte et les analyses juridiques en cours indiquent que la position de la société devrait prévaloir. En conséquence, il n'a été procédé à aucun enregistrement comptable au titre des engagements pris par le biais de ce contrat

#### Litige salariés :

Une procédure judiciaire avec 3 salariés de César SA est en cours. Le risque afférent est provisionné dans les comptes semestriels au 30 septembre 2009 inclus dans le présent document à hauteur de 163k€.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

### *20.4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale*

Depuis la publication des comptes semestriels (30 septembre 2010), présentés au paragraphe 20.1.1 du présent Prospectus les changements suivants sont intervenus dans la situation financière ou commerciale de la société :

#### **1/Entrée d'un nouvel actionnaire de référence**

Fin janvier 2011, la société a vu entrer dans son capital, à hauteur de 17.7%, la société BISCALUX contrôlée par M Daniel Velasco.

M Velasco a notamment repris le solde de la participation de Butler CP et France Private Equity II.

Il s'agit d'un investisseur de long terme, dont le projet est avant tout industriel (développement du chiffre d'affaires et renforcement des marges).

## 2/ Endettement

La dette court terme au 28/02/2011, telle qu'elle apparaît sur le tableau de trésorerie communiqué à Alternext, se décompose comme suit :

Total de la dette courante :	12,1 M€	
Dont		
Affacturage	5,1 M€	} Cession du poste clients
Cession Dailly	2,6 M€	
Escompte effets	0,8 M€	
Crédit bail	0,2 M€	Part à moins d'un an
Concours bancaires CT (garantis par Stocks 200%)	2,9 M€	échéances : 0,5 M€ au 30/06/2011 2,4 M€ au 31/12/2011
Dette résiduelle LMT	0,1 M€	Part à moins d'un an
Autres concours bancaires (non garantis)	0,5 M€	

Il ressort donc de cette analyse que la dette court terme est largement adossée à des postes de bilan. La dette bancaire non garantie est largement compensée par les disponibilités à l'actif 3,4 M€.

## 3/ Besoin en Fonds de Roulement à date:

La situation des comptes de bilan au 28 mars 2011 est présentée dans le tableau ci-dessous :

<u>En euros</u>	<b>Total Bilan au 28/03/2011</b>
<b><u>CESAR SA</u></b>	
<b>Clients hors groupe ( net d'affacturage et clients douteux)</b>	<b>3 614 118</b>
<b>Fournisseur Produit - Frais generaux HG</b>	<b>(3 199 052)</b>
<b>Dettes sociales</b>	<b>(1 326 070)</b>
<i>dont soumises a moratoire sur 15 mois</i>	<i>(1 326 070)</i>
<i>Nouvelles charges sur la période</i>	
<b>Autres charges sociales</b>	<b>(1 167 888)</b>
<b>Fournisseur Honoraires et Royalties</b>	<b>(1 603 861)</b>
<b>Salaires sur la période</b>	<b>(277 000)</b>
<b>Excédent/(Besoin) de Trésorerie</b>	
	<b>Trésorerie au au 28/03/2011</b>
<b><u>TRESORERIE FINALE</u></b>	<b>(2 512 000)</b>
<b><u>CONCOURS BANCAIRES</u></b>	<b>2 800 000</b>
<b><u>TRESORERIE DISPONIBLE</u></b>	<b>288 000</b>
<b>Excédent/(Besoin) de Trésorerie JOKER</b>	
<b>Nouveau solde de trésorerie</b>	<b>288 000</b>

La société subit une pression importante de ses fournisseurs, en particulier des fournisseurs de marchandises en provenance d'Asie. En raison notamment de l'encaissement des comptes clients des filiales italienne et espagnole, les comptes fournisseurs devraient être apurés pour l'essentiel au cours des prochains 90 jours, en utilisant également les lignes de crédit disponibles.

Le Groupe CÉSAR doit faire face chaque année, en raison de la saisonnalité de son activité, à des besoins de trésorerie importants à partir du mois de mai jusqu'à janvier.

## 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 21.1. Capital Social

#### 21.1.1. Capital Social et droits attachés aux actions

Le capital social est fixé à la somme de 3.357.631,95 €. Il est divisé en 22.384.213 actions de 0,15 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées  
L'intégralité du capital social est composé d'actions ordinaires présentant les même caractéristiques.

#### 21.1.2. Action non représentative du capital.

A la date du présent Prospectus, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la société.

#### 21.1.3. Capital auto-détenu par la Société

A la date du présent Prospectus, hors contrat de liquidité, aucune des actions de la Société n'est détenue par la Société elle-même ou en son nom ou par ses filiales.

#### Contrat de liquidité

Conformément à l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 mars 2007, la Société a confié le 03 mars 2008 par contrat à la Société de Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie publiée par l'Association française des entreprises d'investissements (AFEI) le 14 mars 2005 telle qu'approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005. Ce contrat a été conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Il a fait l'objet d'un renouvellement. Pour la mise en œuvre de ce contrat, 150.000 euros ont été affectés au compte de liquidité.

Au 30 septembre 2010, César ne possédait pas d'autres actions propres que celles détenues au titre du contrat de liquidité en vigueur (soit 111 001 actions)

#### 21.1.4. Valeur mobilière convertible, échangeable ou assortie de bons de souscription

La Société a émis au mois de mars 2010 14.663.463 ABSAR. Les BSAR ont été détachés des actions. Chaque BSAR permet de souscrire une action. Le prix d'exercice est de 0,60 euros par action nouvelle souscrite. Les BSAR peuvent être remboursés à l'initiative de la Société à tout moment au prix unitaire de 0,01 euro, à compter du 21 avril 2011 jusqu'à la fin de la période d'exercice du BSAR si le produit (i) de la moyenne (pondérée par les volumes de transaction de l'action César sur le marché de NYSE EURONEXT Paris), des cours de clôture de l'action César sur le marché de NYSE EURONEXT Paris sur les 10 séances de bourse choisies parmi les vingt séances de bourse qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé et (ii) de la parité d'exercice en vigueur lors desdites séances de bourse excède 0,78 euro, soit environ 130% du prix d'exercice.

A la date du présent Prospectus il reste 14 166 158 BSAR en circulation.

Daniel VELASO détient 7 153 581 BSAR CÉSAR – à raison de 150 000 BSAR détenus directement et 7 003 581 détenus par l'intermédiaire de BISCALUX – acquis auprès de BUTLER CAPITAL PARTNERS SA et FCPR FRANCE PRIVATE EQUITY II et donnant droit de souscrire à autant d'actions CÉSAR au prix de 0,60 € par bon exercé et ce jusqu'au 21 avril 2015.

Il convient de noter que la faculté d'exercice du droit à attribution d'actions attaché aux BSAR sera maintenue durant la période de souscription, ces derniers étant très largement hors la monnaie. Les porteurs ayant exercé leurs BSAR au plus tard le 17/06/2011 pourront donc participer à l'opération objet du présent Prospectus.

La dilution totale du capital en cas d'exercice de ces BSAR et ce après réalisation de l'opération objet du présent Prospectus en intégralité serait de 218,3%.

En cas d'exercice de la clause d'extension la dilution totale induite serait de 238,7%.

#### 21.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit mais non libéré

Néant.

*21.1.6. Capital de la société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option*

Néant.

### 21.1.7. Évolution du capital social de la Société au cours des cinq dernières années

Date	Opération	Nombre d'actions		Valeur nominale	Prime d'émission	Capital social
		Avant	Après			
01/07/05	Augmentation de capital	66.979.250	77.026.136	0,15	8.304.461	11.742.569,44
01/02/07	Levée d'option d'actions	77.026.136	77.183.676	0,15	53.077,43	11.766.586,41
01/06/07	Levée d'option d'actions	77.183.676	77.224.100	0,15	2.027,53	11.772.748,88
01/08/07	Exercice BSA	77.224.100	7.861.007	0,15	431.536,88	11.869.844,81
01/11/07	Regroupement d'actions	77.861.007	7.786.101	1,52		11.869.910,97
01/12/07	Levée d'options d'actions	7.786.101	7.914.506	1,52	64.401,44	12.065.664,39
21/03/08	Augmentation de capital	7.914.506	8.212.443	1,52	140.053,75	12.519.869,35
09/03/10	Réduction de capital	8.212.443	8.212.443	0,3049		2.503.973,87
22/03/10 16/04/10	Augmentations de capital sur délégation consentie par l'AGM du 09/03/10	8.212.443	22.378.906	0,3049	1.205.566	6.823.328,44
20/08/10	Exercice de BSAR	22.378.906	22.383.163	0,3049	1256,24	6.824.626,40
13/12/10	Exercice de BSAR	22.383.163	22.384.027	0,3049	254,96	6.824.889,83
17/05/2011	Réduction de capital	22.384.027	22.384.027	0,15	n.a.	3.357.604,05
17/05/2011	Exercice de BSAR	22.384.027	22.384.213	0,15	0,45	3.357.631,95

## 21.2. Acte constitutif et statuts

### 21.2.1. Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet principal, en France et dans tous pays :

- d'acquérir, de détenir, de gérer toutes participations dans des sociétés existantes ou à créer, situées en France ou à l'étranger, exerçant leur activité dans les secteurs des jouets, des jeux et des produits festifs tels que masques, déguisements, panoplies, perruques, chapeaux de carnaval, grimages, décorations de Noël, articles de carnaval, produits pyrotechniques et tous produits annexes ou complémentaires;
- d'exploiter, directement ou indirectement, en qualité de propriétaire ou de licencié, tous brevets, marques et d'une façon générale tous les droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle se rapportant à l'objet défini ci-avant.

Elle a également pour objet l'étude, la création, la fabrication, la transformation, la représentation, l'achat et la vente de tous jouets, jeux, masques, matériel de sport et articles annexes ; pour remplir son objet, elle pourra réaliser toutes études, recherches et actions dans le domaine de la gestion, de l'assistance et du conseil à toutes sociétés et par suite de procéder à l'acquisition, la vente, la location, la mise au point de tout matériel notamment informatique, ainsi que de programmes, logiciels et procédés.

- Elle a de même pour objet l'assistance et le conseil de toute personne physique ou morale en tous domaines où la législation et la réglementation en vigueur ne l'interdit pas et notamment en matière de gestion, de marketing et d'action commerciale.
- Enfin, et plus généralement, elle a pour objet de réaliser en tous pays toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement, tant en France qu'à l'étranger.

La société peut agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et réaliser seule ou en association, société en participation, groupement ou société, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans l'objet social ci-dessus défini.



### *21.2.2. Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance*

#### *21.2.2.1. Composition du Conseil de Surveillance (article 22 des statuts).*

1 – Le Directoire est contrôlé par un Conseil de surveillance composé de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion.

Les membres sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires, par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

Les personnes morales nommées au Conseil de surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Lorsque la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

2 – Aucun membre du Conseil de surveillance ne peut faire partie du Directoire. Si un membre du Conseil de surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil prend fin dès son entrée en fonction.

#### *21.2.2.2. Pouvoirs du Conseil de Surveillance (articles 18 et 28 des statuts).*

### **Article 18**

1 - Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la Loi au Conseil de surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toutefois, outre les opérations pour lesquelles l'autorisation du Conseil de surveillance est exigée par la loi, il est stipulé à titre de mesure strictement interne inopposable aux tiers, que certaines décisions ne peuvent être prises par le Directoire et certains actes ou engagements ne peuvent être passés ou signés par le Directoire, son Président ou par un Directeur Général, s'ils n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de surveillance.

Il s'agit de :

- toute proposition de nomination des commissaires aux comptes titulaires ou suppléants ;
- toute proposition de distribution de dividendes, d'acomptes sur dividendes ou autres distributions assimilées à concurrence d'un montant supérieur à 10 % du résultat net consolidé (part du groupe) de la Société ;
- l'approbation du budget, du plan d'investissement et du plan de financement ;
- tout investissement de maintenance ou de renouvellement d'un montant cumulé sur l'année supérieur à 3 M d'euros ;
- toute sûreté, caution, aval ou garantie d'un montant à fixer par le Conseil de surveillance ;
- toute acquisition ou aliénation d'actifs d'un montant unitaire supérieur à 1,5 M d'euros, ou cumulé sur l'année supérieur à 3 M d'euros ;
- toute souscription d'emprunts ou lignes de crédit d'un montant unitaire supérieur à 3 M d'euros pour les emprunts d'une durée supérieure à 1 an ;

- toute prise de participation pour un montant unitaire supérieur à 1,5 M d'euros, ou toute création de nouvelles entités juridiques ;
- toute proposition d'émission de valeurs mobilières et de tous autres titres ;
- tout recrutement de tout cadre dirigeant impliquant pour la Société un salaire brut annuel supérieur à 200.000 euros.

Les montants indiqués au présent point seront augmentés de 5 % par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Lorsqu'une opération exige l'autorisation du Conseil de surveillance et que celui-ci la refuse, le Directoire peut soumettre le différend à l'Assemblée Générale des actionnaires qui décide de la suite à donner au projet.

Le Conseil de Surveillance pourra également autoriser les membres du Directoire à répartir entre eux les tâches de la direction. Cette répartition ne pourra cependant avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégalement la direction de la Société.

#### **Article 28**

1 - Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

2 – Le Conseil de surveillance peut, dans les limites qu'il fixe, autoriser le Directoire, avec faculté de délégation, à céder des immeubles par nature, céder totalement ou partiellement des participations, constituer des sûretés ainsi que des cautions, avals ou garanties au nom de la Société.

L'absence d'autorisation est inopposable aux tiers, à moins que la Société ne prouve que ceux-ci en avaient eu connaissance ou ne pouvaient l'ignorer.

Par dérogation aux dispositions ci-dessus, le Directoire peut être autorisé à donner, à l'égard des administrations fiscales et douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, sans limite de montant.

Le Conseil de surveillance donne en outre au Directoire les autorisations prévues, à titre de mesure d'ordre intérieur non opposable aux tiers, par l'article 18 des présents statuts.

Le Conseil de surveillance pourra également autoriser les membres du Directoire à répartir entre eux les tâches de la direction. Cette répartition ne pourra cependant avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégalement la direction de la Société.

3 – Il autorise les conventions visées à l'article 31 ci-après.

4 – Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

5 – Il décide le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

6 – Le Conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

#### *21.2.2.3. Directoire (articles 15 à 17)*

#### **Article 15**

1 - La Société est dirigée par un Directoire placé sous le contrôle d'un Conseil de surveillance institué par l'article 22 des présents statuts ; le nombre de membres du Directoire est fixé par le Conseil de surveillance sans pouvoir toutefois excéder le chiffre de sept.

2 - Les membres du Directoire ou le Directeur Général unique peuvent être choisis en dehors des actionnaires ; ils sont obligatoirement des personnes physiques.

3 - Les membres du Directoire ou le Directeur Général unique sont nommés par le Conseil de Surveillance ; leur révocation peut être prononcée par le Conseil de Surveillance seul ou par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, sur proposition de ce Conseil.

4 - La révocation de ses fonctions de membre du Directoire ou de Directeur Général unique n'a pas pour effet de résilier le contrat de travail que l'intéressé aurait conclu avec la Société.

5 - Si une seule personne exerce les fonctions dévolues au Directoire avec le titre de Directeur Général unique, toutes les dispositions des présents statuts visant le Directoire s'appliquent au Directeur Général unique à l'exclusion de celles qui, notamment dans les articles 16 à 21, postulent la collégialité du Directoire.

#### **Article 16**

1 – Le Directoire est nommé pour une durée de deux ans, à l'expiration de laquelle il est entièrement renouvelé.

2 – Les membres du Directoire sont toujours rééligibles.

3 – Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 70 ans. Le membre du Directoire en exercice est réputé démissionnaire d'office à la clôture de l'exercice social au cours duquel il a atteint cet âge.

#### **Article 17**

1 - Le Conseil de surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président ou de la moitié au moins de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. L'ordre du jour peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les Commissaires aux comptes sont obligatoirement convoqués aux séances du Directoire au cours desquelles sont arrêtés les comptes annuels ou intermédiaires.

Le Président du Directoire préside les séances. Le Directoire nomme un secrétaire qui peut être pris en dehors de ses membres.

Si le Directoire comprend deux membres, les décisions sont prises à l'unanimité. S'il comprend plus de deux membres, les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents ou représentés. Un membre du Directoire ne peut représenter qu'un seul autre membre en justifiant d'un pouvoir spécial qui peut être donné par lettre télex, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Le vote par représentation est toutefois interdit si le Directoire ne comprend que deux membres. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

2 – Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par les membres du Directoire ayant pris part à la séance.

#### *21.2.2.4. Droits pécuniaires et d'information des actionnaires*

##### **Droits pécuniaires**

Cf. chapitre 4.5 de la seconde partie du présent Prospectus.

##### **Droits de communication (article 42 des statuts)**

Tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par la Loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement sur la gestion et le contrôle de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la Loi et les règlements.

*21.2.3. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société*

Néant.

*21.2.4. Franchissements de seuils*

Les statuts de la Société ne comportent pas de disposition spécifique relative aux franchissements de seuils. Elle se conforme donc au code de commerce en vigueur.

*21.2.5. Conditions régissant les modifications du capital plus strictes que la loi*

Toute modification du capital social est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de stipulations spécifiques.

## **22. CONTRATS IMPORTANTS**

La Société n'a conclu aucun contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux dernières années précédant la date du présent Prospectus, à l'exception du contrat de cession du périmètre américain décrit au chapitre 3 de la première partie du présent Prospectus.

**23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET  
DECLARATION D'INTERETS**

Néant.

## 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents juridiques relatifs à la Société, statuts de la Société ainsi que les procès-verbaux d'Assemblées générales, les comptes sociaux et consolidés, les rapports des Commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux, est accessible, sur support papier, au siège social de la Société, 19, rue des Bretons - 93200 La Plaine Saint Denis.

L'ensemble des informations rendues publiques par le Groupe en application de l'article 221-1 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers sont accessibles sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : [www.cesar-group.com](http://www.cesar-group.com), et une copie peut en être obtenue au siège de la Société, 19, rue des Bretons - 93200 La Plaine Saint Denis.

Les communiqués de presse peuvent être consultés sur le site Internet de la Société ([www.cesar-group.com](http://www.cesar-group.com)).

Les documents publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) peuvent être consultés sur le site Internet [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr).

Les documents déposés au Greffe peuvent être consultés sur le site Internet [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr).

### Responsable de l'information :

Gilles Martocq :  
Relation investisseurs  
19, rue des Bretons  
93200 La Plaine Saint Denis

## **25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

Ces informations sont indiquées à la section 2 des comptes au 30 septembre 2010, présentés au paragraphe 7.2 de la première partie du présent Prospectus.



## **PARTIE II**

---

### **1. PERSONNES RESPONSABLES**

#### **1.1. Dénomination du responsable du Prospectus**

Se reporter au paragraphe 1.1. de la première partie du présent Prospectus.

#### **1.2. Attestation du responsable du Prospectus**

Se reporter au paragraphe 1.2. de la première partie du présent Prospectus.

#### **1.3. Responsables du contrôle des comptes**

Se reporter au Chapitre 2 de la première partie du présent Prospectus.

## 2. FACTEURS DE RISQUES POUVANT INFLUER SUR LES VALEURS MOBILIERES OFFERTES

En complément des facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » de la première partie du présent document, l'investisseur est invité à tenir compte des facteurs de risque suivants et des autres informations contenues dans ce document avant de décider d'investir dans des valeurs mobilières émises par la Société. Un investissement dans des valeurs mobilières émises par la Société implique des risques. Tous les risques significatifs identifiés par la Société à la date du présent document sont décrits dans le document mentionné ci-dessus, complété par les informations ci-dessous.

Si l'un des risques suivants ou l'un des risques décrits dans le présent document venait à se concrétiser, les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe pourraient en souffrir. Dans une telle éventualité, le cours des actions de la Société et des valeurs mobilières émises par elle pourrait baisser et l'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu'il aurait investies dans ces valeurs mobilières.

En complément de ces facteurs de risques, l'investisseur est invité à prendre attentivement en considération l'ensemble des autres informations contenues dans ce Prospectus afin de parvenir à se faire sa propre opinion avant de prendre sa décision d'investissement, à se référer aux facteurs de risques suivants relatifs aux actions nouvelles à émettre.

### 2.1. Risques afférents aux actions

#### **Risques liés aux actions nouvelles**

Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité. Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait qu'un marché des droits préférentiels de souscription se développera. Si ce marché se développe, les droits préférentiels de souscription pourraient être sujets à une plus grande volatilité que celle des actions anciennes de la Société. Le prix de marché des droits préférentiels de souscription dépendra du prix du marché des actions de la Société. En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient voir leur valeur diminuer. Les titulaires de droits préférentiels de souscription qui ne souhaiteraient pas exercer leurs droits préférentiels de souscription pourraient ne pas parvenir à les céder sur le marché.

#### **Volatilité des actions de la Société**

Les marchés boursiers ont connu ces dernières années, et plus encore récemment, d'importantes fluctuations qui ont souvent été sans rapport avec les résultats des sociétés dont les actions sont négociées. Les fluctuations de marché et la conjoncture économique (en particulier compte tenu de la crise financière actuelle) pourraient accroître la volatilité des actions de la Société. Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer significativement, en réaction à différents facteurs et événements, parmi lesquels peuvent figurer les facteurs de risque décrits dans le Présent Prospectus, ainsi que la liquidité du marché des actions de la Société, des changements dans les recommandations ou les projections ou encore de nouvelles lois ou règlements ou des changements dans l'interprétation des lois et règlements existants affectant l'activité du Groupe.

#### **Des ventes d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché pendant ou après la période de souscription et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action**

La vente des actions de la Société sur le marché, ou l'anticipation que de telles ventes pourraient intervenir, pendant ou après la période de souscription pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la Société. La Société ne peut prévoir les éventuels effets sur le prix de marché des actions et des ventes d'actions par ses actionnaires.

#### **Absence de garantie de bonne fin pour l'émission**

La présente émission ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. En conséquence, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire des fonds, c'est-à-dire après la date de règlement livraison.

#### **Réduction du montant de l'émission**

Il est par ailleurs rappelé que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra, conformément à la loi, limiter, l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée et/ou répartir librement totalement ou partiellement les actions non souscrites entre les personnes de son choix. Si ce seuil des trois-quarts n'était pas atteint, les ordres deviendraient caducs et l'opération serait annulée.

## 2.2. Risques afférents aux DPS

**Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait qu'un marché va se développer pour les DPS et, s'il se développe, le marché des DPS pourrait être très peu liquide et les DPS être sujets à une plus grande volatilité que les actions de la société**

L'admission des DPS aux négociations sur le marché Alternext de NYSE-Alternext a été demandée.

La période de négociation des DPS sur NYSE Euronext Paris est prévue du 26/05/2011 au 17/06/2011 inclus. Cependant, aucune assurance ne peut être donnée quant au fait qu'un marché va se développer pour les DPS et, si ce marché se développe effectivement, quant à la liquidité de ce marché, qui pourrait être limitée. Les DPS pourraient donc être sujets à une plus grande volatilité que les actions de la Société.

**En cas de baisse substantielle du prix de marché des actions de la société, les DPS perdront toute ou partie de leur valeur**

Le prix du marché des DPS dépendra du prix du marché des actions de la Société. En cas de baisse substantielle du cours des actions de la Société, les DPS perdront tout ou partie de leur valeur.

Il est précisé que les acheteurs de DPS pourraient voir sa valeur réduite à zéro dans l'hypothèse où l'augmentation de capital ne pourrait pas être réalisée.

**En cas de non exercice des DPS par les actionnaires, ceux-ci seront dilués**

Dans l'hypothèse où les actionnaires n'exerceraient par leurs DPS, le pourcentage de leur participation dans le capital et les droits de vote de la société sera dilué compte tenu de l'émission des actions nouvelles.

En effet, un actionnaire détenant 1% du capital ne participant pas à l'opération verra sa participation réduite à 0,42% du capital après l'émission des actions nouvelles (dans l'hypothèse d'une augmentation de capital à 100% et sur une base non diluée). En cas d'exercice de la clause d'extension sa participation serait réduite à 0,39% du capital.

Même si des actionnaires choisissent de vendre leurs DPS, la rémunération éventuelle qu'ils recevraient pourrait être insuffisante pour compenser cette dilution.

**Risque de dilution lié à l'exercice de BSAR existants**

Il existe également un risque de dilution complémentaire pouvant provenir de l'exercice des BSAR actuellement en circulation.

La dilution totale du capital en cas d'exercice de ces BSAR et ce après réalisation de l'opération objet du présent Prospectus en intégralité serait de 218,3%.

En cas d'exercice de la clause d'extension la dilution totale induite serait de 238,7%.

En cas d'exercice de l'intégralité des BSAR pendant la période de souscription, la dilution induite pour un actionnaire ne participant pas à l'opération serait de 322,7%.

**Risque de perte de l'investissement en DPS**

Les titulaires ou acquéreurs de DPS qui ne les exerceraient pas et ne les céderaient pas avant l'expiration de la période de souscription / de négociation perdraient la totalité de la valeur de leurs DPS.

**En cas d'exercice de la clause d'extension, les actionnaires qui n'auraient pas souscrit à titre réductible seraient dilués**

Les actionnaires sont informés qu'en cas de succès de l'opération, le directoire, sur autorisation de l'Assemblée générale, pourra être amené à augmenter le montant de l'opération de 15% dans le cadre de l'exercice d'une clause d'extension. Aussi, tout actionnaire qui n'aurait pas transmis à son intermédiaire financier d'ordre à titre réductible est informé qu'il pourrait être en partie dilué dans cette opération.

**Risque de perte de la valeur des DPS reçus ou acquis**

La présente émission ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce.

Il est toutefois à noter que la présente émission fait l'objet d'un engagement de souscription sur 75% des 6,104M€ de levée envisagée dans les conditions décrites au paragraphe 5.2.2. de nature à assurer le succès de l'émission.

### 3. INFORMATIONS DE BASE

Le rapport des cabinets Mazars et Wolff et Associés sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010, figurant au paragraphe 20.1.2 du présent document contient les observations suivantes :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes « mise en œuvre du plan de restructuration », « continuité d'exploitation » et « périmètre de consolidation » de l'annexe relatives à la mise en œuvre du plan de restructuration opérationnelle et du plan de restructuration financière permettant d'assurer le financement de la saison 2010-2011 et sur les risques éventuels pesant sur la continuité d'exploitation,
- la note relative au traitement comptable des corrections d'erreurs sur exercices antérieurs dont les modalités et l'impact sont décrits note 4. »

Le rapport complémentaire des cabinets Constantin Associés et Wolff et Associés sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009, figurant au paragraphe 20.1.3 du présent document contient les observations suivantes :

« Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information donnée dans les notes annexes aux comptes consolidés, relatives à la situation de trésorerie :

- VII.3.J. « Instruments financiers - risque de liquidité » ;
- IX. « Evénements postérieurs à la clôture des comptes annuels » ; »

Le rapport des cabinets Constantin Associés et Patrick Wolff sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008, figurant au paragraphe 20.1.4 du présent document contient les observations suivantes :

« Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information donnée dans les notes annexes aux comptes consolidés :

Partie introductive (I) « Evénements significatifs de l'exercice »,

Paragraphe VII.A.3.J. « Risque de liquidité »,

Partie IX « Evénements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels »,

relative à la situation financière du Groupe, et sur les conséquences sur la continuité de l'exploitation qui résulteraient d'un échec des négociations évoquées. »

Le rapport des cabinets Mazars et Wolff et Associés sur les comptes consolidés intermédiaires au 30 septembre 2010, figurant au paragraphe 20.1.1 du présent document contient les observations suivantes :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- l'évolution de la situation financière du Groupe et sur les risques éventuels pesant encore sur la continuité d'exploitation, décrites dans l'annexe et en particulier dans les notes relatives à la « Situation de trésorerie » et aux « Evénements postérieurs ».
- la note 2 de l'annexe concernant les informations relatives au périmètre de consolidation.
- la note relative au traitement comptable des corrections d'erreurs sur exercices antérieurs dont les modalités et l'impact sont décrits note 4. »

#### 3.1. Déclaration sur le fonds de roulement net

CÉSAR ne dispose pas, à la date du présent Prospectus, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois.

Les ressources de CÉSAR au 28/02/2011, date d'établissement du tableau des capitaux propres et de l'endettement financier net, sont les suivantes :

- trésorerie disponible au 28/02/2011 : 2.884K€.

Depuis le 28/02/2011 CÉSAR n'a recueilli aucune ressource supplémentaire.

A la date du présent Prospectus, les ressources disponibles de CÉSAR lui permettent de couvrir ses besoins jusqu'au second trimestre 2011.

Le besoin nécessaire pour faire face aux dépenses et engagements au cours des 12 prochains mois suivant la date d'obtention du visa sur le présent Prospectus est estimé à 8M€ après mise en place d'un plan d'économie sur les fournisseurs, d'une restructuration pour réduction des coûts de structure et du transfert d'une partie des achats de costumes de la Chine vers Madagascar.

De façon à assurer ses besoins de trésorerie sur 12 mois la Société a reçu de BISCALUX, son actionnaire de référence, un engagement de souscription en numéraire à hauteur de 4,58M€, soit 75% de la présente opération.

La différence avec les besoins estimés serait financée par :

1. la réalisation d'une augmentation de capital réservée visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier telle qu'autorisée par la 9<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 15 mars 2011. Cette opération sera réservée à quelques investisseurs qualifiés et ne représentera qu'un maximum de 20% du capital de CÉSAR post-opération objet du présent Prospectus. Cette opération, à laquelle participera BISCALUX, sera réalisée en numéraire et/ou par compensation de créances. En cas de réalisation uniquement en numéraire, cette augmentation de capital représenterait de 2,1 à 2,3M€ de ressources nouvelles. En cas de réalisation en totalité par compensation de créances CESAR ne disposerait d'aucune ressource nouvelle ;
2. des mesures d'ajustement du Besoin en Fonds de Roulement, notamment le décalage d'une partie minime de ses achats saisonniers par la Société et la négociation de délais de règlement à hauteur de 1,4M€.

Par ailleurs, la Société est en cours de négociation pour obtenir de 8 à 10M€ financés par de nouveaux partenaires bancaires, destinés :

1. augmenter la capacité d'action de CESAR et financer son développement pour un montant minimum de 4M€,
2. et pour le surplus à remplacer des lignes de crédit existantes plus onéreuses pour un montant de 4M€.

La mise en place de ces financements, conditionnée par la réalisation de la présente opération, est envisagée autour du 30/06/2011.

### 3.2. Capitaux propres et endettement

#### Capitaux propres et endettement

Conformément aux recommandations du CESR de février 2005 (CESR/05-054b, paragraphe 127), la situation au 28/02/2011 de l'endettement financier net consolidé et les capitaux propres, est la suivante :

#### **Situation des Capitaux Propres et des dettes financières**

En milliers d'euros	
<b>Total des dettes courantes au 28/02/2011</b>	<b>12 079</b>
- Faisant l'objet de garanties	11 712
- Faisant l'objet de nantissements	0
- Sans garanties ni nantissements	367
<b>Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme) au 28/02/2011</b>	<b>1 294</b>
- Faisant l'objet de garanties	453
- Faisant l'objet de nantissements	
- Sans garanties ni nantissements	840
<b>Capitaux Propres au 28/02/2011 hors résultat de la période</b>	<b>9 267</b>
- Capital Social	6 825
- Primes	49 967
- Réserves	126
- Autres résultats et réserves	-47 650

Les capitaux propres au 28/02/2011 représentent les capitaux propres consolidés au 30/09/2010, auxquels s'ajoutent les mouvements intervenus depuis le 01/10/2010 sur le capital social, primes et réserves sociales de CÉSAR. Ils ne comprennent donc ni le résultat ni les écritures de consolidation impactant les réserves sur le 2<sup>nd</sup> semestre de l'exercice 2010/2011.

### Echéancier de la dette financière consolidée (hors dettes d'exploitation) avant émission

Le tableau ci-dessous décrit les montants et l'échéancier de la dette financière consolidée (hors dettes d'exploitation) de CÉSAR au 28/02/2011, exprimés en valeur nominale.

#### Situation de l'endettement au 28/02/2011

En milliers d'euros (données consolidées)	
A. Trésorerie	2 753
B. Instruments équivalents	130
C. Titres de placement	
<b>D. Liquidités (A+B+C)</b>	<b>2 884</b>
E. Créances financières à court terme	
F. Dettes bancaires à court terme	11 843
G. Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	235
H. Autres dettes financières à court terme	
<b>I. Dettes financières à court terme (F+G+H)</b>	<b>12 079</b>
<b>J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)</b>	<b>9 195</b>
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	840
L. Obligations émises	
M. Autres emprunts à plus d'un an	453
<b>N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)</b>	<b>1 294</b>
<b>O. Endettement financier net (J+N)</b>	<b>10 489</b>

Chiffres non audités

Le tableau ci-dessus ne prend pas en compte le compte-courant d'associé d'un montant de 3 605K€ de BISCALUX (contrôlée par Monsieur Daniel Velasco, Président du Directoire de CÉSAR).

Les dettes financières présentées ci-dessus n'incluent pas les dettes d'exploitation, qui entrent dans le calcul du BFR (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales, avances sur commandes reçues de clients, produits constatés d'avance, etc.).

Par ailleurs, il n'existe pas de dette financière et d'exploitation indirecte ou conditionnelle.

Aucune évolution significative des capitaux propres et de l'endettement financier net du Groupe n'a eu lieu depuis le 28/02/2011.

### 3.3. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'offre

A la connaissance de la Société, EuroLand Finance n'a pas d'intérêts autres que ceux au titre desquels cette dernière fournit ses services professionnels (conseil pour la réalisation de l'opération et intermédiaire financier) dans le cadre de l'émission des Actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext de NYSE-Alternext, pouvant influencer sensiblement sur l'offre de la Société.

### 3.4. Raisons de l'offre et utilisation du produit

La société subit actuellement une forte pression de ses fournisseurs, CÉSAR doit en effet faire face chaque année, en raison de la saisonnalité de son activité, à des besoins de trésorerie importants à partir du mois de mai jusqu'à janvier.

L'augmentation de capital permettra à CÉSAR de :

- Financer en partie la nouvelle saison d'achats,
- Accroître significativement ses capitaux propres,
- Autoriser la recherche de nouveaux partenaires bancaires afin de sécuriser de manière pérenne le financement de la Société.

## 4. INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES OFFERTES/ADMISES A LA NEGOCIATION

### 4.1. Nature, catégorie et date de jouissance des valeurs mobilières offertes et admises à la négociation

Les actions nouvelles émises sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date.

Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur NYSE-Euronext à compter du 04/07/2011. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société, déjà négociées sur NYSE-Euronext et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation que ces actions sous le même code ISIN FR00105400997.

### 4.2. Droit applicable et tribunaux compétents en cas de litige

Les Actions seront émises dans le cadre de la législation française.

Les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social lorsque la Société est défenderesse et, dans les autres cas, sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf disposition contraire du Code de Procédure Civile.

### 4.3. Forme et mode d'inscription en compte des Actions

Les actions nouvelles pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des souscripteurs.

Conformément à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier, elles seront, obligatoirement inscrites en compte-titres tenu, selon le cas, par la Société ou un intermédiaire habilité.

En conséquence, les droits des titulaires seront représentés par une inscription sur un compte-titres ouvert à leur nom dans les livres :

- de CACEIS CORPORATE TRUST (code adhérent 23), 14 rue Rouget de l'Isle, 92130 Issy-les-Moulineaux, mandaté par la Société, pour les actions conservées sous la forme nominative pure ;
- d'un intermédiaire habilité de leur choix, pour les actions conservées sous la forme nominative administrée ;
- d'un intermédiaire habilité de leur choix pour les actions conservées sous la forme au porteur.

Conformément aux articles L. 211-15 et L. 211-17 du Code monétaire et financier, les actions se transmettent par virement de compte à compte et le transfert de propriété des actions nouvelles résultera de leur inscription au compte-titres du souscripteur.

Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear France qui assurera la compensation des actions entre teneurs de compte-conservateurs.

Selon le calendrier indicatif de l'augmentation de capital, il est prévu que les actions nouvelles soient inscrites en compte-titres le 01/07/2011.

### 4.4. Monnaie de l'émission

L'émission des Actions sera réalisée en euros.

### 4.5. Droits et restrictions attachés aux Actions nouvelles

En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles sont décrits ci-après :

#### ***Droit aux dividendes - Droit de participation aux bénéfices de l'émetteur***

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif et dans les bénéfices à une part proportionnelle à la quotité du capital de la Société qu'elle représente.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts, et augmenté le cas échéant du report à nouveau bénéficiaire. L'assemblée générale peut soit reporter à nouveau ce bénéfice distribuable, soit le porter aux réserves, soit le distribuer en tout ou partie, sur la proposition du Directoire. L'assemblée générale peut aussi décider la

mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, peut accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire ou en actions des dividendes. Dans cette seconde hypothèse, le paiement aura lieu par attribution d'actions de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

Dans les conditions légales en vigueur, le Directoire peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, en numéraire ou en actions (articles L. 232-18 et suivants du Code de commerce).

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice.

Les dividendes sont prescrits dans les délais légaux, soit cinq ans, au profit de l'État.  
Les dividendes versés à des non-résidents sont en principe soumis à une retenue à la source.

### ***Droit de vote***

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Lorsque les actions font l'objet d'un usufruit, le droit de vote attaché à ces actions appartient aux usufruitiers tant dans les assemblées générales ordinaires que dans les assemblées générales extraordinaires.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée, ou d'y voter par correspondance, ou de s'y faire représenter par un mandataire. S'il s'agit d'un actionnaire personne physique, celui-ci ne pourra être représenté que par un mandataire actionnaire membre de l'assemblée ou par son conjoint.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, seuls seront admis à assister à l'assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société directement ou par mandataire, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité, teneur de leur compte titres.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation sera également remise à l'actionnaire souhaitant participer à l'assemblée mais qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

### ***Droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie***

Les actions comportent un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital. Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital immédiate ou à terme. Pendant la durée de la souscription, ce droit est négociable lorsqu'il est détaché d'actions elles-mêmes négociables. Dans le cas contraire, il est cessible dans les mêmes conditions que l'action elle-même. Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel (article L. 225-132 du Code de commerce).

L'assemblée générale qui décide ou autorise une augmentation de capital immédiate ou à terme peut supprimer le droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation de capital ou pour une ou plusieurs tranches de cette augmentation et peut prévoir ou autoriser un délai de priorité de souscription en faveur des actionnaires (article L. 225-135 du Code de commerce). L'émission sans droit préférentiel de souscription est alors réalisée par une offre au public et le prix d'émission est au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % (articles L. 225-136 1° 1er alinéa et R. 225-119 du Code de commerce). Toutefois, dans la limite de 10 % du capital social par an, l'assemblée générale peut autoriser le Directoire à fixer le prix d'émission selon des modalités qu'elle détermine (article L. 225-136 1° 2<sup>ème</sup> alinéa du Code de commerce).

L'assemblée générale peut également supprimer le droit préférentiel de souscription lorsque la Société procède à une augmentation de capital :

- réservée à une ou plusieurs personnes nommément désignées ou à des catégories de personnes répondant à des caractéristiques qu'elle fixe. Le prix d'émission ou les conditions de fixation de ce prix sont déterminés par



l'assemblée générale extraordinaire sur rapport du Directoire et sur rapport spécial du commissaire aux comptes (article L. 225-138 du Code de commerce),

- à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé. Dans ce cas les commissaires aux comptes doivent se prononcer sur les conditions et conséquences de l'émission (article L. 225-148 du Code de commerce).

Par ailleurs, l'assemblée générale peut décider de procéder à une augmentation de capital :

- en vue de rémunérer des apports en nature. La valeur des apports est soumise à l'appréciation d'un ou plusieurs commissaires aux apports. L'assemblée générale peut déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital dans la limite de 10% du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (article L. 225-147 du Code de commerce),

- réservée aux adhérents (salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) d'un plan d'épargne d'entreprise (article L. 225-138-1 du Code de commerce). Le prix de souscription ne peut être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription (article L. 3332-19 du Code du travail),

- par voie d'attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salarié de la Société ou de sociétés du groupe auquel elle appartient, de certaines catégories d'entre eux, ou de leurs mandataires sociaux, dans la limite de 10 % du capital social de la Société (articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce).

#### ***Droit de participation à tout excédent en cas de liquidation***

Le partage des capitaux propres subsistant après remboursement du nominal des actions ou des parts sociales est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital social (article L. 237-29 du Code de commerce).

Les actions ainsi que les droits qui y sont attachés sont indivisibles à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique.

#### ***Clauses de rachat - clauses de conversion***

Les statuts ne prévoient pas de clause de rachat ou de conversion des actions.

#### ***Identification des détenteurs de titres***

La Société est autorisée à faire usage des dispositions de l'article L.228-2 du Code de commerce, en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées.

## 4.6. Cadre juridique de l'émission

### 4.6.1. Assemblée Générale ayant autorisé l'émission

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 15 mars 2011 a adopté notamment les résolutions suivantes :

**Huitième résolution** (*Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment des articles L. 225-129-2, L.225-132 et L228-92 dudit Code:

1. délègue au directoire la compétence de décider d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par émission, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou en devises étrangères, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la Société, ta souscription de ces actions et valeurs mobilières pouvant être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles ; il est précisé que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence est exclue,

2. décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra dépasser 8.000.000 (huit millions) d'euros, ce montant étant toutefois majoré du montant nominal de l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions à réaliser le cas échéant, conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital; le montant nominal de toute augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation s'imputera sur le plafond prévu à la douzième résolution de la présente assemblée générale,

3. décide que le montant nominal maximal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal de 15.000.000 (quinze millions) d'euros, ou la contre valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise: le montant nominal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, susceptibles d'être réalisées en application de la présente délégation s'imputera sur le plafond prévu à la douzième résolution de la présente assemblée générale,

4. décide que la présente délégation, qui prive en tant que de besoin d'effet à compter de ce jour l'autorisation conférée aux termes de la troisième résolution votée par l'assemblée générale mixte du 9 mars 2010, est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée,

5. en cas d'usage par le directoire de la présente délégation:

- décide que la (ou les) émission(s) seront réservée(s) par préférence dans les conditions prévues par la loi aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

- confère au directoire la faculté d'accorder aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande,

- décide que, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission effectuée, le directoire pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés prévues à l'article L. 225-134 du Code de commerce, à savoir:

o limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celles-ci atteignent les trois-quarts au moins de l'émission initialement décidée,

o répartir librement tout ou partie des titres émis non souscrits entre les personnes de son choix,

o offrir au public, sur le marché, français ou international, tout ou partie des titres émis non souscrits,

- décide que toute émission de bons de souscription d'actions de la Société pourra faire l'objet, soit d'une offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit d'une attribution gratuite aux propriétaires d'actions existantes,

- prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donneront droit

6. décide que le directoire aura tous pouvoirs, avec (acuité de subdélégation à son Président et/ou à l'un de ses membres dans les conditions fixées par la loi et les statuts, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour:

- arrêter les conditions de la (ou des) augmentation(s) de capital et/ou de la (ou des) émission(s),
- déterminer le nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime dont la libération pourra, le cas échéant, être demandée au moment de l'émission,
- déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et en particulier, en cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de titres de créance, leur taux d'intérêt, leur durée, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime et les modalités d'amortissement,
- déterminer le mode de libération des actions et/ou titres émis,
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes les autres conditions et modalités de réalisation de la (ou des) émission(s),
- fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre,
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximal de trois mois,
- fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières ouvrant droit à terme à des actions de la Société et ce, conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables,
- à sa seule initiative, imputer les frais, charges et droits de la (ou des) augmentation(s) de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et, le cas échéant, prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
- déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter les bons de souscription, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, en vue de les annuler, en cas de démission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital sur présentation d'un bon,
- d'une manière générale, passer toutes conventions notamment pour assurer la bonne fin de la (ou des) opération(s) envisagée(s), prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la réalisation de chaque augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts, et généralement faire le nécessaire.

**Dixième résolution** (Autorisation à donner au directoire d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire, décide, sous réserve de l'approbation des huitième et neuvième résolutions susvisées, que le directoire pourra augmenter le nombre de titres à émettre dans les conditions de article L.225-135- I du Code de commerce et dans la limite du plafond global fixé à la douzième résolution s'il vient à constater une demande excédentaire.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-118 du Code de commerce, assemblée générale des actionnaires autorise le directoire à faire usage de cette faculté dans le délai de trente (30) jours à compter de la clôture des souscriptions et dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

Cette autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure et est donnée pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de ce jour.

#### 4.6.2. Décision du Directoire

Le Directoire, dans sa réunion du 17/05/2011, a notamment approuvé le projet de la présente opération et, en vertu des délégations de compétence qui lui ont été conférées par l'Assemblée générale du 15 mars 2011 visées ci-dessus, a décidé le principe d'émettre les Actions selon les caractéristiques, modalités et conditions financières décrites dans le présent Prospectus.

Il est précisé que le nombre d'actions ordinaires émises tiendra compte des actions nouvelles pouvant résulter des éventuels exercices de BSAR qui pourront intervenir pendant la période de souscription.

#### **4.7. Date prévue du règlement livraison des Actions**

Il est prévu que le règlement livraison des Actions intervienne le 01/07/2011.

#### **4.8. Restrictions à la libre négociabilité des Actions**

Il n'existe aucune restriction à la libre négociabilité des Actions.

#### **4.9. Règlementation française en matière d'offres publiques**

##### **4.9.1. Offre publique**

Aux termes de la réglementation française, un projet d'offre publique doit être déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers lorsque toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce vient à détenir, directement ou indirectement, plus des cinq dixièmes du capital ou des droits de vote d'une société dont le siège social est établi en France et dont les actions sont admises aux négociations sur un marché d'instruments financiers ne constituant pas un marché réglementé d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, lorsque la personne qui gère ce marché en fait la demande auprès de l'Autorité des marchés financiers.

##### **4.9.2. Retrait obligatoire**

La Société est soumise aux règles françaises relatives aux offres publiques obligatoires, aux offres publiques de retrait et au retrait obligatoire applicables sur le marché NYSE-Alternext à compter du 1er février 2011.

#### **4.10. Offres publiques d'acquisition lancées par des tiers sur le capital de l'émetteur durant le dernier exercice et l'exercice en cours**

Aucune offre publique d'acquisition émanant de tiers n'a été lancée sur le capital de la Société CÉSAR durant le dernier exercice et l'exercice en cours.

#### **4.11. Retenue à la source sur les dividendes versés à des non-résidents**

En l'état actuel de la législation française et sous réserve de l'application éventuelle des conventions fiscales internationales, les dispositions suivantes résument les conséquences fiscales françaises susceptibles de s'appliquer aux investisseurs qui ne sont pas résidents fiscaux de France, qui détiendront des Actions autrement que par l'intermédiaire d'une base fixe en France ou d'un établissement stable en France et qui recevront des dividendes à raison de ces Actions. Ceux-ci doivent néanmoins s'assurer, auprès de leur conseiller fiscal habituel, de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier.

Les dividendes distribués par la Société font, en principe, l'objet d'une retenue à la source, prélevée par l'établissement payeur des dividendes, lorsque le domicile fiscal ou le siège social du bénéficiaire effectif est situé hors de France. Le taux de cette retenue à la source est fixé à (i) 18 % lorsque le bénéficiaire est une personne physique domiciliée dans un Etat membre de la Communauté européenne, en Islande ou en Norvège, (ii) 15 % lorsque le bénéficiaire est un organisme sans but lucratif qui a son siège dans un Etat membre de l'Union européenne, en Islande ou en Norvège, et qui serait imposé selon le régime de l'article 206-5 du Code général des impôts s'il avait son siège en France et à (iii) 25 % dans les autres cas.

Toutefois, depuis le 1er mars 2010, indépendamment du lieu de résidence et du statut du bénéficiaire, s'ils sont payés hors de France dans un Etat ou territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts, les dividendes distribués par la Société font l'objet d'une retenue à la source au taux de 50 %.

La retenue à la source peut être réduite, voire supprimée, en vertu notamment (i) de l'article 119 ter du Code général des impôts applicable sous certaines conditions aux actionnaires personnes morales résidents de la Communauté européenne ou (ii) des conventions fiscales internationales applicables le cas échéant.

Il appartient aux actionnaires de la Société concernés de se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer s'ils sont susceptibles de bénéficier d'une réduction ou d'une exonération de la retenue à la source et afin de connaître les modalités pratiques d'application de ces conventions telles que notamment prévues par l'instruction du 25 février 2005 (4 J-1-05) relative à la procédure dite « normale » ou dite « simplifiée » de réduction ou d'exonération de la retenue à la source.

Les non-résidents fiscaux français doivent également se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur État de résidence, telle qu'éventuellement modifiée par la convention fiscale internationale signée entre la France et cet État.

## 5. CONDITIONS DE L'OFFRE

### 5.1. Conditions de l'offre et modalités de souscription

#### 5.1.1. Conditions de l'offre

L'augmentation du capital de la Société sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à raison de 15 actions nouvelles pour 11 actions anciennes d'une valeur nominale de 0,15 euro chacune (voir paragraphe 5.1.4 ci-après).

Chaque actionnaire recevra un droit préférentiel de souscription par action enregistrée comptablement sur leur compte à l'issue de la journée comptable du 25/05/2011. 11 droits préférentiels de souscription donneront le droit de souscrire 15 actions nouvelles de 0,15 euro de valeur nominale chacune.

Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la clôture de la période de souscription, soit le 17/06/2011 à la clôture de la séance de bourse.

#### 5.1.2. Montant total de l'émission - Valeur unitaire et Prime d'émission - Nombre d'Actions émises

Le montant total de l'émission, prime d'émission incluse, s'élève à 6 104 785,20 euros bruts (dont 4 578 588,90 euros de montant nominal total et 1 526 196,3 euros de prime d'émission totale), soit 5 854 785,20 euros nets après imputation des frais liés à l'opération (cf. chapitre 8 de la seconde partie du présent Prospectus), correspondant au produit du nombre d'actions nouvelles émises, soit 30 523 926 actions nouvelles, multiplié par le prix de souscription d'une action nouvelle, 0,20 euros (constitué de 0,15 euro de nominal et 0,05 euros de prime d'émission). Ce nombre d'actions à émettre est susceptible d'être porté à 35 102 514 actions, soit une augmentation de capital d'un montant total de 7 020 502,80 euros prime incluse en cas d'exercice des titres donnant accès au capital .

En fonction de l'importance de la demande, la Société pourrait décider d'augmenter le nombre d'actions nouvelles d'un maximum de 4 578 588 actions soit 15% de l'Offre initiale.

La mise en œuvre de la Clause d'extension est exclusivement destinée à satisfaire des ordres à titres réductibles qui n'auraient pas pu être servis.

Dans l'hypothèse où au plus tard le 17/06/2011 tous les BSAR seraient exercés et que les actionnaires participaient à l'intégralité de l'augmentation de capital en découlant , le montant total de l'émission, prime d'émission incluse, s'élèverait à 9,97 M€ (dont 7,48 M€ de nominal et 2,249 M€ de prime d'émission), correspondant au produit du nombre d'actions nouvelles à émettre, soit 49 841 411 actions nouvelles, par le prix de souscription d'une action nouvelles, soit 0,2 euros.

#### Limitations du montant de l'opération

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-134 du Code de commerce et aux termes de la décision du Directoire du 17/05/2011, si les souscriptions tant à titre irréductible que réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés suivantes : soit limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues dans le cas où celles-ci représenteraient au moins les trois quarts de l'augmentation de capital décidée, soit offrir les actions non souscrites au public, soit les répartir librement.

#### 5.1.3. Suspension/préservation des droits des bénéficiaires de bons de souscription d'actions

##### (a) Suspension de la faculté d'exercice des bons de souscription d'actions

La faculté d'exercice de bons de souscription d'actions attribuées par la Société ne sera pas suspendue les BSAR n'étant pas dans la monnaie à la date du présent Prospectus.

##### (b) Préservation des droits de bénéficiaires de bons de souscription d'actions

Les droits des bénéficiaires de bons de souscription d'actions qui ne peuvent normalement pas être exercés actuellement seront préservés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux stipulations du contrat d'émission des bons de souscription d'actions.

#### **5.1.4. Délai et procédure de souscription**

##### **5.1.4.1. Période de souscription**

La souscription des actions nouvelles sera ouverte du 26/05/2011 au 17/06/2011 à 17 heures (heure de Paris) inclus, avec possibilité de clôture par anticipation.

Les ordres devront être passés pour des montants en euros.

La centralisation des ordres de souscription sera réalisée par CACEIS CORPORATE TRUST.

##### **5.1.4.2. Droit préférentiel de souscription**

###### **Souscription à titre irréductible**

La souscription des actions nouvelles est réservée, par préférence, aux porteurs d'actions anciennes enregistrées comptablement sur leur compte à l'issue de la journée comptable du 25/05/2011, aux porteurs d'actions résultant de l'exercice au plus tard le 17/06/2011 des BSAR et aux cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription, qui pourront souscrire à titre irréductible, à raison de 15 actions nouvelles de 0,15 euro de nominal pour 11 actions anciennes possédées. 11 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 15 actions nouvelles au prix de 0,20 euros par action), sans qu'il soit tenu compte des fractions.

Les droits préférentiels de souscription ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre de droits préférentiels de souscription permettant la souscription d'un nombre entier d'actions. Les actionnaires ou cessionnaires de leurs droits qui ne posséderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'actions anciennes pour obtenir un nombre entier d'actions nouvelles, devront faire leur affaire de l'acquisition sur le marché du nombre de droits préférentiels de souscription nécessaires à la souscription d'un nombre entier d'actions de la Société et/ou pourront se réunir pour exercer leurs droits, sans qu'ils ne puissent, de ce fait, en résulter une souscription indivise, la Société ne reconnaissant qu'un seul propriétaire pour chaque action émise.

Les droits préférentiels de souscription formant rompus pourront être cédés sur le marché pendant la période de souscription.

###### **Souscription à titre réductible**

Outre leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'actions nouvelles résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Les actions nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux souscripteurs à titre réductible. Les ordres de souscription à titre réductible seront servis dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions anciennes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'action nouvelle.

Au cas où un même souscripteur présenterait plusieurs souscriptions distinctes, le nombre d'actions lui revenant à titre réductible ne sera calculé sur l'ensemble de ses droits de souscription que s'il en fait expressément la demande spéciale par écrit, au plus tard le jour de la clôture de la souscription. Cette demande devra être jointe à l'une des souscriptions et donner toutes les indications utiles au regroupement des droits, en précisant le nombre de souscriptions établies ainsi que le ou les intermédiaires habilités auprès desquels ces souscriptions auront été déposées.

Les souscriptions au nom de souscripteurs distincts ne peuvent être regroupées pour obtenir des actions à titre réductible.

Un avis diffusé par NYSE-Euronext fera connaître le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible (voir paragraphe 5.1.9).

###### **Valeurs théoriques du droit préférentiel de souscription et de l'action CÉSAR ex-droit**

Sur la base du cours de clôture de l'action CÉSAR le 16/05/2011, soit 0,33 euros, la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,075 euro et la valeur théorique de l'action CÉSAR ex-droit s'élève à 0,255 euros. Ces valeurs ne préjugent pas de la valeur du droit préférentiel de souscription et de la valeur ex-droit de l'action pendant la période de souscription, telles qu'elles seront constatées sur le marché.

##### **5.1.4.3. Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription**

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 26/05/2011 et le 17/06/2011 inclus et payer le prix de souscription correspondant.

Le droit préférentiel de souscription devra être exercé par ses bénéficiaires, sous peine de déchéance, avant l'expiration de la période de souscription.

Conformément à la loi, le droit préférentiel de souscription sera négociable pendant la durée de la période de souscription mentionnée au présent paragraphe, dans les mêmes conditions que les actions anciennes.

Le cédant du droit préférentiel de souscription s'en trouvera dessaisi au profit du cessionnaire qui, pour l'exercice du droit préférentiel de souscription ainsi acquis, se trouvera purement et simplement substitué dans tous les droits et obligations du porteur de l'action ancienne.

Les droits préférentiels de souscription non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs de plein droit.

#### *5.1.4.4. Droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues par la Société*

En application de l'article L. 225-206 du Code de commerce, la Société ne peut souscrire à ses propres actions.

Les droits préférentiels de souscription détachés des 111.001 actions auto-détenues de la Société, soit 0,50% du capital social au 31 janvier seront cédés sur le marché avant la fin de la période de souscription dans les conditions de l'article L. 225-210 du Code de commerce.

#### **Calendrier prévisionnel**

10/05/2011	Obtention de la dérogation à l'obligation de réaliser une Offre Publique du fait du franchissement de seuil de détention par BISCALUX
17/05/2011	Directoire fixant les modalités de l'émission.
24/05/2011	Visa de l'AMF sur le Prospectus.
25/05/2011	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus.
25/05/2011	Diffusion par NYSE-Euronext de l'avis d'émission.
26/05/2011	Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des DPS sur NYSE-Alternext.
17/06/2011	Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des DPS.
29/06/2011	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société et de l'avis de NYSE-Euronext indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
01/07/2011	Émission des actions nouvelles - Règlement-livraison.
04/07/2011	Admission des actions nouvelles aux négociations sur NYSE-Alternext.

#### *5.1.5. Possibilité de réduire la souscription*

L'émission est réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription. Les actionnaires pourront souscrire à titre irréductible à raison de 15 actions nouvelles pour 11 actions anciennes (voir paragraphe 5.1.4) sans que leurs ordres puissent être réduits.

Les actionnaires pourront également souscrire à titre réductible. Les conditions de souscription à titre réductible des actions non souscrites à titre irréductible et les modalités de réduction sont décrites au paragraphe 5.1.4.

#### *5.1.6. Montant minimum d'une souscription*

L'émission étant réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription à titre irréductible et à titre réductible, le minimum de souscription de 15 actions nouvelles nécessite l'exercice de 11 droits préférentiels de souscription, et il n'y a pas de maximum de souscription (voir paragraphe 5.1.4).

#### *5.1.7. Révocation des ordres de souscription*

Les ordres de souscription sont irrévocables.

#### *5.1.8. Versement des fonds et modalités de délivrance des actions*

Les souscriptions des actions et les versements des fonds par les souscripteurs, dont les titres sont inscrits au nominatif administré ou au porteur, seront reçus jusqu'au 17/06/2011 inclus auprès de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte.

Les souscriptions et versements des souscripteurs dont les titres sont inscrits au nominatif pur seront reçus sans frais jusqu'au 17/06/2011 inclus auprès de CACEIS CORPORATE TRUST

Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription.

Les souscriptions pour lesquelles les versements n'auraient pas été effectués seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de CACEIS CORPORATE TRUST, qui sera chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

La date de livraison prévue des actions nouvelles est le 01/07/2011.

#### *5.1.9. Publication des résultats de l'Offre*

À l'issue de la période de souscription visée au paragraphe 5.1.4 ci-dessus et après centralisation des souscriptions, un avis diffusé par NYSE-Euronext relatif à l'admission des actions nouvelles mentionnera le nombre définitif d'actions émises et le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible (voir paragraphe 5.1.4.2).

## **5.2. Plan de distribution et allocation des Actions**

### *5.2.1. Catégorie d'investisseurs - Restrictions applicable à l'offre*

L'émission étant réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription à titre irréductible et réductible (voir paragraphe 5.1.4.2), les droits préférentiels de souscription sont attribués à l'ensemble des actionnaires de la Société.

Pourront ainsi souscrire aux actions nouvelles à émettre les titulaires initiaux des droits préférentiels de souscription ainsi que les cessionnaires des droits préférentiels de souscription.

#### ***Pays dans lesquels l'Offre sera ouverte***

L'Offre sera ouverte au public uniquement en France, des investisseurs étrangers pouvant néanmoins y participer pour autant qu'aucune offre ne soit effectuée hors de France, notamment aux États-Unis d'Amérique.

#### ***Restrictions applicables à l'Offre***

La diffusion du présent Prospectus, la vente des actions, des droits préférentiels de souscription et la souscription des actions nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent Prospectus doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les intermédiaires habilités ne pourront accepter aucune souscription aux actions nouvelles ni aucun exercice de droits préférentiels de souscription émanant de clients ayant une adresse située dans un pays ayant instauré de telles restrictions et les ordres correspondants seront réputés être nuls et non avenue.

Toute personne (y compris les trustees et les nommées) recevant ce Prospectus ne doit le distribuer ou le faire parvenir dans de tels pays qu'en conformité avec les lois et réglementations qui y sont applicables.

Toute personne qui, pour quelque cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission de ce Prospectus dans de tels pays, doit attirer l'attention du destinataire sur les stipulations du présent paragraphe.

De façon générale, toute personne exerçant ses droits préférentiels de souscription hors de France devra s'assurer que cet exercice n'enfreint pas la législation applicable. Le Prospectus ou tout autre document relatif à l'augmentation de capital, ne pourra être distribué hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement, et ne pourront constituer une offre de souscription dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation locale applicable.

- (a) Restrictions concernant les États de l'Union Européenne dans lesquels la directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 a été transposée

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus (telle que définie ci-après), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public d'actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription rendant nécessaire la publication d'un Prospectus dans un État membre autre que la France. Par conséquent, les actions nouvelles ou les droits préférentiels de souscription peuvent être offerts dans les États membres uniquement:



- à des personnes morales agréées ou réglementées en tant qu'opérateurs sur les marchés financiers ainsi qu'à des entités non agréées ou non réglementées dont l'objet social consiste exclusivement à investir dans des valeurs mobilières;
- à toute personne morale remplissant au moins deux des trois critères suivants: (1) un effectif moyen d'au moins 250 salariés lors du dernier exercice, (2) un total de bilan supérieur à 43 millions d'euros, et (3) un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50 millions d'euros, tel qu'indiqué dans les derniers comptes sociaux ou consolidés annuels de la société; ou
- dans des circonstances ne nécessitant pas la publication par la Société d'un Prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « Offre au Public d'actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription)» dans un États Membres donné ayant transposé la Directive Prospectus se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'Offre et sur les valeurs mobilières objet de l'Offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré, et l'expression « Directive Prospectus)» signifie la directive 2003/71/CE, telle que transposée dans l'État membre considéré.

Ces restrictions de vente concernant les États membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États membres ayant transposé la Directive Prospectus.

#### **Restrictions complémentaires concernant le Royaume-Uni**

Le Prospectus est distribué et destiné uniquement aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) sont des « investment professionals » (à savoir des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement) selon l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordre »), (iii) sont des « high net worth entities » ou toute autre personne entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies », « unincorporated associations », etc.) de l'Ordre ou (iv) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (ci-après dénommées ensemble les « Personnes Qualifiées »).

Toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou autre accord d'acquisition des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription ne pourront être proposée ou conclu qu'avec des Personnes Qualifiées. Les actions nouvelles ou les droits préférentiels de souscription visés dans le présent Prospectus ne pourront être offert(s) ou émis(es) au profit de personnes situées au Royaume-Uni autres que des Personnes Qualifiées. Toute personne autre qu'une Personne Qualifiée ne devra pas agir ou se fonder sur le présent Prospectus ou l'une quelconque de ces dispositions. Les personnes en charge de la diffusion du présent Prospectus doivent se conformer aux conditions légales de la diffusion du présent Prospectus.

#### **Restrictions complémentaires concernant l'Italie**

Aucun Prospectus n'a été ou ne sera enregistré auprès de la Commissione Nazionale per le Società e la Borsa (« CONSOB ») conformément au droit boursier italien. En conséquence, aucune action nouvelle ou droit préférentiel de souscription ne peut et ne pourra pas être offert, vendu ou distribué et aucun exemplaire du Prospectus ni aucun autre document ne peut et ne pourra être distribué en Italie dans le cadre d'une offre publique de produits financiers au sens de l'article 1 paragraphe 1, lettre (t) du Décret Législatif n° 58 du 24 février 1998, (la « Loi Financière Consolidée ») sauf lorsqu'une exemption s'applique.

En conséquence, les actions nouvelles ou les droits préférentiels de souscription seront seulement offerts, vendus ou distribués en Italie:

- (a) aux investisseurs qualifiés (operatori qualificati) tels que définis à l'article 100 de la Loi Financière Consolidée et de l'article 2, paragraphes (e) (i) à (iii) de la Directive Prospectus (à l'exception (i) des sociétés de gestion (società di gestione dei risparmi) autorisées à gérer des portefeuilles privés pour le compte de tiers et (ii) des sociétés fiduciaires (società fiduciare) autorisées à gérer des portefeuilles privés conformément à l'article 60 (4) du Décret Législatif n° 415 du 23 juillet 1996, tel que modifié); ou
- (b) dans des circonstances qui sont exonérées de l'application de la réglementation concernant l'offre au public, conformément aux dispositions de la Loi Financière Consolidée et du Règlement CONSOB n° 1971 du 14 mai 1999, tel que modifié.

Toute offre, cession ou remise d'actions nouvelles ou de droits préférentiels de souscription ou toute distribution en Italie d'exemplaires du Prospectus ou de tout autre document relatif aux actions nouvelles ou les droits préférentiels de souscription dans le cadre des circonstances mentionnées en (a) et (b) ci-dessus doit et devra avoir lieu :

- (i) par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, d'une banque ou de tout intermédiaire agréés pour exercer de telles activités en Italie, conformément à la Loi Financière Consolidée, au Décret Législatif n° 385 du 1<sup>er</sup> septembre 1993 (la « Loi Bancaire ») et au Règlement CONSOB n° 16190 du 29 octobre 2007, tels que modifiés;
- (ii) conformément à l'article 129 de la Loi Bancaire et aux règlements d'application de la Banque d'Italie, tels que modifiés, en vertu desquels la Banque d'Italie peut demander des informations sur les valeurs mobilières émises ou offertes en Italie; et

(iii) conformément à toute réglementation italienne applicable et à toute autre condition ou limitation pouvant être imposée par la CONSOB ou la Banque d'Italie.

Tout investisseur ayant acquis des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription dans le cadre de l'offre est seul responsable pour garantir que toute offre ou revente des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription acquis dans le cadre de cette offre s'est effectuée en conformité avec les lois et règlements applicables.

L'article 100 bis de la Loi Financière Consolidée affecte la transmissibilité des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription en Italie dans la mesure où tout placement actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription peut seulement être réalisé auprès d'investisseurs qualifiés et que ces actions nouvelles ou ces droits préférentiels de souscription sont systématiquement revendues à des investisseurs non-qualifiés sur le marché secondaire à tout moment dans les 12 mois suivant le placement. Dans cette hypothèse, si un Prospectus conforme à la Directive Prospectus n'a pas été publié, les acquéreurs des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription qui auront agi en dehors de leur activité normale ou de leur profession seront dans certaines circonstances en droit de déclarer leurs ordres nuls et d'obtenir des dommages-intérêts de tout personne autorisée à agir sur le marché où les actions nouvelles ou les droits préférentiels de souscription ont été souscrites, à moins qu'une exemption prévue par la Loi Financière Consolidée trouve à s'appliquer.

Le Prospectus ainsi que toute information contenue dans ces documents sont uniquement destinés à l'usage de leurs destinataires et ne doivent pas être distribués à une tierce personne résidente ou localisée en Italie pour quelque raison que ce soit. Aucune personne résidente ou localisée en Italie autre que les destinataires originaux de ces documents ne peut se fonder sur ces document ou à son contenu.

#### ***Restrictions complémentaires concernant les Etats-Unis d'Amérique***

Ni les actions nouvelles, ni les droits préférentiels de souscription n'ont été ou ne seront enregistrés au sens de la loi sur les valeurs mobilières des États-Unis d'Amérique (U.S. Securities Act of 1933), telle que modifiée (le « V.S. Securities Act»). Les actions nouvelles et les droits préférentiels de souscription ne peuvent être offerts, vendus ou exercés sur le territoire des États-Unis d'Amérique, tel que défini par le Règlement S du U.S. Securities Act, sauf à des investisseurs qualifiés (qualified institutional buyers) (« QIBs ») tels que définis par la règle 144A du U.S. Securities Act, dans le cadre d'une offre faite au titre d'une exemption aux obligations d'enregistrement du U.S. Securities Act. En conséquence, aux États-Unis, les investisseurs qui ne sont pas des investisseurs qualifiés ne pourront participer à l'Offre, souscrire les actions nouvelles ou exercer des droits préférentiels de souscription.

Par ailleurs, jusqu'à la fin d'une période de 40 jours à compter de la date d'ouverture de la période de souscription une offre de vente ou une vente des actions nouvelles aux Etats-Unis d'Amérique par un intermédiaire financier (qu'il participe ou non à la présente Offre) pourrait s'avérer être en violation des obligations d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act si cette offre de vente ou cette vente est faite autrement que conformément à une exemption des obligations d'enregistrement au sens du u.s. Securities Act.

Sous réserve de l'exemption prévue par la Section 4(2) du U.S. Securities Act, aucune enveloppe contenant des ordres de souscription ne doit être postée des États-Unis d'Amérique ou envoyée de toute autre façon depuis les Etats-Unis d'Amérique et toutes les personnes visées ci-dessus exerçant leurs droits préférentiels de souscription et souhaitant détenir leurs actions sous la forme nominative devront fournir une adresse en dehors des Etats-Unis d'Amérique.

Chaque acquéreur d'actions nouvelles et toute personne achetant et/ou exerçant des droits préférentiels de souscription sera réputé avoir déclaré, garanti et reconnu, en acceptant la remise du présent Prospectus et la livraison des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription, soit qu'il acquiert les actions nouvelles ou achète et/ou exerce les droits préférentiels de souscription dans le cadre d'une «offshore transaction» telle que définie par le Règlement S du U.S. Securities Act, soit qu'il est un investisseur qualifié («qualified institutional buyer») tel que défini par la Règle 144A du U.S. Securities Act et, dans ce dernier cas, il sera tenu de signer une déclaration en langue anglaise (investor letter) adressée à la Société et au Teneur de Livre et Chef de File, selon le formulaire disponible auprès de la Société.

Sous réserve de l'exemption prévue par la Section 4(2) du U.S. Securities Act, les intermédiaires habilités ne pourront accepter de souscription des actions nouvelles ni d'exercice des droits préférentiels de souscription de clients ayant une adresse située aux États-Unis d'Amérique et lesdites notifications seront réputées être nulles et non-avenues.

#### ***Restrictions complémentaires concernant l'Australie, le Canada et le Japon***

Les actions nouvelles ne pourront être offertes, vendues ou acquises en Australie, au Canada ou au Japon.

### *5.2.2. Intention de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses organes de direction ou de surveillance*

CÉSAR a reçu un engagement de participation de BISCALUX pour un montant de 4,58 M€, soit 75% de l'opération. A ce jour, CÉSAR n'a pas connaissance des intentions des autres actionnaires ou administrateurs quant à l'exercice ou à la cession de leurs Droits Préférentiels de Souscription.

A titre indicatif, la participation de BISCALUX et Daniel VELASCO se ferait uniquement en numéraire.

### *5.2.3. Information de pré-allocation*

La souscription des actions nouvelles est réservée, par préférence, aux propriétaires des actions anciennes de la Société et aux cessionnaires de leurs droits préférentiels, qui pourront, dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.4, souscrire, à titre irréductible, à raison de 15 actions nouvelles de 0,15 euro de nominal chacune pour 11 actions anciennes possédées (11 droits préférentiels de souscription permettant de souscrire 15 actions nouvelles au prix de 0,20 euros par action).

Les demandes de souscription d'actions à titre réductible seront servies conformément au barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible qui figurera dans un avis diffusé par NYSE-Euronext (voir paragraphes 5.1.4.2 et 5.1.9 ci-avant).

### *5.2.4. Notification aux souscripteurs*

Les souscripteurs ayant passé des ordres de souscription à titre irréductible sont assurés, sous réserve de la réalisation effective de l'augmentation de capital, de recevoir le nombre d'actions nouvelles qu'ils auront souscrites (voir paragraphe 5.1.4.2).

Ceux ayant passés des ordres de souscription à titre réductible dans les conditions fixées au paragraphe 5.1.4.2 seront informés de leur allocation par leur intermédiaire financier.

Un avis diffusé par NYSE-Euronext Paris fera connaître, le cas échéant, le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.

### *5.2.5. Clause d'extension*

En fonction de la demande, il est envisagé de pouvoir recourir à une clause d'extension portant sur un maximum de 4 578 588 actions nouvelles à émettre supplémentaires, représentant 15% du nombre initial d'actions mis sur le marché.

La mise en œuvre de la Clause d'extension est exclusivement destinée à satisfaire des ordres à titres réductibles qui n'auraient pas pu être servis.

## **5.3. Fixation des modalités définitive des Actions et de l'Offre**

Le prix de souscription est de 0,20 euros par action nouvelle, dont 0,15 euro de valeur nominale par action nouvelle et 0,05 euros de prime d'émission.

Lors de la souscription, le prix de 0,20 euros par action nouvelle souscrite, représentant la totalité du nominal et de la prime d'émission, devra être intégralement libéré par versement en espèces dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les souscriptions qui n'auront pas été intégralement libérées seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

Les sommes versées pour les souscriptions à titre réductible (voir paragraphe 5.1.4.2) et se trouvant disponibles après la répartition seront remboursées sans intérêt aux souscripteurs par les intermédiaires habilités qui les auront reçues.

## **5.4. Placement**

### *5.4.1. Établissement financier en charge du placement*

EuroLand Finance  
17, Avenue George V  
75008 Paris

#### *5.4.2. Coordonnées de l'intermédiaire chargé du service financier*

Le service des Actions de la Société, ainsi que la centralisation du service financier de l'emprunt, seront assurés par CACEIS CORPORATE TRUST, 14 rue Rouget de l'Isle, 92130 Issy-les-Moulineaux.

#### *5.4.3. Garantie de bonne fin*

La présente opération ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L225-145 du Code de Commerce. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

L'opération pourra être limitée à 75%, le produit brut de l'émission serait alors égal à 4,58M€ et le produit net à 4,42M€.

## **6. ADMISSION A LA NEGOCIATION ET MODALITES DE NEGOCIATION**

### **6.1. Admission aux négociations et modalités de négociation**

Les droits préférentiels de souscription seront détachés le 26/05/2011 et négociés sur NYSE-Alternext jusqu'à la clôture de la période de souscription, soit jusqu'au 17/06/2011 inclus, sous le code ISIN FR0011049907

En conséquence, les actions anciennes seront négociées ex-droit à compter du 26/05/2011.

Les actions nouvelles émises en représentation de l'augmentation de capital feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur NYSE-Alternext.

Elles seront admises aux négociations sur ce marché à compter du 04/07/2011. Elles seront immédiatement assimilées aux actions anciennes de la Société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR00105400997.

### **6.2. Place de cotation des valeurs mobilières de même catégorie**

Les actions existantes sont cotées sur le marché NYSE-Alternext sous le Code ISIN FR00105400997.

### **6.3. Offres concomitantes de valeurs mobilières CÉSAR**

Non applicable

### **6.4. Contrat de liquidité**

La société a conclu un contrat de liquidité avec la Société de Bourse Gilbert Dupont le 03 mars 2008. Ce contrat est conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (Amafi). Ce contrat a été conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Il a fait l'objet d'un renouvellement. Pour la mise en œuvre de ce contrat, 150.000 euros ont été affectés au compte de liquidité.

Les droits préférentiels de souscription détachés des 111 001 actions auto détenues au 30/09/2010 par la Société représentant 0,50 % du capital seront vendus en bourse avant la fin de la période de souscription dans les conditions de l'article L.225-210 du Code de commerce.

### **6.5. Stabilisation-Interventions sur le marché**

Non applicable

## 7. DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE

Non applicable.

## **8. DEPENSES LIEES A L'EMISSION**

Les frais, rémunérations dues aux intermédiaires financiers, frais juridiques, et frais légaux et administratifs, liés à cette émission sont estimés à environ 250 K€, et restent à la charge de la Société.

Le produit brut sera de 6 104 785,20 euros et le produit net de 5 854 785,20 euros. Il est susceptible d'être porté à 7 020 502,80 euros brut (en cas d'exercice de la clause d'extension).

## 9. DILUTION RESULTANT DE L'EMISSION

### 9.1. Incidences de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe par action serait la suivante (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du groupe au 28/02/2011 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du présent Prospectus) :

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)		
	Base non diluée*	Base diluée**
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,41 €	0,49 €
Après émission de 30 523 926 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,29 €	0,37 €
Après émission de 35 102 514 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas d'exercice de la totalité de la clause d'extension	0,28 €	0,36 €
Après émission de 22 892 944 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réduction à 75% de l'offre	0,31 €	0,39 €

\* : sur la base d'un montant de capitaux propres de 9 267 K€ au 28/02/2011

\*\* : incluant l'exercice des BSAR dont la parité a été ajustée pour tenir compte de la réalisation de la présente opération

### 9.2. Incidences de l'émission sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci serait la suivante (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du présent Prospectus) :

Participation de l'actionnaire (en %)		
	Base non diluée	Base diluée
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00%	0,61%
Après émission de 30 523 926 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,42%	0,31%
Après émission de 35 102 514 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas d'exercice de la totalité de la clause d'extension	0,39%	0,30%
Après émission de 22 892 944 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réduction à 75% de l'offre	0,49%	0,35%

\* : sur la base d'un montant de capitaux propres de 9 267 K€ au 28/02/2011

\*\* : incluant l'exercice des BSAR dont la parité a été ajustée pour tenir compte de la réalisation de la présente opération



### 9.3. Incidence de l'émission sur la répartition du capital et des droits de vote

Les répartitions du capital et des droits de vote avant opération, après l'émission d'Actions (en cas de réalisation à 100 %), seraient les suivantes :

A la date du présent Prospectus, le capital social de CÉSAR s'élève à 3.357.631,95 euros représenté par 22.384.213 actions d'une valeur nominale de 0,15 euro. Le capital est entièrement libéré.

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
<b>Daniel VELASCO</b>	535 559	2,39%
<b>BISCALUX SA</b>	3 531 392	15,78%
<b>Sous-tota BISCALUX</b>	<b>4 066 951</b>	<b>18,17%</b>
<b>Flottant</b>	18 317 262	81,83%
<b>TOTAL</b>	<b>22 384 213</b>	<b>100%</b>

Depuis le 28/01/2011, date à laquelle BISCALUX a déclaré auprès de la Société un franchissement à la hausse des seuils de 5, 10 et 15%, aucune modification du capital n'a eu lieu.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

*Actionnariat de la société après augmentation de capital en cas d'exercice des DPS par l'ensemble des actionnaires*

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
<b>Daniel VELASCO</b>	1 265 866	2,39%
<b>BISCALUX SA</b>	8 346 926	15,78%
<b>Sous-tota BISCALUX</b>	<b>9 612 792</b>	<b>18,17%</b>
<b>Flottant</b>	43 295 346	81,83%
<b>TOTAL</b>	<b>52 908 139</b>	<b>100%</b>

*Actionnariat de la société après augmentation de capital en cas de souscription par BISCALUX de 75% de l'opération, le reste étant souscrit par le flottant*

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
<b>Daniel VELASCO</b>	535 559	1,01%
<b>BISCALUX SA</b>	26 424 337	49,94%
<b>Sous-tota BISCALUX</b>	<b>26 959 896</b>	<b>50,96%</b>
<b>Flottant</b>	25 948 243	49,04%
<b>TOTAL</b>	<b>52 908 139</b>	<b>100%</b>

*Actionnariat de la société après augmentation de capital en cas de souscription par BISCALUX de 75% de l'opération, le reste n'étant pas souscrit*

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
<b>Daniel VELASCO</b>	535 559	1,18%
<b>BISCALUX SA</b>	26 424 337	58,36%
<b>Sous-tota BISCALUX</b>	<b>26 959 896</b>	<b>59,54%</b>
<b>Flottant</b>	18 317 262	40,46%
<b>TOTAL</b>	<b>45 277 158</b>	<b>100%</b>

*Incidence des instruments dilutifs en circulation*

Les actions potentiellement issues de l'exercice des 14 161 156 BSAR en circulation à la date du présent Prospectus représentent 14 161 156 titres.

1 BSAR donne le droit de souscrire une action nouvelle au prix de 0,60€ jusqu'au 21 avril 2015 inclus.

De façon à tenir compte de l'augmentation de capital objet du présent Prospectus, un réajustement de la parité d'exercice desdits instruments, prévu au § 4.4.2.5 de la note d'opération visée en date du 23/03/2010 sous le n°10-067, sera appliqué à l'issue de l'opération selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Valeur de l'action après détachement du DPS} + \text{Valeur du DPS}}{\text{Valeur de l'action après détachement du DPS}}$$

Sur la base de la valeur théorique du DPS au jour du présent Prospectus, et d'un cours de l'action au 16/05/2011 de 0,33€ le réajustement théorique de la parité d'exercice des instruments serait le suivant :

$$\frac{0,255 \text{ € (Valeur de l'action après détachement du DPS)} + 0,075 \text{ € (Valeur du DPS)}}{0,255 \text{ € (Valeur de l'action après détachement du DPS)}} = 1,291176$$

Ainsi les 14 161 156 actions normalement issues de l'exercice des BSAR deviendraient 18 332 671 actions.

A titre informatif, il est précisé que BISCALUX et Daniel Velasco détiennent directement ou indirectement 7 153 581 BSAR, soit 9 257 575 actions nouvelles en cas d'exercices de ces derniers après ajustement théorique de la parité.

La souscription à l'augmentation de capital objet du présent Prospectus pourrait entraîner pour BISCALUX le franchissement direct et individuel du seuil de 30% du capital et des droits de vote de CÉSAR qui est susceptible de déclencher le dépôt obligatoire d'une offre publique d'achat. De la même manière, BISCALUX pourraient voir sa participation augmenter de plus de 2% en mois de 12 mois. Cependant, dans sa séance du 10 mai 2011, le Collège de l'Autorité des Marchés Financiers a octroyé à BISCALUX une dérogation au dépôt obligatoire d'un projet d'Offre Publique sur les titres CÉSAR et un avis relatif à cette dérogation sera publié le 25/05/2011.

## **10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### **10.1. Conseillers ayant un lien avec l'offre**

Néant.

### **10.2. Rapports des contrôleurs légaux des comptes**

Voir paragraphe 1.3 de la première partie du présent Prospectus.

### **10.3. Rapports d'experts**

Non applicable.

### **10.4. Informations provenant de tiers**

La Société confirme que les informations visées ci-dessus ont été reproduites fidèlement. Pour autant que la Société le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par ces tierces parties, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

### **10.5. Mise à jour de l'information concernant la Société**

Néant.